16. APR. 1951

PARTI SOCIALISTE

(Section Française de l'Internationale Ouvrière)

43e CONGRÈS NATIONAL

11, 12, 13 et 14 MAI 1951

PALAIS DE LA MUTUALITÉ

PARIS

RAPPORTS

BULLETIN INTÉRIEUR N° 53

— Mensuel : Avril 1951 —

Coll. Fondation Jean Jaurès

PARTI SOCIALISTE

(Section Française de l'Internationale Ouvrière)

43e CONGRES NATIONAL

11, 12, 13 et 14 MAI 1951

PARIS

RAI

ERRATUM

Au lieu de :

11, 12, 13 et 14 Mai 1951

Lire :

12, 13, 14 et 15 Mai 1951

Nos camarades trouverc
année, sous une forme tr
dernière.

LES VOTES A EMETTRE PORTERONT :

1°) Sur le Rapport Général d'Activité ;
2°) Sur le Rapport de la Commission Nationale des Conflits ;
3°) Sur le Rapport de la Commission Nationale de Contrôle.

PARIS

LIBRAIRIE-PAPETERIE DES MUNICIPALITES

13, Rue de Maubeuge, 13

C.C.P. Paris 6680-41 Tél. : TRUdaine 66.70

Fondation Jean-Jaurès

MILITANTS

SECRETAIRES FEDERAUX

SECRETAIRES DE SECTION

ELUS MUNICIPAUX

◆

Votre devoir

EST DE FAIRE VIVRE **VOTRE**

LIBRAIRIE-PAPETERIE DES MUNICIPALITÉS

13, rue de Maubeuge - PARIS (9e)

C.C. PARIS 6680-41 Tél. : TRUDAINE 66.70

- **Pour vos fournitures scolaires ou de bureau**
- **Drapeaux, cravates, bustes, insignes,** etc...
- **Librairie générale**

Passez-lui toutes vos commandes, faites-la entrer en concurrence, demandez son catalogue.

Une réalisation de votre Parti

qui doit lui permettre de mieux diffuser sa pensée.

PREMIÈRE PARTIE

Rapport général d'Activité

Présenté, au nom du Comité Directeur,
par **Guy MOLLET,** Secrétaire Général

Fondation Jean Jaurès

A) **Préambule** (Guy Mollet);
B) **La vie Administrative du Secrétariat général;**
C) **La Trésorerie ;**
D) **L'Action d'Organisation ;**
E) **La Commission Nationale d'Etudes ;**
F) **Propagande - Éducation - Presse ;**
G) **L'Action Internationale ;**
H) **L'Activité de nos Élus.**

AU CENTRE DE LA FÉDÉRATION
DU PAS-DE-CALAIS
A LA DISPOSITION

DES SECTIONS
DES SYNDICATS
DES ORGANISATIONS

LA SOCIETE D'EDITIONS
DU PAS-DE-CALAIS

5, Bd de Strasbourg, 5
ARRAS Tél. 3.95-3.96

◆

assurera la livraison rapide et soignée de tous les travaux que vous lui confierez

JOURNAUX
PERIODIQUES
REVUES
TRAVAUX DE COMMERCE ET DE LUXE
LIVRES
CATALOGUES
BROCHURES

A) PREAMBULE

En 1949, je concluais le préambule au rapport général d'activité du Parti en ces termes : « Le Parti Socialiste peut et doit se présenter la tête haute devant les travailleurs socialistes, devant toute l'opinion républicaine et devant tous les amis de la Paix et de la Liberté ».

Le 6 mars 1951, je disais dans ma déclaration ministérielle : « La majorité qui a conduit la République depuis quatre ans n'a pas à rougir de son œuvre. Elle peut, au contraire, en être fière. Elle peut se présenter avec la fierté de l'œuvre accomplie devant les Français qui sont plus soucieux de réalités que de propagande ».

Et de ceci je suis convaincu : à deux ans de distance, cette appréciation reste valable.

Nous pourrons, dans quelques mois, affronter la bataille électorale, conscients d'avoir préservé la démocratie et la liberté.

Pendant toute cette législature, nous nous sommes victorieusement opposés aux deux adversaires du régime : les staliniens et les partisans du pouvoir personnel.

Le Parti a été souvent l'animateur et presque toujours l'élément conciliateur de la majorité républicaine :

— Sur le plan international, il a poursuivi son action en faveur de la paix. En même temps qu'il s'associait à la volonté de tous les hommes et pays attachés à la démocratie et à la liberté pour assurer le barrage à l'agression, il maintenait courageusement son opposition au réarmement de l'Allemagne ; et son attitude ferme a heureusement modifié la position première de nos partenaires du Pacte Atlantique. Nos camarades prenaient, par ailleurs, la tête du combat pour l'unification européenne.

— Dans le domaine de l'Union Française, nous n'avons pas cessé de défendre la politique définie par nos Congrès. En Tunisie, ce sont les réformes préconisées par nos amis tunisiens qui sont en voie de réalisation.

— Sur le plan intérieur, non seulement nous avons brisé les assauts des adversaires du régime, mais encore nous avons participé aux efforts de redressement du pays : dans l'ordre économique, la production atteint le niveau le plus haut de toute notre histoire.

Il est un domaine pourtant — et le plus important à nos yeux — où les mêmes succès n'ont pas été enregistrés : c'est le domaine social.

Nous avons pu un instant croire, l'été dernier, que, à l'heure où l'équilibre économique semblait atteint, la stabilisation des prix acquise et la monnaie consolidée, il allait devenir plus facile, grâce à la fixation du salaire minimum interprofessionnel garanti et à la conclusion des conventions collectives, de rétablir et augmenter le pouvoir d'achat des travailleurs. Dans le même temps, nous obtenions, pour les catégories les plus déshéritées, pour les victimes de la guerre, pour les fonctionnaires, des satisfactions très importantes. Hélas, l'agression communiste en Corée a déclenché à travers le monde un courant nouveau de hausses de prix.

En face de cette hausse, il eût fallu à la fois des mesures énergiques pour la freiner et des ajustements de salaires pour y pallier. Hélas, l'Assemblée Nationale a démontré une fois de plus que les socialistes ne peuvent y dégager une majorité quand ils posent ces problèmes essentiels. Les réactionnaires, les néo-fascistes et les staliniens se sont opposés une nouvelle fois — la quatrième au moins en cinq ans — à ce que des mesures énergiques soient prises sur le plan social.

Mais une chose est certaine : si l'Assemblée ne nous a pas suivis, l'opinion publique nous a compris et approuvés. Elle sait que nous avons posé les vrais problèmes.

A nous d'exploiter ce courant dans les réunions publiques, à l'atelier, au bureau.

Il faut que nous soyons convaincus de l'action efficace du Parti qui a su à la fois participer efficacement à la défense de la paix, sauvegarder la démocratie contre les partisans du totalitarisme et défendre au maximum les intérêts des travailleurs.

C'est votre rôle et votre devoir de démocrates de formuler votre appréciation sur l'action des organismes responsables du Parti. Faites-le sans réserve, avec le même sentiment de fraternité que nous avons souvent tous constaté, avec plus d'amitié encore si possible. Mais une fois la position prise, sachons taire nos divergences. Soyons tous unis, tous groupés pour défendre d'un même cœur, d'un même élan une même cause, un idéal commun.

C'est à ce prix que nous irons vers de nouvelles victoires.

Guy MOLLET,
Secrétaire Général.

B) LA VIE ADMINISTRATIVE DU SECRETARIAT GENERAL

S'il est vrai, comme Verdier l'a déjà écrit... « *que la série des rapports administratifs publiés à l'occasion des Congrès constitue, si non une histoire méthodique, tout au moins une source d'information précieuse à qui voudra connaître avec précision la vie de notre parti et entreprendre d'écrire son histoire...* », c'est une tâche bien difficile d'évoquer en quelques lignes, dans le cadre d'un rapport que l'on voudrait très court, la volonté tenace et persévérante, faite d'efforts quotidiens, d'initiatives de détail, de modestes mesures d'économie ,pour donner à notre Parti, eu égard à ses moyens plus que modestes, une administration douée du maximum possible d'efficacité.

Les camarades nous sauront donc gré de faire, cette année, un rapport moins long et moins détaillé que ceux imprimés à l'occasion des 3 précédents Congrès. C'est que 1950 marque une étape nouvelle, dans la mesure où notre principal effort a été de **maintenir l'acquis**. C'est ainsi qu'en 1947, 1948 et 1949 nous avons dû, avec le double souci de préserver l'essentiel de nos activités et d'éviter la désorganisation de notre appareil central, ramener notre Secrétariat à la mesure de nos moyens réduits, restreindre son personnel de plus de 60 %, affecter aux activités les plus efficaces nos faibles ressources et faire face, dans le même temps, à d'incompressibles dépenses. C'est enfin que nous avons eu la lourde charge, dans la même période, de supporter le lourd passif de dettes apportées au Parti par des organismes créés à ses côtés, dans un moment relativement plus prospère, sans que soient prises les mesures de garantie indispensables. Cet assainissement, qu'il a mieux valu entreprendre sans plus tarder plutôt que de récriminer en vain sur le passé, se trouvait pratiquement mené à bien au début de l'exercice 1950.

Cette dernière année peut donc être considérée comme une année de transition ; la défensive, « le dos au mur », était victorieusement terminée et nous pouvions à nouveau envisager d'aller de l'avant.

Nous l'avons fait, avec beaucoup de prudence. Les dépenses ont été rigoureusement stabilisées, le personnel quelque peu réduit encore, une meilleure coordination de nos services recherchée, les tâches anciennes assurées sans défaillance, en même temps qu'un certain nombre de tâches nouvelles leur étaient adjointes.

I. — NOS DEPENSES ONT ETE MAINTENUES AU NIVEAU DE NOS RECETTES ORDINAIRES.

Nous devrons ici faire quelques références au rapport de notre Trésorier national, nous ne pouvons éviter d'y citer quelques chiffres et nous nous en excusons. C'est que nous continuons d'affirmer qu'il n'est pas de saines finances sans bonne administration et que l'une et l'autre ont encore, cette année, marché de pair, l'une facilitant d'ailleurs et permettant la tâche de l'autre.

« ... *Les dépenses permanentes doivent être couvertes par le budget ordinaire du Parti...* », écrivions-nous l'an dernier; nous nous y

sommes attachés. Nos recettes s'avérant quelque peu inférieures aux prévisions de notre budget nous avons, au fur et à mesure, réduit dans les mêmes proportions nos dépenses. Et l'exercice 1950, à peu de choses près, est en équilibre. En effet, le rapport de V. PROVO nous révèle 35.392.304 francs de dépenses ordinaires contre 35.401.331 francs de recettes normales. Mentionnons au passage que ces dépenses sont légèrement supérieures aux prévisions faites (34.388.000) mais, par contre, inférieures aux dépenses de l'exercice 1949 (39.079.045 fr.). Nous avons dit les motifs de cette réduction dans notre préambule. Nous avons le droit de nous en montrer d'autant plus satisfaits que, dans le même temps, fournitures et services marquaient une tendance sensible à la hausse.

C'est que le Secrétariat général à l'Organisation, malgré qu'il ait notablement accru le champ de ses activités, n'a utilisé que 2.982.054 fr. des 3.700.000 fr. accordés par le budget prévisionnel. C'est que le Secrétariat général à la Propagande, dont les camarades savent cependant qu'il a augmenté le volume et la qualité de sa documentation, n'a dépensé que 3.151.351 fr. sur 3.710.000 fr. de prévisions. C'est enfin que les budgets « Internationale » et « salaires, charges sociales » ont été rigoureusement maintenus dans les limites des crédits ouverts. Chacun doit être ici remercié du sacrifice consenti, sacrifice quelquefois pénible quand il a fallu renoncer à une activité, que l'on savait pourtant efficace, faute des moyens nécessaires. Le personnel de la Cité Malesherbes mérite d'être associé à ces remerciements pour avoir compris, avec un dévouement militant, qu'il fallait remettre à des jours meilleurs de légitimes revendications de salaire. Signalons enfin que nous n'avons pas été en mesure, bien souvent, d'envoyer aux Congrès des Partis Frères les délégations qu'il eût fallu.

Un seul budget, celui de l'Administration Générale du Centre, marque un dépassement appréciable du budget prévisionnel et quelques explications s'imposent. 8.500.000 francs avaient été prévus, 10.312.841 francs ont été dépensés, soit un excédent de 1.812.000 fr. Et cependant les dépenses ordinaires de téléphone, frais généraux, organisation des Congrès et Conseils Nationaux, réunions du Comité Directeur, frais de délégation, etc., sont restées égales aux prévisions et inférieures, le plus souvent, aux dépenses de 1949. Trois postes seulement ont « crevé le plafond » : celui de l'entretien de notre immeuble, propriété du Parti dont les sacrifices de nos précécesseurs nous ont permis « d'hériter » et qu'il est de notre devoir de conserver en état ; celui des frais d'expéditions dont le volume, sans cesse accru, peut être considéré, dans une certaine mesure évidemment, comme le témoignage de l'activité de nos divers services ou organismes ; celui enfin de nos impressions et nos camarades, aux prises avec les mêmes difficultés que nous dans la défense de leur presse, n'ignorent rien des hausses considérables du prix du papier et des tarifs d'imprimerie.

En résumé, notre engagement du précédent rapport a été tenu. Les recettes et les dépenses ordinaires de l'exercice ont été équilibrées et, dans l'ensemble, en retrait sur l'exercice précédent. Trois postes seulement ont dépassé les prévisions sur les quarante que comporte le budget général. Tout ceci nous permettrait de considérer la trésorerie de 1950 comme satisfaisante s'il ne fallait déplorer, une fois de plus, l'insuffisance de nos ressources face aux tâches à accomplir et face aux moyens de nos adversaires.

Signalons encore, pour en terminer avec cette série de chiffres, que les 832.905 fr. de factures impayées au 31 décembre 1950, que signale le rapport du trésorier, constituent, en fait, des engagements

de trésorerie qui doivent normalement trouver leur compensation dans le courant de l'année 1951. (frais d'impression des cahiers de comptes pour les trésoriers des sections, de la brochure des comptes-rendus sténographiques du 42e Congrès, etc...).

L'établissement de la cotisation proportionnelle fera de 1951 une année plus favorable, encore que cette réforme ne donnera son plein effet, à notre avis, qu'en 1952 et que nous aurons à faire face, cette année, à de difficiles et coûteuses élections.

II. — LES TACHES ANCIENNES ONT ETE TOTALEMENT ASSURÉES.

Nous pourrons nous dispenser ici d'un long développement. Les camarades basent leur jugement sur les faits ; ils savent bien si leurs lettres au secrétariat ont reçu ou non une réponse rapide, si leurs demandes d'intervention, trop nombreuses et pas assez entourées des garanties nécessaires à notre gré, ont reçu satisfaction quand elles étaient légitimes. D'autres pourront dire si l'aide, matérielle ou autre, leur a été refusée quand elle était compatible avec nos moyens.

Rappelons donc, aussi brièvement que possible, l'étendue de ces tâches auxquelles il nous a fallu faire face avec 4 camarades à l'organisation, 4 à la propagande, 2 au bureau des affaires internationales, 3 à la Trésorerie Générale, un seul aux J. S. et E. S., aucun permanent au bureau de l'Union Française et à celui des Femmes, 11 camarades, dont 2 à mi-temps, aux services généraux de l'administration, soit un personnel permanent considérablement moins nombreux que celui de nos adversaires. Cette année encore, nous considérons de notre devoir de lui adresser nos fraternels remerciements. Les maladies, dues dans la plupart des cas à un trop grand surmenage, n'ont jamais laissé une tâche inachevée, celle-ci étant reprise et répartie entre les présents. A cet hommage, nous en sommes persuadés, le Parti tout entier voudra s'associer.

Nous avons continué de documenter nos trois Délégués généraux, de les aider, de préparer minutieusement leurs calendriers et leurs tournées, d'étudier, d'interpréter et d'utiliser leurs substantiels rapports. Leur compétence, leur dévouement inlassable, ont fait l'objet de lettres élogieuses des Fédérations qui les ont reçus, et fort bien reçus il faut le dire. Ils ont été, n'est-ce pas, d'indispensables traits d'union entre le Secrétariat et les Fédérations.

Si le « Bulletin Intérieur », (à couverture rouge) est paru moins souvent, c'est que l'essentiel de sa « substance » a été passé dans les bulletins de « Documentation Politique » d'une part, d' « Organisation » d'autre part, plus vite imprimés et, par conséquent, moins en retard sur l'actualité politique qui se trouve si rapidement dépassée. Avec des objectifs bien différents ils ont eu, l'un et l'autre, une parution très régulière. Les lettres reçues à leur sujet nous permettent de penser qu'ils ont pu rendre d'appréciables services. Ils sont évidemment perfectibles ; encore faut-il que chacun se mobilise à y faire des abonnés de plus en plus nombreux et que le Secrétariat reçoive, pour leur rédaction, des suggestions constructives.

Notre bureau des expéditions, en plus de la ronéotypie de la totalité de nos documents, de l'envoi des 150 lettres ou paquets journaliers, de la mise en route des journaux des femmes, des jeunes, des étudiants, des G. S. E., des bulletins de l'A. P. L. et du bureau des affaires internationales, a assuré, certaines semaines, le départ de 25.000 bulletins sous bandes tirées et routées par nos soins. Sur ces expéditions, les « retours » enregistrés (et encore s'agit-il quel-

quefois de camarades décédés ou changés d'adresse sans que nous ayons été prévenus), s'élèvent à 15 ou 20 maximum, soit moins de 1 pour 1.000. C'est un résultat dont nous avons le droit de nous montrer satisfaits.

Nos liaisons avec les Fédérations métropolitaines et avec les Fédérations d'Outre-Mer surtout, ont été systématiquement améliorées et de bons résultats ont pu ainsi être obtenus.

Outre l'organisation de nos Congrès et Conseils Nationaux, pour lesquels nous ne faisons appel à des concours extérieurs que pour le service d'ordre, nous avons également préparé la tenue à Paris d'une réunion du C.O.M.I.S.C.O. et, à Royaumont, d'une Conférence d'Experts. Une étude minutieuse a été faite, sur la structure de la S. F. I. O. , pour être versée au dossier d'une Conférence d'Experts, tenue en Angleterre, sur les problèmes organisationnels. Une conférence nationale d'information sur les problèmes d'outre-mer a également été organisée.

Nos Commissions Nationales, de mieux en mieux coordonnées avec leurs responsables ou délégués fédéraux, ont poursuivi leur excellente besogne. Le Secrétariat ne leur a pas ménagé son aide ; nous appelons toutes les commissions exécutives fédérales, qui ne l'ont encore fait, à s'associer à cette action efficace. Par elle, l'audience de notre Parti se trouve sans cesse accrue et les légitimes aspirations de certaines catégories de citoyens mieux connues.

L'aide permanente du personnel de la Cité Malesherbes a été assurée, comme dans le passé, à nos camarades J. S. et E. S., privés du minimum des moyens nécessaires à mener à bien leur tâche et qui, malgré l'indifférence trop souvent marquée à leur égard par les adultes aux différents échelons du Parti, continuent d'œuvrer à la formation indispensable de ses cadres de demain.

Enfin, nos camarades du B. N. des Femmes, de l'Entr'Aide Ouvrière, de la Fédération Nationale des Elus, des « Anciens du Parti », de notre Librairie aussi, n'ont jamais fait en vain appel à notre concours.

Ainsi, nous avons poursuivi les tâches anciennes. A l'intérieur même du Secrétariat, par des réunions plus fréquentes entre les responsables des services, une meilleure coordination a été trouvée, une plus grande efficacité recherchée, la chasse à la paperasserie inutile poursuivie.Nous continuerons la recherche permanente d'un meilleur rendement de notre appareil central.

III. — NOUS AVONS FAIT FACE A DES TACHES NOUVELLES.

Le Secrétariat Administratif a participé à l'élaboration du projet d'institution de la cotisation proportionnelle, retenu dans ses grandes lignes par le Conseil National de Novembre 1950. L'application en a été immédiatement mise en œuvre. Timbres des diverses catégories, cartes de soutien, carnets de comptes pour les trésoreries des sections, bulletin d'organisation exclusivement consacré à cette question étaient édités pour le 15 décembre. Le nouveau mode de cotisation, devenu la loi du Parti, pouvait ainsi être appliqué sans heurts dès le 1er janvier.

Un effort nouveau et méthodique a été fait pour suivre de plus près le recrutement dans nos Fédérations. Les retardataires ont été alertés par nos soins, un délégué général quelquefois envoyé sur place. Notre Bulletin d'Organisation s'est attaché à redonner aux sections la confiance en elles-mêmes que certaines semblent parfois

avoir perdue. Des initiatives heureuses ont été citées, des exemples donnés de ce qu'il est possible de faire.

Les Commissions Fédérales métropolitaines ont reçu une étude statistique sur notre pénétration dans chaque canton. Certaines en ont fait la base d'une offensive de recrutement : il faut les en féliciter. Nul doute qu'il soit possible à notre Parti d'avoir au moins un correspondant dans chaque commune où nous n'avons pas de section. Il n'est pas admissible, en tout cas, que certaines communes de plus de 5.000 habitants n'aient pas de section et qu'il n'en existe aucune dans certains cantons dont le Conseiller Général est Socialiste.

Pour la première fois, depuis la libération, a été reprise l'édition en brochure du compte-rendu sténographique des travaux de notre Congrès. Le Secrétariat ne pouvait assumer financièrement cette nouvelle charge. Un appel a donc été lancé pour que les souscripteurs se fassent connaître. Le nombre minimum de 1.000 n'a été atteint que très lentement, d'où le retard apporté à assurer cette édition. Le volume est maintenant sorti des presses. Largement illustré, facilement utilisable avec ses index pratiques, il est l'instrument de travail indispensable à chaque propagandiste des prochaines batailles électorales. Il constitue en outre un incomparable document d'archives. Le tirage en a été malheureusement limité et les commandes doivent nous être passées très rapidement.

En vue de procurer des fonds supplémentaires au Secrétariat Général à la Propagande, une souscription spéciale a été ouverte. Une commission est désignée qui veillera à ce que ces fonds soient utilisés exclusivement pour les élections.

Nous avons aussi apporté notre aide à la création de la Fédération Nationale des Foyers Léo LAGRANGE, qui groupe déjà 40 fédérations départementales. L'œuvre de notre regretté camarade, premier Ministre des Loisirs sous le gouvernement de Front Populaire, sera ainsi poursuivie. Mais la Fédération Nationale doit pouvoir compter, pour cela, sur l'aide de tous les adultes, comme elle sait pouvoir compter sur l'aide de toutes les Fédérations J. S.

1950 a vu l'apparition d'un nouveau bulletin d'informations internationales, ronéotypé, que nos finances ne nous permettent malheureusement de diffuser qu'aux échelons fédéraux. La vie du C.O.M.I.S.C.O., celle des Partis Frères, y trouvent leur large place.

1950 a vu également le retour vers nous, et nous nous en félicitons, de nos amis du Mouvement de l'Enfance Ouvrière, dont nous ferons tout notre possible pour faciliter la remise en route. Ils doivent pouvoir compter, eux aussi, sur l'aide et la sollicitude du Parti tout entier.

Enfin, notre Librairie, remise en route au mois de mars, termine l'année avec un résultat très encourageant. Nous lui avons apporté notre appui le plus total ; aux militants, aux élus, aux responsables de toutes sortes incombe la tâche de la rendre prospère.

Voilà donc, rapidement établi, le bilan des tâches nouvelles. Certains penseront peut-être qu'il est modeste. Nous le savons. Nous l'avons dit, et répété, nous irons de l'avant avec prudence. Nous n'entreprendrons rien qui ne soit à l'étiage de nos moyens. Faire peu à la fois, mais le faire bien, solide et durable, vaut mieux que de mettre en chantier des tâches grandioses que l'on doit, en définitive, laisser inachevées faute des matériaux nécessaires.

IV. — APPEL AUX FEDERATIONS.

Mais une bonne administration n'est possible, vous le savez bien, que si les fédérations nous apportent leur concours sans réserve.

Toute notre organisation repose, en définitive, sur la confiance que nous pouvons placer les uns dans les autres.

Le Secrétariat ne peut connaître et vivre la Vie du Parti si vous ne l'en informez pas avec exactitude et régularité. Il est impossible de tenir à jour notre **fichier national** si chaque changement d'adresse, chaque modification de la commission exécutive fédérale, ne sont immédiatement communiqués. Croira-t-on que certaines fédérations ne nous ont signalé aucun changement à leur liste depuis 1947 ?

Il n'y aura aucune possibilité d'essor pour notre **Librairie Papeterie** (13, *rue de Maubeuge, Paris* 9e. Tél. Trudaine 66.-70, C. C. P. 6680-41) si chaque élu, chaque responsable fédéral ou de section, ne considère comme un devoir, comme cela se faisait « aux temps héroïques », de lui réserver ses achats, de lui demander ses catalogues, de la faire entrer en concurrence pour les fournitures scolaires...

Il sera vain d'espérer une amélioration très sensible de **nos publications** : « Documentation Politique », « Bulletin Intérieur », ou leur reparution : « Arguments et Ripostes », tant que, en dépit d'un abonnement annuel dérisoirement modique de 250 francs, nous ne parviendrons à avoir, malgré nos promesses de servir un abonnement supplémentaire gratuit pour 5 payants, que 2 abonnements payés pour 10 envoyés gratuitement à des commissions exécutives fédérales de plus en plus pléthoriques, que 3.000 abonnements payants pour 150.000 adhérents, soit 1 pour 50.

Impossible encore de procéder à l'impression de **brochures** bon marché, de vulgarisation ou de propagande, que nous ne pouvons placer qu'en nombre exagérément limité, après une publicité répétée et très coûteuse dans tous nos bulletins et journaux.

Il ne faudra pas non plus espérer une politique municipale socialiste coordonnée et efficace tant qu'un effort sérieux n'aura été fait pour assurer la vie normale de la **Fédération Nationale des Elus Municipaux et Cantonaux,** (50, rue de Rivoli, Paris). 12.000 maires et 36.000 conseillers municipaux socialistes n'ont en effet souscrit que 3.000 abonnements à l'organe officiel de la Fédération : « *L'Elu Socialiste* ». Il est certainement possible de faire mieux. Encore faut-il que chacun se considère comme mobilisé en permanence à cette besogne.

Enfin, il faudra sans doute cesser d'évoquer « les lendemains qui chantent » si l'on se désintéresse des lendemains de notre Parti lui-même, c'est-à-dire de **ses Jeunesses** qu'il faut conseiller et aider à rebâtir leurs groupes et leurs fédérations.

Nous nous en voudrions de ne pas terminer par une note optimiste. Bien que de dures batailles électorales nous attendent, ou peut-être parce que de dures batailles électorales nous attendent, 1951 marquera une étape importante dans la vie de notre Parti. De toutes parts nous arrivent les échos les plus encourageants. Partout, comme au Centre, l'organisation se durcit, se renforce. Chacun reprend peu à peu confiance en lui-même. A ceux qui, limitant l'action du Parti à l'action parlementaire, qui n'en est qu'une des formes, nous disent : « *Faites-nous de bonne politique nous vous « ferons de bonnes sections* » ; nous répondons : « *faites-nous de « bonnes sections et alors, mais alors seulement, par le jeu normal « d'une démocratie véritable, la bonne politique de nos parlemen- « taires traduira inévitablement l'enthousiasme et la foi qu'ils iront « puiser au sein de nos sections* ».

C) LA TRESORERIE

La comptabilité de la Trésorerie Générale permet de fixer pour l'année 1950 *les effectifs du Parti sur les bases suivantes :*

10.844 *Cartes permanentes,*

140.190 *Feuilles de cotisations,*

1.193.047 *Timbres de cotisations,*

4.290 *Timbres de propagande,*

ce qui permet de fixer la moyenne des timbres de cotisations par rapport aux feuillets à :

1.193.047 : 140.190 = 8,5

contre 7,7 *en* 1949, *ce qui démontre que si le nombre des adhérents demeure inférieur à celui de l'année précédente, la régularité dans les versements s'est améliorée.*

I. — LA COMPTABILITE DE L'ANNÉE 1950 SE RESUME DE LA FAÇON SUIVANTE :

Le budget prévisionnel qui vous avait été soumis et arrêté à 34.388.000 a été sensiblement dépassé du fait de la hausse constante des prix.

1°) Dépenses :

a) ORGANISATION-SOLIDARITE

Subventions	1.265.029	
Entr'aide Ouvrière Française	1.381.355	
Divers	335.670	
		2.982.054

b) PROPAGANDE-EDUCATION

Documentation	252.351	
Publications	1.767.845	
Propagande parlée	160.677	
Juin 44	50.000	
Revue Socialiste	250.000	
Cinéma Populaire	132.135	
Dépenses diverses	538.343	
		3.151.351

c) ADMINISTRATION

Administration générale	4.542.709	
Imprimerie	2.730.980	
Assises nationales	1.881.002	
Comité Directeur	597.135	
Comptes Rendus 42e Congrès	100.000	
Délégations	461.015	
		10.312.841

d) INTERNATIONALE

Cotisations	390.150	
Voyages	786.586	
Manifestations	537.006	
		1.713.742

e) SALAIRES, CHARGES SOCIALES, IMPOTS .. 16.754.789

Total des dépenses ordinaires 34.914.777

f) DEPENSES HORS-BUDGET

Achat de mobilier et matériel	25.846
Payé sur créditeurs divers	330.000
Frais payés d'avance sur exercice 1951	121.681
Total des dépenses	35.392.304
auxquelles il convient d'ajouter de factures impayées au 31 décembre	832.905
pour amener les engagements de l'exercice à	36.225.209

2°) Recettes :

En caisse au 1er janvier 1950	891.787
Fédérations et cotisations parlementaires	30.569.065
Cession d'une voiture	166.353
Bulletin Intérieur	452.884
Vente comptes rendus 42e Congrès	79.968
Remboursement salaires et charges sociales (organismes contrôlés par le Parti)	721.845
Solidarité	129.094
Comptes, avances et dépôts	700.658
Souscriptions diverses et dons	1.178.769
Comptes divers (inférieurs à 100.000)	510.908
	35.401.331

de sorte qu'au 31 Décembre 1950 l'encaisse était pratiquement nul avec :

Recettes	35.401.331
Dépenses	35.392.304
	9.027

et que nous nous trouvions devant 832.905 francs de factures à payer.

II. — LE COMPTE RESULTAT S'ETABLIT COMME SUIT :

DOIT		AVOIR	
Dépenses ordinaires	34.914.777	Recettes fédérales et parlementaires ..	30.569.065
Restant à payer ..	832.905	Bulletin Intérieur..	452.884
		Comptes Rendus 42e Congrès	79.968
		Remboursement salaires et charges..	721.845
		Solidarité	129.094
		Souscriptions diverses	1.178.769
		Comptes divers.. ..	510.908
	35.747.682		33.642.533

Il laisse apparaître un déficit de :

35.747.682 — 33.642.533 = 2.105.149 francs

Comme le démontre le bilan du parti, l'excédent des éléments d'Actif sur ceux du Passif (fonds de réserve) n'est cette année que de 478.130.

Le Trésorier ne saurait qu'attirer sérieusement l'attention du Congrès et de tous les militants sur cette situation particulièrement grave à la veille d'une campagne électorale dont le résultat s'avère capital pour le socialisme. Certains prétendront peut-être que le budget prévisionnel pour 1951, *qui vous est présenté à la suite du bilan* 1950, *a été rédigé avec trop d'optimisme ; il est exact que le bureau du Parti en le discutant a voulu manifester sa confiance dans l'effort que chacun accomplira pour en assurer la bonne réalisation.*

III. — BILAN DU PARTI AU 31 DECEMBRE 1950

Actif :		Passif :	
Dépôts cautions ..	27.421	Fonds de réserve ..	478.130
Mobilier matériel ..	985.423	Fédérations créditrices..	2.656.677
Automobiles	515.647	Divers à payer.. ..	832.905
Titres	50.000	Créditeurs divers ..	720.658
Fédérations débitrices..	1.665.899		
Fédérations débitrices - Timbres semestriels	1.313.272		
Frais payés d'avance..	121.681		
Caisse	9.027		
	4.688.370		4.688.370

IV. — BUDGET PREVISIONNEL POUR 1951

1°) Recettes :

MATERIEL COTISANT

a) *Feuillets annuels*

20 frs × 170.000.. .. .. 3.400.000

b) *Timbres ordinaires*

170.000	(80 %	Cat. 1. 16 frs ×	1.088.000	17.408.000
× 8	)10 %	Cat. 2. 32 frs ×	136.000	4.352.000
———	) 5 %	Cat. 3. 55 frs ×	68.000	3.740.000
1.360.000	(5 %	Cat. 4. 100 frs ×	68.000	6.800.000

c) *Cartes permanentes*

50 frs × 5.000.. .. .. 250.000

d) *Timbre international*

5 frs × 170.000 .. .. 850.000

e) *Timbres propagande et recettes diverses* 1.200.000

38.000.000

RECETTES ABONNEMENTS

250 frs × 3.000 .. .. 750.000

COTISATIONS PARLEMENTAIRES

a) *Métropole*

Assemblée Nat. : 2.800 frs × 89 × 12	2.990.400	
Conseil Rép. : 2.800 frs × 48 × 12	1.612.800	
		4.603.200

b) *Union Française*

Assemblée Nat. : 2.800 frs × 7 × 12	235.200	
Conseil Rép. : 2.800 frs × 11 × 12	369.600	
Union Franç. : 2.200 frs × 27 × 12	712.800	
		1.317.600
		44.670.800

2°) Dépenses :

a) ORGANISATION-SOLIDARITE..	4.460.000
b) PROPAGANDE - EDUCATION	2.600.000
c) ADMINISTRATION..	5.350.000
d) INTERNATIONALE..	2.400.000
e) SALAIRES, CHARGES SOCIALES, IMPOTS ..	18.900.000
f) DEPENSES SUR EXERCICE CLOS	900.000
g) DISPONIBILITES A REIMPUTER DANS LE CADRE DES BUDGETS ETABLIS	60.800
	44.670.800

Le budget prévisionnel ainsi établi ne fait pas état, bien entendu, des recettes à provenir du placement des cartes de soutien destinées au financement de la campagne électorale et qui doivent faire l'objet d'une comptabilité spéciale.

VICTOR PROVO,
Trésorier Général.

D) L'ACTION D'ORGANISATION

Les Camarades apprécieront notre persévérant souci de maintenir une bonne administration, alliée à de saines finances, à la lecture des rapports qui y sont consacrés.

Nos liaisons avec les Fédérations, métropolitaines et d'outre-Mer, resserrées encore par un courrier de plus en plus abondant, nous ont permis une connaissance de plus en plus profitable de la santé et des besoins de nos échelons fédéraux ou locaux. Nous avons tenté d'apporter une réponse à chacun des problèmes posés, de fournir notre conseil ou notre appui pour aplanir certaines difficultés. Nous croyons y avoir quelquefois réussi.

A cette besogne se sont associés, avec compétence et dévouement, nos trois délégués généraux. Les fédérations qui les ont reçus, et elles l'ont dans l'ensemble fort bien fait, voudront sans doute s'associer au fraternel hommage que nous tenons à rendre à leur inlassable activité. Des fructueuses moissons, qu'ils ont rapportées de leurs tournées, nous avons essayé de tirer toute la substance possible. Fédérations en sommeil, fédérations divisées aussi, ont pû « repartir » sous leur énergique impulsion.

La progression de nos effectifs a été suivie fédération par fédération. Les retardataires ont été alertés. Nous nous sommes en outre livrés à l'étude statistique du nombre de sections dans chaque canton métropolitain : un effort tenace doit nous permettre de trouver au moins un correspondant dans nombre de communes. En tout cas, il n'est guère admissible que certains cantons n'aient aucune section quand leur Conseiller Général est un camarade du Parti.

Instruments précieux de liaison, nos Bulletins d'organisation, plus réguliers dans leur parution et que nous avons voulu de plus en plus simples, nous ont permis de mettre en valeur des initiatives heureuses, de fournir des exemples de ce qu'il est possible de faire, d'apporter des encouragements, de donner à tous les consignes les plus pratiques. Notre effort sera poursuivi pour en faire l'outil qui permettra, aux responsables à l'organisation des différents échelons, de prendre enfin conscience de la mesure et de l'utilité de leur tâche. Souhaitons qu'il soit plus largement utilisé dans les sections, que chacun veuille apporter à sa rédaction la contribution de son expérience personnelle.

Nos Commissions Nationales ont des correspondants fédéraux de plus en plus nombreux, de plus en plus actifs aussi. Le courant d'informations dans les deux sens va sans cesse croissant, et l'audience de notre Parti s'en trouve accrue. Nous faisons ainsi la preuve dans toutes les organisations — dont nous voulons voir maintenue la neutralité politique — que nous sommes en mesure d'apporter, à chaque revendication légitime, la satisfaction la plus juste sans démagogie. Félicitons-nous au passage de la création récente de la Commission du Logement et de l'Habitat, riche d'espoirs, et de celle du Tourisme.

Depuis sa naissance, l'Entr'aide Ouvrière Française a apporté plus de dix millions de secours de toutes sortes aux victimes de la société présente. En 1950, *sa sollicitude est allée plus particulièrement aux vieux, aux enfants, aux défavorisés de notre système économique injuste, aux chômeurs, aux grévistes, aux victimes des catastrophes minières ou autres. Dans le même temps, associant ses efforts à ceux de nos camarades du P.S. Belge, elle a pu contribuer à la constitution — organique désormais — de l'Entr'aide Socialiste Internationale, en qui nous plaçons les plus grandes espérances.*

Notre action d'information et d'éducation a été systématiquement poursuivie en direction de nos G.S.E. et des camarades responsables dans les Comités d'Entreprises. De nombreux groupes socialistes d'entreprises se reconstituent en ce moment, qui permettent au Parti des contacts plus étroits avec les ouvriers des entreprises et des grandes administrations, qui nous permettent encore d'éclairer la fraction inconsciente et parfois découragée du Mouvement syndical. Nous continuons aussi d'entretenir une correspondance régulière avec des camarades responsables dans les Comités d'Entreprises ; nous nous enrichissons des expériences qu'ils y poursuivent et nous ne nous lassons pas de leur faire connaître les droits, mais aussi les devoirs de classe, que leur donnent des lois qui doivent conduire la classe ouvrière jusqu'à la gestion.

Notre Librairie-Papeterie des Municipalités, en plein essor, termine l'exercice 1950 *avec un résultat très satisfaisant. Chaque élu, chaque responsable, en la faisant prospérer, donnera au Parti, dans un avenir prochain, les moyens matériels de mieux diffuser sa pensée.*

Enfin, signalant au passage l'excellente besogne, dont chacun a dû avoir des échos, de la Commission d'Outre-Mer et de la Commission Centrale agricole, appelant une nouvelle fois tous nos camarades adultes à créer des Groupes de Jeunesses ou d'Etudiants Socialistes, avenir et espoir de notre Parti, en leur demandant de les conseiller et surtout de les aider comme nous avons fait à l'échelon national, nous aurons fait le tour, dans les grandes lignes, des besognes où s'est appliquée notre volonté tenace de forger un instrument qui fera notre Parti plus efficace et plus apte, par là-même, à remplir sa mission

I. — LES DELEGUES GENERAUX DU PARTI

Nos trois Camarades Délégués Généraux sont maintenant connus dans toutes les Fédérations. Le système d'organisation des tournées est bien rôdé. Le rôle d'informateurs, d'animateurs et de Conseillers, que nous leur avons confié, a été bien rempli, et, d'une façon générale, bien compris de part et d'autre. La plupart des Fédéraux ont marqué leur satisfaction du travail effectué dans leur département par ces Camarades, et nous ont souvent fait part des succès enregistrés à la suite de leurs passages. La liaison vivante, ainsi établie entre les Fédérations et le centre du Parti, nous a permis, d'autre part, d'avoir une idée plus précise de leur situation et des particularités qui marquent chacune d'entre elles.

Cette expérience, débutée en Octobre 1949, montre maintenant pleinement son utilité. Les Délégués sont réclamés, et il nous arrive de ne pouvoir toujours donner satisfaction à ces requêtes aux dates désirées, malgré notre bon vouloir et celui des Camarades Délégués.

Au cours de l'année 1950, nos efforts ont porté tout particulièrement sur celles des Fédérations où des défaillances se faisaient sentir, et où une aide se montrait indispensable. Dans ces départements, les délégués ont effectué des séjours prolongés, de quinze jours à trois semaines, et au-delà. Deux Fédérations sont à citer au premier chef dans ce cadre.

Celle des **PYRENEES-ORIENTALES**, dissoute par le Comité Directeur, et qui remarche maintenant avec un effectif de 73 Sections bien vivantes. Les trois Délégués y ont travaillé ensemble pendant tout le mois de Juillet ; l'un d'entre eux a, en outre, consacré une partie de ses vacances en Août pour seconder les Responsables Fédéraux provisoires, dans la préparation du Congrès fédéral, qui devait permettre à la Fédération de reprendre son rang parmi les autres, et sa vie officielle au sein du Parti.

La **LOZERE**, qui, après le départ du Fédéral, (appelé dans un autre département), était restée sans aucune direction. Deux séjours consécutifs de quinze jours ont permis, l'un de regrouper les Sections, l'autre de préparer un Congrès fédéral pour la désignation des Cadres fédéraux.

Parmi les autres Fédérations qui ont été l'objet particulier de notre sollicitude, il faut citer : l'AIN, les ALPES-MARITIMES, l'AUBE, le FINISTERE, la MAYENNE, la MEUSE, la MOSELLE, les BASSES-PYRENEES, la SAONE-ET-LOIRE, les DEUX-SEVRES, la VENDEE et les VOSGES. Ces Fédérations ont, au cours de l'année, reçu nos camarades pour de longs séjours, certaines d'entre elles à plusieurs reprises même. En outre, il nous a été possible, contrairement à nos prévisions initiales, de mettre l'un des Délégués à la disposition de deux Fédérations d'Outre-Mer : quinze jours en ALGEROIS et trois semaines dans le CONSTANTINOIS.

Et, bien que les nomenclatures soient fastidieuses, nous devons à la vérité de noter que les Fédérations suivantes ont retiré un bénéfice très positif des tournées des délégués, qu'il s'agisse de créations ou reconstitutions de Sections, de réorganisation du travail fédéral, de reprise de cotisations : AIN, ALPES-MARITIMES, HAUTE-LOIRE, LOIRET, MARNE, MAYENNE, MEURTHE-ET-MOSELLE, MORBIHAN, PAS-DE-CALAIS, SEINE-ET-MARNE, DEUX-SEVRES, VENDEE.

Les lettres des Responsables qui nous sont parvenus, de la part de certaines d'entre elles, en fin de tournées, ont été un véritable encouragement à persévérer dans ce travail.

Si, dans certains cas, les tournées prévues et annoncées n'ont pas toujours été organisées systématiquement par la Fédération — et c'est là l'exception — les délégués ont su y remédier en visitant les Responsables de Sections, et en mobilisant eux-mêmes les Camarades. Aucune tournée ne s'est soldée par un résultat négatif, aucune n'a été faite « à vide ». D'ailleurs, en règle générale, le travail s'est fait en commun, et c'est la raison de sa productivité.

Ce très bref résumé d'une activité qui occupe trois Camarades, qui « roulent » à une cadence de vingt-cinq jours par mois, appelle une remarque : C'est la conscience et la persévérance avec lesquelles ils accomplissent leur tâche qui donnent à leur travail toute sa valeur, qui le rend réellement efficace. Et c'est à la bonne volonté et à l'esprit de collaboration fraternelle des Secrétaires Fédéraux et des Responsables sur tous les plans qu'ils doivent d'avoir pû mener courageusement ce travail à bien jusqu'ici.

II. — NOS COMMISSIONS NATIONALES

S'il nous fallait un test sur l'utilité de ces commissions dans leur soutien des organisations libres fidèles à leurs dirigeants socialistes, nous pourrions le prendre dans le fait politique actuel que constate un observateur des élections donnant lieu à des compétitions ouvrières.

En effet, les communistes conservent leur nombre de voix dans les élections tandis que le P. C. F. et la C. G. T. diminuent d'importance. A quoi cela tient-il ?

Pour une large part, aux organisations para-politiques que les staliniens ont su créer et défendre autour de leur Parti. La force politique peut faillir ; la force corporative et l'action défensive entreprises sur le front social, vieux travailleurs, anciens combattants, Associations Familiales, Œuvres sociales, Tourisme, loisirs, locataires, etc... jouent intégralement leur jeu et trouvent facilement à convaincre ceux qui, loin des Partis politiques, **aiment qu'on s'occupe d'eux.**

En 1950, *nous avons fait un pas de plus dans notre pénétration et dans notre auto-défense. Tenant compte des moyens mis en œuvre, nous devons être satisfaits des résultats obtenus, qui nous mettent en mesure de donner à nos amis, qui auront à affronter les campagnes électorales de* 1951, *une documentation particulière sur les problèmes posés aux associations.*

Les rapports ci-dessous, que nous vous **demandons de parcourir,** *seront sans doute adoptés par le Congrès, mais nous voudrions qu'ils fassent surtout l'objet d'une discussion spéciale de nos fédérations, dans le Cadre de l'***organisation fédérale.**

Pour ne pas alourdir votre tâche d'étude, nous avons succinctement résumé notre travail sachant qu'à l'appui de ces rapports, et pour les besoins de la discussion, vous pourrez avoir recours, le cas échéant, au Bulletin Intérieur, Section Organisation, qui a été publié chaque mois.

●

Nos camarades trouveront ci-dessous la liste des Commissions Fédérales constituées au 31-12-50 :

Nous insistons très vivement auprès des secrétaires fédéraux, qui ne l'ont pas encore fait, pour qu'ils forment leurs commissions ou désignent leurs correspondants.

Il ne s'agit pas d'alourdir inutilement les organismes fédéraux. Chaque fédération ne peut constituer une commission pour chaque ordre d'activité. Nous renvoyons aux conseils donnés à ce sujet pour les moyennes et petites fédérations dans un Bulletin Intérieur de l'année dernière.

1°) Etat des représentations des Fédérations auprès des Commissions Nationales

DEPARTEMENT	Adresse de Couverture	Secrétaire à l'Organisation	Délégué à la Coopération	Délégué Anciens Combattants	Délégué Commission Agricole	G. S. E.	Cercle Jean-Jaurès	Sports Tourisme	Œuvres Sociales
AIN	1	1	—	—	2	—	1	—	1
AISNE	1	1	—	—	1	—	1	—	—
ALGER	1	1	—	—	—	—	1	—	—
ALLIER	1	1	—	1	18	—	1	—	—
BASSES-ALPES	1	1	—	1	3	1	1	—	—
HAUTES-ALPES	1	1	—	—	1	—	—	—	—
ALPES-MARITIMES	—	1	—	2	2	1	1	1	2
ARDECHE	—	—	—	—	1	—	1	—	—
ARDENNES	1	1	—	—	—	—	1	—	2
ARIEGE	1	1	1	1	2	—	1	1	1
AUBE	1	1	—	—	2	3	1	—	—
AUDE	—	—	—	—	2	1	1	—	—
AVEYRON	1	1	—	—	1	2	1	—	—
BOUCHES-DU-RHONE	—	1	—	—	—	2	3	—	2
CALVADOS	—	1	—	1	2	1	3	—	—
CANTAL	1	—	—	—	—	—	1	—	—
CHARENTE	1	—	—	—	1	—	1	—	—
CHARENTE-INFERIEURE	1	1	3	1	5	—	1	—	2
CHER	—	—	—	—	6	—	2	—	—
CONSTANTINE	—	—	—	—	—	—	3	—	—
CORREZE	1	1	—	—	1	—	1	—	—
CORSE	—	—	—	—	—	—	1	—	—
COTE D'OR	—	1	1	1	3	1	1	—	—

DEPARTEMENT	Adresse de Couverture	Secrétaire à l'Organisation	Délégué à la Coopération	Délégué Anciens Combattants	Délégué Commission Agricole	G. S. E.	Cercle Jean-Jaurès	Sports Tourisme	Œuvres Sociales
COTES DU NORD	—	—	—	1	5	—	1	—	—
CREUSE	—	1	—	—	3	—	1	—	—
DORDOGNE	1	1	3	8	6	2	1	7	1
DOUBS	1	1	—	—	1	1	1	—	—
DROME	—	1	1	—	1	1	1	—	—
EURE	—	—	—	1	—	1	1	—	—
EURE-ET-LOIR	1	1	1	—	1	1	1	—	1
FINISTERE	—	1	—	—	8	1	2	—	—
GARD	—	—	—	—	3	2	1	—	1
HAUTE-GARONNE	—	1	—	3	4	2	2	2	1
GERS	—	—	—	—	1	—	—	—	—
GIRONDE	1	1	—	2	—	1	1	2	—
HERAULT	1	—	—	—	2	—	2	—	—
ILLE-ET-VILAINE	1	1	1	2	2	—	1	1	—
INDRE	1	—	—	1	1	—	—	—	—
INDRE-ET-LOIRE	1	1	—	—	—	1	1	1	—
ISERE	1	1	—	—	1	2	1	1	—
JURA	1	1	—	—	1	—	—	—	—
LANDES	—	—	—	—	—	1	2	—	—
LOIR-ET-CHER	1	1	—	—	1	—	1	—	—
LOIRE	1	—	—	—	1	—	1	—	—
HAUTE-LOIRE	1	1	1	2	1	—	2	1	—
LOIRE-INFERIEURE	1	1	—	—	—	—	1	—	—
LOIRET	1	1	—	—	1	1	2	—	1
LOT	—	—	—	—	2	—	2	—	—

DEPARTEMENT	Adresse de Couverture	Secrétaire à l'Organisation	Délégué à la Coopération	Délégué Anciens Combattants	Délégué Commission Agricole	G. S. E.	Cercle Jean-Jaurès	Sports Tourisme	Œuvres Sociales
LOT-ET-GARONNE	1	—	—	—	1	—	—	—	—
LOZERE	1	1	—	—	3	—	1	—	—
MADAGASCAR	1	1	—	—	—	—	—	—	—
MAINE-ET-LOIRE	1	3	—	11	1	—	1	1	2
MANCHE	—	—	—	—	—	—	—	—	—
MARNE	1	—	—	—	5	—	—	—	—
HAUTE-MARNE	1	1	—	—	—	—	—	—	—
MAROC	1	1	—	—	—	—	1	—	—
MARTINIQUE	—	—	—	—	—	—	1	—	—
MAYENNE	—	4	1	1	4	—	—	—	2
MEURTHE-ET-MOSELLE	—	1	—	—	—	2	2	—	1
MEUSE	1	1	—	—	—	—	1	—	—
MORBIHAN	—	1	—	2	1	—	1	—	—
MOSELLE	1	1	1	—	—	1	1	—	1
NIEVRE	1	1	—	1	2	1	1	—	—
NORD	—	—	—	1	—	2	2	—	—
OISE	—	—	—	—	—	5	2	—	2
ORAN	—	—	—	—	—	—	—	—	—
ORNE	—	—	—	—	—	—	1	—	—
PAS-DE-CALAIS	—	1	1	1	2	—	1	1	1
PUY-DE-DOME	1	1	—	2	2	1	1	—	—
BASSES-PYRENEES	1	1	—	1	—	—	1	—	—
HAUTES-PYRENEES	1	1	—	1	—	—	1	—	—
PYRENEES-ORIENTALES	1	—	—	—	3	2	1	—	1
BAS-RHIN	—	—	—	—	1	1	1	—	—

DEPARTEMENT	Adresse de Couverture	Secretaire à l'Organisation	Délégué à la Coopération	Délégué Anciens Combattants	Délégué Commission Agricole	G. S. E.	Cercle Jean-Jaurès	Sports Tourisme	Œuvres Sociales
HAUT-RHIN	1	1	—	1	—	1	—	—	—
RHONE	—	—	1	1	—	1	—	—	—
HAUTE-SAONE	1	1	1	1	1	—	1	1	2
SAONE-ET-LOIRE	1	1	1	2	4	1	1	1	1
SARTHE	—	—	—	—	—	—	1	—	—
SAVOIE	—	—	—	1	—	—	1	—	—
HAUTE-SAVOIE	1	1	—	1	—	—	—	—	—
SEINE	—	1	1	—	2	1	1	1	1
SEINE-INFERIEURE	—	1	1	—	1	2	1	—	1
SEINE-ET-MARNE	1	6	48	10	4	2	1	1	—
SEINE-ET-OISE	1	1	1	1	1	2	1	—	2
SENEGAL	—	1	2	2	—	—	1	—	—
DEUX-SEVRES	1	1	1	—	2	2	3	1	1
SOMME	—	1	—	1	4	—	1	—	2
TARN	—	—	—	1	3	1	1	—	—
TARN-ET-GARONNE	1	1	2	2	3	1	1	1	1
BELFORT	—	—	—	3	—	—	1	—	—
TUNISIE	—	—	—	—	—	—	—	—	—
VAR	—	1	—	—	1	1	1	—	1
VAUCLUSE	—	1	—	—	2	—	—	—	1
VENDEE	1	1	—	—	1	—	1	—	1
VIENNE	1	1	—	—	—	1	1	—	—
HAUTE-VIENNE	1	—	—	1	1	1	1	—	—
VOSGES	—	—	1	1	—	—	2	1	1
YONNE	—	—	—	—	—	—	—	—	—

2°) Classement des Fédérations suivant le nombre de leurs correspondants avec nos Commissions Nationales (maximum 8)

8 Correspondants

DORDOGNE
SAONE-ET-LOIRE
TARN-ET-GARONNE

7 Correspondants

ALPES-MARITIMES
ARIEGE
HAUTE-GARONNE
PAS-DE-CALAIS
HAUTE-SAONE
SEINE
SEINE-ET-MARNE
SEINE-ET-OISE
DEUX-SEVRES

6 Correspondants

CHARENTE MARITIME
COTE-D'OR
EURE-ET-LOIR
ILLE-ET-VILAINE
HAUTE-LOIRE
MAINE-ET-LOIRE
SEINE-INFERIEURE

5 Correspondants

BASSES-ALPES
CALVADOS
DROME
GIRONDE
ISERE
LOIRET
MAYENNE
MOSELLE
NIEVRE
PUY-DE-DOME
SOMME
VAR
VOSGES

4 Correspondants

AIN
ALLIER
AUBE
AVEYRON
BOUCHES-DU-RHONE
DOUBS
FINISTERE
GARD
INDRE-ET-LOIRE
MEURTHE-ET-MOSELLE
MORBIHAN
PYRENEES-ORIENTALES
HAUT-RHIN
SENEGAL

Collection Jean-Jaurès

TARN
VENDEE
HAUTE-VIENNE

3 Correspondants

AISNE
ARDENNES
AUDE
CORREZE
COTES-DU-NORD
CREUSE
EURE
LOIR-ET-CHER
LOIRE-INFERIEURE
LOZERE
NORD
OISE
BASSES-PYRENEES
HAUTES-PYRENEES
BAS-RHIN
RHONE
VAUCLUSE
VIENNE

2 Correspondants

ALGER
HAUTES-ALPES
ARDECHE
CHARENTE
CHER
HERAULT
INDRE
JURA
LANDES
LOIRE
LOT
MARNE
MAROC
MEUSE
SAVOIE
HAUTE-SAVOIE
TERRITOIRE DE BELFORT

1 Correspondant

CANTAL
CONSTANTINE
CORSE
GERS
LOT-ET-GARONNE
MADAGASCAR
HAUTE-MARNE
MARTINIQUE
SARTHE
YONNE
ORNE

Aucun Correspondant

MANCHE
ORAN
TUNISIE

Confédération Jean-Jaurès

3° Les camarades trouveront ci-dessous les listes de Fédérations qui, au 31 décembre 1950 :

N'ONT PAS FAIT CONNAITRE LEUR ADRESSE DE COUVERTURE :

Alpes-Maritimes
Ardèche
Aude
Bouches-du-Rhône
Calvados
Cher
Constantine
Corse
Côte-d'Or
Côtes-du-Nord
Creuse
Drome
Eure
Finistère
Gard
Haute-Garonne
Gers
Landes
Lot
Manche
Martinique
Mayenne
Meurthe-et-Moselle
Morbihan
Nord
Oise
Oran
Orne
Pas-de-Calais
Bas-Rhin
Rhône
Sarthe
Savoie
Seine
Seine-Inférieure
Sénégal
Somme
Tarn
Territoire de Belfort
Tunisie
Var
Vaucluse
Vosges
Yonne

N'ONT PAS DE SECRETAIRE A L'ORGANISATION :

Ardèche
Aude
Cantal
Charente
Cher
Constantine
Corse
Côtes-du-Nord
Eure
Gard
Gers
Hérault
Indre
Landes
Loire
Lot
Lot-et-Garonne
Manche
Marne
Martinique
Nord
Oise
Oran
Orne
Pyrénées-Orient.
Bas-Rhin
Rhône
Sarthe
Savoie
Tarn
Territoire de Belfort
Tunisie
Haute-Vienne
Vosges
Yonne

N'ONT PAS DE DELEGUE A LA COOPERATION :

Ain
Aisne
Alger
Allier
Basses-Alpes
Hautes-Alpes
Alpes-Maritimes
Ardèche
Ardennes
Aube
Aude
Aveyron
Bouches-du-Rhône
Calvados
Cantal
Charente
Cher
Constantine
Corrèze
Corse
Côtes-du-Nord
Creuse
Doubs
Eure
Finistère
Gard
Haute-Garonne
Gers
Gironde
Hérault
Indre
Indre-et-Loire
Isère
Jura
Landes
Loir-et-Cher
Loire
Loire-Inférieure
Loiret
Lot
Lot-et-Garonne
Lozère
Madagascar
Maine-et-Loire
Manche
Marne
Haute-Marne
Maroc
Martinique
Meurthe-et-Moselle
Meuse
Morbihan
Nièvre
Nord
Oise
Oran
Puy-de-Dôme

Basses-Pyrénées
Hautes-Pyrénées
Pyrénées-Orient.
Bas-Rhin
Haut-Rhin
Sarthe
Savoie
Haute-Savoie
Somme
Tarn
Territoire de Belfort
Tunisie
Var
Vaucluse
Vendée
Vienne
Haute-Vienne
Yonne

N'ONT PAS DE DELEGUE AUX ANCIENS COMBATTANTS :

Ain
Aisne
Alger
Hautes-Alpes
Ardèche
Ardennes
Aube
Aude
Aveyron
Bouches-du-Rhône
Cantal
Charente
Cher
Constantine
Corrèze
Corse
Creuse
Doubs
Drôme
Eure-et-Loir
Finistère
Gard
Gers
Hérault
Indre-et-Loire
Isère
Jura
Landes
Loir-et-Cher
Loire
Loire-Inférieure
Loiret
Lot
Lot-et-Garonne
Lozère
Madagascar
Manche
Marne
Haute-Marne
Maroc
Martinique
Meurthe-et-Moselle
Meuse
Moselle
Oise
Oran
Orne
Pyrénées-Orient.
Bas-Rhin
Sarthe
Seine-Inférieure
Deux-Sèvres
Tunisie
Var
Vaucluse
Vendée
Vienne
Yonne

N'ONT PAS DE DELEGUE A LA COMMISSION AGRICOLE :

Alger
Ardennes
Bouches-du-Rhône
Cantal
Constantine
Corse
Eure
Gironde
Indre-et-Loire
Landes
Loire-Inférieure
Madagascar
Manche
Haute-Marne
Maroc
Martinique
Meurthe-et-Moselle
Meuse
Moselle
Nord
Oise
Oran
Orne
Basses-Pyrénées
Hautes-Pyrénées
Haut-Rhin
Rhône
Sarthe
Savoie
Haute-Savoie
Sénégal
Territoire de Belfort
Tunisie
Vienne
Vosges
Yonne

N'ONT PAS DE SECRETAIRE AUX G. S. E.

Ain
Aisne
Alger
Allier
Hautes-Alpes
Ardèche
Ardennes
Ariège
Cantal
Charente
Charente-Maritime
Cher
Constantine
Corrèze
Corse
Côtes-du-Nord
Creuse
Gers
Hérault
Ille-et-Vilaine
Indre
Jura
Loir-et-Cher
Loire
Haute-Loire
Loire-Inférieure
Lot
Lot-et-Garonne
Lozère
Madagascar

Maine-et-Loire
Manche
Marne
Haute-Marne
Maroc
Martinique
Mayenne
Meuse
Morbihan
Oran
Orne
Pas-de-Calais
Basses-Pyrénées
Hautes-Pyrénées
Haute-Saône
Sarthe
Savoie
Haute-Savoie
Sénégal
Somme
Territoire de Belfort
Tunisie
Vaucluse
Vendée
Vosges
Yonne

N'ONT PAS DE DELEGUE AUX CERCLES JEAN-JAURES :

Hautes-Alpes
Gers
Indre
Jura
Lot
Madagascar
Manche
Marne
Haute-Marne
Mayenne
Oran
Haut-Rhin
Rhône
Haute-Savoie
Tunisie
Vaucluse

N'ONT PAS DE DELEGUE AUX SPORTS ET TOURISME :

Ain
Aisne
Alger
Allier
Basses-Alpes
Hautes-Alpes
Ardèche
Ardennes
Aube
Aude
Aveyron
Bouches-du-Rhône
Calvados
Cantal
Charente
Charente-Maritime
Cher
Constantine
Corrèze
Corse
Côte-d'Or
Côtes-du-Nord
Creuse
Doubs
Drome
Eure
Eure-et-Loir
Finistère
Gard
Gers
Hérault
Indre
Jura
Landes
Loir-et-Cher
Loire
Loire-Inférieure
Loiret
Lot
Lot-et-Garonne
Lozère
Madagascar
Manche
Marne
Haute-Marne
Maroc
Martinique
Mayenne
Meurthe-et-Moselle
Meuse
Morbihan
Moselle
Nièvre
Nord
Oise
Oran
Orne
Puy-de-Dôme
Basses-Pyrénées
Hautes-Pyrénées
Pyrénées-Orient.
Bas-Rhin
Haut-Rhin
Rhône
Sarthe
Savoie
Haute-Savoie
Seine-Inférieure
Seine-et-Oise
Sénégal
Somme
Tarn
Territoire de Belfort
Tunisie
Var
Vaucluse
Vendée
Vienne
Haute-Vienne
Yonne

N'ONT PAS DE DELEGUE AUX ŒUVRES SOCIALES :

Aisne
Alger
Allier
Basses-Alpes
Hautes-Alpes
Ardèche
Aube
Aude
Aveyron
Calvados
Cantal
Charente
Cher
Constantine
Corrèze
Corse
Côte-d'Or
Côtes-du-Nord

Creuse	*Haute-Loire*	*Puy-de-Dôme*
Doubs	*Loire-Inférieure*	*Basses-Pyrénées*
Drôme	*Lot*	*Hautes-Pyrénées*
Eure	*Lat-et-Garonne*	*Bas-Rhin*
Finistère	*Lozère*	*Rhône*
Gers	*Madagascar*	*Sarthe*
Gironde	*Manche*	*Savoie*
Hérault	*Haute-Marne*	*Haute-Savoie*
Ille-et-Vilaine	*Maroc*	*Seine-et-Marne*
Indre	*Martinique*	*Sénégal*
Indre-et-Loire	*Meuse*	*Tarn*
Isère	*Morbihan*	*Belfort*
Jura	*Nièvre*	*Tunisie*
Landes	*Nord*	*Vienne*
Loir-et-Cher	*Oran*	*Haute-Vienne*
Loire	*Orne*	*Yonne*

4°) Commission Nationale de la Coopération.

COMPOSEE DE :

1 Représentant des Coopératives Agricoles,
2 Représentants des Coopératives de Production,
1 Représentant de l'Assemblée de l'Union Française,
3 Représentants membres du Bureau National des Coopératives de Distribution.
1 Représentant des Directions Agricoles chargées de la Coopération,
2 Représentants des Fédérations Régionales des Coopératives de Consommation,
2 Représentants des Coopératives de Distribution,
1 Représentant des Syndicats de Consommateurs,
1 Représentant des Coopératives d'Outre-Mer,
1 Représentant des Membres des Jeunesses Socialistes,
3 Représentants du Groupe Socialiste au Parlement,
1 Représentant du Secrétariat Général du Parti.

En 1950, elle s'est régulièrement réunie au moins une fois par mois et au cours de ces réunions, elle a examiné, **en fonction de la doctrine générale du Parti,** les principaux problèmes intéressant les diverses formes de la coopération.

Elle s'est, en particulier, penchée sur les problèmes suivants :

— LA COOPERATION EN AFRIQUE NOIRE,
— LA COOPERATION et les problèmes de l'Habitat,
— LE FINANCEMENT des coopératives,
— LE STATUT FISCAL de la Coopération,
— LES COOPERATIVES de commerçants détaillants,
— LA COOPERATION et l'équipement sportif du Pays,
— LE PROBLEME des timbres-primes, etc...,
— LE FONDS D'INVESTISSEMENT DE LA COOPERATION.

Son action a permis à un certain nombre de Parlementaires de

préparer des textes précis qui ont été soumis à l'examen du Parlement.

Sur un plan plus concret encore, elle a aidé efficacement A LA CONSTITUTION DU COMITÉ NATIONAL D'ACTION INTER-COOPÉRATIVE qui coordonne les efforts des principales fédérations nationales de coopératives et qui travaille à l'établissement d'un puissant secteur coopératif.

La Commission a, d'autre part, collaboré activement avec d'autres Commissions (Commission des Affaires Economiques, Commission Centrale Agricole) lors de l'examen d'un certain nombre d'importants problèmes et cette collaboration a permis l'adoption de solutions favorables au développement de la Coopération.

La Commission a délégué quelques-uns de ses membres pour traiter de questions de Coopération devant des sections de Paris ou même de Province.

Elle s'est efforcée, enfin, d'animer dans plusieurs départements des Commissions fédérales de la Coopération et de faire participer les Camarades du Parti aux sections locales coopératives.

Elle n'a, sur ce point, remporté que des succès insuffisants et elle devra, dans l'avenir, tout mettre en œuvre en vue de résultats positifs dans cet important domaine.

5°) Commission de l'Education Nationale et de la Laïcité.

AGISSANT COMME ORGANISME D'ETUDE DE LA COMMISSION NATIONALE :

La Commission a poursuivi sa tâche toute l'année en collaboration étroite avec le Cercle Jean-Jaurés et le Groupe Parlementaire Socialiste.

Elle s'est réunie seize fois depuis le Congrès dernier du Parti.

Elle s'est penchée sur tous les problèmes d'actualité intéressant l'éducation nationale, l'enseignement technique, la jeunesse et les sports. Ses études ont abouti soit à des prises de position pour nos camarades parlementaires, soit à des interventions en commissions ou en séances de l'Assemblée, soit au dépôt de propositions ou de contre-projets, soit à des démarches auprès des Ministres.

Questions étudiées :

La Commission des Economies ayant proposé d'importantes réductions de crédits, dans le budget de l'Education Nationale, une action sérieuse a été engagée par la Commission en étroite liaison avec les membres parlementaires. Rappelons que la proposition DEIXONNE tendant à interdire toute réduction sur les crédits globaux du budget de l'Education Nationale a été votée à l'unanimité

par l'Assemblée. Des décrets ayant été pris entre temps et qui touchaient l'enseignement technique, la Jeunesse et les Sports, des interventions décidées par la Commission d'Etudes ont permis d'obtenir du Président du Conseil la promesse du report sur d'autres chapitres des économies déjà réalisées. Sur ce problème, les communistes sont arrivés comme les carabiniers d'Offenbach.

A différentes reprises, la Commission d'Etudes s'est préoccupée de la question **des bourses** en vue d'obtenir une élévation des crédits et une augmentation de leur nombre, en particulier pour les cours complémentaires, grâce à la présence d'un Ministre socialiste à l'Education Nationale les suggestions de la Commission ont pu être en grande partie réalisées.

La Commission s'est préoccupée de l'étude du budget de 1950, elle a fourni toute une argumentation à nos camarades députés pour leur permettre d'intervenir sur des sujets importants (traitements des personnels — problème du cadre unique — les maxima de service — indemnités pour les inspecteurs d'académie et les inspecteurs primaires — indemnités de résidence dans les communes déshéritées — statut des personnels venant de la direction de la jeunesse — ouverture de 400 classes maternelles — ouverture et fermeture d'écoles — suppléances — classes nouvelles — sécurité sociale des étudiants — statut de l'orientation professionnelle — personnel des centres d'apprentissage — promotion ouvrière — camps et colonies de vacances — foyers ruraux — œuvres post et périscolaires — mouvements de jeunesse — maisons de jeunes — éducation populaire — recherche scientifique — hygiène scolaire — constructions scolaires — équipement sportif — l'enseignement ménager — l'enseignement agricole, etc...)

Lorsque les mesures nouvelles concernant le **budget** de 1951 seront connues, la Commission les étudiera tout particulièrement.

La Commission d'Etudes a consacré plusieurs séances à une étude du problème des **Constructions scolaires.** Elle a suggéré diverses mesures qui ont été exprimées dans des interventions et des propositions qui visaient à faire activer les constructions nécessaires (augmentation des crédits — conceptions des travaux — simplifications des formalités administratives pour les rendre plus rapides).

Le Problème de la réorganisation de l'Education Nationale a été discuté à plusieurs reprises en vue d'arriver à la constitution d'un grand Ministère de l'Education Nationale, à une réforme par étapes de l'enseignement, à la nationalisation de l'enseignement, à une réorganisation des inspections académiques et des rectorats.

La Situation des étudiants a retenu l'attention de la Commission d'études pendant plusieurs séances, le régime des bourses de l'enseignement supérieur, le présalaire des étudiants, le prêt d'honneur, le logement des étudiants, l'organisation de Comités d'Œuvres Sociales, du B.U.S. (Bureau Universitaire de la Statistique) ont donné lieu à des suggestions qui ont été traduites ou qui le seront dans des interventions à la tribune ou auprès des adminnistrations, dans des propositions ou contre-projets.

La Commission a pris une première position au sujet de la modification des dates des **grandes vacances scolaires.** Elle a décidé de

procéder à une enquête approfondie, le problème est complexe, il soulève des objections dans certains milieux, sur le décalage de la date des examens. Elle estime qu'une conclusion ne pourra être donnée qu'après avoir réuni une suffisante documentation.

La désinfection des livres scolaires, la gratuité des fournitures, les affaires de fermeture d'écoles ou de conflits sur la laïcité (La Prévure, Saint-André de la Marche, Longeron, etc...) ont été évoqués pour éclairer et orienter nos camarades en vue de leur action.

Une sous-commission met actuellement au point le PROGRAMME DU PARTI en matière d'éducation nationale en vue de la prochaine campagne électorale :

a) sur les grands problèmes généraux (doctrine, laïcité, etc...),

b) sur les problèmes particuliers (1er degré, 2e degré, enseignement technique, jeunesse et sports, éducation populaire).

A la suite de ces travaux nos camarades parlementaires ont déposé, depuis avril 1950, les propositions suivantes :

— Proposition de loi tendant à créer une Caisse nationale des Arts (présentée par DEIXONNE, BECHE, BINOT, DOUTRELLOT, FARAUD et les membres du groupe.)

— Proposition de loi tendant à l'organisation du service de santé scolaire (présenté par DEIXONNE, LEMPEREUR, BECHE et les membres du groupe) rapportée favorablement par Marceau DUPUY.

— Proposition de résolution tendant à inviter le gouvernement à créer en Guyane Française un « Institut français d'Amérique Tropicale (présentée par DUMAS et les membres du groupe).

— Proposition de loi tendant à corriger les injustices et anomalies que comporte le décret 49-902 du 8 juillet 1949 instituant le cadre unique dans l'enseignement (présenté par M. BILLIERES, **sur l'initiative de DEIXONNE,** au nom des membres de la Commission de l'Education Nationale de l'Assemblée Nationale).

— Proposition de loi tendant à rendre applicable aux étudiants et élèves qui font campagne en Extrême-Orient les dispositions de l'ordonnance 45-1741 du 4 août 1945 relative à l'exonération des droits scolaires et universitaires et à l'aide aux étudiants victimes de guerre (présentée par Marcel CARTIER, BECHE, FARAUD, RINCENT, LEMPEREUR et les membres du groupe) rapportée favorablement par M. SIMONNET.

— Rapport au nom de la Commission de l'Education Nationale, sur le projet de loi portant prorogation de la concession du Palais de Marsan à l'Union Centrale des Arts Décoratifs, par Rachel LEMPEREUR.

— Rapport au nom de la Commission de l'Education Nationale, sur le projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier la convention d'Union Internationale de Berne révisée pour la protection des œuvres littéraires et artistiques conclue à Bruxelles le 26 juin 1948.

— Proposition de résolution tendant à inviter le gouvernement à prévoir, dans le prochain collectif de l'exercice 1950, les crédits nécessaires à l'attribution de nouvelles bourses aux élèves des Cours Complémentaires et au relèvement du montant de celles qui sont actuellement accordées (présentée par RINCENT, LEMPEREUR, TANGUY-PRIGENT, ALLONNEAU, BECHE, et les membres du groupe) rapportée favorablement par FARAUD.

— Proposition de résolution tendant à inviter le gouvernement à augmenter les crédits de suppléance afin d'assurer au maximum le fonctionnement des écoles primaires publiques (présentée par René SCHMITT, DESSON et les membres du groupe) rapportée favorablement par LEMPEREUR.

— Proposition de loi tendant à revaloriser l'indemnité dite de « frais de bureau » des Inspecteurs de l'Enseignement primaire (présentée par DOUTRELLOT, BINOT, DAROU, DEIXONNE, LEMPEREUR et les membres du groupe) rapportée favorablement par RINCENT.

— Proposition de loi annulant les délibérations du Conseil Général du Finistère, relatives à l'attribution de bourses départementales (présentée par TANGUY-PRIGENT et REEB).

— Rapport au nom de la Commission de l'Education nationale sur les propositions tendant à l'augmentation des crédits nécessaires à l'attribution de nouvelles bourses aux élèves des Cours Complémentaires et au relèvement du montant actuel (proposition RINCENT) et autres tendant au même but (par FARAUD).

— Rapport de LEMPEREUR, au nom de la Commission de l'Education Nationale, sur le statut du personnel auxiliaire de l'enseignement primaire.

— Rapport au nom de la Commission de l'Education Nationale sur la proposition communiste tendant à accorder la gratuité intégrale des fournitures scolaires par RINCENT.

— Rapport par DEIXONNE, au nom de la Commission de l'Education Nationale, des propositions de LENHARDT et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le gouvernement à appliquer la loi du 8 juin 1948 à l'ancienne école des houillères de FUVEAU.

— Proposition de résolution tendant à inviter le gouvernement à limiter les concessions des palais nationaux et bâtiments civils (présenté par LEMPEREUR, DEIXONNE, MINJOZ, RINCENT, Marcel CARTIER).

— Rapport de RINCENT, au nom de la Commission de l'Education Nationale, sur l'attribution et la revalorisation de l'indemnité dite « de frais de bureau » aux inspecteurs de l'enseignement primaire.

— Projet de loi, présenté par P.O. LAPIE, Ministre de l'Education Nationale, tendant à attribuer au Ministre de l'Education Nationale un contingent exceptionnel de distinctions dans l'ordre de la Légion d'Honneur à l'occasion du Centenaire de la mort de BALZAC.

6°) Anciens Combattants et Victimes de la Guerre.

COMPOSITION :

1 Représentant des Fonctionnaires A.C.,

1 Représentant des Mutilés et Réformés,

2 Représentants du Mouvement des Prisonniers de Guerre F.D.P.G.,

1 Représentant des Evadés de Guerre,

2 Représentants des Déportés et Résistants F.N.D.I.R., C.G. I.D., U.N.A.D.I.F.,

2 Camarades spécialisés au Ministère des Pensions,

1 Camarade des Veuves de Guerre,

2 Camarades de l'Office National des Combattants,

2 Représentants des Déportés du Travail F.N.D.T., S.T.O.,

2 Camarades de l'U.F.A.C. (Union Française des Anciens Combattants),

2 Représentants de la F.O.P.A.C. (Fédération Ouvrière et Paysanne des Anciens Combattants,),

6 Représentants du Groupe Socialiste au Parlement,

1 Membre du Secrétariat du Parti, ou son Assistant,

1 Représentant des Blessés du Poumon,

1 Représentant de l'organisation Réfractaires et Maquisards.

Réunion mensuelle avec les Parlementaires notamment DAROU, LE CONTALLER, POIROT, DRAVENY, AUBRY.

Animée par des camarades dévoués et compétents, son rôle tout au long de l'année est de renseigner le Parti sur l'état d'esprit des nombreuses organisations du Monde Ancien Combattant, de l'informer des aspirations des ressortissants du Ministère des Anciens Combattants, de l'aider dans la préparation technique des solutions des problèmes issus de la guerre, de la captivité ou de la déportation.

Parallèlement, elle a poursuivi son travail en profondeur, tendant à obtenir une liaison permanente avec l'activité A.C. départementale, en insistant auprès des Fédérations Socialistes sur la nécessité de désigner, au sein de chaque Commission Exécutive, le Responsable départemental pour les Anciens Combattants et Victimes de la Guerre.

Il faut regretter que trop de Fédérations n'aient pas encore créé leur Commission Départementale, ce qui paralyse les intentions du Secrétariat du Parti en face du problème du Monde Combattant.

D'une manière générale l'activité de cette Commission a été à la mesure de ce que fut l'activité du Parti à travers les Groupes Socialistes des deux Assemblées Parlementaires en faveur des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre.

Les résultats acquis au cours de l'année 1950, sur notre initiative ou avec notre concours, ont été particulièrement importants.

La mission d'Information Guy MOLLET qui a suivi la chute du Gouvernement BIDAULT a permis d'obtenir que le Gouvernement PLEVEN s'oriente enfin vers une véritable politique de réparation qui se substituait à une politique d'assistance jusque-là pratiquée à l'égard des Victimes de la guerre. Mais les crédits obtenus étant insuffisants pour satisfaire, en totalité, l'ensemble des catégories de Victimes de la guerre intéressées, avons-nous dû nous déterminer pour la répartition.

Fidèle à notre position de toujours, nous avons pensé qu'il était juste d'établir une priorité dans l'urgence et nous avons exigé qu'un effort maximum soit fait d'abord en faveur des plus grandes Victimes de la guerre, c'est-à-dire en faveur des pensionnés, des veuves, des orphelins et des ascendants.

Cependant et en définitive, tout en respectant cette priorité dans l'urgence, l'ensemble des catégories de Victimes de la guerre a bénéficié d'un début de satisfaction. La loi du 8 août 1950 portant amélioration de la situation des Anciens Combattants et Victimes de la guerre donne les résultats suivants :

a) PENSIONNÉS DE GUERRE. — Pour le rapport constant : 25 % en trois étapes : 1er janvier, 1er juillet et 25 décembre. Pour la parité : 10 % en deux étapes : 1er janvier et 1er juillet. Soit 35 % pour l'année.

b) VEUVES DE GUERRE. — Pour le rapport constant : 25 % en trois étapes : 1er janvier, 1er juillet, 25 décembre. Pour la parité : 10 % en deux étapes : 1er janvier, 1er juillet. Augmentation supplémentaire : 30 % à partir du 1er juillet. Soit 65 % pour l'année.

c) GRANDS INVALIDES. — La majoration de l'allocation pour tierce personne est élevée au montant de la pension principale, à dater du 1er janvier 1950.

d) ORPHELINS DE GUERRE. — En cas de décès de la mère, l'orphelin bénéficiera des dispositions applicables à sa mère avant le décès. L'orphelin complet, atteint d'infirmités incurables, bénéficiera du régime de la Veuve de Guerre infirme.

e) POINT DE DEPART DE LA PENSION. — A dater du jour de la demande et non plus à dater du jour de la décision du Centre de réforme.

f) A.C. D'OUTRE-MER. — Egalité des droits avec les A.C. de la Métropole (Pensions d'invalidité et Retraite du Combattant.)

g) PREMIERE TRANCHE DU PECULE AUX P.G. — Aux ayants-cause des P.G. décédés en captivité.

h) RETRAITE DU COMBATTANT. — Coefficient 2 à l'âge de 60 ans.

i) LEGION D'HONNEUR ET MEDAILLE MILITAIRE. — Augmentation des traitements.

Par ailleurs sur notre initiative ou avec notre concours, ont été adoptées les mesures législatives suivantes :

— la loi du 29 juillet 1950 qui étend le bénéfice de la Sécurité

Sociale aux Pensionnés de guerre de plus de 85 %, aux veuves et aux orphelins de guerre,

— le Statut du Réfractaire et du Maquisard,

— le bénéfice des Retraites Mutualistes aux Anciens Combattants de 39/45,

— majoration d'ancienneté de 20/10 et de 10/10 par année de déportation ou d'internement pour les Fonctionnaires déportés et Internés de la Résistance.

Ce rapport que nous devons nécessairement limiter, ne permet pas de rendre compte de l'importance du travail effectué par cette Commission avec le concours des Parlementaires Socialistes de la Commission des Pensions et du Secrétariat du Parti.

Aussi pouvons-nous, tout au plus, énumérer les autres questions qui furent examinées par elle :

— accélération de la délivrance de la Carte du Combattant aux catégories de 1939/45 ;

— statut des Déportés du Travail pour lequel nous avons fait un très gros effort sans changer toutefois les opinions des opposants ;

— majoration d'ancienneté aux Fonctionnaires ayant participé aux opérations de la guerre 39/45 ;

— pécule des Prisonniers de guerre et des Déportés ;

— liquidation des soldes des sous-officiers anciens P.G. rapatriés en 1945 ;

— parité préalable au rapport constant des pensions de guerre avec les traitements bruts des fonctionnaires ;

— pension des veuves de guerre, des orphelins et des ascendants ;

— procédure de liquidation des pensions ;

— statut définitif de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de la guerre ;

— soins gratuits aux Pensionnés de guerre ;

— rééducation fonctionnelle et professionnelle des Mutilés de la guerre ;

— emplois réservés ;

— emplois obligatoires des Mutilés ;

— unité du Monde Combattant,

et toute une série de problèmes annexes intéressant le fonctionnement du Ministère des Anciens Combattants duquel dépendent près de 14 millions de ressortissants à des titres divers, ce qui permet de souligner toute l'importance et aussi toute la difficulté de notre tâche dans ce domaine.

L'année 1950 a été fertile pour le Monde Combattant et Victimes de la guerre.

On le doit à la vigilance des Groupes Socialistes des Assemblées Parlementaires et à la collaboration amicale et féconde des militants obscurs qui animent la Commission Nationale des Anciens Combattants et Victimes de la guerre du Parti.

7°) Commission Nationale des Sports.

COMPOSITION :

1 Représentant de la Fédération Française d'Athlétisme,
1 Camarade des Foyers Léo Lagrange,
1 Camarade de l'Administration Centrale du Ministère Technique et des Sports,
1 Camarade de la Direction du Budget. Section Jeunesse et Sports,
2 Camarades de l'Inspection Générale,
2 Camarades de la F.S.G.T. (Fédération Nationale et Gymnique du Travail),
1 Camarade de l'Equipement Sportif,
1 Camarade de l'Inspection départementale des Sports,
1 Camarade de la Fédération Française de Gymnastique,
1 Camarade de la Maison Internationale des Jeunes,
1 Camarade des Mouvements Internationaux de Jeunesse,
1 Camarade Professeur à l'Ecole d'Education Physique,
1 Camarade du Mouvement des Auberges de la Jeunesse,
1 Camarade du Mouvement de l'Aviation légère et sportive,
1 Camarade membre des Jeunesses Socialistes,
1 Camarade membre des Etudiants Socialistes,
1 Représentant du Secrétariat Général du Parti,
1 Camarade de l'Institut National des Sports.

Son activité a été centrée sur **l'épuration du sport ouvrier.** A cet effet, nous avons dénoncé l'appartenance stalinienne de la F.S.G.T. Nos amis membres de la C.E. de cette officine ont démissionné et fustigé comme il convenait, au cours d'un Conseil National de cette fédération, les responsables de la division dans le monde sportif.

Là, comme ailleurs, nos camarades se sont battus et les injures dont ils sont l'objet nous incitent à penser qu'ils ont touché juste.

Dans les fédérations du Nord et du Pas-de-Calais, de la Haute-Garonne, du Jura notamment, nos amis ont quitté en bloc la F.S.G.T. en apportant pour la plupart leur concours à l'U.F.O.L.E.P. ou en créant un Comité de sport libre.

Ce Comité s'est étendu et il tend à devenir une « UNION SPORTIVE DES CLUBS OUVRIERS LIBRES » capable de :

former une branche sportive à la fédération des foyers Léo Lagrange,

combattre la F. S. G. T. stalinienne sur son propre terrain.

empêcher les staliniens d'exploiter le nom de Léo Lagrange pour leurs basses manœuvres,

contrer les sports marrons qui aboutissent au trafic des joueurs et à la spéculation sur les champions,

rassembler nos forces pour agir *contre* « *le concours des pronostics* », véritable scandale, qui aboutira à porter dans nos écoles les virus du pari mutuel dont nos amis anglais ont tant de mal à se défaire.

Nous avons aidé à la création de cette union mais nous n'avons pas pour autant **l'ambition,** ni le **désir** de diriger cette nouvelle centrale sportive, seules les Jeunesses libres lui donneront l'orientation qu'elles décideront, mais nous estimons, pour notre part, ne pas devoir relâcher l'action entreprise pour la sauvegarde du sport ouvrier libre dans tous les domaines où il est menacé et en contrecarrant notamment les projets des Comités d'entreprise, dirigés par les staliniens, qui veulent accaparer le sport corporatif pour en faire une base de recrutement de la F.S.G.T.

8°) La Commission Centrale Ouvrière et des G. S. E.

Un rapport sur les Groupes Socialistes d'Entreprises serait inutile et nous pourrions nous contenter de vous prier de vous reporter à ceux des deux dernières années si plusieurs faits nouveaux très importants n'avaient obligé nos camarades des entreprises à s'intéresser au regroupement de leurs forces.Ces faits sont de deux ordres, le « reclassement » de notre Parti dans l'esprit des ouvriers et la faiblesse des organisations syndicales. Quoiqu'il en soit, nos Groupes Socialistes d'entreprises ne sont plus contestés là où ils existent et ils sont désirés par nos amis là où ils n'existent pas.

Entendons-nous bien cependant, il ne s'agit pas de recréer partout des G.S.E. pour commencer. Les nouveaux débuts dans les centres importants, dans les grandes entreprises, dans les régies et grandes administrations sont encourageants.

Mais en fait nous piétinons trop dans ce domaine malgré nos efforts. La nécessité de notre action sur le lieu du travail doit être mieux comprise par nos secrétaires de s ction.

A ce sujet nous rappellerons le règlement général du Parti :

ART. 6. — *Les membres du Parti ont le devoir d'appartenir aux organisations syndicales de leur profession, aux groupes d'entreprises constitués dans les conditions prévues par l'article 12 et à la coopérative de leur localité.*

ART. 12. — *Les fédérations et les sections doivent s'efforcer d'organiser et d'éduquer tous les travailleurs en créant des œuvres d'éducation et de formation socialistes et des organisations de jeunesse.*

Elles doivent s'attacher à la création en tous lieux de groupements de sympathisants destinés à étendre l'influence du Parti et à intensifier son recrutement et spécialement des groupes socialistes d'entreprises constitués sur les lieux du travail. Les sections sont tenues de créer ces groupes partout où il est possible et les membres des sections dépendant de l'entreprise ont pour obligation d'y participer.

Le contrôle politique des groupes socialistes d'entreprises appartient aux fédérations et au comité directeur.

Chaque fédération est tenue d'appliquer les statuts nationaux des groupes socialistes d'entreprises.

Ces groupements ne participent pas aux délibérations des sections et des fédérations qui intéressent l'organisation du Parti, son action et sa direction.

Un membre exclu ou démissionnaire du Parti ne peut être admis dans un groupe socialiste d'entreprise.

Et les décisions de Lyon dans les statuts des G.S.E. :

ARTICLE PREMIER. — *Les Groupes Socialistes d'Entreprises groupent sur le lieu du travail (ateliers, usines, magasins, bureaux, etc... ou sur le plan professionnel) le Groupe de Travail d'Entreprise ou d'Administration et les Sympathisants Socialistes, étant entendu que les demandes d'admission seront soumises au Groupe de Travail et d'Entreprise.*

ART. 2. — *Les Groupes de Travail et les Groupes Socialistes d'Entreprises sont des organes de propagande au Service du Parti. Ils ne font pas double emploi en vue de déterminer sa politique.*

ART. 3. — *Les tâches de ces Groupes sont triples, ils doivent :*

a) *Propagande : Reprendre les mots d'ordre du Parti, en diffuser la pensée, étendre son influence ;*

b) *Travail : Renseigner le Parti, sur les grands courants d'opinion qui se font jour dans les masses populaires et sur les revendications d'ordre politique formulées par les travailleurs. Ils doivent, en outre, fournir au Parti toute la documentation sur la marche des entreprises ou professions dont ils font partie, dans la mesure où sont mises en cause la vie économique du Pays en général, et les décisions que le Parti peut être appelé à prendre dans ce domaine ;*

c) *Etudes : Eduquer politiquement, économiquement et socialement les militants et sympathisants afin de les mieux armer pour l'action dans le cadre même de leur profession.*

ART. 5. — *La Section donne aux Groupes Socialistes d'Entreprises l'appui le plus complet ; elle aide, matériellement, à la diffusion de la propagande écrite, elle met à leur disposition gratuitement, les salles de permanence et le matériel dont elle dispose pour l'organisation des réunions et de la propagande, et prête le concours de ses orateurs locaux.*

Tout a été dit sur les G.S.E. et nous nous sommes appliqués à faire reprendre à nos amis la conception même du groupement amical dépourvu de pouvoirs politiques. Pour l'instant, qu'il nous suffise de dire aux G.S.E. de porter les questions précises à leur ordre du jour et de définir, notamment pour le Parti, la nouvelle formule de regroupement ouvrier en étudiant surtout les conséquences de la Charte d'Amiens sur les syndicats des travailleurs et sur le mouvement ouvrier tout entier.

9°) Culture et Tourisme Populaires.

a) LA COMMISSION DU TOURISME

Hier comprise dans la culture et les Loisirs, cette commission spécialisée a reçu depuis sa formation un accueil très favorable de tous les spécialistes et des pratiquants.

Encore une fois, là comme ailleurs, nous avons eu à lutter contre le Tourisme populaire orienté vers l'action de la politique stalinienne « Tourisme et Travail » ou vers la commercialisation des réalisations Léo Lagrange. Malgré notre retard dans cette tâche, nous avons courageusement entrepris de mettre à la disposition de nos amis des voyages et des vacances populaires à des prix justes. Nous avons été compris et aidés par des militants qui se consacrent depuis 1936 à cette tâche.

Deux Associations de Tourisme populaire sont utilisés par notre Parti : c'est « Repos et Loisirs » et la « Mutuelle Générale du Tourisme ». Bien que nous n'ayons pas la prétention de diriger ces associations, leur activité correspond à celle que nous voulons dans l'esprit de Léo Lagrange. D'aucun soutiennent encore sur le plan régional « Tourisme et Travail ». Nous savons que des socialistes sont, ici et là, dirigeants de cette association mais nous savons aussi que Tourisme et Travail a été trop longtemps — si elle ne l'est pas encore (?) — l'officine de voyage des staliniiens. Nous attendrons d'autres preuves de sa neutralité pour encourager nos amis à engager avec elle les pourparlers qu'elle souhaite.

La composition de notre Commission du Tourisme nous permet d'espérer que notre action unitaire face à nos adversaires obtiendra des succès à bref délai.

Nous détaillons ci-dessous les ordres du jour de cette commission depuis sa création en remerciant particulièrement nos parlementaires GOZARD, AUBERT, AUBAN, PINEAU, Franck ARNAL, CHARLOT, USSEL, MABRUT, MAZIER qui ont bien voulu participer à nos travaux.

La Commission du Tourisme a eu à examiner :

Sa position vis-à-vis de « Tourisme et Travail » :

Elle a émis l'avis de réserver son attitude jusqu'à ce qu'une autre majorité préside aux destinées de « Tourisme et Travail », même si certaines régions étaient animées par des socialistes.

Le Parti devant le Tourisme Populaire et son exploitation par les agences de voyages :

Défense officielle des organismes de Tourisme populaire en participant aux travaux du Centre National et en soutenant les associations de T.P. offrant toutes garanties. En appelant l'attention de nos amis sur l'importance des Commissions Consultatives départementales.

L'administration onéreuse des organismes de T. P. libres :

Envisager la fusion des appareils techniques qui « fabriquent » les voyages et les séjours. Organiser les liaisons internationales avec les Centres de Tourisme Socialistes belges, scandinaves et Royaume-Uni notamment.

Subventions des associations :

Fonction de leur agréement préalable, leurs statuts, leur contrôle, leur but.

Cautionnement mutuelle — fonds de garantie :

Pour permettre la garantie de prêt d'équipement, cette condition faisant actuellement défaut, les associations de T.P. ne peuvent obtenir de prêts.

Plan général d'organisation du Tourisme Populaire :

— Condamnation du principe actuel des villages de toile anti-hygiéniques et contraire à l'esprit du T.P.,

— Organisation des gîtes de France (Rapport Aubert),

— Centre d'action socialiste contre la fiscalité imposée aux Associations de T.P.,

— Organisation de Centres de repos pour les vieillards, adultes, adolescents, enfants qui, à diverses époques de l'année, peuvent rendre service aux familles ouvrières,

— développement des échanges internationaux par le Tourisme,

— Provoquer l'augmentation des investissements en faveur du T.P., les camps de vacances et les auberges de jeunesses, aider les jeunes à réaliser,

— Réforme du Centre national de vacances.

Etudes :

— Loi sur l'organisation du Camping,

— Définition du Tourisme Populaire,

— Agrément des Associations.

Liaison :

Avec la Fédération nationale des foyers Léo Lagrange et la Maison internationale des jeunes, ainsi qu'avec toutes les associations libres de tourisme et de culture populaire.

b) « REPOS ET LOISIRS »

Le rythme de l'existence moderne s'accélère et les travailleurs ont besoin, de plus en plus, d'une longue détente dans les paisibles décors que la nature nous prodigue.

Le tourisme populaire tente de satisfaire cette nécessité vitale en offrant à tous des possibilités d'évasion, qui ne compromettent pas l'équilibre des budgets modestes.

Malgré les efforts accomplis, une trop grande partie du peuple ne peut jouir encore de ces loisirs salutaires et la tâche est immense.

L'association « Repos et Loisirs » n'a cessé d'œuvrer pour mettre à la portée de tous ces changements d'horizons qui, sur le plan national et international, contribuent aussi au rapprochement des peuples.

Spécialiste du voyage individuel, « Repos et Loisirs » entend laisser à tous cette liberté d'action indispensable au repos moral et qui sauvegarde la personnalité de chacun.

Le voyage collectif, s'il permet de voir beaucoup en peu de temps, réserve de grandes fatigues et ne donne qu'une vision trop superficielle des lieux visités.

Fondée en 1948, « Repos et Loisirs » n'a cessé de progresser et cette organisation, sérieuse entre toutes, est digne d'intérêt. Les avantages qu'elle fournit à ses membres sont multiples :

— *Voyages individuels* en France et à l'étranger,

— *Voyages organisés* pour certains itinéraires établis par des collectivités (Syndicats, Comités d'Entreprises, Sections, etc...,

— *Service de billets de théâtre* à tarifs réduits dans un grand nombre de Théâtres parisiens,

— *Service d'achats* accordant d'importantes réductions dans un grand nombre de maisons de commerce.

Le prix de la cotisation est de 250 fr. par an avec diminution progressive pour les groupes d'un même établissement.

Pour la saison d'été 1951, « Repos et Loisirs » offre à tous des séjours confortables dans plus de soixante lieux en France et à l'étranger, à la mer, à la montagne, etc.

Enfin quelques grands voyages sont organisés en Italie, en Espagne, au Portugal durant l'été.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à « Repos et Loisirs », 6, Boulevard Poissonnière, TAI : 84.19 ou écrire pour obtenir l'envoi gratuit du catalogue complet des séjours et des voyages.

10°) La Commission de l'Habitat et du Logement.

CRÉÉE RÉCEMMENT CETTE COMMISSION COMPREND :

des représentants des mouvements coopératifs,
des représentants des confédérations syndicales libres,
des représentants des groupes parlementaires,
des représentants des groupes d'Elus Socialistes à l'Hôtel de Ville et au Conseil Général,
des délégués des Elus Socialistes,
des délégués des architectes socialistes,
des représentants des Mouvements existant dans les départements,
des représentants des Chantiers spécialisés.

Les buts de cette Commission sont :

— Obtenir les crédits prévus au budget pour 1950.
— Vulgariser les moyens de crédit à la construction,
— Soutenir les formules coopératives de H.L.M., H.B.M.,

11°) Commission de la Sécurité Sociale.

Cette Commission (dont un Bureau restreint prépare le travail — innovation qui s'est avérée particulièrement efficace) a poursuivi régulièrement sa tâche et étudié principalement :

— Les résultats des élections aux Conseils d'Admininstration des Caisses,
— La situation financière de l'ensemble de la Sécurité Sociale. Examen et proposition des remèdes possibles pour combler le déficit,
— Les « scandales » de gestion dans la R.P. — documentation pour riposter aux interventions parlementaires notamment au Conseil de la République,
— Le problème des Honoraires médicaux — Etude des solutions susceptibles d'approcher aux remboursements à 80 % et 100 %,
— Le statut du personnel — Mise au point de contre-projet ou d'amendements aux intentions gouvernementales.

12°) Liaisons avec les Comités d'Entreprises.

Nous avons actuellement près de 4.000 *correspondants représentant environ* 600.000 *travailleurs.*

Nos camarades ont été aidés dans leurs démarches, des conseils leur ont été donnés sur le plan économique, législation du travail, hygiène et sécurité. Des circulaires d'application leur sont envoyées.

Des conseils pratiques sont donnés aux membres des C.E. sur le plan Production, productivité, chiffre d'affaires, salaires, réorganisation du travail.

Parallèlement à ce travail nous avons procuré des emplois à près de 700 *camarades.*

a) SIDERURGIE

La nouvelle concentration industrielle de l'Est SIDEDOR devrait changer un peu la présentation de notre travail, mais n'ayant pas encore suffisamment connaissance des ramifications exactes de cette société nous nous excusons auprès de nos camarades et présenterons les groupes sidérurgiques tels qu'ils étaient en fin novembre 1950.

Compagnie des Forges et Aciéries de la Marine et d'Homécourt.

Correspondants : SAINT-CHAMOND, ASSAILLY, HOMECOURT, ONZION-LE-BOUCAN.

Succursales : BORDEAUX, LEUCAMP.

Usines à participation : SAINT-CHAMOND, GRANAT, LA DAVUM, ACIERIES DE ROMBAS, LA SITRAM, MINES DE REDANGE, SOCIETE DES TUBES DE VINCEY, Manufacture de Vilebrequins de Lorette.

En attente : Mines de fer BAZAILLES, Société des Forges et Aciéries de DILLING, Société Electrique de la BASSE, les Hauts-Fourneaux et Forges d'ALLEVARD.

Aciéries de Longwy.

Correspondants: MONT-SAINT-MARTIN, SEDAN.

De Wendel.

Correspondants : MESSEMPRE, JŒUF, HAYANGE.

En attente : SORCY et DESTROFF.

Hauts-Fourneaux de la Chiers.

Correspondants : LONGWY, BEUVRAGES, AILLY-SUR-ORGE, VIREUX, MOLHAIN, BLAGNY.

U.C.P.M.I.

Correspondants : HAGONDANGE, ARS-SUR-MOSELLE.

Forges et Aciéries du Nord et de l'Est.

Correspondants : PARIS, VALENCIENNES, HAUTMONT, TRIGNAC, PIENNES.

En attente : LOUVRAIL, MONTATAIRE, FROUARD, JARVILLE, CHAVIGNY.

Aciéries de Firminy.

Correspondants : FIRMINY LEFFRINCKOUCKE (Nord).

Commentry, Fourchambluat, Decazeville.

Correspondants : IMPHY, PAMIERS, DECAZEVILLE, BRASSAC.

S.M.M.P.

Correspondants : PONT-A-MOUSSON, FIRMEL, FOUG.

En attente : THONON-SUR-SAONE, BORDEAUX.

La Vieille-Montagne.

Correspondants : HAUTMONT, VIVIEZ, LEVALLOIS.

En attente : BRAY, PORT-DE-BOUC.

Nous avons également des correspondants pour les Aciéries de MICHEVILLE, VILLERUPT, de HAISNE, FIVES-LILLE, ROMBAS, etc., etc..., ainsi que dans plusieurs mines de fer de la région de l'Est.

b) METALLURGIE

Berliet.

Correspondants : VENISSIEUX, MONT-PLAISIR, COURBEVOIE.

Bessonneau (métaux).

Correspondants : ANGERS.

C.I.M.T.

Correspondants : BORDEAUX, MANTES, SAINT-PIERRE-DES-CORPS, MARLY-LEZ-VALENCIENNES.

Chantiers de la Gironde.

Correspondants : BORDEAUX.

Citroën.

Correspondants : GRENELLE, CLICHY, JAVEL, LEVALLOIS.

Forges de Châtillon, Commentry, Neuves-Maisons.

Correspondants : ISBERGUES, COMMENTRY, SAINTE-COLOMBES, NEUVES-MAISONS.

Fouga.

Correspondants : BEZIERS, AIRE-SUR-ADOUR, TOULOUSE.

En attente : PARIS.

Japy.

Correspondants : BEAUTOR, ISLE-SUR-DOUBS, MONTBELIARD, VAUJEANCOURT.

Renault.

Correspondants : BILLANCOURT, LE MANS, LILLE, MONTPELLIER, ORLEANS, BORDEAUX, ANNECY.

Société Alsacienne de Construction Mécanique.

Correspondants : CLICHY, KREMLIN, CHOLET, MULHOUSE, JUNGLOZ.

En attente : STRASBOURG, ARCUEIL, ISSOUDUN, MASSEVAUX.

Société Générale de Fonderie.

Correspondants : BELLEVOYE, BOULOGNE-SUR-MER, LE CATEAU, CLACY, NOYON, AUTOIGNE, PORT-BRILLET, DAX, POUILLIS-SUR-SAONE, SEURRE, SALSIGNE, SAINT-MICHEL.

Chausson.

Correspondants : GENNEVILLIERS, ASNIERES, MEUDON.

L.M.A.

Correspondants : PARIS, DECAZEVILLE.

Moteurs Bernard.

Correspondants : SAINT-OUEN, PARIS, RUEIL.

En attente : SAINT-SATUR (Cher).

Panhard.

Correspondants : ORLEANS, REIMS.

Peugeot.

Correspondants : VALENTIGNEY, AUDINCOURT, TERRE-BLANCHE, MAUDEURE, SOCHAUX, PONT-D-ROIDE.

En attente : PARIS, COURBEVOIE.

Viellard-Migeon.

Correspondants : GRANDVILLARS.

En attente : PARIS, MARSEILLE, MEZIRE, BLAIN.

Aciéries du Nord.

Correspondants : LHORME, HAUTMONT, MAUBEUGE, CANNES.

En attente : MARSEILLE.

Ateliers et Chantiers de la Loire.

Correspondants : SAINT-NAZAIRE, SAINT-DENIS.

Une correspondance régulière est échangée pour : LAFFLY, GODIN, HISPANO-SUIZA, LA VALETTE, MESSIER, MOREL, SAMLSON, TILQUIN, WILLEM, LES COMPTEURS L.M.A., FORGES CHAUDRONNERIES ET TUYAUTERIES DE FERRIERES-LA-GRANDE, FONDERIE DE RUILLE, JENNY, SAUTER HARLE, JAEGER, SAGEM, IRAT UNIC, DUCELLIER, FORD.

c) INDUSTRIES ELECTRIQUES

Electro-Chimie.

Correspondants : LANNEMEZAN, JARIRE, UGINE, VIZILLE, BOURG, ANNECY.

En attente : LES CLAVAUX, VEUTHON, BRIANÇON, LA BATHIE, VILLIERS-SAINT-SULPICE, LA BARASSE, PIERRE-BENITE, VINS, LE GLANDON, MOUTIERS, PLOMBIERES, LYON, VENISSIEUX, LE GIFFRE.

Thomson-Houston.

Correspondants : VERY, ASNIERES, TARBES.

Als-Thom.

Correspondants: SAINT-OUEN, SOUES, BELFORT, LESQUIN, Colombes.

Société Française de Radio-Electrique.

Correspondants : CHOLET.

En attente : LEVALLOIS, PUTEAUX, PARIS.

S.W.

Correspondants : CHAMPAGNE, LYON.

Electro-Mécanique.

Correspondants : BOURGET.

En attente : LE HAVRE et LYON.

Une correspondance suivie est échangée avec les ateliers de Construction Electrique de JEUMONT, les lampes VISSEAUX, MAZDA, la Société Nouvelle des Radiateurs, etc...

d) LE TEXTILE

C.I.C.

Correspondants : SENONES, NOMEXY, THAON, EPINAL, RAMBEVILLIERS, VINCEY.

En attente : IGNEY MOYEMONT.

Gillet-Thaon.

Correspondants : BOLBEC, THAON, KINGERSHEIM, EPINAL, IZIEUX, ROUBAIX SATIN, ROUBAIX LECOMTE DESPRES, DON SAINGHIM, DEVILLE, SAINT-RAMBERT, LAMBERSART.

En attente : HAUBOURDIN, LYON, LILLE, LESCURE, GRUCHET, BOURGOIN.

Saint-Frères.

Correspondants : FLIXECOURT, L'ETOILE, SAINT-OUEN, CONDEE, FOLIES.

Comptoir des Textiles Artificiels.

Correspondants : GIVET, BESANÇON, GRENOBLE, GAUCHY, MANTES, COLMAR.

En attente : IZIEUX, VAUX-EN-VELIN, LA VOULTE, BEZON, ARGENTEUIL, VALENCIENNES.

La Viscose.

Correspondants : ALBI.

En attente: ARQUE-LA-BATAILLE, SAINT-JUST-DES-MARAIS.

Une correspondance régulière est échangée. Dans les textiles du Nord en particulier à ARMENTIERES, ROUBAIX et TOURCOING,

DOLFUS MEEG et Cie, les filatures de l'Arsenal, BESSONNEAU, MAUCHAUFFE, PARENTS, RODIER, CAUCHON QUINETTE, S.F.R.F., Textile Artificiel du Centre Dupré, France Rayonne, etc...

e) PRODUITS CHIMIQUES

Francolor.

Correspondants : VILLERS-St-PAUL, OISSEL, SAINT CLAIR.
En attente : SAINT-DENIS.

Kulhmann.

Correspondants : LOOS, WATTRELOS, ODOMEZ, GOUHENANS, l'ESTAQUE, S.C.A.I. (TOULOUSE), POUTROY.

En attente : LA MADELEINE, ROUBAIX, NOYELLE-GODAULT, PETIT-QUEVILLY, AUBERVILLIERS, DIEUZE, NEVERS, NANTES, PAIMBŒUF, HENNEBOUT, MELUN, PONTHIERRY, BORDEAUX, PORT-DE-BOUC, RIEME, SELZAETE.

Progil.

Correspondants : LE LARDIN par CONDAT, CLAMECY, PONT-DE-CLAIX.

En attente : LALANDE, LABRUGUIERES, MOLIERE.

Saint-Gobain.

Correspondants : THOUROTTE, BERRE-L'ETANG, TONNAY-CHARENTE, SAINT-GOBAIN, CHAUNY, MONTLUÇON, BOISSE-PENCHOT, FENOUILLET, BALARUC-LE-VIEUX, WASQUEHAL, SAINT-FONS, CHALON-S^{r}-SAONE, PARIS.

En attente : BAYONNE, BORDEAUX, PORT-DE-BOUC, TOURS, NANTES, MONTARGIS, CIREY, RANTIGNY, LYON, SAINT-BEL, CHIZEUL, MODANE, RUC ROUCRY, AUBERVILLIERS, ROUEN, VILLENEUVE-S/-BELLOT, LE POULET.

Verreries Beaule-Bourgogne (Filiale Saint-Gobain).

Correspondants : GENLIS, LA CHAPELLE.

Verreries Paul LAURENT (Filiale Saint-Gobain).

Correspondants : ANGERS, PONT-SAINT-ESPRIT.

En attente : SAINT-YORRE, SAINT-ROMAIN-LE-PUY.

Verreries de la Brie (Filiale Saint-Gobain).

Correspondants : SUCY-EN-BRIE, LAGNIEU.

Verreries à Bouteilles du Nord (Filiale Saint-Gobain).

Correspondants : ESCAUPONT, VAUXROT.

En attente : Verreries de CARMAUX, Société d'Etudes Verreries appliquées et de bouchage mécanique, Société des Verreries d'AUPECLE, Etablissements Claude BOUCHET, Société Générale d'Application Electro-Thermique, Verreries de l'Afrique Nord, l'Electro-réfractaire, terre réfractaire de PROVINS.

Compagnie Royale Asturienne des Mines.

Correspondants : AUBY, TONNAY CHARENTE.

En attente : TOUISSY (Maroc, EL GRESSA ET DJBEL SEMELLE (Tunisie).

Société des Couleurs Zinciques.

Correspondants : GAGES, BOUCHAIN.

En attente : AUBERVILLIERS, AURIAC.

Shell-Berre.

Correspondants : BERRE, PETIT-COURONNE, St-NAZAIRE, PAUILLAC.

En attente : BREST, HAVRE, ROUEN, SAINT-LOUBES, PORT-SAINT-LOUIS-DU-RHONE, MARSEILLE, NANTES.

Dunlop.

Correspondants : MONTLUÇON.

En attente : SAINT-ETIENNE.

Kleber.

Correspondants: COLOMBES et DECIZES.

Bitume et asphalte du centre.

Correspondants : SAINT-AMBROIX, BOUZEL.

En attente : PONT-DU-CHATEAU, PARIS, LILLE, LYON, MARSEILLE, AVEJAN ; ainsi que pour les Mines de l'Ain et des Basses-Alpes.

Pechiney.

Correspondants : SALINDRES, SALIN-LE-GIRAUD, L'ARGENTIERE, SAINT-MICHEL-LA-SAUSAX, BEYREDE.

En attente : GARDANNE, SAINT-AUBAN, AUBERVILLIERS, St-JEAN-DE-MAURIENNE, LA TRAZ, CALYPSO, CHEDDES, RIOUPEROUX, FROGES, LE CHAMBON, AUZAT, SABARAT.

Solvay.

Correspondants : DOMBASLE, DAMPARIS.

En attente : SALIN-LE-GIRAUD.

Carboniques Liquides réunis.

Correspondants : NANCY.

En attente : BEGLES, DIJON, LYON, MARSEILLE, TOULOUSE, REIMS, NICE, PARIS, PONT-ROUSSEAU, STRASBOURG.

Nous avons également des correspondants pour BENDIX, BRONZAVIA, PLYMOUTH, RHONE-POULENC, MICHELIN, HUTCHINSON, CRISTALLERIES DE GIVORS, IDEAL, STANDARD, MERTZEAU et ROESLER.

f) AERONAUTIQUE

Correspondants avec les S.N.C.A.S.E.

La S.N.C.A.S.O. et la S.N.E.C.M.A. étant en complète réorganisation, nous sommes actuellement en attente.

g) HOUILLERES.

Correspondance suivie avec les Bassins du NORD et du PAS-DE-CALAIS, SARRE et MOSELLE, DAUPHINE, BLANZY d'AUVERGNE, des CEVENNES, d'AQUITAINE et de PROVENCE.

g) TABACS ET ALLUMETTES.

Correspondants : BORDEAUX, ORLEANS, METZ, NANCY.

i) ARSENAUX ET POUDRERIES.

Correspondants : ROANNES, IRIGNY, TULLE, DOUAI, TOUL, SAINT-MICHEL, BERCLAU, CHATELLERAULT.

j) INDUSTRIE DU CUIR.

Correspondance avec les camarades travaillant dans les entreprises suivantes : HAYRAUD, PLOIN, DELOTTE, PELET, ANDRE.

k) PAPIER CARTON.

Correspondance avec des camarades travaillant dans les entreprises suivantes : Papeteries Navarre, Nayer, et papier à cigarettes RIZ LA CROIX.

l) BATIMENT.

POLIET ET CHAUSSON.

Correspondants : BEFFES, LORMONT.

En attente : BEAUMONT-SUR-OISE, GARGENVILLE, PAGNY-SUR-MEUSE, ARGENTEUIL, LIVRY, NOISY-LE-SEC, MAXEVILLE, ARLEUX PORTLAND.

m) INDUSTRIES DIVERSES.

Alimentation.

Correspondants : LEFEVRE UTILE, BRUN.

Correspondance suivie avec nos camarades cheminots, de l'E.D.F., des Ardoises, Mines de Bauxite et de Fer, carrières d'argile, barrages, etc...

Ce bilan d'activité, qui n'est pas encore satisfaisant, est le résultat d'un long et patient travail. Il doit prendre une place importante dans la vie du Parti dont la principale préoccupation doit être, non seulement de faire une politique sociale valable, mais également de soutenir l'instrument légal de la démocratie : « LE COMITE D'ENTREPRISE » qui permet aux travailleurs de faire leur apprentissage gestionnaire accéléré et de prendre conscience du rôle social qu'ils ont à jouer.

III. — LA COMMISSION DE L'UNION FRANÇAISE

Cette Commission, qui compte maintenant trois ans d'existence, a poursuivi sa tâche qui ne cesse, et c'est heureux, de s'amplifier.

Elle a tenu, aussi régulièrement que possible, une séance par semaine. Seules les crises ministérielles et les vacances parlementaires ont interrompu ce rythme.

Comme les années précédentes, les séances ont été présidées par Marius MOUTET, président de « l'Intergroupe parlementaire socialiste de l'Union française ». Le travail administratif de la Commission a été assuré, avec le concours de SARIDAKI, par son responsable André BIDET, désigné par le Comité Directeur.

Les réunions suivies par les camarades députés, sénateurs, conseillers de l'Union française, ont permis d'assurer l'unité d'action socialiste dans les deux Assemblées parlementaires ainsi qu'à l'Assemblée de Versailles. La présence dans la Commission de techniciens, anciens militants des Fédérations d'Outre-Mer, a beaucoup contribué à la bonne étude des questions locales.

D'une manière générale, la Commission a mis à son ordre du jour les problèmes dits d'actualité dans l'Union française. Mais le présent ne l'a pas empêché de se préoccuper de l'avenir. La preuve en est dans le compte rendu des journées d'études de l'Union française des 24 et 25 Mai 1950. (Voir Bulletin Intérieur n° 51 de Novembre 1950). Si les travaux de ces journées mettent en évidence les résultats déjà obtenus, ils fixent en même temps l'orientation des futurs efforts. Certes, l'efficacité de ceux-ci dépend dans une large mesure de la tonalité générale donnée à une politique « d'Union française » par le Gouvernement de la République. Cependant l'inspiration particulière des Ministères techniques et de leurs Bureaux reste considérable. Qu'un socialiste, Lucien COFFIN, détienne actuellement un Secrétariat d'Etat à la France d'Outre-Mer, c'est donc, pour la Commission, une satisfaction.

1°) Voici les principales questions étudiées par la Commission :

— Le problème des investissements Outre-Mer (trois séances) ;
— La Sécurité sociale Outre-Mer ;
— La politique économique en Océanie ;
— L'organisation et l'utilisation de la main-d'œuvre Outre-Mer ;
— L'emploi de la main-d'œuvre en A.O.F. ;
— L'A.O.F. et l'économie française — Exposé de Paul BECHARD ;
— L'Union française à l'O.N.U. — Exposé de Georges GORSE ;
— La création d'une Commission des Etats Associés dans les Assemblées parlementaires ;
— La situation politique, économique et sociale en Tunisie ;
— La réforme de la propriété foncière en Afrique ;
— L'Asie — l'Océanie — Compte rendu de mission par Paule MALROUX et Charles DUMAS ;
— Les Comptoirs français de l'Inde ;
— Le statut des chefs coutumiers.

Impossible de citer tous les sujets techniques faisant l'objet de propositions — ou de propositions de résolutions — sur lesquels la Commission a donné son avis. Néanmoins, il faut encore noter qu'elle a procédé, à différentes reprises, à des échanges de vues sur les problèmes de Madagascar, du Cameroun, du Togo, des départements d'Outre-Mer. Elle n'a pas cessé non plus de s'intéresser au sort du Code du Travail, si impatiemment attendu par les travailleurs des Territoires d'Outre-Mer. Elle a enfin suivi de très près l'évolution de la situation au Viet-Nam où BOUTBIEN d'abord, SAVARY ensuite, ont fait un voyage d'information.

D'autres membres de la Commission ont effectué des tournées Outre-Mer :

ALDUY et CAZELLES en A.O.F. ;

BIDET en Afrique du Nord ;

Paule MALROUX aux Antilles ;

Paule MALROUX et DUMAS en Océanie ;

ROSENFELD en A.E.F.

A signaler que la Sous-Commission des Protectorats et Etats Associés a reçu une délégation de l'Istiqlal, en présence de Georges BRUTELLE. Cette Sous-Commission poursuit maintenant l'étude des questions franco-marocaines.

2°) Le Bureau de l'Union Française au Parti

Ce Bureau, dont André BIDET conserve la charge, a pris à la Cité Malesherbes un développement incontestable. Par lui, le Secrétariat Général du Parti et le Comité Directeur ont été tenus au courant des travaux de la Commission.

En liaison constante avec le Secrétariat Général, et sous le contrôle du Secrétaire Général adjoint du Parti, Georges BRUTELLE, le Bureau de l'Union française a participé à l'expédition des affaires courantes qui concernent les Fédérations socialistes d'Outre-Mer. Il a considérablement resserré les relations avec celles-ci par de fréquents échanges de correspondances. Il a travaillé à la constitution d'une ample documentation. Il a mis à la disposition des Fédérations et Sections métropolitaines des conférenciers qualifiés pour traiter devant elles les questions de l'Union française. Les conférences sont évidemment toujours faites dans le respect de l'esprit et de la lettre des textes votés par les Congrès et Conseils Nationaux du Parti.

3°) La Conférence Nationale pour le relèvement de la condition humaine outre-mer

Décidée par le Comité Directeur, en application d'une motion votée par le dernier Congrès, cette Conférence a eu lieu les 3 *et* 4 *Mars dernier.*

Le Bureau de l'Union française l'a organisée en collaboration avec la Commission et le Secrétariat Général. L'ordre du jour était le suivant :

— L'Union française. — Rapporteur : André BIDET.

— Les questions d'agriculture en Afrique. — Rapporteur : Emile CAZELLES.

— L'industrialisation de l'Afrique. — Rapporteur : Paul ALDUY.

— Le problème des investissements. — Rapporteur : Lucien JUNILLON.

— Le F. I. D. E. S. — Rapporteur : Jean SILVANDRE.

— Les problèmes algériens. — Rapporteur : Georges PIERI.

— L'Afrique et le Socialisme. — Rapporteur : LAMINE-GUEYE.

— Les institutions politiques locales. — Rapporteur : Paul ALDUY.

— Les problèmes des Départements d'Outre-Mer :

a) Martinique et Guadeloupe. — Rapporteurs : Emmanuel VERY et Clovis RENAISON.

b) La Guyane. — Rapporteur : DAMAS.

— Les problèmes du Cameroun. — Rapporteur : Jules NININE.

L'ordre du jour a été fidèlement observé. Un prochain Bulletin Intérieur rendra compte des travaux.

Le Parti Progressiste soudanais et le Parti Social indépendant du Tchad avaient été fraternellement invités à participer à la Conférence. Le premier y fut représenté par son Président FILY DABO SISSOKO. Le second y délégua de même son Président Ahmet KOULAMALLAH.

L'idée-force du service de la cause de l'Homme domina toute cette conférence.

*
**

Ce résumé trop succinct du travail d'une année suffit pourtant à démontrer le souci grandissant du Parti d'assumer de mieux en mieux les tâches du Socialisme Outre-Mer.

Il veut y poursuivre avec intelligence et sensibilité une œuvre d'unité par la communion des esprits et des cœurs. Il entend que dans toute l'Union française chacun et tous puissent répéter, comme l'affirmation d'une vérité, ces paroles du Président Vincent AURIOL :

« Un même idéal nous unit, une même passion pour la liberté,
« un même respect pour la dignité des hommes dans la diversité
« de leurs croyances et de leurs civilisations, un même souci
« d'élever matériellement et moralement la condition humaine. »

(*Discours d'inauguration de l'Assemblée de Versailles.* — 10 *Décembre* 1947.)

IV. — LA COMMISSION CENTRALE AGRICOLE

La Commission Centrale Agricole, qui en est à la troisième année de sa réorganisation, a poursuivi son activité.

Elle a réuni régulièrement : parlementaires, techniciens, fonctionnaires et militants du Parti.

En dehors des travaux mis à l'ordre du jour par l'Assemblée Nationale, elle a examiné de très importantes questions pour la plupart desquelles des rapports complets ont été préparés :

— *Problème des alcools,*
— *Investissements,*
— *Allocations familiales agricoles,*
— *Allocation Vieillesse aux vieux agriculteurs,*
— *Statut du fermage et du métayage,*
— *Calamités agricoles,*
— *Chambres d'Agriculture,*
— *Réforme de l'O.N.I.C.,*
— *Problème Blé, Farine, Pain,*
— *Projet de création d'une Caisse d'Assurance viticole,*
— *Projet de création d'un centre régulateur du marché des vins.*

Pour l'examen des problèmes généraux économiques et financiers, des réunions communes se sont tenues avec les deux Commissions spécialisées.

Un des résultats effectifs des efforts déployés par l'ensemble de la Commission Centrale Agricole a été une meilleure coordination de l'activité des élus du Parti qui ont pu se répartir les tâches et intervenir ainsi plus efficacement, aussi bien à l'Assemblée Nationale qu'au Conseil de la République.

A l'occasion du dernier Congrès National, nous avons réuni les responsables agricoles des Fédérations et avons tenu trois séances au cours desquelles ont été discutés, entre autres, des rapports intéressant la Mutualité Agricole, l'Enseignement Agricole, et la situation de notre Agriculture en face des problèmes européens et mondiaux.

Une réunion analogue a été provoquée au moment du Conseil National.

Chaque fois que nous l'avons pu, nous avons adressé aux responsables fédéraux des Bulletins résumant les débats de la Commission Centrale. Quelques-uns parmi ces responsables restent en relations suivies avec nous.

Nous envisageons d'organiser des Congrès régionaux et préparons une circulaire à cet effet.

Notre désir serait d'envoyer régulièrement un Bulletin dans les départements, mais nos possibilités matérielles ne nous ont pas permis, jusqu'à présent, de réaliser ce projet. Cependant, la diffusion de nos travaux et des résultats acquis sur le plan parlementaire devient de plus en plus nécessaire au moment où approche la période électorale où nous devrons toucher la grande masse des cultivateurs. Ce serait là un actif moyen de propagande qui ne pourrait qu'être profitable à notre Parti dont l'action en faveur des ruraux est trop souvent méconnue.

V. — LA FEDERATION NATIONALE DES ELUS MUNICIPAUX ET CANTONAUX

Le Bureau de la Fédération Nationale des Elus socialistes a poursuivi, en 1950, son effort des années précédentes dans les différents domaines relevant de notre organisme.

S'il s'en faut de beaucoup que les résultats obtenus puissent être considérés comme entièrement satisfaisants, on peut néanmoins affirmer que l'action de son Président, Denis Cordonnier, et de ses camarades de la Commission Administrative porte ses fruits. **Le développement de la Fédération, trop lent encore, est réel et continu.**

Sur le plan de son activité intérieure, la Fédération des Elus a été le vaste bureau d'information de nos municipalités qui, de tous côtés, s'adressent à elle pour obtenir les renseignements les plus variés et des interventions de toute nature. L'accroissement du courrier, pour des consultations dont la diversité est infinie, est à cet égard significatif !

En ce qui concerne l'action générale, la Fédération, par l'étude des grands problèmes de l'administration locale et la préparation de textes législatifs, est l'interprète de nos élus des collectivités.

Afin d'assurer la création de branches départementales nouvelles, Denis Cordonnier, Roger Marzauk, Maurice Coutrot ont effectué, au cours de l'année, en divers départements, de fructueuses réunions. Il n'est pas douteux que nos élus municipaux et cantonaux (qui manquent souvent d'éléments de documentation), sentent la nécessité de la coordination de l'action entre représentants des assemblées locales. Il faut le dire une fois de plus : ceux des secrétaires fédéraux qui n'ont pas encore compris que nos mairies constituent la meilleure plateforme pour l'action du Parti commettent la plus grave des erreurs et négligent un incomparable moyen d'action.

Les deux manifestations les plus importantes de la Fédération ont été : **le 25 Mai, la Conférence annuelle nationale des Elus,** qui s'est tenue à Paris et a consacré ses travaux à l'étude de la question du logement. **Et, le 27 Novembre, la Conférence des Maires socialistes à la Mairie de Puteaux,** qui a connu un magnifique succès. Trois cents Maires étaient présents pour cette journée de travail dont l'atmosphère était particulièrement encourageante et montrait la vitalité de notre organisme.

Au cours des jours suivants, le Congrès de l'Association des Maires de France était animé de bout en bout par nos camarades. Le Secrétariat général de l'Association, avec la réélection de Le Gallo, continue à être détenu par le Parti.

Il n'en est pas moins vrai que nous pourrions et devrions faire beaucoup plus, infiniment plus que ce qui est fait. **Trop de départements persistent à demeurer à l'écart de nos travaux et ne nous apportent aucun concours, sous quelque forme que ce soit.** Le grand obstacle à notre épanouissement est la gêne matérielle que nous connaissons de façon chronique. Le recouvrement des cotisations se fait mal, irrégulièrement et très insuffisamment. La négligence de beaucoup d'élus risque à tout instant de compromettre l'existence même de notre organisme.

L'exemple de notre journal « **L'ELU SOCIALISTE** » est typique. Rares sont ceux, parmi les lecteurs, qui ne nous demandent pas d'assurer une parution plus régulière et plus fréquente, montrant ainsi l'intérêt qu'ils prennent à sa lecture et l'utilité incontestable de cette

publication. Or, nous ne pouvons, faute de moyens financiers, arriver à respecter la périodicité mensuelle. La raison en est que le nombre de nos abonnés ne représente que le dixième du nombre de nos élus. Ceux-ci pourraient, sans grande difficulté, être presque tous abonnés, le tarif annuel (150 francs) n'étant vraiment pas excessif. Or « L'ELU SOCIALISTE » continue d'être ignoré dans de nombreux départements, où les Secrétaires fédéraux n'ont rien fait pour faire connaître aux municipalités socialistes une publication faite pour elles.

Nous citions, dans notre appel de l'an dernier, des départements comptant un très grand nombre de mairies socialistes où nous n'avions aucun abonné : la Haute-Vienne, la Haute-Garonne, l'Isère, le Var... Nous pourrions aujourd'hui, malheureusement, reprendre ce paragraphe sans en changer un mot !

Nous pensons, à ce sujet, qu'un concours plus efficace devrait nous être apporté par nos camarades Conseillers de la République, élus des collectivités locales, qui pourraient certainement nous donner une aide des plus précieuses, que nous accepterions avec reconnaissance.

Quelle ne serait pas l'influence de notre Fédération, de son journal, si nous avions l'aide morale et matérielle des 12.000 *maires et adjoints socialistes et de leurs conseillers municipaux ! Quand on voit ce qui a été fait, déjà, avec si peu de moyens, on pense à tout ce qui pourrait être réalisé avec des possibilités plus larges... Le développement futur de notre Fédération ne dépend plus de son Bureau, mais de l'ensemble des cadres du Parti, élus parlementaires et secrétaires fédéraux qui se doivent de transmettre notre appel et de soutenir notre action, essentiellement profitable à tout le Parti.*

VI. — LES JEUNESSES ET LES ETUDIANTS SOCIALISTES

1°) Impression d'ensemble.

Le rapport sur les J.S. et les E.S. par le Secrétaire Général des J.S., Délégué du Parti auprès de nos jeunes camarades est volontairement succinct cette année. C'est d'abord par raison d'économie des frais d'impressions. Mais ensuite, le secrétaire général a pu remarquer que son rapport toujours établi avec minutie, s'il était chaque fois adopté sans débat ni observation par le Congrès, ne recevait pas toujours de la part des camarades adultes toute l'attention qu'il demandait en faveur des J.S. et des E.S. trop souvent délaissés dans plusieurs Fédérations.

Or, cette année le Secrétaire Général des J.S. veut, par l'instrument de son rapport, toucher davantage la sensibilité des adultes afin que, désormais, l'appui, le conseil et l'aide matérielle que les jeunes attendent d'eux ne restent plus un espoir mais se traduisent dans les faits, de façon tangible et plus soutenue.

De l'ensemble des travaux élaborés et de l'action menée par les

Jeunesses comme de leur comportement général, le Délégué du Parti auprès du Mouvement des J.S. est heureux de dire aux adultes que l'on peut tirer une impression d'ensemble, très satisfaisante, d'une activité qui fut toujours animée, à l'échelon national comme dans bien des Fédérations, par une volonté sérieuse d'examiner scrupuleusement les leçons de l'action passée et d'établir, avec soin et le maximum d'espoir d'efficience, le tableau des tâches à réaliser.

Les jeunes savent constater toutes les imperfections de leur activité, dues bien souvent à la modicité de leurs moyens. Ils veulent avec force développer leur recrutement, raffermir et consolider leurs liaisons entre organisme central et Fédérations départementales et surtout entre jeunes et adultes, à tous les échelons de la structure du Parti. Ils veulent aussi multiplier la diffusion de leur organe d'expression et d'information mensuelle « Le Jeune Militant », de mieux en mieux rédigé. Ils veulent enfin, parmi tant d'autres activités de loisirs ou d'études, assurer la réussite de leurs efforts en faveur de la Fédération Nationale des Clubs Léo Lagrange.

Par là, les jeunes, il faut le reconnaître, l'apprécier et l'encourager, ne cessent de se préparer à l'action de militants organisés méthodiquement, tels qu'ils devront être à leur entrée dans le Parti adulte.

2°) Résumé de l'activité.

Les éléments déterminants de cette activité ont été les suivants, au cours d'un exercice limité à huit mois, de Juillet 1950 à Mars 1951, entre les deux Conférences Nationales de Limoges et de Nîmes.

— Pour la première fois depuis plusieurs années, le Mouvement a vécu presque entièrement de ses deniers, avec le bénéfice du maintien de la subvention générale décidée par le Secrétariat et la Trésorerie du Parti, en leur faveur.

— Après avoir parfait son effort d'organisation et d'administration, le Mouvement veut s'adonner à son rôle sur le plan de l'action qui lui est dévolue en propre par le statut du Parti. Il lui faut plus de moyens matériels, plus d'effectifs et l'action des adultes auprès des J.S. est une condition primordiale de réussite. Le Secrétaire Général des J.S. ne cesse de le rappeler à nos camarades. Il souhaite d'être compris et entendu.

— La réalisation majeure du Mouvement a été, cette année, la Fédération Nationale des Foyers Léo Lagrange, dont les résultats sont très satisfaisants, dans le cadre d'une autonomie heureusement contrôlée par le Parti.

— Pour la première fois, depuis des années, les organismes centraux du Mouvement des J.S. et des Faucons ont travaillé en parfaite collaboration et cette heureuse communion d'efforts et de pensées se répercute à l 'échelon des Fédérations et des groupes locaux.

— C'est avec joie que l'on a enregistré enfin la constitution de plusieurs Fédérations d'outre-mer : Sénégal, Tunisie. Les questions d'Union Française prennent de plus en plus d'intérêt au sein du Mouvement.

— En matière de propagande, malgré une diminution notable des ressources, les jeunes se sont efforcés, avec des résultats non négligeables, d'affirmer, par la voie de revendications et de diverses manifestations (réunions, affiches, tracts) la présence de leur mouvement et de développer leurs relations avec les mouvements amis. Ils

espèrent recevoir un apport intéressant de jeunes qu'ils veulent rassembler et éduquer pour en former les cadres du Mouvement et du Parti. Ils se préparent, comme tâche prochaine importante, à jouer leur rôle dans la campagne électorale qui s'ouvre.

— En ce qui concerne les Sports et Loisirs, le Mouvement s'est attaché à forger l'outil qui permettra aux J.S. de développer leur activité d'éducation populaire et d'organisation des loisirs des jeunes : La Fédération des Foyers Léo Lagrange, afin d'attirer, puis de retenir des éléments que nous n'attirons pas par nos seules positions politiques, d'autant que, depuis plusieurs années, la Jeunesse se détourne, se méfie de la politique, de façon générale.

Organiser, par la culture populaire, le sport populaire, le tourisme populaire, de saines évasions pour les jeunes de leurs soucis et de leurs peines, c'est le but que veut atteindre aussi bien le responsable à la propagande que celui de l'éducation et enfin celui affecté aux sports et loisirs, tous trois camarades dévoués et décidés.

— Par l'organisation et la pratique des stages annuels, le Mouvement a continué son action en vue de former des cadres et il se félicite de l'appui qu'il a reçu des personnalités du Secrétariat du Parti, du Groupe Parlementaire, du Comité National du Mouvement et des Cercles Jean Jaurès.

— La trésorerie est saine, la carte du Mouvement reste stationnaire, mais enregistre une perte de 2.342 feuillets et de 7.370 timbres.

En fait, les Fédérations puissantes et organisées sur des bases sérieuses, conservent leurs positions ; les Fédérations moins solidement charpentées s'effritent lentement.

Que les adultes prennent garde. Les jeunes ne peuvent absolument pas vivre, se débrouiller, prospérer, s'ils restent abandonnés par les adultes. Les adultes ne peuvent commettre un tel geste d'abandon, encourir de si graves responsabilités. Les Jeunes, ce sont les successeurs, les fils des adultes d'aujourd'hui : un père peut-il négliger ses enfants ?

— Le recrutement des J.S. se heurte, malgré une bonne tenue générale de leurs cadres, à deux catégories de difficultés :

difficultés d'ordre général que rencontrent tous les Mouvements de jeunes et qui tiennent au manque d'enthousiasme des jeunes à se regrouper, à agir collectivement, à se créer et à vivre un idéal. Elles sont bien connues des militants avertis ;

difficultés particulières dues au fait que le Mouvement des J.S. est actuellement le seul mouvement véritablement politique et que le Parti se trouve sur une position difficile de défensive.

Enfin le recrutement J.S. rencontre trop souvent l'incompréhension négligente des adultes et même leur opposition.

Trop souvent aussi les adultes utilisent pour leur propre bénéfice les cadres J.S., dès que ceux-ci ont montré leur bonne volonté et leur capacité. En contre-partie, les adultes ne donnent pas toujours la possibilité à de jeunes militants J.S. de devenir, à leur tour, cadres ou responsables dans le Parti.

Cette attitude des adultes n'a jamais été le fait du Secrétariat Général qui a, sans cesse, soutenu la vie du Mouvement, dont il a augmenté cette année encore la subvention. Mais ce n'est là qu'un appoint substantiel. Tout réside dans l'action des adultes dans les départements et les sections de jeunes, action que l'on voudrait généreuse et constante.

— Sur le plan international le Mouvement des J.S. a développé son action et accentué son prestige au sein de l'U.I.J.S., dont les jeunes veulent faire une véritable Internationale, et cela en communion d'idées et d'efforts avec la Fédération Nationale des Etudiants Socialistes.

— Les résultats chiffrés s'établissent enfin ainsi : un actif de 464.067 francs et un passif de 214.873 francs, se soldant par un résultat de 214.873 francs, en fin d'exercice.

En ce qui concerne le matériel de trésorerie environ 4.000 feuillets et 30.000 timbres procurent aux jeunes environ 215 mandats pour 54 délégués.

Le « Jeune Militant » a reçu enfin 654 abonnés nouveaux sur l'effort de 1.200 qui avait été décidé.

3°) Conclusion et appel aux adultes.

Le succès des Jeunes, la vie de leur Mouvement restent sans doute conditionnés par l'effort de préparation, d'organisation de leurs tâches, par les progrès de leur éducation politique, par la variété et l'efficacité de leurs manifestations.

Mais ce succès a pour facteurs immédiats et indispensables l'aide et les conseils des adultes. Chaque Fédération adulte se doit de seconder et de guider l'effort de sa Fédération de Jeunes, de la créer quand elle est disparue, de la reprendre en mains résolument, quand elle s'étiole. Chaque section adulte, de quelque importance, se doit de créer, d'animer et de faire prospérer à ses côtés un groupe de jeunes enthousiastes, actifs et bien organisés.

Enfin, parmi les travaux que l'on peut attendre d'un militant socialiste digne de ce nom, le plus noble labeur, le plus réconfortant peut-être, est encore le dévouement à la jeunesse, à la jeunesse qui demeure l'avenir du Parti, parce que sa place parmi les adultes, en nombre toujours croissant, constitue la force et la légitimation du Parti.

A vous les adultes ! Le délégué du Parti auprès des jeunes vous fait un appel pressant et affectueux. Il vous attend auprès des Jeunesses, pour l'aider dans sa tâche aussi splendide que difficultueuse. Avec les jeunes vous trouverez toujours du travail, de la confiance, de la joie et de l'espoir.

4°) Annexe : Bilan des activités des Etudiants Socialistes.

a) SUR LE PLAN INTERNATIONAL

— *Organisation de rencontres et stages internationaux :*

Août 1950 : 1 mois à Ajaccio.
Décembre 1950 : une semaine à Clermont-Ferrand.

— *Participation à des manifestations internationales :*

Juillet 1950 : Camp d'été de l'U.I.J.S. à Stockholm.
Juillet 1950 : Comité Exécutif de l'U.I.J.S. à Stockolm.
Juillet 1950 : Rencontre Internationale J.S.-E.S. à Mannheim.
Juillet 1950 : Rencontre Internationale J.S.-E.S. à Cologne.

Juillet-Août 1950 : Rencontre Internationale de Jeunes à Berlin.

Septembre 1950 : Congrès des Etudiants Socialistes Allemands à Mayence.

Octobre 1950 : Réunion des Organisations Internationales sous l'égide de l'U.N.E.S.C.O. à Paris.

Mars 1951 : Semaine d'études de l' « Entente Régionale Le Long du Rhin » à Berlin.

Juin 1951 : Conférence Européenne de la Jeunesse à Strasbourg.

Juillet 1951 : Stage International de l'U.I.J.S. à Biarritz-Anglet.

— *Missions internationales*

confiées au Secrétaire National des E.S. : Gaston KARILA :

— Liaison U.I.J.S. : U.N.E.S.C.O.

— Liaison U.I.J.S. : Congrès des Peuples contre l'Impérialisme.

— Comité d'Initiative pour une Conférence Européenne de la Jeunesse.

— « *Entente Régionale Le Long du Rhin* »

présidée cette année, par un E.S. Français : Georges CHARITON, et groupant les E.S. et les J.S. de l'Allemagne, Belgique, France et Luxembourg.

— 19 au 28 mars 1951 : Semaine annuelle d'études à Berlin.

— Edition d'un *bulletin* en français, en allemand et en flamand.

b) SUR LE PLAN INTERIEUR

— *Revendications et propagande :*

— En attendant l'institution du *présalaire*, lutte pour l'amélioration du régime des bourses d'études, des restaurants universitaires et des logements d'étudiants.

— En attendant l'amélioration du régime de la *Sécurité sociale des étudiants*, lutte pour le maintien des avantages acquis.

— Combat contre le monopole de fait des maisons d'éditions des *cours polycopiés*.

— Lutte pour une véritable *Université Européenne* (Collège de Bruges) assurant des débouchés aux Etudiants.

— Défense de l'égalité à diplômes équivalents, des débouchés aux étudiants métropolitains et d'outre-mer.

— *Presse*

— Edition d'un Bulletin E.S. et d'un bulletin destiné aux Ecoles Normales d'Instituteurs.

— Participation à la rédaction et à la diffusion du « *Jeune Militant* » et du « *Combat Socialiste* » (organe des E.S. belges).

— *Relations extérieures*

Politique de présence dans les milieux universitaires et jeunes en général (Commission Nationale de l'U.N.E.S.C.O., Foyers Léo Lagrange, etc...). Action au sein des A.G.E.

— *Conférence Nationale annuelle* (Décembre 1950 à Clermont-Ferrand.)

Bureau national : H.-F. MALACRIDA, délégué du Parti.
Gaston KARILA, Secrétaire national.
Jacques DOMINIQUE, Secrétaire national adjoint.
Simone LODS, Administration.
Serge BARTHELEMI, Revendications et Propagande.
Charles CAPORALE, Relations extérieures et stages internationaux.
Bernard CHOFFE, Presse et diffusion.
Pierre MAUROY, Délégué des J.S.

Comité National :
Le Bureau national complété par :
Robert AMOUROUX,
Emile GARRIGUES,
Jacques KARILA,
Jean SAULNIER.

VII. — MOUVEMENT DE L'ENFANCE OUVRIERE

C'est la première fois, depuis la Libération, que le Mouvement de l'Enfance Ouvrière présente un rapport dans le cadre des rapports du Congrès du Parti.

C'est qu'en effet, l'Assemblée Générale du 12 *Novembre* 1950 *a donné une orientation nouvelle et définitive au Mouvement :*

Tous les camarades élus cette année sont membres du Parti.

Dès 1949, le Secrétariat général du Parti et le Bureau National des Jeunesses avaient été alertés de l'existence d'un mouvement destiné à consommer la rupture de fait existant sur le plan national entre le M.E.O. et le Parti et à la consacrer aussi bien à l'échelle nationale que locale. Il s'agissait en l'occurence, pour certains responsables des Faucons Rouges, d'obtenir la révision de leur statut et notamment la suppression de l'article 12, qui leur faisait l'obligation d'avoir au moins un aide socialiste au sein d'un groupe.

Les représentants du Parti à l'Assemblée générale de Boulogne du 13 Novembre 1949 obtinrent, à l'issue des débats, qu'on ne modifie pas ce fameux article 12.

Sitôt après ce Congrès, le Parti tenta d'établir des contacts directs avec les anciens responsables du M.E.O. Ces tentatives furent vaines.

Aussi l'Assemblée du 12 *Novembre* 1950 *fut-elle houleuse et se termina par le choix de la nouvelle équipe fermement décidée à établir les meilleurs rapports avec le Parti.*

Cette nouvelle équipe s'est mise aussitôt au travail. Elle a entrepris, dès son installation, une œuvre de réorganisation administrative : reprise de contacts avec les groupes existants, création de nouveaux groupes, transfert du Bureau Central à la Cité Malesherbes.

Dès maintenant le M.E.O. peut présenter un bilan positif : Nantes, Toulon, Nîmes, Narbonne, La Guadeloupe manifestent à nouveau leur existence. Les relations sont rétablies avec les organisations internationales : La Haye, Hanovre, Vienne, Berlin, Londres. D'autres groupes n'ont fait qu'intensifier leur action et obtiennent des résultats étonnants : Toulouse, Dijon, Bordeaux, Strasbourg, Mulhouse, Issenheim, Nîmes, Rybeirac.

Des représentants du M.E.O. ont participé au Congrès des E.S. à Clermont-Ferrand, au Comité National des J.S. des 27 et 28 Janvier, marquant ainsi leur désir d'une collaboration étroite avec le Parti et les J.S.

Mais un point doit être précisé : l'élimination des éléments, anciens responsables du Mouvement n'a pas fait de celui-ci un simple rouage administratif du Parti. Le M.E.O. reste un mouvement d'enfants, donc un mouvement sans dénomination politique. Ce n'est que par l'éducation que seront formés les cadres futurs du socialisme au sein du M.E.O.

Le Parti ne peut pas et ne doit plus ignorer les « Faucons ». Partout nos responsables doivent détecter le jeune instituteur ou le jeune ajiste qui partira le dimanche avec les enfants et leur fera vivre, au moins une journée par semaine, l'existence dégagée des cadres bourgeois de notre société que nous souhaitons pour eux.

Dès maintenant, chaque Fédération peut créer un groupe de parents et amis s'il n'est pas encore possible de former un groupe d'enfants.

LE BUREAU CENTRAL EST AINSI COMPOSÉ :

Président : Alfred KLUS, Lycée Carnot, Dijon. (Membre du Bureau Fédéral de la Côte-d'Or. Plus de 20 ans de Parti.)

Secrétaire nationale : Micheline ROOS, 12, Cité Malesherbes, Paris.

Secrétaire national adjoint : Fernand DUNIEU, 46, Rue Permentade, Bordeaux.

Trésorier : Clé FROMENT, 22, Rue des 36-Ponts, Toulouse.

Trésorier adjoint : Jimmy BRUNIQUEL, Toulouse.

Responsable à la presse : Félix TRAPON, Dijon.

Responsable au matériel : Joseph SCHERRER, Mulhouse.

VIII. — SOLIDARITE ET ŒUVRE D'ENTR'AIDE

1°) L'Entr'aide Ouvrière Française.

Fidèle aux buts qu'elle s'est fixée, l'Entr'aide Ouvrière Française a, au cours de l'année 1950, *accentué son action de solidarité d'une très notable façon en élargissant le champ de ses activités.*

SECOURS MATERIELS

Grâce à la formation de dix nouveaux centres régionaux, il lui a été possible d'apporter une aide plus rapide et plus efficace :

— soit à nos camarades *victimes des circonstances économiques*, des conflits sociaux ou d'accidents de toute sorte (catastrophe minière, avalanche, etc...) ;

— soit à ceux séjournant en sana ;

— soit à nos vieux militants privés de ressources ;

— soit encore à nos jeunes camarades sous les drapeaux.

Sur ce seul plan l'Entr'aide Ouvrière Française a largement triplé le volume de l'action déployée en 1949.

Il faut à ce sujet reconnaître que la pratique de la souscription de parrainage, — très active dans certaines Fédérations, presque inexistante dans d'autres, — a été d'un appoint appréciable, appoint dont il faut remercier les camarades des départements qui ont répondu à notre appel.

COLONIES DE VACANCES INTERNATIONALES

En prenant pour objectif les efforts qui doivent être accomplis sur le plan international pour orienter l'*enfance et la jeunesse vers la solidarité des peuples*, l'Entr'aide Ouvrière Française a organisé dix séjours de vacances soit à la mer, soit à la montagne, soit en plaine. A chacun d'eux, une cinquantaine d'enfants belges, sarrois ou français a pu reprendre des forces et apprendre à se connaître.

Les résultats obtenus ont été des plus encourageants quant aux possibilités qu'offre ce moyen de susciter une véritable fraternité internationale. L'exemple le plus frappant, en ce domaine, nous a été fourni par les vingt orphelins belges des victimes de la catastrophe minière de Mariemont, qui, durant leur séjour en France avec les enfants français au Château de Vair, ont noué de solides amitiés et correspondent régulièrement entre eux.

ARBRES DE NOEL

Sous le patronage de l'E.S. Int., l'E.O.F. a organisé dans cinq départements des Arbres de Noël avec distribution de jouets ou colis, fêtes généralement présidées par diverses personnalités du Parti, telle à Arras, notre camarade Guy Mollet, à Nancy notre camarade P.-O. Lapie, à Marseille notre camarade Gaston Defferre, à Mont-de-Marsan nos camarades Lamarque Cando et David.

COLIS DE L'AMITIE, INTERNATIONALE

Toujours avec le système du colis de parrainage, l'Entr'aide Ouvrière Française a envoyé soit en Belgique, soit en Sarre, soit en Allemagne, — dans le cours de l'année 1950 — pour plusieurs centaines de milliers de francs de colis de vivres, (chaque destinataire

nous ayant été désigné par les organisations d'Entr'aide de ces divers pays, organisations qui agissaient en réciprocité avec nous sur ce plan).

Diverses souscriptions organisées à l'occasion de faits marquants internationaux nous ont permis de toucher les foyers socialistes et de renouveler ainsi la traditionnelle solidarité internationale.

EMIGRES DE L'EST ET D'ESPAGNE

Sur ce plan la tâche de l'E.O.F. a été considérable. Elle a hébergé des centaines de réfugiés, les a habillés, leur a fourni des secours pécuniaires dont la charge a lourdement pesé sur son budget. Quoiqu'il en soit, c'est là un devoir sacré auquel elle ne saurait se dérober.

Par ailleurs, en liaison avec divers services de placements, il lui a été possible de leur procurer du travail, non sans que son service juridique ait veillé à la régularité de la situation de chacun.

Toutefois la nécessité s'impose de créer au plus tôt un organisme international. C'est dans ce but que l'E.O.F. a, au cours de l'année 1950, multiplié les contacts avec les organisations d'entr'aide et de solidarité de divers pays.

CONSEIL JURIDIQUE

Renseigner, documenter, orienter nos camarades, sont là des tâches essentielles. Il est nécessaire, en effet, que notre solidarité ne se substitue pas à l'aide que la loi accorde de plein droit.

Aussi le service juridique de l'E.O.F. a-t-il eu dans le cours de l'année 1950 une lourde charge à assumer conjointement d'ailleurs avec le service de placement qui a donné une solution favorable à tous les cas valables.

PROPRIETE DE CAVALIERE

Il nous faut porter également à l'actif des Œuvres d'Entr'aide Internationale, l'achat d'une propriété sur la Côte d'Azur à Cavalière. Le Comité Franco-Belge, qui s'est créé à cette occasion pour la gestion commune des biens, constitue un pas important vers un renforcement de l'action internationale.

CONCLUSION :

En terminant, nous indiquerons que l'E.O.F., créée en 1949, est aujourd'hui une œuvre qui reçoit des pouvoirs publics la juste considération qu'elle mérite. Elle s'inscrit enfin dans une activité jusque là réservée à nos adversaires staliniens ou cléricaux. Elle a le droit de revendiquer une place au Commissariat aux réfugiés qui remplacera demain l'I.R.O. Elle emploie tous ses efforts à cette tâche politique.

2°) Le Comisco et l'Entr'aide Socialiste.

Par ses décisions de Mars 1951, *le C.O.M.I.S.C.O. a consacré l'unité internationale de l'œuvre entreprise par les socialistes qui, comme en France, en Belgique, en Suisse, etc..., ont su créer l'Entr'aide.*

Les statuts internationaux de l'Entr'aide ont été acceptés par le C.O.M.I.S.C.O. ; ils vont grouper sous leurs directives les onze pays suivants :

SUISSE : *Œuvre Suisse d'Entr'aide Ouvrière*, 31, *Quellenstrasse - Zurich (Suisse)*.

FRANCE : *Entr'aide Ouvrière Française*, 50, *rue de Rivoli, Paris-4*.

AUTRICHE : *Volkshilfe, Auerspergstrasse*, 4, *Wien I.*

ANGLETERRE : *British Aid*, 33, *Green Lane - London N.W. 4.*

HOLLANDE : *Wij Vrouwen, Hekelveld, Amsterdam-C.*

ALLEMAGNE : *Hauptausschuss Für Arbeiter - Wohlfahrt E.V., Kümmelstrasse*, 4 - *Hannover.*

ITALIE : *Centro Italiano Di Solidarieta Sociale*, 366, *Piazza Colonna - Roma.*

LUXEMBOURG : *Le Foyer de la Femme*, 37, *rue MM. Tesch - Esch-sur-Alzette.*

ESPAGNE : *Solidaridad Démocratica Espanola*, 71, *rue du Taur - Toulouse (H.-G.) France.*

BELGIQUE : *Entr'aide Socialiste Belge*, 17, *Place Emile Vandervelde - Bruxelles.*

SARRE : *Arbeiter Wohlfahrt*, 47, *Vandstrass - Sarrebruck.*

3°) Penser et... agir en socialiste

LA VERITE :

Nous la dirons en terminant.

L'expérience de deux années (près de trois), démontre que si la solidarité internationale n'existait pas en fait, l'Entr'aide Ouvrière Française n'aurait pas existé. Elle serait en tous cas aujourd'hui disparue.

Si l'E.O.F. a tenu, c'est grâce aux subsides de nos amis Belges et Suisses. Si nous avions attendu le succès de nos appels !! nous aurions été absents auprès des mineurs endeuillés, auprès des orphelins de la mer, auprès des grévistes.

En effet, nous ne savons plus vivre en **Socialiste.** Même **ceux qui peuvent** (et il y en a), ne donnent rien. Nous n'osons livrer des chiffres à **vos** méditations, car ils pourraient être utilisés par nos adversaires.

Pourtant la charité chrétienne vit des dons de tous et même des femmes de nos militants, mais notre **solidarité** socialiste, elle, ne peut vous demander de vous priver d'un paquet de cigarettes ou d'un apéritif, pour recevoir un réfugié de chez GOTTWALD ou de chez FRANCO, un traqué, une épave avec ses gosses et ses illusions !!

On nous répondra, « mais nous sommes sollicités de partout ». C'est faux. Ce qui est vrai, **c'est qu'on veut oublier certains** de ses devoirs, et se cantonner dans l'égoïsme, en invoquant le voisin qui est riche **et** qui ne donne rien.

On veut oublier que cent mille réfugiés politiques vivent!!(c'est vraiment beaucoup dire) en France, que beaucoup sont socialistes.

On veut oublier que des millions d'êtres, parfois des **tout-petits,** « crèvent » depuis cinq années dans les camps de misère d'Allemagne et d'ailleurs, en attendant un problématique **reclassement.**

Comment le Socialisme, lui, pourra-t-il oublier que ce sont des Hommes — comment ces hommes vont-ils se comporter vis-à-vis de la société dans quelques années ?

Ce problème international sera résolu sans doute par l'O.N.U., mais la disparition de l'I.R.O., impose à l'O.N.U. le recours aux œuvres privées. Quelles seront ces œuvres privées ?

Répondez donc vous qui défendez la laïcité ! Répondez tous avec franchise !! Ce seront les cléricaux qui, une fois de plus, avec la plupart des associations familiales, les œuvres d'entr'aide, les œuvres agricoles, etc., etc... et leurs subventions pourront aider à l'orientation des personnes déplacées, des réfugiés, des apatrides, des déclassés.

Après cela, nous pourrons toujours faire des réunions publiques, prendre le problème de l'école comme une doctrine de base, tenter de pénétrer dans les foyers ouvriers.

L'Entr'aide Ouvrière ne vous demande pas de changer vos méthodes, elle veut vous obliger à penser en Socialiste pour que nous soyons présents partout où nous rencontrons nos adversaires, et pas seulement là où chacun croit les y voir.

Elle veut, en un mot, que la Solidarité sociale remplace l'hypocrite charité et elle veut que l'aide remplace le secours.

4°) La Commission d'Immigration.

Au cours de sa sixième année de fonctionnement, depuis la Libération, sous sa forme nouvelle d'assistance individuelle à nos camarades étrangers, l'activité de la Commission d'Immigration du Parti ne s'est pas ralentie.

Ayant eu surtout à s'occuper de camarades espagnols du P.S.O.E. et de l'U.G.T., et, exceptionnellement, de divers autres antifranquistes recommandés par leurs organisations démocratiques, elle a eu aussi à ouvrir de nombreux dossiers de camarades italiens, polonais, hongrois, allemands, autrichiens, tchèques, bulgares, roumains, grecs, yougoslaves et apatrides divers.

Sans compter les fréquentes consultations et orientations multiples données à nos camarades étrangers, elle a fait environ 1.500 *démarches ou interventions auprès des autorités administratives ou ministérielles concernant surtout, par ordre d'importance :*

— L'obtention et le renouvellement des titres d'identité ou de séjour, notamment pour nos camarades arrivés en France clandestinement ou pour leurs familles venues avec des passeports à validité limitée.

— L'obtention et le renouvellement — à Paris et en province — des cartes de travail, rendus souvent difficiles cette année, dans la région parisienne, par l'état du marché de la main-d'œuvre et les nouveaux règlements sur les étrangers, consécutifs au repli de beaucoup d'entre eux sur Paris.

— La recherche de travail ou d'un reclassement professionnel pour nos camarades, par l'intermédiaire du Service des Comités d'Entreprises du Parti, les Services compétents du Ministère du Travail et les bons offices du C.O.S.E.

— La recherche du gîte et de la nourriture gratuits pour plusieurs d'entre eux, par l'entremise du S.S.A.E. ou d'institutions charitables ; la délivrance de repas gratuits et de secours divers, en liaison avec l'Entr'aide Ouvrière Française.

— L'accélération de l'instruction des dossiers de naturalisation.

— La venue en France des familles de nos camarades espagnols.

— Le départ en Amérique de plusieurs d'entre eux, en liaison avec l'O.I.R.

La Commission d'Immigration a plaisir à reconnaître ici que, dans l'immense majorité des cas, elle a pu obtenir satisfaction et qu'elle a toujours trouvé auprès des administrations intéressées la meilleure bonne volonté pour interpréter favorablement les arguments que la Commission fournissait sur les cas difficiles qu'elle leur soumettait.

5°) « L'Aide aux Foyers ».

L'Aide aux Foyers entre dans sa sixième année d'existence.

Les Mouvements Familiaux sont une réalité.

L'Union Nationale des Associations Familiales, créée par l'ordonnance du 3 Mars 1945, est un Organisme semi-public, que consultent tous les Ministères. Dans toutes les Commissions importantes siègent un ou plusieurs membres du Corps Familial : Conseil Economique, Sécurité Sociale, Allocations Familiales, Commission de l'Habitat, du Conseil d'Administration des Banques Nationalisées, du Gaz de France, Commission Supérieure des Conventions Collectives, Centre National du Tourisme, Commission de Contrôle des Publications destinées à la Jeunesse, etc.

Chaque année des subventions de dizaines de millions sont allouées aux Mouvements Familiaux, tant sur le plan national que départemental et local.

Sur le plan international, tous les Mouvements sont largement représentés et prennent chaque jour une place plus importante.

Les Partis adverses ont si bien compris l'importance du Mouvement Familial qu'ils déploient une activité, une propagande intenses et qu'ils multiplient leurs réalisations sociales.

En un mot, le Mouvement Familial, sur le plan politique, est d'un intérêt capital et, que nous le voulions ou non, il est une réalité.

Qu'avons-nous fait pour nous intégrer dans ce Mouvement et bénéficier de tous ses avantages

Rien ou presque rien.

Les Militants ne comprennent pas. Beaucoup adhèrent à des Mouvements confessionnels, ne se rendant pas compte que dans leurs votes, ce n'est pas « notre pensée » qu'ils expriment, mais bien celle des autres.

Les Responsables des Organisations ne nous ont pas aidé dans notre propagande. Rester en dehors d'un Mouvement Familial qui a acquis droit de cité serait pratiquer la politique de l'autruche.

Il ne peut être question de supprimer ces Mouvements sans régresser.

Si, donc, nous voulons modifier le contenu des Associations Familiales et y apporter notre esprit, il n'appartient qu'à nous de le faire en adhérant en masse à notre « Mouvement Familial ».

a) NOS RESULTATS

Malgré la carence de nos camarades nous pouvons cependant mettre à notre actif des réalisations sociales importantes et encourageantes.

Que ce soit par sa compréhension de l'Enfance, par sa sollicitude envers les Vieux, par ses Conseils Juridiques, par ses nombreuses et diverses démarches, nous devons dire que l'Aide aux Foyers a bien rempli sa mission.

b) COLONIES DE VACANCES 1950

12.540 *journées.* — L'organisation de ces colonies a exigé un gros effort.

Nous avons envoyé tant à la mer qu'à la Montagne ou à la campagne, du 10 Juillet au 20 Septembre, de nombreux enfants filles et garçons de 6 à 18 ans.

c) VILLAGE DE TOILE

510 *journées.* — Situé dans un cadre enchanteur, à Boulouris près de Saint-Raphaël, des adolescents de 14 à 25 ans, mixtes, ont passé des vacances variant de quinze jours à un mois qu'ils ne sont pas prêts d'oublier. Nombreuses sont les lettres de félicitations que nous avons reçues.

Sous la conduite de moniteurs qualifiés ces adolescents se sont adonnés aux plaisirs du grand air et de la mer : jeux de ping-pong, de volley-ball, natation, pêche sous-marine, etc.

d) AERIA

Les enfants déficients n'ont pas été oubliés. Plus de 95 de ceux-ci sont allés se refaire une santé dans un aérium en montagne ou à la mer. Les séjours variaient entre 60 et 90 jours.

Toutes les démarches et les convoiements étaient effectués par nous.

e) MAISON FAMILIALE DE VACANCES

Complètement modernisée et sous la surveillance de gestionnaires actifs, dévoués, nous avons pu du 1er Juillet au 30 Septembre, faire bénéficier de nombreuses familles et leurs enfants de 2.305 *journées.*

Les prix demandés étaient des plus modiques. L'atmosphère y était gaie et accueillante. Les chambres, peintes en clair, sont toutes munies de lavabos à eau courante. De nombreuses familles nous ont déjà demandé leur inscription pour l'année en cours.

Nous espérons être à même d'ouvrir une deuxième Maison Familiale et, dans ce cas, ferons paraître une annonce dans le « Populaire ».

f) NOS SECTIONS

Certaines de nos Sections constituées il y a bientôt trois ans sont en sommeil. Pourquoi ? D'autres sont en pleine activité, d'autres encore se sont créées. Il nous est impossible de les citer toutes et nous nous en excusons, nous tenons cependant à signaler les plus actives ou les plus importantes : Provins (S.-et-M.), Arnouville-les-Gonesse, Crosne (E.-et-O.), Strasbourg (Haut-Rhin), Nice (Alpes-Maritimes), Avignon (Vaucluse), Nantes (Loire-Inférieure), Fouras, La Rochelle (Charente-Maritime), Toulouse (Haute-Garonne), Reims (Marne), Chatenay-Malabry, Le Bourget, Vincennes, Choisy-le-Roi,

Courbevoie (Seine), 7e, 8e, 15e Arrondissements (Paris), Joigny (Yonne), Dieppe, Sotteville-les-Rouen (Seine-Inférieure), etc., etc...

Il faut que ces Sections se multiplient. A l'ouvrage donc camarades.

g) SALON DE L'ENFANCE

Cette année encore nous y avons eu un stand. Pas le moins remarqué d'ailleurs, et le seul laïque. Un grand banquet de l'U.N.A.F. a clôturé ce Salon. Notre ami, Albert Gazier, Ministre de l'Information, y a pris la parole et son discours fut très applaudi.

h) NOS PROJETS

Ils sont difficiles à exprimer car ils sont tributaires de nos camarades.

Il dépend de vous tous que nous intensifions nos Maisons Familiales de Vacances. Nous pourrions alors accueillir un plus grand nombre de familles qui sont dans l'impossibilité de s'offrir des vacances, étant donné les prix excessifs demandés dans les hôtels.

Nous pourrions aussi envoyer davantage d'enfants au grand air.

Nos distributions de vivres et de vêtements aux malheureux pourraient alors être plus nombreuses.

Il dépend aussi de vous, camarades, que nous fassions pénétrer à l'U.N.A.F., notre conception évoluée de la Famille et que nous y défendions surtout nos conceptions philosophiques.

Tous ces projets, ces réalisations peuvent se concrétiser. Alors les sceptiques, les hésitants seront convaincus de la nécessité du Mouvement Familial. Nous demandons à tous de collaborer avec nous.

Nous demandons à tous de venir grossir nos rangs.

E) LA COMMISSION NATIONALE D'ETUDES

Sous la présidence de Francis LEENHARDT, la Commission des Affaires Economiques s'est réunie, chaque semaine, au moins une fois, quelquefois deux.

Son premier souci a été d'étudier les répercussions du réarmement sur les différents secteurs de l'économie nationale. Puis, sur la demande du Comité Directeur, et conformément aux décisions du Conseil National, elle a été chargée d'étudier et de proposer des mesures qui, compte tenu de la conjoncture internationale et des nécessités monétaires, permettent de sauvegarder l'économie du pays, le pouvoir d'achat des salariés et les acquisitions sociales de la classe ouvrière.

Dans ces conditions, la Commission des Affaires Economiques a été amenée à organiser des réunions communes avec la Commission des Finances (Président : Gilles GOZARD — Secrétaire : IBARRONDO) et avec la Commission Agricole (Président : TANGUY-PRIGENT — Secrétaire : Mme HIRSCHFELD).

Les études ont plus spécialement porté sur :

a) la question « SALAIRES-PRIX » ;

b) les possibilités d'ECHELLE MOBILE des salaires et de revision périodique du minimum interprofessionnel garanti ;

c) l'organisation des MARCHES concernant les produits AGRICOLES et les articles de consommation courante ;

d) la recherche des MOYENS DE FINANCEMENT pour :

— les investissements d'équipement ;
— la reconstruction ;
— la production de guerre.

e) les moyens de CONTROLER LES PRIX DE REVIENT de la production, en général, et du secteur armement, en particulier ;

f) LES CONDITIONS D'UN BUDGET établi en fonction de ces divers impératifs ;

g) le problème de l'EQUILIBRE FINANCIER DE LA SECURITE SOCIALE.

Les travaux de ces Commissions ont trouvé leur conclusion dans la résolution, adoptée par les Groupes parlementaires et le Comité Directeur, qu'on trouvera par ailleurs.

F) PROPAGANDE - EDUCATION

PRESSE

En guise de propos liminaire, qu'on nous permette, tout d'abord, de souligner ce qui risque de n'apparaître que fort imparfaitement à la lecture des rapports qui suivent : dans leur sécheresse voulue, administrative, ils n'évoquent certainement pas la somme d'efforts patients, de travail assidu, assumés par une équipe de camarades réduite au minimum qui, avec des moyens modestes, nous ont permis de faire face aux exigences multiples de l'organisation de la propagande.

Il ne nous appartient pas de dire si ce bilan est satisfaisant ou non, mais il nous semble primordial que tous nos camarades sachent qu'il représente le fruit d'un labeur collectif accompli au travers de nombreuses difficultés.

Certes, s'il nous a fallu provisoirement renoncer à certaines ambitions, il nous sera accordé, bien volontiers, que le Secrétariat à la Propagande, avec les très pauvres moyens qui sont les siens est parvenu à des résultats appréciables. Partout où c'était essentiel, le Parti a manifesté sa présence. Grâce aux concours que nous avons pu obtenir, des tournées ont été organisées, des réunions publiques en nombre insuffisant certes, se sont tenues qui ont rassemblé de nombreux auditoires. Toutefois, en raison des lourdes tâches qui incombent à nos parlementaires tant sur le plan de l'Assemblée que sur le plan fédéral, il a été pratiquement impossible de mettre sur pied de grandes tournées de propagande, telles que nous les avions envisagées. Dans tous les cas où il a été sollicité pour aider à l'organisation de manifestations, le Secrétariat à la Propagande a répondu à l'appel qui lui a été fait.

Le rayonnement de l'influence socialiste a été accru au cours de cette année et ce, dans des conditions qui ne nous étaient pas toujours favorables.

Soucieux d'assurer à tous nos camarades cette documentation précise, seule base d'une propagande efficace, nous avons tenu à publier, toutes les semaines, « LA DOCUMENTATION POLITIQUE » ; les textes, citations, discours, extraits de presse, statistiques, références recherchées, vérifiées soigneusement qu'on y trouve, fournissent à chacun les armes nécessaires à ce combat pour la propagande.

Une liaison suivie avec « LE POPULAIRE » et « LE POPULAIRE-DIMANCHE » nous a maintes fois offert l'occasion d'amplifier notre activité. Par exemple, l'utilisation de la double page centrale du « POPULAIRE-DIMANCHE » a permis de diffuser, nous dirons même de vulgariser certaines études ou articles préparés par l'équipe.

A l'heure où nous écrivons ces lignes, nous projetons d'encarter, aussi souvent que possible, dans « LE POPULAIRE-DIMANCHE », des brochures de propagande sur un sujet précis. De même nous allons nous efforcer dans « LA DOCUMENTATION POLITIQUE » de donner chaque semaine huit fiches qui serviront de schéma de conférence. En raison de la campagne électorale, nous ne doutons pas que ces initiatives seront bien accueillies. Nous espérons bien d'ailleurs que lorsque les congressistes liront ces lignes, ils auront,

en même temps, à leur disposition, une partie du matériel de propagande qui leur est nécessaire. Qu'ils n'hésitent pas un seul instant à nous faire part de leurs suggestions, de leurs besoins, et... de leurs critiques !

Il nous serait pénible qu'une approbation passive, ou pis encore, l'indifférence, sanctionnât notre activité. Dans l'accomplissement de cette grande tâche qui est de faire entendre toujours plus forte la voix du Parti, la collaboration de tous est nécessaire. N'oublions pas que l'objectif majeur, c'est avant tout d'assurer partout la présence du Parti.

Nous avons besoin de l'esprit d'initiative, de dévouement, de la lucidité et du courage de tous !

I. — LE BUREAU NATIONAL DE PROPAGANDE

Le Bureau National de Propagande, créé pour animer et coordonner les différentes initiatives d'éducation et de propagande et pour les réaliser techniquement, fonctionne comme un organisme d'études et d'exécution, sous le contrôle du Secrétaire Général Adjoint, chargé de la Propagande.

Sa tâche essentielle est de proposer des thèmes et des plans.

La Commission Nationale de Propagande a été renouvelée en Janvier dernier.

1°) Réunions publiques.

Nous devons sans cesse organiser des réunions publiques.

— 1951 est l'année de la grande bataille électorale.

— 1950 a vu, au cours des différentes élections municipales et cantonales partielles, nos positions se consolider sérieusement et mieux encore nous avons gagné trois sièges aux cantonales et trois sièges aux élections algériennes.

Sachons mettre à profit ces exemples, et n'hésitons pas à les clamer bien haut dans chacune de nos réunions publiques. Tant pis pour ceux qui déclarent que notre Parti est mourant !

Profitons également de ces réunions publiques pour affronter les masses encore abusées par le P.C. Apportons constamment aux ouvriers communistes la preuve de la trahison stalinienne.

2°) Manifestations et réunions.

Le Bureau National de Propagande apporte toujours aux Fédérations le concours des orateurs du Parti. Nous ne cesserons d'ailleurs jamais d'encourager nos camarades à faire appel à ce service pour qu'il apporte son aide à la préparation des manifestations de tous ordres :

— *Commémorations ;*
— *Fêtes fédérales, cantonales, locales ;*
— *Réunions publiques ;*
— *Campagnes d'élections partielles ;*
— *Inaugurations, etc...*

Ainsi, au cours de l'année écoulée, le B.N.P. a collaboré avec « Les Anciens du Parti » à l'organisation au Panthéon de la célé-

bration de la mort de Jean JAURES ; la commémoration du premier anniversaire de la mort de notre camarade Léon Blum a donné lieu récemment à deux importantes manifestations du souvenir à la Salle Pleyel et au cimetière de Jouy-en-Josas.

Inscrivons encore, à l'actif du B.N.P., l'aide apportée à l'élaboration d'un film sur la vie de Léon BLUM.

Et encore, à la suite d'un concours original organisé par « NEUE ZEIT », organe officiel du Parti Socialiste Autrichien et le « POPULAIRE-DIMANCHE », sous l'impulsion du B.N.P., deux jeunes camarades : Geneviève BROUX de Lille et Paule OLIVER de la Fédération de l'Hérault, heureuses lauréates, ont eu la grande joie d'aller passer huit jours à Graz (Autriche).

Par ailleurs, le Secrétaire Général du Parti a participé, entre autres, en 1950, et malgré sa lourde charge de Ministre, à de très nombreuses réunions dont :

Poitiers, Phalempin, Strasbourg, Lumbres, Marseille notamment, où Guy MOLLET a prononcé de très importants discours ; sans compter les réunions internationales de Londres, Copenhague, Paris, et le Congrès d'études du C.O.M.I.S.C.O. à Royaumont.

Nos deux camarades Secrétaires Généraux Adjoints ont effectué de nombreuses visites dans les Fédérations et ont tenu ou participé à beaucoup de réunions publiques et intérieures.

Enfin, c'est encore sur l'initiative du Bureau National de Propagande que nous devons citer :

a) le montage radiophonique à la gloire Jean JAURES, émis sur les ondes de la Radiodiffusion Française ;

b) un second montage à la mémoire de Léon BLUM, dont le scénario est pratiquement achevé, passera très bientôt à la R.D.F. ;

c) d'autre part, il est indispensable de signaler les dialogues qui ont lieu à la Tribune Libre de la Radiodiffusion Française, entre les personnalités politiques de différents partis, et où nos camarades Pierre COMMIN, Daniel MAYER, Charles LUSSY, Robert VERDIER et Georges GORSE entre autres, excellent.

3°) Campagne électorale 1951.

Au cours de la réunion des Secrétaires fédéraux qui a eu lieu le Dimanche 14 Janvier 1951 à Paris, Pierre COMMIN, dans son exposé sur l'organisation matérielle de la propagande électorale a clairement défini ce que nous comptons faire et l'appui que nous attendons des Fédérations.

II. — LE BUREAU CENTRAL DE PRESSE

Le B.C.P. reste à la base des services de documentation et d'information du Parti.

1°) La Revue quotidienne de presse

porte sur tous les quotidiens parisiens.

2°) Les hebdomadaires,

politiques, syndicaux, économiques, sont régulièrement suivis et classés.

3°) La presse socialiste,

quotidiens de province ou régionaux, les hebdomadaires socialistes, dont les services au B.C.P. sont maintenant réguliers et complets, font également l'objet d'une lecture attentive et d'un classement partiel.

4°) Les revues et publications périodiques :

Politiques, culturelles, économiques, techniques et en particulier les remarquables bulletins de statistiques, les informations économiques, les nouvelles du B.I.T., la Revue Internationale du Travail, la Documentation Française, et de nombreux bulletins d'agences, donnent lieu à un travail de compilation et de classement. Leur utilité est d'une importance majeure pour les travaux de nos commissions, l'information de notre Secrétariat et de nos camarades.

5°) Le Journal Officiel,

et en particulier la sténographie des débats parlementaires est, dans cet ensemble, il va sans dire, une pièce maîtresse.

Toute la documentation est à la disposition de tous ceux de nos camarades qui désirent l'utiliser.

6°) Les liaisons extérieures.

Dans ce domaine, le B.C.P. assure un contact régulier avec l'A.F.P., les principales agences, françaises et étrangères, et la Radiodiffusion Nationale.

Les communiqués du Secrétariat, du Comité Directeur, les commentaires nécessaires dans certaines situations, les avis sollicités par la presse et les agences, les interviews sont diffusés par le B.C.P. Un service spécial de presse est constitué, à l'occasion des Congrès et Conseils Nationaux, pour faciliter la tâche des journalistes et afin d'éviter la diffusion d'informations erronnées, ou de sources non autorisées.

Les notes d'informations et communiqués périodiques du B.C.P. sont suivis par la presse.

7°) La Commission Nationale de la Presse.

Le B.C.P. assure, par l'intermédiaire de son secrétaire, le Secrétariat Administratif de la Commission Nationale Presse, Radio, Télévision, Cinéma, publicité du Parti.

Cette Commission est présidée par un représentant du C.D. En 1950 elle s'est réunie régulièrement tous les mercredis sauf pendant les périodes de vacances parlementaires. Elle a amélioré sa structure et modifié ses méthodes de travail.

Quatre sous-commissions spécialisées rassemblent les parlementaires, et techniciens du Parti, dans les questions du ressort de la commission : une commission pour la presse, une pour la Radio, une pour le Cinéma. Ces sous-commissions ont permis la mise au point d'importants problèmes.

III. — LE BUREAU DE DOCUMENTATION ET D'INFORMATION

Le B.D.I. vient d'entrer dans sa sixième année d'existence.

Il a été touché par de nouvelles mesures de compressions et mutations de personnel au cours de 1950.

Malgré cela, le travail qui lui est demandé est régulièrement assuré.

Nous recevons constamment des demandes de renseignem nts écrites ou verbales émanant de nos camarades militants, des membres d'organisations para-socialistes, ainsi que d'organismes gouvernementaux sans oublier les ambassades, les journalistes, et surtout les étudiants français et étrangers.

A ce jour, et il est facile de le contrôler, toutes les demandes de renseignements *ont été entièrement satisfaites*, aucune lettre n'est *restée sans réponse*. Il est d'ailleurs inutile de préciser que satisfaction est toujours donnée d'une façon objective, précise et rapide ; toutes les recherches indispensables étant effectuées dès réception des demandes.

1°) « La Documentation Politique ».

C'est vraiment un succès, et les appréciations unanimes de nos camarades sur notre bulletin hebdomadaire récompensent tous nos efforts.

Nous remercions encore tous les militants qui la connaissent, l'apprécient et l'utilisent, et nous leur demandons de ne pas relâcher leurs efforts pour élargir encore ce succès.

Dans le Bulletin Intérieur N° 47, de Mars 1950, notre camarade Christian CAILLIERET, Secrétaire Administratif, écrivait :

« *Et pour terminer, une offre intéressante !*

« *Chaque section qui nous enverra, sous son cachet, une liste de* « *cinq abonnés payants, recevra, aux nom et adresse qu'elle nous* « *indiquera, un sixième abonnement gratuit d'une année qui pourra* « *être attribué à un militant distingué pour son activité et sa combativité.* »

L'abonnement qui comprend également le service du Bulletin Intérieur, n'est que de 250 francs par an à envoyer, soit par mandat carte ordinaire, soit par virement au C.C.P. 5570-17, Robert FOUQUART, 12, Cité Malesherbes, Paris (9e).

CAMARADES, CETTE OFFRE EST TOUJOURS VALABLE !

2°) La Bibliothèque.

La bibliothèque du Parti s'est encore enrichie, cette année, d'un grand nombre d'ouvrages nouveaux, ainsi que des éditions anciennes, si difficiles à trouver. Remercions ici nos camarades généreux donateurs, ainsi que notre ami Maurice HUBERT, qui nous procurent ses livres anciens.

IV. — LE CINEMA POPULAIRE

Le Cinéma Populaire ne possède plus aucun moyen pour organiser des tournées itinérantes. *Nous ne pouvons que louer films et matériel de projection aux camarades qui en font la demande.*

Il faut d'ailleurs signaler que, depuis le mois de Juin, nous ne cessons pas d'envoyer nos films à nos camarades des Ardennes, des Bouches-du-Rhône, de l'Ain, de la Sarthe, du Haut-Rhin, de la Seine, des Pyrénées-Orientales, de la Haute-Vienne, des Basses-Pyrénées, de la Drôme, etc...

Disons encore que notre cinémathèque vient récemment de s'enrichir d'excellents films commerciaux (Don d'un camarade).

Mais l'avenir de notre propagande cinématographique appartient aux Fédérations.

N'oublions pas que c'est notre Parti qui, le premier, a saisi l'importance et l'efficacité de ce moyen moderne de la propagande populaire. Qu'il nous suffise de rappeler les réalisations d'avant-guerre dans ce domaine, et les sommes inscrites au budget du Parti, pour le Cinéma, déjà en :

1937	300.000 *francs*
1938	600.000 *francs*
1939	1.000.000 *francs*

Toutes les Fédérations qui ont utilisé les films de propagande dans des projections mixtes, avec un film commercial ordinaire et une courte causerie politique, ont constaté le succès de ce système.

V. — EDITIONS

Au cours de l'année 1950, nous avons édité ou diffusé un certain nombre de brochures, notamment :

— *Contre le Réarmement Allemand, de Daniel MAYER.*

— *Un Parti Révolutionnaire ? Le Parti Communiste.*

— *Ce que sont les Partisans de la Paix.*

— *Jean JAURES. (La collection des grands orateurs républicains).*

Vont paraître très prochainement :

— *Léon BLUM. — Pour être Socialiste (Réimpression).*

— *Une brochure sur l'expérience socialiste en Suède.*

VI. — AGENCE DE PRESSE DE LA LIBERTE ET AGENCE INDEPENDANTE DE PUBLICITE

1°) Agence de presse de la Liberté.

En raison de la formule mise au point par le « POPULAIRE-DIMANCHE », reprenant en partie le système des flans élaboré par l'Agence de Presse de la Liberté, dès sa création en 1945, l'A.P.L. a centré maintenant son activité sur l'édition hebdomadaire d'un bulletin contenant des articles et des éditoriaux à destination des hebdomadaires fédéraux.

2°) Agence Indépendante de Publicité.

Ce service poursuit son activité. Il groupe actuellement treize hebdomadaires socialistes. Ses efforts tendent à rallier de nouveaux hebdomadaires, ce qui, à la longue, permettrait des recettes capables d'aider la presse du Parti par des moyens techniques nouveaux.

VII. — RAPPORT ADMINISTRATIF DU « POPULAIRE » ET DU « POPULAIRE-DIMANCHE »

Les conditions infligées à la presse deviennent de mois en mois toujours plus onéreuses : augmentation des traitements et des charges et surtout, augmentation considérable du prix du papier :

36.640 francs la tonne et 660.642 francs au 1er Février 1951, avec « promesse » de nouvelles hausses.

Nous avons néanmoins pu réaliser notre « POPULAIRE » quotidien sur six pages.

Cette transformation du journal nous a permis de regagner un certain nombre de lecteurs, dont environ 4.000 abonnés. C'est grâce au blocage de la deuxième souscription en faveur de notre quotidien, qui a produit la somme de 19 millions de francs que nous pourrons, au cours de cette année, maintenir la parution du « POPULAIRE DE PARIS ».

La situation du « POPULAIRE-DIMANCHE » devient difficile en raison des hausses que nous avons indiquées plus haut.

Pour éviter d'augmenter le prix de l'abonnement qui reste à 100 francs par trimestre, et surtout pour pouvoir maintenir le prix de 4 francs l'exemplaire aux hebdomadaires fédéraux qui ont réalisé la fusion, nous avons réduit notre nombre de pages.

Le problème de la presse est un problème qu'il faut reconsidérer sans cesse, et l'avenir reste toujours, hélas, lourd d'inquiétudes.

VIII. — LA REVUE SOCIALISTE

1°) Administration.

L'année 1950 a été très satisfaisante pour la Revue Socialiste qui a conservé une remarquable stabilité, le chiffre de son tirage étant resté le même depuis le rapport de l'année dernière. Lorsque ce rapport fut rédigé, nous venions de nous séparer de la Librairie Marcel Rivière pour des raisons d'économie. Nous nous sommes aperçus ensuite que la gestion depuis quelque temps n'était pas parfaite — c'est le moins qu'on puisse dire — et que notre décision avait en fait sauvé la Revue. Le personnel administratif du « Populaire » a accepté avec dévouement de se charger d'une besogne qui, si elle n'est pas lourde en elle-même, représente pour ces quelques personnes une surcharge considérable dans les circonstances actuelles de développement du « Populaire » : il convient de les remercier ici.

Malheureusement nos moyens d'action restent par le fait même limités. Une bonne illustration de l'inertie du Parti pour aider sa presse est fournie par le numéro spécial « Pages choisies de Léon BLUM ». L'expérience passée nous a incités à la prudence, et c'est pourquoi ce numéro spécial n'a pas été une mauvaise affaire financière. Mais il est navrant de voir qu'il ne s'est vendu, en plus du service des abonnés, que 1.500 exemplaires d'un recueil qui a été signalé et discuté, et même loué, dans la presse. Dans les réunions de sections parisiennes où un camarade a pu se rendre avec un paquet de ces « Pages choisies », dix ou quinze exemplaires se vendaient sans difficulté en peu de temps ; mais faute de connaître un camarade dévoué dans chaque section parisienne, ou de pouvoir nous déplacer personnellement, l'expérience est restée limitée à quatre ou cinq sections. Et dans l'Union Française c'est une trentaine de sections qui nous ont fait des commandes !...

La gestion de la R.S. a été telle en 1950 que nous n'avons pas utilisé toute la subvention que le Parti nous avait promise au début de l'année. C'est d'ailleurs cette autonomie financière qui reste notre idéal. Hélas ! les perspectives de 1951 sont plus inquiétantes. La hausse des prix a recommencé et nous craignons de nous retrouver devant le processus qui fut fatal à tant de revues entre 1946 et 1949, et d'où la R.S. se tira de justesse. L'ajustement de notre prix de vente auquel nous avons procédé en janvier ne semble pas avoir eu — autant qu'on en peut juger au moment où nous rédigeons ce rapport — de répercussion fâcheuse sur le rythme des réabonnements. Il est un point à signaler : la diffusion de la R.S. à l'étranger s'est accrue. Mais il y a là un domaine où il reste beaucoup à faire.

2°) Rédaction.

Il est difficile de changer quelque chose aux observations que nous faisions pour le Congrès de 1950.

Dans l'ensemble la R.S. semble avoir donné satisfaction à ses lecteurs, et nous avons entendu moins de reproches concernant la « difficulté » de certains articles.

De notre côté nous éprouvons toujours les mêmes difficultés à trouver parmi les membres responsables du Parti des collaborateurs prêts à exposer une question avec le soin qu'exige évidemment un

article de revue. Il n'est pas possible de faire traiter tous les problèmes par une équipe restreinte, et ce n'est pas non plus souhaitable. Aussi nous félicitons-nous de l'appoint de quelques jeunes qui trouvent chez nous l'occasion de satisfaire leur goût de la discussion d'idées. Il n'en reste pas moins que la R.S. devrait être l'organe où les techniciens socialistes feraient connaître à un premier publie non spécialisé les résultats de leurs travaux qui restent généralement inconnus.

IX. — LA COMMISSION FEMININE NATIONALE

Malgré tous nos appels souvent renouvelés, il est encore des Fédérations qui n'ont pas institué leur Commission fédérale dont l'objet est d'organiser la propagande féminine dans le département, d'y intéresser tous les camarades, de travailler à l'étude des problèmes concernant la condition des femmes. Il est même encore des secrétaires fédéraux qui s'imaginent que notre intention est de constituer à côté du parti une organisation séparée de femmes. Cette erreur est souvent à l'origine des difficultés que nous rencontrons pour créer les Commissions fédérales féminines. Celles-ci, là où elles fonctionnent, ont prouvé et prouveront leur utilité. C'est ainsi que nous avons pu diffuser notre journal, le faire connaître aux sympathisantes grâce aux initiatives et au dévouement de nos responsables fédérales et des camarades qu'elles ont réussi à grouper autour d'elles.

C'est là aussi où existent des commissions fédérales que nous avons pu vendre avec plus de facilité le calendrier socialiste que nous avons fait éditer à la fin de l'année, d'abord, pour rappeler qu'il existait un « journal de la Femme Socialiste », ensuite, pour nous procurer le supplément de ressources dont nous avons tant besoin pour notre propagande.

Notre Commission Féminine a tenu, depuis le dernier Congrès National de la Pentecôte, trois réunions plénières où les conditions de la propagande ont été examinées à fond.

La dernière réunion a décidé que notre effort de propagande porterait surtout désormais sur la préparation de la campagne électorale. Nous voulons former des consciences socialistes, certes, mais nous voulons aussi donner au Parti les électrices. Des réunions préparatoires à la campagne électorale devront être organisées partout où nous avons le plus de chance d'avoir des auditoires. La « Journée Internationale de la Femme », qui a cette année pour thème : « la Paix et la liberté », doit revêtir plus d'ampleur que les années précédentese. Il est indispensable que les femmes, qui sont si attachées à la paix, sachent que nos efforts et notre action sont seuls capables de maintenir la paix. Quand elles auront bien compris cela, elles ne seront pas loin de nous.

Au moment où nous rédigeons ce rapport, des tracts simples, directs sur le pouvoir d'achat, sur le travail féminin, sur les répercussions des événements politiques intérieurs et extérieurs, sur la vie du foyer, sur l'action socialiste en faveur de la paix sont en préparation.

Toute une documentation sur l'action de nos élues parlementaires est préparée et sera envoyée à toutes les camarades chargées de la propagande dans leur département.

Deux tracts sur la situation sociale des femmes dans les pays à dictature stalinienne ont déjà été publiés et répandus dans les Fédérations. La propagande communiste auprès des femmes est basée sur le fait qu'elles auraient acquis, dans les Républiques populaires, leur pleine émancipation. Il est nécessaire d'indiquer aux femmes en quoi consiste l'émancipation économique et politique en U.R.S.S. et dans les démocraties populaires.

Le Bureau National, en accord avec la Commission et avec Pierre COMMIN organisera, à l'occasion du Conseil National du 3 Mars, une réunion d'information à l'adresse des secrétaires fédéraux et délégués des Fédérations en vue de l'organisation de notre collaboration pour la propagande électorale auprès des femmes.

La Conférence nationale annuelle aura lieu en même temps que le Congrès National de la Pentecôte et traitera de ces deux problèmes: « Méthodes d'organisation et de propagande en vue de l'éducation politique de la citoyenne. » « La marche au socialisme et le rôle et la place de la femme dans ce processus. »

Un effort continu a été fait en faveur du « Journal de la Femme Socialiste » dont nous signalons avec plaisir la diffusion dans les pays d'Outre-Mer. Des sympathisantes de plus en plus nombreuses le lisent. Nous nous efforçons de le rendre chaque mois plus intéressant, plus attrayant, de développer le sens international de nos lectrices en faisant notre chronique internationale, toujours plus précise et plus documentée.

Nous espérons que le Parti tout entier comprend l'intérêt pour son rayonnement et le développement de son influence à conquérir les femmes. Le mouvement socialiste féminin *intégré au Parti* mérite l'appui de tout le Parti.

X. — « JUIN 44 »

Ce Mouvement d'Action Culturelle dont le Président est notre camarade Gérard JAQUET en est à sa quatrième année d'existence et sa notoriété n'a cessé de croître.

La mise à exécution de vastes programmes culturels se heurte aujourd'hui à des difficultés sans nombre. Des conférences, des spectacles et quelques grandes manifestations musicales à la Salle Pleyel et dans quelques grandes villes de France ont été présentés ; il est certain qu'on ne peut sans risque multiplier ces séances.

Cependant la vitalité du groupement s'est affirmée dans de nombreuses activités qui concourent à son développement.

1°) Schola Dramatica.

Sous l'impulsion de notre ami Jean HERVE, directeur des Théâtres d'Orange et de Vienne et de Jean VALCOURT, de la Comédie Française, cette école est très prospère. Elle permet à beaucoup de jeunes qui se destinent au Théâtre de poursuivre des études artistiques, sans leur imposer de lourds sacrifices. Une audition d'élèves a eu lieu en juillet 1950 au Théâtre La Bruyère et la prochaine, qui se fera en Juin prochain, s'annonce comme très brillante.

2°) Salon des Arts Ménagers.

Comme les années précédentes, « JUIN 44 » a exposé une chambre pour jeune ménage, ensemble qui a obtenu un vif succès de curiosité. La création due à B.J. KLOTZ-GILLES, artiste décorateur, était un modèle de goût et d'ingéniosité, offrant le maximum de confort dans un minimum d'espace.

3°) Section de camping.

Pour les jeunes, « JUIN 44 » vient de constituer un groupe « Camping » affilié à l'U.N.C.F. et qui prépare un programme pour l'été 1950 à l'usage des amateurs de plein air.

4°) Le Théâtre populaire de « «Juin 44 ».

Avant de tenter de nouvelles expériences culturelles, il fallait d'abord faire connaître le Mouvement. C'est par son effort à la Radio que « JUIN 44 » a pu obtenir ce résultat, prouvant en même temps sa volonté de concourir à l'éducation du peuple.

« JUIN 44 » célèbrera bientôt sa *cent cinquantième émission* et l'ensemble de ses programmes constitue une étude complète sur l'art dramatique contemporain.

Le THEATRE POPULAIRE de « JUIN 44 » a obtenu le concours des plus grands noms du Théâtre : Fernand LEDOUX, LARQUEY, François PERIER, Pierre RENOIR, Paul BERNARD, Jacques DUMESNIL, Constant REMY, Serge REGGIANI, Michel VITOLD, Jean HERVE, MARTINELLI...

Marie BELL, Madeleine SOLOGNE, Gaby MORLAY, Maria CASARES, Madeleine ROBINSON, Hélène PERDRIERE, Renée Faure, Danielle DELORME, Vera KORENE, Lise DELAMARRE, Claude GENIA, Janny HOLT, etc., etc...

C'est avec le concours des Fédérations et Sections, que « JUIN 44 » espère pouvoir bientôt réaliser un essai de décentralisation artistique dont son THEATRE POPULAIRE sera l'élément de succès.

5°) Organisation de fêtes

Nombreuses sont les sections qui s'adressent maintenant à « JUIN 44 » pour organiser leurs soirées récréatives, leurs galas de bienfaisance, leurs spectacles dramatiques ou lyriques. Nous ne cesserons de répéter que « JUIN 44 » et sa Section de Variétés peuvent offrir à tous les responsables des Comités de Fêtes des programmes, que partout ailleurs ils ne trouveront à des conditions aussi avantageuses.

Adhérez à « JUIN 44 » et vous soutiendrez un organisme vivant et prospère.

G) L'ACTION INTERNATIONALE

I. — LE BUREAU DES AFFAIRES INTERNATIONALES

L'année 1950 marquera une étape importante dans le renforcement de l'action socialiste internationale. La coopération des partis socialistes groupés au sein du COMISCO s'est faite plus étroite, créant à chacun des partis des obligations nouvelles. Les conférences internationales se sont multipliées, les échanges de militants se sont développés et les contacts ont crû dans les mêmes proportions. La renaissance de l'Internationale, décidée à la réunion de Londres du COMISCO, activera encore ce processus dans les mois à venir.

Avec les moyens dont il dispose, le bureau international s'est efforcé de faire face à ces exigences. Les conférences internationales, dont on trouvera par ailleurs la nomenclature, ont fait à chaque fois l'objet d'une préparation soigneuse. Les principaux techniciens ou experts du parti étant requis de contribuer à l'élaboration des documents de base que nous devions fournir en vue de ces conférences. Ainsi en fut-il des trois réunions d'experts : économique (Witten et Royaumont) et d'organisation (Dorking). Pour Royaumont, plus particulièrement, le B.A.I. a eu de plus la charge de l'organisation matérielle de la conférence, pour laquelle nous avons reçu des participants étrangers de multiples témoignages de satisfaction.

Sur le plan des échanges et contacts directs, le B.A.I. a organisé, à l'intention du secrétariat général, du comité directeur ou des groupes parlementaires, toute une série de rencontres qui ont chaque fois permis un échange de vue fructueux avec les dirigeants des partis frères ou des personnalités politiques étrangères (Allemand, Autrichien, Anglais, Yougoslave, Suédois, Danois, Indien, etc.)

De même, le B.A.I. s'est-il efforcé, en cours d'année, en liaison avec d'autres services du secrétariat, d'étendre au maximum le réseau de correspondants étrangers et de faciliter des échanges au pair entre familles socialistes françaises et étrangères.

D'autre part, un secrétariat socialiste international a fonctionné cette année encore à Strasbourg, pendant les sessions de l'assemblée consultative du Conseil de l'Europe.

Au fur et à mesure que s'étend le champ des activités internationales du parti, la nécessité d'une information régulière et objective sur les divers problèmes de politique étrangère se fait de plus en plus

sentir. Le B.A.I. se trouve, en raison des contacts permanents qu'il entretient à l'extérieur, en mesure de fournir aux militants responsables du parti la documentation qui leur est nécessaire. A cette fin, et en dehors de l'information régulière qu'il fournit au secrétariat général, le B.A.I. a diffusé à plusieurs reprises, à l'intention des membres du C.D. et des parlementaires spécialisés, des notes succinctes d'information sur des sujets d'actualité.

Dans le même esprit, le bureau international a commencé, en janvier dernier, la publication d'un bulletin d'information qui apporte mensuellement aux responsables du parti des documents, des études et des renseignements précis sur les activités du mouvement socialiste international et les principaux problèmes à l'ordre du jour.

Il est impossible de rendre compte dans le cadre de cet exposé sommaire des activités secondaires du B.A.I. (secrétariat de la commission internationale, envois à l'étranger de documentation sur les problèmes de la politique française, liaisons, etc...)

Il reste que le secrétariat général est aujourd'hui doté d'un bureau spécialisé qui est à même de répondre, en dépit de moyens matériels restreints, aux exigences d'un grand parti, plus que jamais engagé dans l'action internationale.

II. — LA COMMISSION DES AFFAIRES INTERNATIONALES

La Commission des Affaires Internationales a poursuivi, cette année encore, auprès du Comité Directeur et du Secrétariat, sa mission d'information et d'étude des principaux problèmes de politique étrangère

L'actualité diplomatique, les problèmes allemand, européen, du Sud-Est asiatique, yougoslave, des réfugiés, du Plan Schuman, etc... ont fait l'objet d'un examen constant, dont les conclusions ont été régulièrement rapportées devant le Comité Directeur. D'autre part, la Commission a entendu de nombreux rapports ou compte-rendus de délégations sur la situation particulière de certains pays, les manifestations du socialisme international ou les conférences du COMISCO.

On trouvera ci-dessous, un récapitulatif des travaux de la C.A.I. :

Dates :	Sujets :	Rapporteurs :
9 Mai	*Tour d'horizon diplomatique*	GRUMBACH
12 Juin	*Le Congrès du S.P.D. Hambourg* ..	
	La Conférence de Copenhague ..	GRUMBACH

19 Septembre	*Problèmes d'actualité internationale.*	GRUMBACH
3 Octobre	*La Situation dans le Sud-Est asiatique.*	BOUTBIEN
10 Octobre	*Bilan de Strasbourg*	JAQUET
19 Octobre	*Europe et réarmement allemand.* .	GRUMBACH
14 Novembre	*Congrès S. P. O.*	
	Compte-rendu des Conférences d'Octobre de Comisco	GRUMBACH
29 Novembre	*Tour d'horizon*	GRUMBACH
12 Décembre	*Le problème yougoslave.*	
	Le problème des réfugiés	GRUMBACH
9 Janvier	*Plan Schuman*	LACOSTE
16 Janvier	*La situation en Indochine.*	SAVARY
13 Février	*Le Congrès du P. S. U.*	BOUTBIEN
	Le Titoïsme.	GRUMBACH
20 Mars	*Compte-rendu des travaux de Comisco*	GRUMBACH

Coll. Fondation Léon Blum

H) L'ACTIVITE DES GROUPES PARLEMENTAIRES

I. — ACTIVITE DES MINISTRES SOCIALISTES

La composition du Gouvernement PLEVEN a répondu sur un point très important au vœu des socialistes.

Pour la première fois, un membre du Gouvernement est chargé des Affaires de l'Europe.

De plus, ce poste a été confié au Secrétaire général du Parti.

D'autre part, le Ministère de la Défense Nationale et le Ministère de l'Education Nationale sont revenus à des socialistes.

Par contre, il n'a pas été possible au Parti, malgré les demandes très pressantes du Groupe Parlementaire, de récupérer l'un des ministères économiques.

Le Gouvernement s'est immédiatement occupé d'appliquer le programme que Guy Mollet, lors de sa mission d'information, avait si largement contribué à établir.

Les fonctionnaires ont vu leur reclassement s'achever sur la base du traitement brut. Les pensions des anciens combattants ont été majorées ainsi que celles des veuves de guerre.

Le salaire minimum garanti a été fixé à 78 francs de l'heure pour Paris et à 64 francs de l'heure pour la dernière zone, l'écart maximum entre les zones étant ainsi ramené de 20 % à 18 %.

Sur le plan économique, le Gouvernement a fixé le prix du blé ; il a pris, en ce qui concerne le vin, une mesure qui n'a entraîné aucune modification du prix de détail, mais qui a empêché un effondrement des cours à la production, effondrement qui eût incité les viticulteurs à réduire leur production lors de la campagne prochaine.

Le Comité des prix a été créé vers la fin de septembre. Les socialistes y sont entrés au mois de janvier. Ce Comité a ralenti les exportations de certaines matières industrielles et a stoppé certaines exportations de viande. Il a augmenté les importations de produits fabriqués et de viande de porc. Il a pris la décision de maintenir les marges en valeur absolue, chaque fois qu'il procéderait à la fixation d'un nouveau prix.

Le Gouvernement français a pris, dès le mois d'août 1950, l'initiative de demander aux Alliés la constitution de bureaux internationaux chargés de répartir les matières premières rares et ainsi de mettre fin aux surenchères qu'entraînent l'augmentation des prix.

Guy MOLLET, en tant que Ministre d'Etat chargé du Conseil de l'Europe, s'est particulièrement intéressé aux travaux de l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe.

A Strasbourg, avec les représentants du Groupe Parlementaire socialiste, il s'est attaché à faire prévaloir les positions du Parti en ce qui concerne notamment les échanges culturels, le pool charbon-acier et, d'une façon plus générale, les autorités spécialisées.

L'agression communiste en Corée a contraint les pays libres à renforcer leur puissance défensive.

Jules Moch, aidé de Max Lejeune, a donc dû, d'une part, préparer les engagements que la France était prête à souscrire au sein de la coalition atlantique (memorandum français du 17 août 1950) ; a négocié à Washington, à Bruxelles et à Londres les divers accords militaires internationaux qui ont abouti à la nomination du Général Eisenhower comme Commandant suprême de la Coalition et à son installation en France ; a préparé la réorganisation de l'Armée, de la Marine et de l'Armée de l'Air Françaises à la fois en ce qui concerne le nombre et la disposition des grandes unités mises sous le commandement du général Eisenhower ; en ce qui concerne les effectifs (service de 18 mois rendu indispensable à la fois pour maintenir des divisions à effectifs normaux en Allemagne et pour former des cadres de réserve) et en ce qui concerne le programme de réarmement.

Ce dernier a été établi en octobre et a fait l'objet de la loi du 5 janvier 1951 qui ouvre des crédits nouveaux à la Défense Nationale s'élevant au total, pour l'exercice 1951, à 520 milliards pour la défense de la métropole et de l'Afrique du Nord (contre 280 milliards en 1950) et à 220 milliards pour la France d'Outre-Mer et l'Indochine.

Jules MOCH a négocié à Washington une aide américaine de 140 milliards pour 1951 compris dans les totaux précédents.

Le plan de réarmement est en cours d'exécution et d'importantes commandes sont d'ores et déjà passées. Les unités existant en Allemagne ont été renforcées à leurs effectifs normaux. D'autres, prélevées sur l'intérieur, font actuellement route vers l'Allemagne ; d'autres, enfin, sont en cours de constitution.

Parallèlement, s'organise la défense du territoire par le renforcement de la Gendarmerie et de la Garde Républicaine — qui recevraient, en cas de besoin, des réservistes — et par la spécialisation de certaines unités de cette défense.

La participation de l'Allemagne à la défense commune n'entraînera ni la création d'une armée allemande autonome, ni la constitution d'un état-major allemand, ni la résurrection d'un Ministère allemand de la guerre ; elle s'effectuera par l'intégration d'unités allemandes dans les armées alliées.

Grâce à Gaston DEFFERRE, les pensions des marins ont été augmentées de 30 %. Les conventions collectives des marins et des

officiers ont été signées. Les soldes des officiers ont été relevées de 10 %. L'enseignement maritime a été réformé. Des mesures énergiques ont empêché les communistes de gêner ou de retarder le départ des bateaux pour l'Indochine. Le statut des Messageries Maritimes et de la Compagnie Générale Transatlantique a été achevé. Un plan de constructions navales permettant d'éviter le chômage de 45.000 ouvriers a été mis au point.

Le Ministre de l'Education Nationale, P.-O. LAPIE, a obtenu qu'aucune économie ne viendrait réduire son budget en 1950. De plus, 400 postes d'écoles maternelles ont été créés. Les autorisations d'engagement de travaux ont été fixées à 32 milliards pour 1951. Pour le même exercice, les crédits de fonctionnement ont été augmentés de 23 milliards 772 millions, permettant, notamment, la création de plus de 1.000 emplois d'instituteurs et l'octroi de crédits supplémentaires pour la recherche scientifique. Les crédits de bourses permettent d'accorder 15.000 bourses nouvelles pour les boursiers ordinaires et 4.500 pour les pupilles de la Nation et les départements d'Outre-Mer.

De son côté, Lucien COFFIN, secrétaire d'Etat à la France d'Outre-Mer, a mis au point un projet de réforme du régime domanial outre-mer tenant compte des aspirations des collectivités autochtones et des droits des individus ; il s'est préoccupé de la protection des sols et des forêts, de l'abaissement du coût de la vie dans les territoires d'Outre-Mer et de l'amélioration de l'équipement.

Particulièrement chargé de la Fonction Publique, Pierre METAYER a fait attribuer aux fonctionnaires l'indemnité de 3.000 francs accordée aux salariés du secteur privé, a poursuivi activement la réalisation complète du reclassement, mis au point les textes permettant la titularisation des auxiliaires et élaboré de nombreux statuts particuliers.

Concernant la presse, toutes les affaires pendantes ont été réglées, soit par voie réglementaire, soit par voie d'accord. Toutes ces décisions assurent la sécurité aux journaux de la résistance.

De même, la modification proposée à la loi du 11 mai 1946 a pour but de protéger la presse née de la libération contre un retour à l'état de fait antérieur.

Des mesures ont été prises, d'autre part, pour assurer la publication de tous les journaux, malgré la crise du papier et pour augmenter le stock qui, à la formation du gouvernement, ne correspondait qu'à quelques jours de consommation, pour normaliser le fonctionnement de la commission de contrôle des films, pour organiser la gestion de l'Agence France-Presse, pour améliorer le sort des personnels de la Radio et de l'A.F.P. et pour développer la Télévision.

La nécessaire réforme électorale entraîne des désaccords que les Socialistes ont tout fait pour éviter.

Guy MOLLET a proposé une solution de compromis qui a été acceptée par tous les membres du Gouvernement et qui aurait évité la crise si les groupes parlementaires de la majorité s'y étaient ralliés aussitôt.

II. — A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Quand se termine fin mai le 42e Congrès National du Parti, l'Assemblée Nationale est en pleine discussion des différents budgets mais, conformément à l'esprit des résolutions du Congrès, dès le 9 juin, le Groupe Parlementaire obtient la discussion d'urgence du rapport de la Commission des Finances sur la proposition de loi de notre camarade Marcel DAVID relative au reclassement des fonctionnaires.

Un conflit sur cette question met aussitôt aux prises le Groupe et le Gouvernement. Celui-ci, ayant, le 22 juin, posé la question de confiance contre les propositions de DAVID et GUYON, est renversé par l'Assemblée. Le Groupe, désireux que soit respectée la parole donnée aux fonctionnaires, décidait de voter contre la confiance.

Une crise ministérielle dangereuse était ouverte. M. QUEUILLE premier Président pressenti ayant posé comme condition absolue de son acceptation la participation socialiste à son Gouvernement, mais ayant fait au Groupe des propositions jugées insuffisantes, dut abandonner une première fois le 27 juin.

PLEVEN et René MAYER s'étant récusés, BIDAULT est appelé mais abandonne à son tour le 28 au soir. QUEUILLE fait une nouvelle tentative et, Président investi, constitue un Gouvernement où, si l'on trouve MM. GIACCOBBI et P. REYNAUD, M. Yvon DELBOS est absent. Le Groupe décide de voter contre la confiance qui est refusée par 334 voix contre 221.

C'est alors que G. MOLLET ayant été pressenti pour une mission d'information effectue, avec l'autorisation du Groupe et de la façon que l'on sait, une tentative de rapprochement des groupes de la majorité sur les bases d'un programme inspiré au maximum par les décisions de notre dernier Congrès.

PLEVEN, désigné le 8 juillet, est assuré de notre participation malgré la présence de GIACOBBI dans son Gouvernement. Il faut noter que le Président du Conseil a accepté en grande partie le programme établi par G. MOLLET et que la situation extérieure s'est dangereusement tendue à la suite des événements de Corée.

C'est donc à nouveau sous le signe de la participation au Gouvernement que se déroule cette nouvelle année d'activité pour le Groupe parlementaire.

*
**

1°) Méthodes de travail

Dès la reprise des travaux parlementaires en novembre, le Groupe s'est efforcé de faire améliorer par l'Assemblée ses méthodes de travail. C'est ainsi que, sous l'initiative de MINJOZ, le règlement a été modifié pour permettre une plus grande autorité de la Conférence des Présidents, l'établissement d'un programme de travail pour trois semaines, la réglementation du régime des urgences — le nouveau système ayant révélé d'ailleurs, en cette matière, des inconvénients presque aussi grands — et enfin, en raison de l'obstruction communiste, la possibilité de délibérer avec un quorum réduit.

Dès la première conférence des Présidents, nos représentants ont

insisté pour que les débats commencés avant les vacances soient inscrits à l'ordre du jour : limite d'âge des fonctionnaires, cadre unique, statut des employés municipaux, statut Berliet, vente par appartements, statut des baux ruraux, propriété commerciale, etc...

Ce programme hélas, est loin d'avoir été épuisé.

A noter que dès le 17 octobre, au nom du Groupe, GOZARD avait déposé une proposition de résolution avec demande de discussion d'urgence, tendant à inviter le Gouvernement à saisir, sans délai, l'Assemblée Nationale du projet de budget 1951. Là encore nos vœux sont loin d'avoir été réalisés.

2°) Politique sociale et économique

Soucieux d'assurer la sécurité du Pays contre toute agression, le Groupe a appuyé le projet du Gouvernement tendant au renforcement des armements, mais, conscient qu'il ne peut exister de sécurité nationale *sans sécurité sociale*, le Groupe a pris de multiples initiatives et a soutenu toutes celles venant du Gouvernement ou d'autres groupes, tendant à améliorer le sort des catégories sociales les plus défavorisées.

3°) Salaires

L'action de Guy MOLLET et de la délégation du Groupe Parlementaire pendant la crise ministérielle a permis la fixation d'un salaire minimum garanti s'approchant sensiblement des revendications des centrales syndicales libres.

27 juillet, DAVID et GUYON voient leur proposition sur le reclassement de la Fonction Publique adoptée par l'Assemblée, tandis que, un peu plus tard, Rachel LEMPEREUR, avec l'appui de LAPIE, fait adopter son rapport sur le statut du personnel auxiliaire de l'enseignement primaire.

De multiples délégations des membres du Groupe représentant les pays miniers ont arraché au Gouvernement un certain nombre de milliards pour le réajustement des salaires des mineurs.

D'autres délégations ont appuyé les revendications des travailleurs de la R.A.T.P.

Enfin, à propos de la discussion pour l'augmentation des prestations familiales, notre camarade DEIXONNE a tenté de faire améliorer les indemnités de résidence des fonctionnaires et fait le procès des zones de salaires dont le maintien ne se justifie plus.

Déjà, au lendemain du Congrès, alors que l'Assemblée avait adopté la proposition DEIXONNE relative au cumul des pensions de retraite avec un traitement d'activité dans les Houillères de Bassins, LE COUTALLER s'était fait opposer l'article 1er de la loi des maxima à sa proposition portant réforme du régime des pensions des personnels de l'Etat.

4°) Sécurité Sociale

27 juillet, l'Assemblée adopte une proposition de loi de notre camarade BORRA tendant à rendre applicable à l'Algérie les majorations d'indemnités dues au titre des accidents du travail.

Le 6 décembre, Gérard VÉE, TANGUY-PRIGENT et MAZIER interviennent vigoureusement au cours de la discussion du projet instituant des allocations de vieillesse aux personnes non salariées.

Le 16 décembre, les allocations familiales sont augmentées et les protestations du Groupe, contre l'exclusion des travailleurs du secteur public du bénéfice de cette augmentation, recevront satisfaction en février.

A l'occasion de la discussion d'une proposition de loi tendant à augmenter l'allocation aux vieux travailleurs anciens salariés, MAZIER fait une intervention très remarquée.

A noter que diverses propositions de loi attendent d'être votées, déposées :

a) par REEB et TANGUY-PRIGENT tendant à inviter le Gouvernement à unifier les allocations familiales de la pêche maritime ;

b) par Rachel LEMPEREUR tendant à fixer la limite d'âge d'admission à la retraite des fonctionnaires et agents de l'Etat ;

c) par CORDONNIER relative à l'orientation professionnelle, au reclassement et au placement des aveugles.

5°) Anciens Combattants et Victimes de la Guerre

21 juin, AUBRY, POIROT, AUBAN et DRAVENY défendent avec vigueur les revendications des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre ; le Groupe ayant décidé de voter contre le budget des Anciens Combattants, dans le cas où les propositions du Gouvernement ne paraîtraient pas satisfaisantes.

Le 19 juillet, les propositions du nouveau Gouvernement sont acceptées en raison de ce qu'elles satisfont presque complètement les revendications des veuves et orphelins de guerre, bien qu'elles demeurent très insuffisantes en ce qui concerne les Anciens Combattants.

20 juillet, MAZIER rapporte en deuxième lecture la proposition de loi DAGAIN étendant le bénéfice de la Sécurité Sociale aux grands invalides, aux veuves et aux orphelins de guerre.

Le 4 août, malgré l'action de notre camarade DAROU, le Statut des « Déportés du Travail », retour du Conseil de la République, est renvoyé à la Commission tandis que le Statut des Réfractaires est adopté grâce aux efforts de DAROU.

Le 12 décembre, le Groupe autorise nos commissaires des Pensions à soumettre au Président du Conseil et au Ministre des Anciens Combattants, le projet établi par notre Commission d'Etudes des Pensions relatif au budget des Anciens Combattants. Ce budget, à l'heure actuelle, n'est pas encore voté.

6°) Agriculture

Le 27 juillet, l'Assemblée fixe le prix du blé de la récolte 1950.

Gérard VÉE en profite pour rappeler que le Parti reste fidèle au système créé en 1936 et TANGUY-PRIGENT insiste pour que la proposition de loi socialiste sur l'organisation des marchés, avec création d'un Fonds National de compensation, comportant des sections pour chaque produit ou groupe de produits, soit discutée par l'Assemblée dès la rentrée parlementaire.

Le 3 août, nos camarades de la Commission agricole interviennent dans le débat sur les prestations familiales agricoles en faveur d'une aide aux victimes des calamités agricoles et pour une ristourne sur certains carburants utilisés en agriculture.

Au début de novembre, l'Assemblée entame la discussion du Statut du Fermage et du Métayage dont nos camarades LAMARQUE-CANDO, rapporteur, DAVID et LEVINDREY seront les principaux animateurs.

Le 7 décembre, Gérard VÉE demande au Ministre de l'Agriculture pourquoi les dispositions instituant une prime de conservation du blé n'ont pas été remises en vigueur et proteste également contre le maintien de la réglementation restaurée en 1940 par Vichy concernant les petits ramasseurs-laitiers.

Une proposition de loi de CERCLIER, tendant à créer des Caisses départementales provisoires de réassurance des risques de calamités agricoles, et une proposition de résolution de Max LEJEUNE tendant à inviter le Gouvernement à instituer, lors de la fixation du prix du blé de la récolte 1950, une cotisation destinée à alimenter une caisse d'assurance agricole en faveur des producteurs de blé, n'ont pas encore été satisfaites.

7°) Reconstruction

a) VOTE DU BUDGET 1950 DE LA RECONSTRUCTION

Attitude déterminante du Groupe socialiste dans le vote des différents chapitres du budget dont l'importance relative ne répondait pas, selon nos vues, aux nécessités de la reconstruction et de la répartition des dommages de guerre.

Sont intervenus dans la discussion : René SCHMITT, président de la Commission de la Reconstruction, DAROU, LEVINDREY, POIROT, LE LE COUTALLER, POULAIN et GUITTON.

Le résultat le plus important, dû en particulier aux efforts de ces camarades, a été l'augmentation très substantielle des crédits pour les dommages mobiliers passant de 2 à 18 milliards.

b) LOI COMPLEMENTAIRE A LA LOI DU 2 AOUT 1949 sur les droits des commerçants et artisans sinistrés.

Un texte déposé par quelques membres de l'Assemblée auquel notre camarade René SCHMITT a donné son adhésion au nom du groupe vient d'être rapporté à la Commission et, grâce à nos amis, les commerçants et artisans sinistrés non relogés conformément à la loi du 2 août 1949 pourront bénéficier d'indemnités.

c) LOI DU 28 OCTOBRE 1946

Une trentaine de projets ou propositions de loi portant modification à la loi du 28 octobre 1946 (charte des sinistrés) sont actuellement rapportés par René SCHMITT.

d) PLAN DE FINANCEMENT DE LA RECONSTRUCTION

Le Groupe a été le seul à déposer une proposition de loi sur le financement de la Reconstruction. Elle est actuellement devant la Commission des Finances.

8°) Défense de la laïcité

Au lendemain du Congrès, le Groupe dépose et fait voter par l'Assemblée une proposition de résolution DEIXONNE invitant le Gouvernement à ne consentir aucune réduction du crédit global affecté au Ministère de l'Education Nationale.

Il vote également la proposition de loi THAMIER confirmant la proposition DEIXONNE.

A l'occasion de la discussion d'une proposition de loi du Groupe concernant le transfert des charges scolaires des Houillères aux communes minières, LAPIE, Ministre de l'Education Nationale, donne à DEIXONNE les assurances demandées et le Secrétaire d'Etat à l'Industrie et au Commerce prend l'engagement au nom du Gouvernement, de faire déposer un projet de loi qui nous donnera satisfaction.

A la rentrée des Chambres, le Groupe ratifie la désignation d'un parlementaire socialiste à la Commission chargée d'étudier l'ensemble des problèmes scolaires avec mission, pour ce camarade, de travailler au sein de la Commission dans l'esprit défini au Conseil National de novembre.

Fin novembre, le Groupe décide plusieurs interventions auprès du Ministre de l'Education Nationale et du Président du Conseil pour la défense des lois laïques, notamment en ce qui concerne une délibération du Conseil Général du Finistère relative à l'attribution de bourses départementales, le retour de l'école des Houillères de Fuveau à la collectivité publique et l'attribution des secours dûs aux familles nécessiteuses sans le recours à un intermédiaire mandataire ainsi que M. PETSCHE a cru pouvoir l'indiquer au Sénateur LEDI GABEL.

Enfin, le Président du Conseil, M. PLEVEN a été saisi verbalement et par écrit de la volonté du Groupe de n'accepter aucune économie pour 1951 sur le budget de l'Education Nationale.

Une proposition de résolution a été déposée par RINCENT et Rachel LEMPEREUR tendant à inviter le Gouvernement à prévoir les crédits nécessaires à l'attribution de nouvelles bourses aux élèves des Cours complémentaires et au relèvement du montant de celles actuellement accordées.

9°) Territoires d'outre-mer

15 juin. En application de la résolution votée par le Congrès, LAMINE-GUEYE fait voter en deuxième lecture sa proposition de loi fixant les traitements des fonctionnaires civils et militaires relevant du Ministère de la France d'Outre-Mer et leurs conditions de recrutement, de mise en congé et à la retraite, sans distinction de droit, de statut personnel, d'origine ou de lieu de recrutement.

Au cours de la deuxième quinzaine de novembre, nos camarades obtiennent enfin que soit inscrite à l'ordre du jour la discussion du projet de loi instituant un Code du Travail dans les Territoires d'Outre-Mer. Celle-ci se déroule animée par YACINE DIALLO, NININE, LAMINE-GUEYE, SYLVANDRE, SISSOKO.

Le 21 novembre, à l'occasion des interpellations sur l'Indochine, Christian PINEAU, rappelant nos avertissements passés, met à nou-

veau en garde le Gouvernement contre une confiance illimitée dans les méthodes employées jusqu'ici pour mettre fin au conflit, « la France ne venant jamais à bout des tâches que lui assigne l'Histoire que lorsqu'elle est fidèle à sa mission d'émancipation humaine ».

Rappelons à ce propos que le 28 novembre, l'Assemblée a approuvé les conclusions du rapport Delahoutre qui fait table rase des calomnies déversées sur un certain nombre de nos camarades, non sans qu'une canaillerie d'initiative communiste ait trouvé l'appui, grâce à un scrutin secret, d'un certain nombre de députés de la majorité pour tenter de discréditer dans l'opinion publique notre camarade Jules MOCH.

L'Assemblée devait d'ailleurs, dès le lendemain, après une vigoureuse riposte du Groupe, sur une interpellation de M. Pierre CHEVALIER, accorder sa confiance au Gouvernement sur un ordre du jour « rendant hommage au courage et à l'intégrité de Jules MOCH ».

Noter que de nombreuses propositions de loi et de résolutions relatives aux départements d'Outre-Mer ont été déposées par DAMAS, VALENTINO et VERY.

10°) Défense nationale et politique étrangère

L'année qui vient de s'écouler a été marquée par l'aggravation des événements de Corée, événements qui ont influencé la politique étrangère de tous les pays, entraînant notamment une politique de réarmement à outrance. Dans le domaine diplomatique, le Groupe avait, dès le début, donné à ses Ministres mission d'obtenir du Gouvernement que soient renouvelés à nos représentants à l'étranger nos principes de fidélité à la sécurité collective et à la recherche de la négociation et de la localisation des conflits.

Nous avons dû voter la prolongation de la durée du service militaire de 12 à 18 mois avec suppression de toutes les dispenses, cependant que toutefois BIONDI faisait adopter un important amendement en faveur des sursitaires.

Les premières séances de l'Assemblée à la rentrée d'octobre ayant été réservées aux interpellations sur le réarmement allemand, Daniel MAYER, au nom du Groupe, a brillamment exposé à la tribune la position adoptée par le Parti, subordonnant le réarmement allemand :

a) à l'échec de nouvelles négociations internationales activement recherchées ;

b) à une organisation militaire excluant la renaissance de l'armée allemande.

Dans le même esprit, appuyant les recommandations de l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe, RAMADIER, au nom du Groupe, et Guy MOLLET, comme Ministre d'Etat, affirment la volonté des socialistes de voir la France aidée à une construction plus rapide d'une Europe de laquelle ne pourrait être exclue la Grande-Bretagne.

Protestant publiquement contre la reprise des relations diplomatiques avec l'Espagne de Franco, le Groupe a mandaté Daniel MAYER pour prendre à la Commission des Affaires Etrangères toute position tendant à empêcher ou du moins à retarder la désignation d'un ambassadeur français auprès du Gouvernement franquiste.

11°) Questions diverses

a) AMNISTIE

Le Groupe parlementaire s'est efforcé par tous les moyens d'éviter que vienne devant l'Assemblée le débat sur l'amnistie.

Le débat ayant été imposé par une majorité favorable à la discussion du projet gouvernemental, le Groupe a délégué MINJOZ pour déposer des amendements limitant les effets de cette amnistie et n'en a pas moins voté contre le texte final pourtant très amélioré grâce à notre action. MINJOZ a profité de ce débat pour faire adopter des textes favorables aux Résistants victimes de poursuites.

b) LOI SUR LA PRESSE

Le 4 janvier, DESSON, rapporteur du projet de loi portant dévolution des biens des entreprises de presse, ne peut mener à bien sa tâche, l'Assemblée devant abandonner cette discussion en raison du sabotage organisé par les communistes. La discussion reprise le 30 janvier est à nouveau interrompue par la faute des mêmes saboteurs.

c) FINANCES LOCALES

Les représentants du Groupe à la Conférence des Présidents ont multiplié leurs efforts pour que vienne devant l'Assemblée le projet de réforme des finances locales comme d'ailleurs le statut du personnel communal, mais il a fallu se contenter d'une discussion sur la taxe locale additionnelle aux taxes sur le chiffre d'affaires. Le Groupe s'est rallié aux propositions du Gouvernement et de la Commission après promesse du Gouvernement de rapporter un projet plus complet à brève échéance.

d) PROPRIETE COMMERCIALE

Grâce à l'insistance de MINJOZ, la proposition de loi sur les baux commerciaux, industriels et artisanaux est venue en discussion le 14 décembre mais n'a pu hélas être menée jusqu'ici à son terme.

e) LOI ELECTORALE

Dès le 14 juin, le Groupe, dans une réunion réservée au problème de la réforme électorale, avait décidé, sur proposition de MAZUEZ, de s'en tenir à l'idée de la modification de la loi actuelle sans fixer de ligne plus précise que celle établie par le Conseil National qui donnait au Groupe parlementaire mandat d'aller le plus loin possible dans le sens d'un scrutin majoritaire.

A la Commission du Suffrage Universel, les commissaires socialistes ont voté en fonction de cette directive, laissant le soin aux représentants Radicaux et M.R.P. de rechercher un terrain d'entente qui ne pouvait se trouver que dans le cadre de la position socialiste.

Après une première séance publique sans résultat, l'Assemblée a repris le 22 février la discussion du projet de loi gouvernemental d'inspiration socialiste. Malgré les efforts du Groupe pour aboutir à une réforme électorale et pour maintenir la cohésion de la majorité, le Gouvernement a donné sa démission à la suite du scrutin rejetant l'amendement Delachenal prévoyant le scrutin à un tour et devant l'intransigeance des Radicaux et du M.R.P.

III. — CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

Depuis le Dernier Congrès jusqu'à ce jour, le Groupe Parlementaire Socialiste du Conseil de la République s'est employé à faire triompher, sur le plan parlementaire, la cause du socialisme.

Ses élus sont intervenus très souvent, soit en Commissions, soit en Séance publique. Ils ont eu souvent une tâche ingrate en raison de la majorité réactionnaire du Conseil de la République, mais dans de nombreux domaines ils ont obtenu des résultats appréciables.

Dans le compte-rendu d'activité il est impossible de retracer et de mentionner toutes les interventions des élus Socialistes. Nous ne retiendrons que les principales, celles qui marquent la position du Socialisme à l'égard des problèmes nationaux et internationaux.

*
**

Avant de retracer l'activité de nos élus,nous tenons à préciser que le Groupe Parlementaire Socialiste du Conseil, tout comme le Groupe Parlementaire de l'Assemblée Nationale a été profondément éprouvé au cours de l'année 1950.

Notre ami Jean-Baptiste FERRACCI, Sénateur de la Guinée, nous a quitté, brutalement emporté par la maladie et le vieux militant socialiste qu'il était a laissé un souvenir impérissable au sein de notre Groupe.

Plusieurs de nos élus ont eu également à déplorer la disparition d'êtres chers dans leur famille. C'est notamment le cas de notre ami SIAUT, qui a perdu sa fille, de notre ami BOZZI qui a perdu sa femme, de notre ami GEOFFROY qui a perdu son frère.

Enfin, le Groupe du Conseil a été également sévèrement touché par la disparition de Jean BIONDI et de CERCLIER, membres du Groupe Socialiste de l'Assemblée, qui ne comptaient que des amis sincères au sein de notre Groupe.

*
**

Le Groupe du Conseil avait cependant la joie d'accueillir dans son sein, notre camarade Jean MALONGA, Sénateur du Moyen-Congo.

*
**

Au début de l'année 1951, *le Groupe, conformément aux dispositions de son règlement intérieur, procédait au renouvellement de son Bureau.*

A l'unanimité le Bureau sortant était réélu ; précisons qu'il est composé de la façon suivante :

Président : Alex ROUBERT.

Vice-Présidents : Marcel CHAMPEIX et Robert BRETTES.

Secrétaire : Roger CARCASSONNE.

Trésorier : Antoine COURRIERE.

La Délégation Exécutive était également réélue à l'unanimité.

Membres Titulaires : BRETTES, G. BROSSOLETTE, CARCASSONNE, CHAMPEIX, COURRIERE, CHOCHOY, MASSON, MERIC, SOUTHON,, VANRULLEN.

Membres Suppléants : PUJOL, NAVEAU, CROS.

*
**

Le Conseil de la République procédait également, au Début de l'année 1951, au renouvellement de ses Commissions plénières de travail.

Nous donnons ci-après la répartition des Elus socialistes dans les différentes Commissions en précisant les postes de responsabilités qui leur ont été confiés dans chacune de ces Commissions.

LISTE DES MEMBRES SOCIALISTES

DANS LES COMMISSIONS GENERALES

COMMISSION DES AFFAIRES ECONOMIQUES :

Vice-Président : MERIC.

Membres : DESCOMPS, M. BODGE, NAVEAU, SIAUT.

COMMISSION DES AFFAIRES ETRANGERES :

Vice-Président : CARCASSONNE.

Membres : BROSSOLETTE, CHAZETTE, LEONETTI, MOUTET, SOUTHON.

COMMISSION DE L'AGRICULTURE :

Vice-Président : BRETTES.

Membres : DE BARDONNECHE, DARMANTHE, DURIEUX, FERRANT, NAVEAU.

COMMISSION DE LA DEFENSE NATIONALE :

Vice-Président : BARRE.

Secrétaire : PIC.

Membres : BOULANGE, CHOCHOY, ROUX.

COMMISSION DE L'EDUCATION NATIONALE :

Vice-Président : PUJOL.

Membres : CANIVEZ, LAFORGUE, LAMOUSSE, PATIENT, SOUTHON.

COMMISSION DE LA FAMILLE ET DE LA SANTE PUBLIQUE :

Vice-Président : PAJET.

Membres : BROSSOLETTE, MALECOT, MASSON, N. JOYA, ROUX.

COMMISSION DES FINANCES :

Président : ROUBERT.

Membres : AUBERGER, COURRIERE, LAMARQUE, MINVIELLE, PAULY.

COMMISSION DE LA FRANCE D'OUTRE-MER :

Vice-Présirent : CHARLES-CROS.

Membres : DOUCOURE, GUSTAVE, MALONGA, SIAUT.

COMMISSION DE L'INTERIEUR :

Vice-Président : VERDEILLE.

Membres : ASSAILLIT, BOZZI, CHAMPEIX, SOLDANI, SYMPHOR.

COMMISSION DE LA JUSTICE :

Vice-Président : CHARLET.

Membres : CARCASSONNE, GEOFFROY, HAURIOU, PERIDIER, TAILHADES.

COMMISSION DE LA MARINE ET DES PECHES :

Vice-Président : DENVERS.

Secrétaire : SYMPHOR.

Membres : CHARLES CROS, LAMARQUE, LASSALARIE, LEONETTI.

COMMISSION DES MOYENS DE COMMUNICATION :

Membres : BARRE, MASSON, PATIENT, PIC, VERDEILLE.

COMMISSION DES PENSIONS :

Secrétaire : AUBERGER.

Membres : DE BARDONNECHE, DASSAUD, DOUCOURE, MARTY, OKALA.

COMMISSION DE LA PRESSE, DE LA RADIO ET DU CINEMA :

Vice-Président : BENE.

Membres : CHARLET, CHAZETTE, GREGORY, LAMOUSSE, LASSALARIE, SOLDANI.

COMMISSION DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE :

Secrétaire : GUSTAVE.

Membres : AUBERT, FERRANT, GREGORY, VANRULLEN.

COMMISSION DU RAVITAILLEMENT ET DES BOISSONS :

Secrétaire : BENE.

Membres : BRETTES, COURRIERE, DARMANTHE, FOURNIER, PERIDIER.

COMMISSION DE LA RECONSTRUCTION :

Président : CHOCHOY.

Membres : CANIVEZ, DENVERS, DURIEUX, MALECOT, TAILHADES.

COMMISSION DU SUFFRAGE UNIVERSEL :

Vice-Président : ASSAILLIT.

Membres : BOZZI, CHAMPEIX, DESCOMPS, DIOP, HAURIOU.

COMMISSION DU TRAVAIL :

Président : DASSAUD.

Membres : BOULANGE, FOURNIER, MERIS, PUJOL, VANRULLEN.

COMMISSION DE COMPTABILITE :

Membres : COURRIERE, MINVIELLE.

COMPTE-RENDU D'ACTIVITE DES TRAVAUX DU GROUPE PARLEMENTAIRE SOCIALISTE AU CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

Pour faciliter la tâche du lecteur, nous avons cru bon de classer les interventions principales des élus socialistes par rubriques et par mois. Ces rubriques correspondent aux Commissions de Travail du Conseil de la République, AFFAIRES ETRANGERES, AFFAIRES ECONOMIQUES, AGRICULTURE, etc...

1°) Affaires économiques.

JUIN 1950 :

Le Groupe Parlementaire Socialiste interpelle le Gouvernement et lui demande ce qu'il compte faire :

1) Pour protéger les consommateurs, les travailleurs, les agriculteurs contre les méfaits des ententes industrielles ;

2) Pour le développement et la protection du secteur de l'artisanat menacé d'asphyxie ;

3) Pour la réalisation d'une législation internationale pour la protection des travailleurs.

MERIC intervient au nom du Groupe pour développer ces trois points. On a voulu, dit-il, supprimer l'intervention de l'Etat dans un certain nombre de domaines économiques, en admettant simplement son action pour lutter contre la pénurie ou l'abondance et pour maintenir les cours, mais à la répartition des produits essentiels a succédé un dirigisme privé à sens unique beaucoup plus dangereux, dont le développement s'est poursuivi à la faveur de la liberté des prix et de la libération partielle des échanges.

Il démontre ensuite le rôle néfaste joué par les ententes industrielles et souligne que, pour lutter contre elles, il est nécessaire que le Gouvernement et le Parlement légifèrent rapidement. Que ces ententes industrielles soient soumises à l'application d'un plan comptable, qu'elles communiquent aux départements intéressés leurs bilans, voilà les mesures immédiates que nous réclamons.

Parlant ensuite du déséquilibre entre les prix industriels et les prix agricoles il insiste sur la nécessité de l'organisation de la production et de la distribution des produits agricoles.

Contrôle des ententes, prix garantis à la production agricole, loi sur l'artisanat, établissement d'une législation sociale et du travail commune aux pays intéressés par la libéralisation des échanges, sont des mesures qui nous semblent indispensables pour la protection des travailleurs, des artisans de ce pays et pour maintenir un équilibre durable.

Et, en conclusion de son exposé, il demande au Conseil de bien vouloir voter un texte dans ce sens mais les dispositions qu'il contient ne plaisent pas, et pour cause, à la forte représentation conservatrice et anti-sociale du Conseil, qui fuyant le débat, s'empresse de réclamer le passage pur et simple à l'ordre du jour.

C'est en vain que COURRIERE essaie de démontrer la nécessité pour chacun de prendre ses responsabilités, le Conseil repousse les conclusions formulées par MERIC au nom du Groupe Socialiste.

On note sur ce chapitre important de la défense des travailleurs la courageuse abstention des élus Communistes...

2°) Affaires étrangères.

NOVEMBRE 1950 :

CHAZETTE intervient dans un débat sur la politique extérieure de la France et notamment à propos du problème Espagnol.

Quel que soit, dit-il, les conversations qui peuvent s'engager sur le plan international, en raison des circonstances extérieures, entre certaines nations amies et l'Espagne, il ne faut cependant pas oublier que la France a condamné le régime de Franco et en ce qui le concerne, tout au moins, le Parti Socialiste n'a pas modifié son attitude à l'égard de l'Espagne Franquiste.

Nous restons et resterons hostiles à un régime qui foule aux pieds les institutions démocratiques. Nous souhaitons que le Peuple Espagnol puisse très rapidement reprendre sa place parmi les peuples libres. Nous estimons que l'Alliance occidentale est pour nous un programme positif pour soutenir et renforcer les libertés démocratiques et que la participation du Gouvernement de Franco atténuerait les efforts collectifs pour sauvegarder et affirmir la démocratie.

MOUTET intervient dans le même débat et souligne les mensonges invraisemblables de la propagande communiste. Il s'étonne également, en face des critiques formulées par les représentants du R. P. F. en ce qui concerne la politique étrangère de la France, de n'y trouver en contre-partie aucune solution constructive.

Certes, il est facile de faire des critiques aussi bien à l'égard de la question Indochinoise que de la Question Allemande mais dans ce domaine le R. P. F. est particulièrement brillant.

Il est aisé de dire, une fois que les choses se sont passées, ce qu'il aurait fallu faire... C'est la thèse des « Prévoyants du Passé » que défend le R. P. F. !...

Notre attitude, sur le plan international, ne doit pas être uniquement basée sur des alliances militaires. Si nous voulons être défendus contre ceux que nous considérons comme des adversaires éventuels, il faut que dans notre pays, chacun sache ce qu'il peut espérer, ce qu'il veut et ce qu'il peut défendre : son aspiration à la liberté, son respect du désir de la personne humaine mais aussi l'amélioration de sa condition et de sa situation sociale.

Telles sont, en tout cas, dans ce domaine, les conceptions socialistes.

JANVIER 1951 :

A propos du vote du Budbet des Affaires Etrangères, la position Socialiste est réaffirmée à nouveaeu par HAURIOU.

Evoquant les évènements de Corée, les conversations internationales, les attitudes prises par les Etats-Unis et la Grande-Bretagne sur le Plan Mondial, il affirme que la position de la France doit être celle d'une nation fermement attachée à la Paix.

Notre pays doit donc intensifier ses efforts dans ce sens. Mais ce n'est pas la paix à n'importe quel prix que nous voulons ! Il n'est pas question, en effet, d'oublier la leçon de Munich et d'accepter de désarmer moralement le pays devant une agression qui se dessinerait clairement devant nous.

Nous devons négocier mais négocier tout en récupérant notre force sur des bases que nous aurons contribué à poser.

Nous voulons, quant à nous, socialistes, rester lucides et nous répugnons à cette forme de courage qui consiste à foncer tête baissée en fermant les yeux. Nous voulons rester la tête froide et les yeux ouverts. Le Chemin de la Paix est étroit, avançons avec fermeté et prudence et nous pourrons avoir des chancese d'arriver au but.

3°) Agriculture.

JUILLET 1950 :

Le vote du Budget de l'Agriculture permet à un certain nombre d'élus Socialistes de marquer la position du Parti sur le plan agricole.

SYMPHOR souligne l'acuité du problème agricole dans les départements français d'outre-mer.

NAVEAU attire l'attention du Gouvernement sur le problème des Directions départementales des Services agricoles, sur celui de la Jeunesse rurale et enfin sur les questions relatives aux aliments pour le bétail.

CHAZETTE intervient à propos de la fixation du prix du permis de chasse et sur la production des Pommes de terre.

DE BARDONNECHE conclut enfin en regrettant la faiblesse des crédits destinés à l'équipement rural.

AOUT 1950 :

Le Conseil est appelé à statuer sur le projet concernant l'aide à apporter aux victimes des calamités agricoles.

COURRIERE souligne la nécessité du vote d'un tel projet. Il défend au nom du Groupe la thèse de la Commission des Finances du Conseil. Ce que nous voulons par ce texte, dit-il, c'est donner aux sinistrés agricoles des avantages qu'ils n'ont pas normalement par la réglementation du Crédit agricole actuel. Il faut par conséquent donner aux sinistrés agricoles la possibilité d'obtenir des prêts à des taux réduits et d'autre part prévoir l'échelonnement de ces prêts sur une durée plus longue. C'est pour cette raison que le Groupe socialiste appuie la thèse de la Commission des Finances qui fait du prêt à 15 ans la règle générale des prêts accordés aux sinistrés agricoles.

C'est aussi la raison pour laquelle nous combattons la thèse de la Commission de l'Agriculture qui tend à revenir à la règle normale des prêts consentis par le Crédit agricole, c'est-à-dire des prêts de 5 ans au lieu de 15 ans.

Malheureusement notre ami COURRIERE n'était pas suivi par la majorité du Conseil.

NOVEMBRE 1950 :

DURIEUX intervient dans la discussion d'un texte qu'il avait déposé au nom du Groupe tendant à assurer immédiatement un travail égal dans les moulins et à rétablir pour la prochaine campagne la législation de 1939 en ce qui concerne la meunerie et la boulangerie.

CHAZETTE intervient également dans la discussion concernant la fixation du prix du blé pour appeler l'attention du Gouvernement sur la production du seigle et sur la nécessité de l'abrogation de l'ordonnance du 21 décembre 1944 conformément au vœu des producteurs de céréales.

4°) Défense Nationale.

JUILLET 1950 :

MERIC et COURRIERE interviennent à propos des crédits affectés aux constructions aéronautiques et plus particulièrement aux consructions du S. E. 2010 (Type « Armagnac ») la majorité du Conseil refusant de voter ces crédits pour la construction d'appareils de lignes destinés à équiper la Compagnie Air-France.

NOVEMBRE 1950 :

BARRE, CHOCHOY, PIC, LAMARQUE interviennent à propos du vote du projet de loi portant la durée du service militaire en France à 18 mois.

BARRE indique que le Parti Socialiste votera cette loi ; il la votera sans enthousiasme mais compte tenu des circonstances internationales. Mais, ajoute-t-il, nous voulons que le réarmement militaire de la France s'accompagne d'un réarmement moral. Nous voulons que l'effort nécessaire de réarmement ne soit pas uniquement supporté par la classe ouvrière ; celle-ci sera disciplinée et acceptera d'y contribuer dans la mesure où elle aura l'assurance que les sacrifices nécessaires seront demandés à tous les Français.

Il ne faut pas tolérer que des fortunes scandaleuses puissent s'édifier sur la misère du peuple.

Il s'agit aujourd'hui d'accepter une mesure pour la défense de la liberté et de la civilisation et le Parti Socialiste répond « Présent ». Nous ne sommes pas de ceux qui prétendent qu'on ne peut rien demander à la classe ouvrière de ce pays à condition, bien entendu, qu'on donne à cette classe ouvrière qui doit participer à la Défense Nationale une situation meilleure que celle d'aujourd'hui.

CHOCHOY et PIC interviennent dans la discussion des articles et font adopter plusieurs dispositions sauvegardant les droits de certains sursitaires, étudiants, omis, ajournés, réformés.

Enfin, LAMARQUE rappelle la position traditionnelle du Parti Socialiste en matière de Défense Nationale et de Paix internationale.

La Défense Nationale, dit-il, c'est pour le Parti Socialiste un bouclier qui est appelé à s'abaisser, à se rétrécir, et à s'effacer dans la mesure où s'apaise et se fortifie la Paix internationale.

Nous voulons dénoncer le paradoxe monstrueux qui consiste pour certains Français à pratiquer un antimilitarisme violent lorsqu'il s'agit de notre pays et un militarisme échevelé et frénétique quand il s'agit de la Russie Soviétique.

JANVIER 1951 :

Le Conseil de la République vote le projet sur le réarmement.

COURRIERE précise la position du Groupe Socialiste. Ceux qui viennent protester, indique-t-il, contre les charges militaires savent fort bien, que ni le Parlement, ni le Gouvernement de notre pays ne peuvent être tenus pour responsables d la charge nouvelle qui va s'imposer à la Nation, car ils savent fort bien que si la France est tenue de réarmer à l'heure actuelle, c'est parce que de l'autre côté du rideau de fer une Nation que vous connaissez bien a un potentiel militaire tel que le monde entier se sent menacé par elle.

Par contre, il nous apparaît bizarre de constater certaines réti-

cences du côté du R. P. F. Ce dernier qui s'est déclaré partisan du Réarmement Allemand oserait-il, aujourd'hui, voter contre le réarmement de la France. C'est du moins ce qu'il ressort des déclarations de ses orateurs. Singulière conception.

La Thèse que défend M. PELLENC ne nous apparaît pas plus sérieuse que ses propositions antérieures et nous ne pouvons que la repousser.

L'application des dispositions qu'il nous propose (transfert des recettes du budget civil pour alimenter le budget du réarmement) créerait dans le budget civil un énorme trou qui risque de nous amener, au moment où nous le voterons, à des réductions de dépenses telles que les investissements absolument indispensables à la vie de la nation disparaîtraient et que la reconstruction et la construction de ce pays seraient atteints.

Nous n'admettons pas davantage la disposition incluse dans le texte de M. PELLENC qui, non seulement, supprime l'augmentation des charges imposées aux sociétés mais qui prévoit un abattement supplémentaire de 11 milliards. Les bénéfices des sociétés augmentant, les charges diminueraient !... Est-ce là la justice, l'équité, que prétend défendre M. PELLENC ?

Et puis, dans le même texte, une disposition nous apparaît, pour nous socialistes, comme très curieuse. C'est celle qui vise l'amnistie fiscale. Il faut réarmer le pays, il faut refaire une âme à la Nation et il faut lui donner une armée. Pour lui donner cette armée, à qui s'adresse-t-on ? A ceux-là mêmes qui ont déserté leur devoir civique. On demande à ceux qui ont manqué aux règles les plus élémentaires de leurs devoirs quotidiens de venir apporter à la Nation l'argent qu'ils ont dissimulé pour refaire une armée Française. Cela est très grave.

Le Groupe Socialiste accepte le principe du réarmement sans hésitation et sans discussion. Dans la conjoncture actuelle, c'est pour nous, Socialistes, un devoir urgent et impérieux. Nous croyons que le neutralisme ne pourrait qu'entraîner la perte de nos libertés individuelles en même temps que la perte d l'indépendance nationale.

Nous demandons en contre-partie au Gouvernement d'essayer de freiner ou de compenser la diminution du pouvoir d'achat de la classe ouvrière. Il serait paradoxal de laisser les prix monter, le pouvoir d'achat diminuer, pendant que les bénéfices de ceux qui travaillent pour la défense nationale augmenteraient.

PIC démontre ensuite que, contrairement à ce que peut prétendre la propagande mensongère du Parti Communiste, l'effort de réarmement français ne constitue pas une provocation à la guerre. Il suffit de faire une comparaison entre le potentiel dont dispose l'U. R. S. S. et celui dont pourra disposer la France pour considérer comme une absurdité les velléités d'agression que l'on prétend nous attribuer.

Le Parti Socialiste, par doctrine, par tradition, par sentiment est essentiellement pacifiste. Il proclame hautement que le progrès social doit être recherché dans la paix, bien suprême de ceux qui travaillent et dans la liberté, condition première de leur émancipation.

Après avoir démontré les conséquences qui pourraient découler du Neutralisme, qui procède dit-il, ou de le peur, ou du calcul, ou de l'indécision, ou des trois à la fois. il indique que le problème qui se trouve posé est celui de savoir si nous sommes décidés à résister à l'agression. La lâcheté serait certainement la certitude de la guerre.

Dans le cadre des accords que nous avons conclus avec nos alliés qui poursuivent un but identique, la France a un grand rôle à jouer. Elle le jouera, grâce à l'effort qui vous est demandé aujourd'hui, effort qui s'inscrit dans la ligne de la sécurité collective sur laquelle nous avons toujours insisté.

Il est de notre devoir de socialiste d'assurer la défense de nos libertés.

5°) Education Nationale.

JUILLET 1950 :

PUJOL fait une intervention dans la discussion générale sur le Budget de l'Education Nationale. Il proteste surtout contre le désordre, en quelque sorte moral, qui règne dans le domaine de l'Education Nationale. Interrogeons, dit-il, le père de famille qui ignore à peu près tout du mécanisme de l'enseignement du second degré ? Que fera-t-il de son fils ?

Nous pouvons attribuer à plusieurs causes le délabrement de notre Education Nationale. Chaque Ministre a un plan personnel qui se superpose à celui de son prédécesseur. D'autre part, au lendemain de la libération, on a accepté en bloc la suppression des écoles primaires supérieures et le statut des écoles normales. Il y a eu surcharge mais il n'y a eu aucun projet d'amodiation.

Notre enseignement est trop « cloisonné » Que l'on veuille s'évader des études libérales vers le technique ou vice-versa, cela est pratiquement impossible à cause de certains préjugés de castes et à cause des forces de l'habitude.

Nous sommes certes, très satisfaits du magnifique épanouissement de l'enseignement technique mais il nous faut reconnaître que cet enseignement a déchiré le doux enrobement des études prétendues classiques.

Quels sont les remèdes ? D'abord freiner toutes les réformes fragmentaires qui créeront de nouvelles fissures dans le système, établir le statut de la formation professionnelle et enfin problème capital, établissement du statut de l'enseignement.

Dans la discussion des différents chapitres, HAURIOU demande des explications au Gouvernement sur la contribution de l'Etat pour la sécurité sociale des étudiants et insiste pour que des sanatorias soient construits pour leur permettre de poursuivre leurs études, ce qu'ils ne peuvent faire dans les établissements hospitaliers ordinaires.

SOUTHON signale la situation tragique dans laquelle se trouvent certains centres d'apprentissage et il cite comme exemple la situation qui existe dans le département de l'Allier.

Il souligne également la nécessité de la revalorisation de la somme accordée aux titulaires de la Médaille d'Argent des instituteurs en demandant que le taux accordé soit porté au taux actuellement alloué aux titulaires de la Médaille militaire.

CANIVEZ insiste plus particulièrement sur le fonctionnement des écoles normales et souligne les faiblesses que l'on trouve dans ce domaine. Puis il rappelle la proposition du Groupe Socialiste de l'Assemblée Nationale dans ce domaine.

Parlant ensuite du problème des constructions scolaires, il évoque l'urgence de la décentralisation des services, seule condition pour

aboutir à la réalisation rapide du programme prévu, dans ce domaine.

Enfin, il signale l'importance de la proposition déposée par VANRULLEN au nom du Groupe Socialiste tendant à rendre obligatoire la construction d'un groupe scolaire chaque fois que l'édification d'une cité ou d'un groupe de logements les rend nécessaires en raison du nombre des usagers.

LAMOUSSE intervient à propos du problème de l'Administration centrale et sur celui des « Cours complémentaires ». Il développe largement la question et demande au Gouvernement, sur le dernier point relatif aux cours complémentaires, de débarrasser ce domaine des routines procédurières et des rivalités internes que l'on y rencontre à chaque instant. Il faut en particulier demander aux inspections générales du premier et du second degré, d'accorder, une fois pour toutes, leurs violons dans le seul et unique souci de l'intérêt des enfants et de leurs études.

SYMPHOR et PATIENT abordent ensuite le problème de l'Education Nationale tel qu'il se pose dans les départements français d'outre-mer ; ils soulignent l'insuffisance du programme scolaire, compte tenu de l'augmentation massive de la population scolaire dans ces départements et demandent au Gouvernement de faire un effort immédiat sur les points principaux afin que des satisfactions immédiates et nécessaires puissent être accordées à ces populations.

LAFFORGUE fait ensuite un bref exposé sur le problème de la laïcité. Précurseurs, dans le domaine de la justice sociale dit-il, le Parti Socialiste le sera également dans celui de l'Education car si les Socialistes estiment que l'application de leur doctrine doit réaliser la libération économique de l'homme, seule l'éducation permettra son affranchissement intellectuel et moral. Nous disons que la liberté de l'enseignement, telle que la conçoivent nos contradicteurs, contient à la base des éléments pernicieux dont ils seront les premières victimes. Que demain, au nom de la liberté se multiplient les écoles confessionnelles, les écoles de partis, les écoles de sectes, socialistes, communistes, maçonniques, écoles d'inspirations religieuses ou athée, le résultat sera de diviser les citoyens en des morales hostiles et sectaires entre lesquelles s'effritera la conscience nationale. Nous n'admettrons jamais cela.

NOVEMBRE 1950 :

LAMOUSSE rapporte au nom de la Commission de l'Education nationale le projet Socialiste déposé par notre ami VANRULLEN et demandant au Gouvernement de rendre obligatoire la construction d'un groupe scolaire chaque fois que l'édification d'une cité ou d'un groupe de logements la rend nécessaire en raison du nombre des usagers.

Après avoir souligné l'importance du texte, il précise que la Commission de l'Education Nationale soutient ce texte à l'unanimité. Le Conseil de la République l'adopte de même.

6°) Finances.

JUILLET 1950 :

PAULY rapporte au nom de la Commission des Finances le budget des Finances. Il signale à ce sujet que la refonte de la structure des administrations est seule capable de permettre la

suppression de très nombreux doubles emplois que l'on relève dans les services nouveaux qui se sont multipliés depuis dix ans. Il insiste également sur la nécessité de réorganiser les régies fiscales et conclut en précisant que les événements internationaux qui se déroulent risquent de modifier l'aspect des problèmes économiques et financiers dans notre pays car ils auront très certainement de graves répercussions dans le monde.

AOUT 1950 :

Bernard CHOCHOY intervient dans la discussion du budget des Investissements pour 1950 (travaux neufs, subventions et participations en capital). Son intervention porte sur le problème de la reconstruction de nos écoles sinistrées. Il trace un bilan saisissant des destructions résultant de la guerre, de l'effort qui a été fait et de celui qui reste, hélas, à accomplir.

Dans ce domaine, il insiste sur la nécessité de subventionner plus largement les projets de constructions scolaires. Il importe également que soit simplifiée la procédure d'instruction des projets de constructions scolaires et qu'une coordination plus efficace soit mise au point entre le Ministère de la Reconstruction et celui de l'Education Nationale.

Que les grandes personnes aient la priorité en matière de reconstruction de logements, bravo ; mais l'enfant ne peut pas demander l'inscription au programme prioritaire de son école. Nous devons nous substituer à lui pour le faire.

7°) France d'outre-mer.

AOUT 1950 :

M'BODJE intervient dans la discussion du Budget de la France d'Outre-Mer. Il appelle l'attention du Gouvernement sur le problème de l'agriculture dans les territoires d'Outre-Mer. « Il faut, dit-il, que l'on tente de trouver des débouchés pour la production que la Métropole ne peut absorber. Il faut donc prévoir la modernisation de notre équipement à seule fin que nos produits puissent, dans le domaine des prix, concurrencer sur les marchés internationaux les produits étrangers. »

DOUCOURE complète l'argumentation de M'BODJE en insistant sur la nécessité de l'équipement du pays. Le F.I.D.E.S. et le F.I.D.O.M. ont là un rôle très important à jouer.

OKALA et AROUNA N'JOYA insistent sur le problème de l'enseignement Outre-Mer. « Nous devons, disent-ils, arriver à traiter ce problème sous un angle tel qu'il devra permettre à chaque village, ou aux plus petites agglomérations de nos pays d'envoyer leurs enfants à l'Ecole Française. »

A ces doléances de caractère général, ils ajoutent en ce qui concerne le CAMEROUN :

— L'urgente nécessité d'appliquer la réforme de la Justice Outre-Mer, l'installation de juges de Paix à compétence étendue dans tout le Cameroun, la réorganisation de la justice coutumière dans ce territoire ;

— La promulgation d'un Code de Travail ;

— La Réforme du Commandement Indigène ;

— La revalorisation de la pension des Anciens Combattants ;

— L'organisation du marché des produits agricoles pour permettre aux planteurs autochtones d'obtenir une juste rémunération de leur travail.

AOUT 1950 :

CROS, DOUCOURE, MOUTET, OKALA et M'BODJE interviennent dans la discussion du projet fixant la composition et la compétence d'une Assemblée territoriale de la Côte Française des Somalis.

8°) Intérieur.

JUILLET 1950 :

SYMPHOR intervient dans la discussion du projet de loi tendant à fixer les modalités de la réalisation complète du reclassement des Fonctionnaires. Il rappelle que c'est grâce à l'initiative de notre camarade DAVID, au nom du Groupe de l'A.N., que ce projet a été voté. Nous le voterons également bien qu'il ne réalise pas la totalité des revendications des fonctionnaires. Il reste encore de nouvelles étapes à franchir, de nouvelles luttes à mener mais nous avons déjà obtenu d'appréciables résultats.

9°) Justice.

JUIN 1950 :

ROUBERT intervient dans la discussion du budget de la Justice à propos des conditions dans lesquelles les détenus sont appelés à travailler et proteste contre le fait que ces détenus jouissent, sur certains chantiers ,d'une liberté absolue au mépris de la tranquillité des habitants de l'endroit.

PATIENT proteste contre la suppression de Cour d'Appel de CAYENNE et obtient satisfaction en demandant le rétablissement de cette Cour d'Appel.

LASSALARIE insiste pour que soit mis au point le Statut de la Magistrature.

JUIN 1950 :

COURRIERE déclare que le Groupe Socialiste votera contre la loi portant abrogation des dispositions bannissant les membres des familles ayant régnées en France.

DECEMBRE 1950 :

CHARLET, GEOFFROY, PERIDIER, GREGORY, CHAZETTE interviennent dans la discussion du projet de loi voté par l'Assemblée Nationale relatif à l'amnistie de certaines condamnations.

CHARLET expose tout d'abord la position du Groupe Socialiste à l'égard du projet. « La haine, dit-il, n'habite pas nos cœurs. Mais la terre est à peine tassée sur les tombes de nos camarades assassinés et nous nous refusons à l'oubli. »

Exposant les conditions différentes dans lesquelles les collaborateurs ont été condamnés, il indique qu'il est absolument faux de vouloir prétendre que la IV° République est restée sourde à la pitié.

Des erreurs ont été commises. Le Parti Socialiste admet cette possibilité et il a donné son accord à l'octroi de mesures de grâces individuelles. Mais il estime qu'avec l'amnistie collective on arriverait diffcilement à cette péréquaton dans la clémence car l'amnistie collective favorise les bons et les mauvais.

Le Groupe Socialiste du Conseil n'est pas d'accord avec le texte que la Commission de la Justice du Conseil nous présente et qui correspond sensiblement à celui voté par l'Assemblée, pour deux raisons :

La première c'est que, dans le projet que l'on nous présente, au lieu de prendre en considération pour l'application de l'amnistie, la peine initialement prononcée, on prend la peine résiduaire. C'est en définitive une prime que l'on accorde aux débrouillards qui ont réussi jusqu'ici à avoir des remises successives de peines.

La deuxième objection que nous présentons c'est que, pour la première fois dans l'histoire, la loi que vous proposez est une loi d'amnistie « continue ». Le texte qui vous est proposé ne prévoit aucun terme pour son application.

On a voulu insister sur le soi-disant « manque de cœur » du Parti Socialiste à ce sujet. Nous ne renions dans ce domaine, aucune de nos traditions en générosité, mais que l'on nous permette de dire que s'il en est qui souffrent dans les prisons, il en est d'autres qui souffrent aussi par la faute des premiers et que dans certains foyers hantés depuis plus de cinq ans par le deuil et la misère, ceux-là aussi, à défaut de nos morts, peuvent avoir leur mot à dire.

GEOFFROY défend ensuite le contre-projet qu'avec CHARLET ils ont déposé au nom du Groupe Socialiste. Il développe les dispositions de ce contre-projet basé sur l'amnistie par mesures individuelles et précise que c'est, par ce moyen, la seule possibilité d'aboutir à la péréquation de la clémence.

Mais ce contre-projet est repoussé par le Conseil de la République.

Tour à tour, dans la discussion des articles du projet, CHARLET, GEOFFROY, GREGORY, PERIDIER, essaient par voie d'amendements de faire disparaître certaines dispositions inacceptables du texte mais leurs efforts sont vains et en définitive le texte que le Conseil de la République propose est identique à celui de l'Assemblée Nationale, sinon plus grave.

Ceci amène PERIDIER à déclarer que le Groupe Socialiste votera contre le texte qui est proposé. Nous avons essayé de faire un effort de compréhension en déposant notre contre-projet.

Vous l'avez délibérément rejeté et vous avez eu tort car c'est une erreur de croire qu'un pardon aveugle — comme c'est le cas dans le texte que vous voulez adopter puisqu'il s'agit d'amnistie collective — répond obligatoirement à l'idée de justice !

Ce qui est au moins aussi grave c'est qu'avec votre texte vous n'empêcherez pas les collaborateurs et les traîtres de considérer ces dispositions de clémence comme une justification de leurs actes.

Nous n'admettons pas cela. Nous avons essayé de vous donner les possibilités de faire une distinction entre ceux-là et ceux qui méritent la clémence. Vous ne l'avez pas voulu. Ne vous étonnez donc pas si le Groupe Socialiste vote contre.

10°) Marine marchande.

JUILLET 1950 :

COURRIERE rapporte au nom de la Commission le Budget de la Marine Marchande.

DENVERS intervient dans la discussion pour attirer l'attention du Gouvernement sur le problème de la pêche française qui connaît actuellement une crise grave, qui risque malheureusement de s'aggraver si le Gouvernement ne prend pas certaines mesures immédiates.

Puis il signale la situation des pensionnés qui réclament une revalorisation parfaitement justifiée du taux de leur pension.

Il faut que le Gouvernement n'oublie pas les dévoués travailleurs de la mer.

11°) Moyens de communications.

JUIN 1950 :

Dans la discussion du Budget de l'Air, MERIC fait une longue démonstration sur la situation actuelle de notre aviation et insiste particulièrement sur le problème des constructions aéronautiques.

« Il nous faut, dit-il, dans ce domaine créer la mystique de l'aviation. Il faut que les Conseils d'Administration des Sociétés Nationales de Constructions soient composés, non pas d'irresponsables, non pas de représentants des intérêts privés, mais d'hommes animés du seul souci de l'intérêt général. Il faut également associer plus étroitement le personnel à la vie des Sociétés et leur donner un Statut qui leur garantisse l'avenir. »

Puis il livre, au cours de la discussion, une lutte sévère à M. PELLENC qui propose la suppression de la fabrication de sept appareils « S.E.-2010 » destinés à équiper les lignes françaises. Il insiste sur les qualités de l'appareil et sur les conséquences qui pourraient résulter des fâcheuses propositions de M. PELLENC.

Malgré la démonstration de MERIC, le Conseil ou plutôt la majorité du Conseil suit la proposition de M. PELLENC.

JUILLET 1950 :

LAMARQUE intervient dans la discussion du projet relatif aux retraites des agents des Services Publics de Voyageurs et Marchandises des lignes secondaires.

Il indique que le Groupe Socialiste votera le texte qui nous est transmis de l'Assemblée et s'opposera par conséquent aux conclusions de la Commission des Moyens de Communications du Conseil qui sont différentes. Ces conclusions aboutiraient finalement à ne pas donner satisfaction aux légitimes revendications des retraités de ces catégories. Nous estimons au contraire, compte tenu de la situation précaire dans laquelle ils se trouvent et des sommes dérisoires qu'ils perçoivent actuellement, que nous devons tout faire pour faire cesser cet état de chose.

JUILLET 1950 :

LAMARQUE, CHAZETTE, MERIC, interviennent dans la discussion du Budget des Moyens de Communications.

MERIC intervient dans le Budget de l'Aviation Civile pour demander, d'une part, le vote de la loi établissant le Statut du personnel de l'aviation civile et commerciale, d'autre part pour demander qu'il soit mis immédiatement un arrêt aux licenciements actuellement en cours tant qu'une réorganisation générale et sérieuse n'aura pas été faite sur le plan national.

SYMPHOR attire l'attention du Gouvernement sur les Communications entre la Métropole et les départements français d'Outre-Mer et insiste pour que des liaisons plus fréquentes soient assurées entre ces deux coins de France.

JANVIER 1951 :

LAMARQUE, AUBERT, PATIENT, SYMPHOR, COURRIERE, interviennent à nouveau dans la discussion du Budget des Travaux Publics au titre de l'exercice 1951.

12°) Pensions.

JUIN 1950 :

AUBERGER et DASSAUD interviennent dans la discussion du projet relatif au Statut des Déportés du Travail et dans celle relative au Statut des Réfractaires.

A propos du Statut des Déportés du Travail, AUBERGER précise la position du Groupe Socialiste. « Ce Statut, dit-il, doit permettre à la fois des réparations morales et des réparations matérielles. Nous avons fait une très utile distinction dans le Statut entre celui qui n'a pas hésité à mettre volontairement son concours à la disposition de l'ennemi et celui qui, refusant de s'incliner devant l'occupant, a été déporté pour cette raison.

Ceux qui se trouvent dans le premier cas que nous venons de citer ne nous intéressent pas mais, en ce qui concerne les seconds, nous tenons, quoiqu'en puisse penser la Commission des Pensions du Conseil, au titre et à l'appellation de « Déportés du Travail ». Que l'on ne vienne pas nous parler des « Transportés du Travail » ou des « Requis du Travail obligatoire ». Il est incontestable que les personnes qui ont été arrachées à leur pays contre leur gré par l'ennemi, puis transférées en territoires ennemis, sont bien des Déportés et à ce titre ils ont droit aux dispositions du Statut que nous votons aujourd'hui. »

AOUT 1950 :

M'BODJE, OKALA, DE BARDONNECHE, CROS, DOUCOURE, interviennent dans la discussion du Budget des Anciens Combattants.

Ils se félicitent des résultats heureux qui sont intervenus dans ce domaine en faveur des Anciens Combattants, Mutilés, Pensionnés et Victimes de la guerre.

DE BARDONNECHE signale cependant, en ce qui concerne les Veuves de guerre que l'on accorde le minimum de 48.000 fr. quand on sait que la loi prévoit pour elles une pension égale à 50 % de celle d'un pensionné à 100 %, toutes allocations comprises ! Nous continuerons nos efforts pour une amélioration dans ce sens.

En ce qui concerne la Retraite du Combattant le taux est notoirement insuffisant et nous insisterons à nouveau pour que l'on fasse prochainement un effort sur ce point.

Enfin, il ne faut pas oublier d'allouer des crédits suffisants aux Offices départementaux des Victimes de la guerre qui viennent efficacement en aide aux Anciens Combattants non titulaires de pensions et économiquement faibles, usés, incapables de travailler.

CROS reconnaît que le budget apporte aux Anciens Combattants d'Outre-Mer de substantielles améliorations. Les pensions d'invalidité sont désormais calculées d'une façon uniforme pour tous, sans distinction d'origine, de race ou de statut personnel.

Il y a certes quelques questions qui restent encore en suspens mais le Gouvernement, nous le lui demandons, s'emploiera à les faire disparaître.

M'BODJE, dans les questions qui restent à régler, souligne celle relative à la pension des veuves et des orphelins dans les territoires d'Outre-Mer.

OKALA insiste sur ce problème des pensions des ascendants et demande au Gouvernement de ne pas supprimer l'Office local du Combattant du Cameroun.

Enfin DOUCOURE s'étend longuement sur la question des pensions d'ancienneté pour les militaires.

13°) Presse.

JUIN 1950 :

LAMOUSSE intervient à propos d'une question orale avec débat qu'il avait posée, relative à la censure cinématographique et le contrôle des films. Il expose la position du Parti Socialiste en la matière.

AOUT 1950 :

MINVIELLE intervient dans la discussion du Budget de la Radiodiffusion en qualité de rapporteur de la Commission des Finances.

DECEMBRE 1950 :

Enfin LAMOUSSE intervient dans la discussion d'un texte concernant les émissions radiophoniques à l'étranger.

Il demande notamment au Gouvernement :

— de mettre sur pied un programme d'émissions qui assure la présence constante de la France sur les antennes mondiales ;
— de disjoindre le budget de ces émissions du budget général de la Radiodiffusion ;
— d'en faire un budget annexe des Affaires Etrangères et de la Défense Nationale selon une proportion qui reste à établir.

Ces propositions sont acceptées.

14°) Suffrage universel et règlement.

JUIN 1950 :

PERIDIER élève une violente protestation contre une résolution du R.P.F. tendant à supprimer le scrutin public à la tribune.

« Nous constatons, dit-il, que le R.P.F., qui veut se flatter de ne pas être un parti politique, qui critique au contraire ces partis et leur soi-disant discipline rigide, nous propose aujourd'hui de supprimer le seul mode de scrutin qui permette à chacun de prendre ses responsabilités et qui ne permet pas aux présents de voter pour les absents... S'ils étaient logiques avec eux-mêmes, les techniciens du R.P.F. nous proposeraient au contraire l'extension de ce système et non sa suppression. Devant le pays le R.P.F. critique les hommes politiques mais au Parlement il propose la suppression d'un système qui, précisément, permet à chaque homme politique de prendre ses responsabilités. Comprenne qui pourra !

» En plus, ajoute PERIDIER, le R.P.F. a voulu monter une opération politique contre l'Assemblée Nationale. Mais les ficelles sont trop grosses et, en ce qui le concerne, le Groupe Socialiste votera résolument contre cette résolution. »

JANVIER 1951 :

HAURIOU intervient au nom du Groupe dans la discussion d'une résolution adoptée par l'Assemblée Nationale et relative à une révision de la Constitution.

« Nous ne sommes pas d'accord, déclare-t-il, avec ceux qui, systématiquement, critiquent la Constitution de 1946. A travers les reproches que l'on fait à notre Charte Constitutionnelle c'est surtout celui d'avoir établi notre Assemblée dans une position différente de l'ancien Sénat qui prédomine.

« En ce qui concerne le Groupe Socialiste, je puis vous dire, pour notre part, que nous restons hostiles à un retour du Sénat » ; et il démontre ensuite rapidement le rôle néfaste joué par le Sénat avant-guerre dans un certain nombre de secteurs.

Les difficultés essentielles que rencontrent le fonctionnement du régime parlementaire dans notre Pays proviennent de la multiplicité des Partis politiques et contre cela nous ne pouvons rien.

En ce qui concerne le projet qui nous est soumis nous croyons qu'une révision constitutionnelle n'est possible que si l'on se garde de toucher au gros œuvre de l'édifice établi en 1946. La sagesse est donc de répondre favorablement au vœu de l'Assemblée Nationale qui place les modifications qu'elle nous propose sous l'angle des améliorations techniques à apporter à la Constitution.

Si plus tard, lorsque la substance même de la révision nous sera transmise, nous ne sommes pas d'accord, nous délibérerons et nous le ferons savoir à l'Assemblée.

15°) Travail et Sécurité Sociale.

JUILLET 1950 :

AUBERT rapporte le Budget du Travail devant le Conseil et, après avoir analysé rapidement les dispositions essentielles du

Budget, souligne qu'un effort réel de réorganisation a été fait dans ce Ministère, effort qui, espérons-le dit-il, sera poursuivi.

SYMPHOR intervient sur le problème du Travail et de la Sécurité Sociale dans les départements français d'Outre-Mer. Il souligne qu'il ne peut y avoir de différence entre le régime appliqué dans la Métropole et celui qui est appliqué dans nos départements d'Outre-Mer. Malheureusement dans un certain nombre de domaines, notamment dans celui de la Sécurité Sociale, ce n'est pas le cas et l'on continue à nous ignorer. Nous avons cru bien faire en revendiquant le droit d'entrer pleinement dans la Communauté Française car nous avons cru que nous y aurions des droits identiques à ceux de tous les citoyens français. Cela n'a pas été le cas. Nous demandons au Gouvernement de ne pas en rester là, d'aller de l'avant et de satisfaire à nos revendications de départements français.

DENVERS proteste contre les difficultés que l'on suscite aux Vieux Travailleurs lorsqu'ils déposent leur demande d'allocation. Ce sont des ennuis, des formalités sans fins, irritantes et décourageantes qu'ils doivent vaincre.

Le Groupe Socialiste demande au Ministre de faire cesser immédiatement cet état de chose intolérable en donnant à ses Services des instructions pour que le minimum de formalités et le maximum de bienveillance soient accordés à ces Vieux Travailleurs qui méritent la sollicitude de tous.

DECEMBRE 1950 :

MASSON intervient dans la discussion du projet relatif à la reconduction de l'allocation aux Vieux. Il appelle, une fois de plus, comme il le dit lui-même, l'attention du Gouvernement sur la situation de ces Vieux de notre pays et surtout sur le taux dérisoire que constitue actuellement l'allocation servie. Il faut qu'un effort soit fait pour une amélioration de leurs conditions. Le bon sens et l'équité devraient être, lorsque nous faisons des réformes pour les travailleurs, que nous commencions par les plus malheureux d'entre eux, c'est-à-dire les Vieux.

OCTOBRE 1950 :

MERIC fait une courte intervention dans un débat relatif à la suppression des Zones de Salaires. Il précise que le Groupe Socialiste est pleinement d'accord pour la suppression de ces zones, comme il est d'accord pour la suppression des « abattements de zones » pour les Allocations Familiales.

Le peuple travailleur a consenti de lourds sacrifices pour la renaissance économique du pays et il ne faudrait pas qu'il soit la victime de la plus inique des injustices.

JANVIER 1951 :

Un long débat s'engage devant le Conseil de la République à propos d'une interpellation du R.P.F. relative à la Sécurité Sociale. BOULANGE et MERIC marquent la position du Groupe Socialiste sur un certain nombre de points.

BOULANGE déclare : « Certes, ce n'est un secret pour personne que les récriminations des assujettis sont nombreuses et bien souvent justifiées. Cela est d'autant plus regrettable que ces récrimi-

nations dressent parfois une opinion publique mal avertie contre une institution indispensable pour supprimer le plus possible les risques de la vie.

« Certains cherchent donc en discréditant l'institution à modifier assez profondément sa structure et à retirer certains avantages accordés à la classe ouvrière dans ce domaine. Le Groupe Socialiste ne s'associera jamais à une telle entreprise de régression sociale ; au contraire, il la combattra farouchement. Si le système actuel présente quelques imperfections, nous sommes pleinement d'accord pour en rechercher les causes et prendre les mesures nécessaires pour les supprimer. »

Il démontre ensuite que la Sécurité Sociale n'est l'apanage d'aucun Parti politique et surtout pas du Parti Communiste qui revendique la paternité du système. Quand on se rappelle l'attitude inqualifiable que les représentants communistes avaient pris avant la guerre contre la loi sur les Assurances Sociales — BOULANGE cite des extraits admirables de l' « Humanité » contre les Assurances Sociales — on est mal placé pour oser appeler aujourd'hui cette loi de « Loi Croizat ». Les Français n'admettront pas ce mensonge.

D'autre part, le Groupe Socialiste rappelle aujourd'hui aux membres du R.P.F. qui combattent la Sécurité Sociale, que la loi portant généralisation de la Sécurité Sociale a été votée alors que de Gaulle était Président du Gouvernement Provisoire.

Enfin, il est fâcheux et même très fâcheux que les représentants du R.P.F. qui viennent à la tribune du Conseil faire de nombreuses affirmations contre la Sécurité Sociale, ne prennent pas la peine de vérifier l'authenticité de ce qu'ils affirment... C'est ainsi que M. COUINAUD (R.P.F.) est venu nous citer l'autre jour ces chiffres concernant certaines dépenses excessives de la Sécurité Sociale dans l'Orne. Ces chiffres sont faux et une telle erreur du simple au double est pour le moins regrettable et nous permet de juger de la valeur de certaines déclarations du R.P.F.

En ce qui concerne l'acquisition de châteaux dont on fait certains reproches à la Sécurité Sociale nous dirons, nous, Socialistes, qu'elle doit être évitée tant que l'équilibre de la Sécurité ne sera pas réalisé. Mais nous affirmons cependant que nos trouvons plus normal qu'un château serve de préventorium plutôt qu'au logement d'un châtelain quelques semaines par an.

Il étudie ensuite le mécanisme du fonctionnement de la Sécurité Sociale pour rechercher quelles pourraient être les causes du déficit et les moyens pour le résorber. Il souligne l'œuvre admirable accomplie par la Sécurité Sociale dans le domaine sanitaire et social. Les détracteurs de la Sécurité Sociale oublient de dire, dit-il, que grâce à la Sécurité Sociale, la mortalité infantile qui était de 108 pour 1.000 enfants en 1945, est descendue à 66 en 1946 ; à 50 en 1948 et à 49 pour les trois premiers trimestres de 1950.

D'autre part, l'erreur du raisonnement consiste à poser comme postulat que les prix ne peuvent être comprimés que par une ponction sur le salaire ? d'où les propositions que certains font de

supprimer les charges de la Sécurité Sociale pour diminuer les prix de revient. N'y a-t-il pas d'autres éléments que le salaire pour intervenir dans le prix de revient ? La ponction sur le salaire est évidemment une solution facile mais nous pensons, quant à nous, que le poste salaire est le seul auquel on ne doit pas toucher dans les circonstances présentes. Pour avoir une idée de la situation il faut déterminer quelle est la part globale du salaire dans le revenu national. Or, la part salariable est en constante diminution depuis 1938. La durée du travail augmente, le nombre des salariés augmente et la part globale des travailleurs diminue !... La différence passe bien quelque part et nous nous permettons de croire que c'est précisément sur cette masse qu'il faut agir pour permettre de sérieuses augmentations de salaires, sans affecter l'économie du pays, c'est-à-dire l'équilibre financier et non en proposant la suppression de la sécurité sociale pour les travailleurs.

D'autres opposants veulent supprimer le petit risque sous le prétexte que l'on y trouve quantité d'abus. Je répondrai aux opposants, qui sont, bien entendu, dans le clan des conservateurs, la déclaration d'un des leurs : Paul REYNAUD, qui disait, en 1948 : « Cer- » tains veulent supprimer le petit risque ; d'une part contrairement » à ce que l'on pense, l'incidence serait faible ; les abus du petit » risque n'ont pas la gravité qui leur est souvent attribuée et ont » tendance à s'atténuer. Le fait qu'ils profitent aux enfants sujets » aux courtes maladies est un argument décisif contre sa suppres- » sion !... »

BOULANGE estime en outre qu'il faut promouvoir une réforme profonde du régime hospitalier et il signale les résultats heureux qui peuvent en découler, notamment dans le prix de calcul d'une journée d'hôpital.

Tout le monde a de magnifiques propositions à faire pour résorber le déficit de la Sécurité Sociale. Il faut que nous fassions une discrimination évidente entre les propositions raisonnables pour une amélioration du système et celles qui, sous prétexte de réformes ou de résorbtion de déficit, visent en réalité à démolir la structure même de l'organisme.

L'examen des différents aspects du problème nous amène à la conclusion que la réforme de 1945 a entraîné des répercussions considérables et qu'il n'est pas possible de diminuer les avantages qu'elle consent aux travilleurs.

Cependant la situation financière est telle que des décisions doivent être prises d'urgence après une étude approfondie. Il faut lutter contre les abus, certes ; il faut aussi supprimer la fraude et le non-payement des cotisations, ce qui sera difficilement réalisable tant que l'on n'instaurera pas le plan comptable. Il faut accentuer le contrôle et simplifier le système en vigueur. Il faut promouvoir la réforme hospitalière et modifier la loi SOLINHAC. Il faut réaliser l'équilibre financier du régime des fonctionnaires. Peut-être même serait-il souhaitable d'envisager le remboursement par l'Etat

d'une partie des sommes qui sont versées au titre des rentes et de l'allocation aux vieux travailleurs ?

Sans doute une étude technique pourra-t-elle déterminer la nécessité de nombreuses autres mesures ? Le Groupe Socialiste est prêt à les examiner toutes avec le double souci de défendre les intérêts ds travailleurs et d'assurer un équilibre financier d'une institution d'ailleurs perfectible comme toutes les œuvres humaines.

MERIC intervient également très longuement et indique que le problème de la Sécurité Sociale dans son ensemble ne pourra être réglé tant que le décalage salaires-prix ne sera pas résorbé.

Il fait une étude, sérieuse et approfondie de cette question et il ajoute : « On pense à l'accroissement du rendement du travail, de la productivité. Nous disons oui, à la condition que cet accroissement entraîne l'équilibre social et économique et détermine une politique de hauts salaires et de plein emploi.

Nous attirons l'attention du Conseil sur le fait que les masses travailleuses, dans un pays libre, ne sauraient se satisfaire des avantages acquis. Elles aspirent sans cesse à plus d'équité et à plus de justice. En l'état actuel de la situation nous ne saurions admettre sans combattre que, l'égoïsme et l'incompréhension de certains possédants et de certains éléments du patronat, faisant ainsi le malheur de leur patrie, poussent les masses à aller chercher les promesses d'un avenir meilleur dans la force du mensonge de la révolution étrangère. L'intérêt de la nation exige l'application de mesures supprimant les inégalités sociales et économiques. Ainsi sera résolu du même coup le problème financier de la Sécurité Sociale qui réside au fond dans une réelle redistribution des revenus.

Le Groupe Socialiste à l'issue des débats déposait une résolution invitant le Gouvernement :

— à prendre les mesures utiles pour mettre fin à tous les abus et à tous les scandales et a les sanctionner énergiquement ;

— à prendre les mesures immédiates permettant de réaliser l'indispensable équilibre entre les recettes et les dépenses de notre régime de sécurité sociale sans diminution des prestations ;

— à déposer les textes législatifs qui supprimeront les inégalités sociales et économiques, causes essentielles du déficit actuel.

Cette proposition est repoussée par la majorité réactionnaire qui, et pour cause, n'admet pas le point de vue socialiste quant aux conséquences fondamentales du déficit de la Sécurité Sociale !... c'est-à-dire une redistribution des revenus !...

16°) Etat des présences des membres du Groupe parlementaire S.F.I.O. au Conseil de la République.

Nombre de réunions : 29.

	PRÉSENCES	EXCUSES
ASSAILLIT	15	6
AUBERT	19	6
AUBERGER	16	3
BARRE	22	4
BENE	3	13
BOULANGE	21	7
BOZZI	16	10
BRETTES	11	5
CBROSSOLETTE	23	4
CANIVEZ	16	8
CARCASSONNE	19	7
CHAMPEIX	18	11
Charles CROS	10	9
CHARLET	14	6
CHAZETTE	27	2
CHOCHOY	27	2
COURRIERE	20	3
DARMANTHE	19	2
DASSAUD	11	12
DENVERS	20	»
DESCOMPS	21	1
DOUCOURE	3	25
FERRANT	20	8
FOURNIER	5	11
GEOFFROY	13	4
GREGORY	13	»
GUSTAVE	24	»
HAURIOU	13	»
LAFFORGUE	18	»
LAMARQUE	13	3
LAMOUSSE	25	2
LASSALARIE	8	»
LEONETTI	20	5
MALONGA (entré depuis peu au Groupe).		
MARTY	5	9
MASSON	11	2
M'BODJE	2	25
MERIC	21	8
MINVIELLE	12	»
MOUTET	8	1
NAVEAU	19	4
N'JOYA	4	20
OKALA	3	20
PAGET	22	»
PAULY	16	3
PERIDIER	19	4
PIC	25	2
PUJOL	20	4
ROUBERT	23	6
ROUX	24	»
SIAUT	18	6
SOCE DIOP	5	20
SOLDANI	16	7
SOUTHON	17	3
SYMPHOR	21	3
TAILHADES	6	8
VANRULLEN	22	6
VERDEILLE	11	»
APPARENTÉS		
DEBARDONNECHE	16	2
DURIEUX	19	8
PATIENT	7	»

IV. — ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE

Au cours de l'année 1950, l'action du Groupe Socialiste a été orientée vers la réalisation des objectifs suivants : développement économique de l'Union Française, amélioration du niveau de vie des populations locales, développement de l'instruction et de la culture, lutte contre toute discrimination raciale, assouplissement et amélioration du fonctionnement des institutions prévues par la Constitution.

1°) Développement économique de l'Union Française.

Les richesses agricoles et forestières sont encore, à l'heure actuelle, les principales ressources des pays d'outre-mer.

CAZELLES (rapport 168) s'est attaché à étudier les conditions de protection et de développement de la forêt néo-calédonienne. Les concessions d'exploitations forestières ne doivent être accordées qu'à condition que les sociétés d'exploitation présentent des garanties suffisantes, car nous ne saurions admettre que l'exploitation des richesses naturelles, risque de se transformer en pillage spéculatif des pays d'outre-mer. C'est ainsi qu'EBEDE a été amené, après une étude minutieuse à proposer à l'Assemblée (rapport 219) le rejet d'une demande de permis temporaire d'exploitation forestière au Cameroun.

Dans le même ordre d'idées, nous devons rendre un légitime hommage à MADEMBA qui s'est attaché, en Commission à rechercher les moyens susceptibles d'accroître le rendement et d'étendre la surface cultivée de l'arachide dont on sait l'importance au Sénégal et au Soudan. DJIM NOMAR GUEYE n'a pas manqué à l'occasion d'une question orale d'attirer l'attention du Gouvernement sur l'important problème de la commercialisation des arachides destinée à assurer un prix rémunérateur aux producteurs.

Un problème particulièrement important outre-mer est celui de l'extension et de l'amélioration des surfaces cultivables grâce à l'irrigation. Deux propositions ont été déposées par des Camarades de notre Groupe, l'une (N° 181) de MADEMBA tendant à demander au Gouvernement de faire procéder à l'étude du système hydraulique Volta-Noire Sourou, afin de déterminer les possibilités et les conditions de mise en valeur de toute la région intéressée ; l'autre (241) de CAZELLES invitant le Gouvernement à prendre toutes mesures pour le développement de l'hydraulique dans le sud algérien et pour y assurer une répartition équitable de l'eau.

Un effort considérable reste à entreprendre pour que les produits du sol soient effectivement en mesure de suffire aux populations, d'une part en leur fournissant le minimum énergétique considéré comme indispensable ; d'autre part, en leur apportant les surplus nécessaires à l'échange et à l'entrée dans les circuits commerciaux. A cet égard la transposition en Afrique Noire du système des secteurs d'amélioration rurale (S.A.R.),pratiqué en Algérie, permettrait d'améliorer d'une façon très nette la situation alimentaire et l'économie des territoires d'outre-mer. Nous avons présenté dans ce sens une proposition de résolution (N° 40) rapportée par notre camarade CAZELLES ; BELABED et PIERI sont intervenus à la tribune pour y développer les arguments du Groupe socialiste.

Les ressources minières de l'Union Française sont énormes, bien

qu'insuffisamment exploitées. Il n'en reste pas moins que l'industrie extractive est dans de nombreuses régions un facteur économique appréciable qu'une politique avisée d'investissements et de formation de main-d'œuvre qualifiée pourrait largement développer. Il importe que le Gouvernement ne néglige pas ce problème, d'une part, en tenant compte de ce qui existe déjà ; d'autre part, des immenses possibilités qui sont offertes dans se domaine. C'est pourquoi ALDUY, dans une question orale, a tenu, d'une part, à attirer l'attention du Gouvernement sur les incidences que le plan Schuman ne peut manquer d'avoir sur la production et l'emploi de la main-d'œuvre dans l'industrie minière des pays d'outre-mer ; d'autre part, à demander au Ministère des Affaires Etrangères de lui faire connaître les mesures qu'entend adopter le Gouvernement pour assurer l'essor de l'industrie minière d'outre-mer.

La prospection minière ainsi que la création outre-mer d'industries de base permettrait d'accélérer l'évolution des pays de l'Union et d'offrir à la France quantité de produits qui lui manquent et qu'elle doit importer dans des conditions défavorables. Dans ce sens ALDUY et le Groupe ont déposé une proposition de résolution (176) tendant à inviter l'Assemblée Nationale à voter une loi d'industrialisation des pays d'outre-mer en vue de la création rapide d'industries de base.

Dans le cadre du programme aérien, VIVIER (18 juillet) demandait en séance la construction d'usines aéronautiques au Maroc et en A. O. F.

REVERBORI étudiait la possibilité de construction d'une usine électrique utilisant l'énergie thermique des mers à Abidjan.

En ce qui concerne les Nouvelles Hébrides, BOUTBIEN (proposition 304) dressait un tableau saisissant de la situation actuelle et des possibilités offertes par la mise en valeur du sol.

Cette politique de développement économique est conditionnée en grande partie par l'amélioration des relations commerciales entre les pays de l'Union Française. De nombreux camarades ont, à plusieurs reprises, attiré l'attention de l'Assemblée sur cette importante question, TETAU, MADEMBA (proposition 45 et rapport 48), BOCHER (intervention du 19 décembre) ont évoqué le problème des frêts maritimes. BOUTBIEN, le 24 octobre, est intervenu dans le débat sur le développement des transports maritimes et aériens dans le Pacifique austral. COQUART et REVERBORI ont demandé la participation de la France d'Outre-Mer aux expositions de Lille (en 1950) et de Marseille (en 1952). TETAU (rapport 118) et DJIM NOMAR GUEYE (rapport 49) ont dans deux rapports très détaillés étudié l'important problème de la libération des échanges entre la Métropole et l'Union Française.

Paule MALROUX et YA DOUMBIA ont soulevé une autre question importante, celle de la formation et de l'utilisation de la main-d'œuvre qualifiée.

De son côté, EBEDE (proposition 192) a insisté sur les perturbations que les variations monétaires, en particulier celles qui concernent la parité du franc C. F. A. avec le franc métropolitain, seraient susceptibles d'apporter à l'économie des pays africains.

Mais c'est surtout par une judicieuse politique d'investissements dans les limites d'une planification rationnelle d'ensemble, que la mise en valeur de l'Union Française pourra être réalisée. Nous n'avons

cessé de le répéter dans nos interventions, qu'il s'agisse de CAZELLES, BIDET, JUNILLON dans le débat de l'ajustement des mesures concernant le plan décennal du Tchad, les 20 et 28 juillet 1950 ; d'ALDUY et de CAZELLES, le 9 novembre, qui se sont élevés avec force contre les désordres et les gaspillages de l'administration.

SOPPO PRISO a déposé une proposition (163) demandant au Gouvernement l'ajustement des mesures concernant le plan décennal du Cameroun ; MADEMBA, de son côté (rapport 158) a montré le rôle d'auxiliaires que pourraient jouer les chefs de territoires et les assemblées locales dans l'exécution des plans de développement économique.

Dans ce domaine, il est à regretter que dans les rapports qui s'établissent pour l'élaboration et l'exécution du Plan, entre les assemblées locales ou fédérales, d'une part, et le Gouvernement ou le Comité Directeur du Fonds d'Investissement pour le Développement Economique et Social de l'Union Française (FIDES), d'autre part, aucune procédure d'arbitrage ne soit prévue pour le règlement des différends pouvant survenir. C'est pourquoi le Groupe Socialiste a déposé et fait adopter par l'unanimité de l'Assemblée (le 7 décembre), une proposition tendant à faire représenter l'A. U. F. au sein du F. I. D. E. S. et à lui faire jouer un rôle d'arbitre pour lequel sa composition lui donne une vocation toute particulière (JUNILLON et ALDUY).

2°) Politique sociale outre-mer.

Si dans notre esprit le développement économique doit être réalisé, avant tout, au profit des territoires d'outre-mer et par là constituer un facteur essentiel de l'élévation du niveau de vie des populations locales, nous nous sommes néanmoins attachés à promouvoir dès maintenant les grandes lignes d'une politique sociale destinée à parer aux besoins immédiats. Plus encore que dans la métropole, le problème de l'habitat nécessite des solutions urgentes.

Notre regretté Camarade CAMPRASSE, au cours de la séance du 28 février, intervenait avec force pour dénoncer l'état lamentable de l'habitat aux Antilles et préconiser, pour y remédier, la constitution de sociétés mixtes de construction immobilière. De son côté CHEKKAL DAO (séance du 28 juillet) demandait une amélioration de l'habitat rural en Algérie.

Sur le plan juridique, JUNILLON (avis N° 60) s'est attaché à étudier la structure et le fonctionnement de sociétés coopératives africaines de construction et d'urbanisme dans le but d'améliorer l'habitat en Afrique Noire.

Le problème de l'emploi de la main-d'œuvre et celui du chômage ont été soulevés par BIDET, BOUTBIEN et CHEKKAL DAO (séance du 28 mars), demandant l'un et l'autre au Gouvernement de tenir compte, dans le cadre des accords d'immigration franco-italiens — qui allaient être signés le 30 mars — des intérêts légitimes des travailleurs citoyens de l'Union Française et des travailleurs nord-africains en particulier.

L'Algérie est incapable de nourrir les 9 millions d'habitants qui vivent sur son sol. Poussés par la misère de nombreux Algériens

viennent chercher du travail en France, BEGARRA (séance du 27 juillet) analysait à la tribune cette situation et les conditions d'orientation vers l'agriculture de cette main-d'œuvre.

La législation sociale a été l'objet des interventions de BEGARRA (9 mars) et de LECHANI (16 mai) demandant (en attendant l'extension de la législation métropolitaine), l'amélioration pour les travailleurs algériens en France et leurs familles demeurées en Algérie des prestations des assurances sociales et des allocations familiales.

Paule MALROUX déposait une proposition (144) tendant à attirer l'attention du Gouvernement sur la nécessité d'une meilleure application de la Sécurité Sociale dans les départements des Antilles et dans certains centres urbains de la Guyane.

BEGARRA (rapport 167) demandait une refonte de la législation d'outre-mer concernant les accidents du travail en s'inspirant de la législation métropolitaine.

SAR DIAWAR attirait l'attention du Gouvernement sur la nécessaire revalorisation des pensions d'ancienneté accordées dans l'Union Française par les caisses locales de retraites.

Une proposition (34) était déposée par le Groupe et rapportée par PIERI (rapport 134) en vue d'établir la parité des traitements à tous les échelons entre les juges de paix algériens et métropolitains.

BOURGAREL (proposition 64) préconisait l'organisation d'un statut des artisans bijoutiers d'A. O. F., BEGARRA (rapport 213) celle d'un statut du personnel civil des états-majors et armées stationnées en A. O. F. TETAU et JUNILLON, le 1er juin, exposaient la situation des fonctionnaires de la France d'outre-mer et défendaient le point de vue socialiste en ce qui concerne l'élaboration d'un statut pour ces fonctionnaires.

CHEKKAL DAHO (rapport 299) et BOUTBIEN (séance du 19 décembre) invitaient le Gouvernement à développer les moyens de lutte contre la tuberculose permettant ainsi une protection plus efficace de la santé des Nord-Africains venus travailler en France.

BEGARRA et le Groupe ont, tant à l'occasion de diverses propositions (160, 161, 226, 310) que de rapports (198, 214), ou d'interventions en séance publique (TETEAU, Emilienne MOREAU), précisé l'amélioration de la situation des aveugles civils, des infirmes, des anciens combattants de l'Union Française.

3°) Politique culturelle outre-mer.

Le Groupe a consacré une part importante de ses travaux à la lutte contre l'analphabétisme et à l'extension de la culture sous toutes ses formes. En particulier Paule MALROUX a concentré son attention sur les problèmes du cinéma éducatif, des projections fixes, du phonographe et de la radio, susceptibles de suppléer au défaut de manuels scolaires (proposition 186) ; sur l'aménagement des horaires et de la date des vacances, suivant les conditions climatiques et les besoins des populations (rapport 73) ; sur la question de l'égalité des garçons et des filles en ce qui concerne l'accès à l'instruction, et enfin sur l'extension de la scolarisation outre-mer.

LECHANI, à l'occasion d'une question orale a marqué son étonnement au sujet de la lenteur apportée par l'Administration et le Gouvernement à la solution des problèmes concernant l'enseignement en Algérie.

BOUTBIEN (21 juillet), a analysé les problèmes posés par l'enseignement parmi les populations nomades de l'Union Française.

En ce qui concerne l'enseignement supérieur JULIEN (séance du 4 juillet), définissait ce que devraient être les objectifs de l'Institut des Hautes Etudes de Dakar, BOURGAREL et DJIM NOMAR GUEYE demandaient la transformation de l'Ecole Africaine de médecins, sages-femmes et pharmaciens en Faculté de Médecine.

Enfin dépassant le cadre de l'enseignement proprement dit, JULIEN demandait avec force la diffusion et l'application outre-mer de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

4°) Lutte contre toute discrimination raciale.

Ainsi que l'exprimait si clairement Paule MALROUX lors du débat sur le Génocide racial et culturel (30 mai) « Lorsque nous nous tournons vers les populations noires, nous constatons avec quelle facilité elles s'assimilent notre culture et nos sciences, quels hommes remarquables elles ont déjà donné ». Aussi nous opposons-nous à « la prétentieuse domination d'une race sur les autres ».

C'est pourquoi nous ne saurions admettre de mesures discriminatoires prises au détriment des populations locales.

Aussi nous avons demandé la parité de traitement entre les juges de paix métropolitains et algériens (proposition 134) ; nous nous sommes élevés contre la création dans la métropole de sanatoria spéciaux pour travailleurs nord-africains (rapport CHEKKAL DAHO, N° 299). Pour les anciens combattants et victimes de la guerre, nous avons réclamé le bénéfice du statut de droit civil français et les majorations de pensions accordées aux anciens combattants de la métropole.

En matière électorale, lors de la discussion sur la demande d'avis concernant les propositions de loi réglementant la représentation des territoires d'outre-mer à l'Assemblée Nationale (28 et 29 décembre), YA DOUMBIA, JULIEN, ALDUY, fidèles à la position traditionnelle du Parti Socialiste, réclamaient pour l'élection des députés le collège unique et le suffrage universel, sous la seule réserve — il s'agit ici d'une adaptation aux conditions locales et non d'une restriction — de la possibilité d'identification des électeurs au moyen de la définition de catégories aussi larges que possible, l'état-civil n'étant pas encore établi dans ces territoires. Afin d'aboutir à un peu plus d'équité dans la représentation, nous nous sommes prononcés en faveur de la proposition de nos Camarades YACINE DIALLO, LAMINE GUEYE et FILY DABO SISSOKO, tendant à augmenter le nombre des députés des territoires d'outre-mer. Le Groupe qui s'était prononcé en faveur du scrutin majoritaire à deux tours a été battu en Assemblée par la coalition du M. R. P., des communistes et des indépendants d'outre-mer favorables à la représentation proportionnelle.

5°) Assouplissement et amélioration du fonctionnement des institutions.

Les problèmes institutionnels et constitutionnels ont occupé une large place dans les débats de l'Assemblée de l'Union Française, ce qui se justifie par le fait de l'éveil des populations autochtones à la vie publique, la nécessité de doter la France d'outre-mer des institutions nécessaires au fonctionnement de la démocratie, et adaptées aux besoins et aux possibilités locales. De par ses attributions et sa composition l'Assemblée de l'Union Française se doit de se pencher sur ces problèmes. De par la doctrine et les traditions du Parti, il appartient au Groupe socialiste d'être l'animateur de cette évolution vers une démocratie à l'échelle de l'Union Française.

Ainsi (21 février) ALDUY intervenait au nom du Groupe pour défendre l'élection au suffrage universel et au collège unique de l'Assemblée territoriale de la Nouvelle Calédonie dont la composition et les attributions faisaient l'objet d'amendements présentés notamment par BEGARRA et COQUART.

En ce qui concerne l'Algérie, LECHANI (rapport 302) et BIDET ont défendu une proposition tendant à établir en Algérie la parité entre les élus des 1er et 2e collèges aux Conseils généraux et municipaux. COQUART (rapport 17, de 1951) a analysé la réglementation matérielle des élections en Algérie de manière à éviter les fraudes et irrégularités multiples qui sont venues tant de fois dénaturer les scrutins. LECHANI (rapport 308) a rapporté une proposition socialiste tendant à transformer les centres municipaux d'Algérie en communes rurales.

JUNILLON, MADEMBA et YA DOUMBIA, tant en Commission qu'en séance (28 novembre) ont analysé les conditions d'une procédure équitable de l'expropriation d'utilité publique en A. O. F.

SOPPO PRISO est intervenu (2 juillet) dans le débat sur le passage de certains citoyens français à statut civil particulier au statut civil de droit commun.

La question si importante et si controversée de la citoyenneté de l'Union Française et de l'exercice des droits de citoyens par les ressortissants des territoires d'outre-mer, a fait l'objet d'une proposition socialiste et d'un rapport (N° 171) présenté par YA DOUMBIA. Aux termes de ces deux textes le Gouvernement est invité à déposer un projet de loi précisant les conditions dans lesquelles les ressortissants d'outre-mer bénéficieront des droits attachés à la qualité de citoyen, tout en sauvegardant le statut personnel quand ils n'y auront pas renoncé.

Le fonctionnement de l'Assemblée de l'Union Française a été l'objet des préoccupations de ROSENFELD en ce qui concerne l'interprétation et les modifications à apporter au règlement de l'Assemblée, les problèmes juridiques soulevés par les demandes de levées d'immunité parlementaire, les droits et devoirs résultant du cumul de la qualité de journaliste et de celle de parlementaire (2 mars), enfin l'incompatibilité entre l'exercice d'un mandat parlementaire et celui d'autres fonctions (23 janvier 1951).

Il serait souhaitable que l'Assemblée de l'Union Française soit représentée au même titre que l'Assemblée Nationale ou le Conseil de la République, au sein de différents organismes. Le Groupe a

demandé qu'elle ait une représentatiion au sein du Comité Directeur du FIDES (proposition JUNILLON 246), au sein du Conseil d'Administration de l'Office National des Anciens Combattants, au sein de toutes les Commissions d'anciens combattants où sont représentés l'Assemblée Nationale et le Conseil de la République (propositions BEGARRA et TETAU 160 et 226).

Malheureusement l'Assemblée de l'Union Française, malgré la compétence et l'attention qu'elle apporte à la solution des problèmes qui lui sont soumis, malgré l'intérêt suscité à l'étranger par sa structure et ses travaux, malgré l'enthousiasme qu'a soulevé outre-mer sa création, est trop souvent ignorée du Gouvernement et du Parlement qui négligent de tenir compte de ses avis et de ses propositions et qui, par une interprétation restrictive de la constitution — mais contraire à l'esprit de cette constitution — s'efforcent de limiter ses attributions.

Plusieurs camarades du Groupe ont eu l'occasion, dans la presse ou dans des conférences d'exprimer là-dessus leur désillusion. Il n'est pas possible, dans le cadre de ce rapport, d'exposer en détail la conception de ce que pourrait et devrait être son rôle. C'est notre fierté d'avoir les premiers attiré l'attention de l'opinion publique sur cette question. Ce devrait être demain celle du Parti socialiste d'avoir œuvré de toutes ses forces pour doter l'Union Française d'une Assemblée Fédérale digne de l'immense espoir qu'elle a éveillé.

Coll. Fondation Jean Jaurès

6°) Principaux rapports, propositions et avis présentés par les Conseillers socialistes.

10 *Février* 1950 — N° 34

Proposition tendant à établir la parité des traitements à tous les échelons entre les juges de paix algériens et métropolitains et à élargir les cadres algériens dans les classes supérieures. — BIDET, BEGARRA, BELABED, CHEKKAL, LECHANI

10 *Février* 1950 — N° 35

Rapport fait au nom de la Commission des Affaires sociales sur : 1°) la proposition de résolution de Emilienne MOREAU, ALDUY et les membres du Groupe socialiste tendant à inviter l'Assemblée Nationale à étendre dans le plus bref délai possible aux anciens combattants des territoires d'outre-mer, ne bénéficiant pas du statut de citoyen, le bénéfice de l'indemnité spéciale extraordinaire prévue en faveur des grands invalides et à leur accorder la revalorisation de 15 % décidée sur les pensions des anciens combattants métropolitains ; 2°) la proposition de TETAU, ALDUY, BEGARRA, BIDET, MADEMBA RACINE, VIVIER, Emilienne MOREAU, Paule MALROUX, tendant à inviter le Gouvernement à appliquer un indice de correction, ainsi que cela est prévu pour les fonctionnaires, aux pensions et retraites de l'Etat, perçues en francs C.F.A., par les autochtones des territoires de l'Union Française, par — BEGARRA

16 *Février* 1950 — N° 45

Proposition tendant à inviter le Gouvernement à ne prendre aucune mesure pour reconduire les dispositions des articles 10 et 11 de la loi du 28 Février 1948, sur l'organisation de la marine marchande. — TETAU, ALDUY, MADEMBA

17 *Février* 1950 — N° 49

Rapport fait au nom de la Commission des Affaires Economiques, sur la proposition tendant à inviter le Gouvernement à prendre d'urgence, toutes dispositions propres à faire cesser la grave menace de mévente et de chômage que fait peser, sur les populations d'outre-mer, la récente mesure de « libération des échanges », visant de nombreux produits coloniaux, par — GUEYE Momar Djim.

17 *Février* 1950 — N° 50

Rapport fait au nom de la Commission des Affaires culturelles sur la proposition tendant à créer un Office de Radiodiffusion de l'Union Française avec la collaboration de la Radiodiffusion française et en accord avec les Assemblées représentatives des Territoires d'Outre-Mer ainsi qu'avec les Etats associés, par Paule MALROUX

17 *Février* 1950 — N° 51

Rapport sur la proposition CAZELLES tendant à inviter la Commission de l'Agriculture de l'A.U.F. à désigner une mission chargée d'étudier en A.O.F. et en A.E.F., les possibilités de transposition du système des Secteurs d'Amélioration Rurale, tels qu'ils fonctionnent en Algérie, par CAZELLES

24 *Février* 1950 — N° 60

Avis sur la proposition tendant à instituer en A.E.F., au Togo et au Cameroun des sociétés coopératives africaines de construction et d'urbanisme, par JUNILLON

2 *Mars* 1950 — N° 64

Proposition tendant à inviter le Gouvernement à organiser le statut des artisans bijoutiers de l'A.O.F. BOURGAREL ALDUY

16 *Mars* 1950 — N° 72

Rapport fait au nom de la Commission des Affaires culturelles sur la proposition de résolution tendant à inviter l'Assemblée Nationale à soumettre à l'avis de l'Assemblée de l'Union Française, la proposition de loi N° 5940 portant organisation d'une agence coopérative française d'information et d'une agence de presse des territoires de l'Union Française, par Paule MALROUX

16 *Mars* 1950 — N° 73

Rapport fait au nom de la Commission des Affaires Culturelles sur la proposition tendant à demander au Gouvernement de donner toutes les instructions nécessaires aux services de l'enseignement de chaque territoire d'outre-mer pour décider l'adoption de tout aménagement d'horaires quotidiens et de date des vacances scolaires dans la mesure qui

paraîtrait la plus conforme aux conditions climatiques et aux besoins des populations, par Paule MALROUX

17 *Mars* 1950 — N° 76

Proposition de résolution tendant à inviter l'Assemblée Nationale à voter une loi dite loi d'industrialisation des pays d'outre-mer destinée à y permettre la création rapide d'industries de base, présentée par Paul ALDUY

17 *Mars* 1950 — N° 77

Rapport fait au nom de la Commission du Plan sur la proposition tendant à inviter le Gouvernement à ne prendre aucune mesure pour reconduire les dispositions des articles 10 et 11 de la loi du 28 Février 1948, sur l'organisation de la marine marchande, par Paul TETAU

30 *Mars* 1950 — N° 91

Proposition tendant à inviter le Gouvernement à participer à l'érection d'un monument à la gloire de Félix EBOUE à Cayenne, sa ville natale. Paule MALROUX

30 *Mars* 1950 — N° 92

Proposition de résolution tendant à inviter l'Assemblée Nationale à voter une loi déterminant le mode de fixation de la parité du franc C.F.A. GUEYE MOMAR DJIM BABAKAR DIOP EBEDE

2 *Mai* 1950 — N° 95

Rapport fait au nom de la Commission des Affaires Culturelles, sur la proposition tendant à inviter le Gouvernement à assurer la conservation des ruines de Tipasa (Algérie) et à en faciliter la visite, par BEGARRA

4 *Mai* 1950 — N° 108

Proposition tendant à inviter le Gouvernement à décider la création d'une carte d'identité obligatoire dans les départements de la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane et la Réunion, présentée par Paule MALROUX

16 *Mai* 1950 — N° 115

Rapport fait au nom de la Commission des Affaires Culturelles sur la proposition tendant à inviter le Gouvernement à participer à l'érection d'un monument à la gloire de Félix EBOUE, à Cayenne, sa ville natale, par Paule MALROUX

23 *Mai* 1950 — N° 118

Deuxième rapport fait au nom de la Commission des Affaires Politiques, sur la proposition tendant à inviter le Gouvernement à prendre d'urgence, toutes dispositions propres à faire cesser la grave menace de mévente et de chômage que fait peser sur les populations d'outre-mer la récente mesure de « libération des échanges », visant de nombreux produits coloniaux, par Paul TETAU

11 *Mai* 1950 — N° 308

Rapport fait au nom de la Commission de Politique générale sur la proposition socialiste tendant à transformer les centres municipaux l'Algérie en communes rurales, par LECHANI

1er *Juin* 1950 — N° 134

Rapport fait au nom de la Commission de Législation, sur la proposition socialiste, tendant à établir la parité des traitements à tous les échelons, entre les juges de paix algériens et métropolitains et à élargir les cadres algériens dans les classes supérieures, par Georges PIERI

8 *Juin* 1950 — N° 144

Proposition tendant à attirer l'attention du Gouvernement sur la nécessité d'une meilleure application de la Sécurité sociale dans les départements des Antilles et dans certains centres urbains de la Guyane, présentée par Paule MALROUX

13 *Juin* 1950 — N° 148

Proposition tendant à demander au Gouvernement la représentation de l'Assemblée de l'Union Française au sein du Comité d'administration de l'Office National des Anciens Combattants, par BEGARRA

15 *Juin* 1950 — N° 153

Rapport fait au nom de la Commission de l'Agriculture, sur la proposition tendant à inviter le Gouvernement à prescrire aux chefs des territoires d'outre-mer de prendre des mesures pratiques propres à faciliter l'exécution des plans d'équipement économique prescrits par la loi du 30 Avril 1946 et considérés en fonction de l'homme et du milieu, par MADEMBA

15 *Juin* 1950 — N° 160

Proposition tendant à inviter le Gouvernement à créer un insigne « Mort pour l'Union Française » pour être remis aux ascendants, conjoints et descendants des soldats morts pour l'U.F., par TETAU BEGARRA

15 *Juin* 1950 — N° 161

Proposition tendant à inviter le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour que la Médaille militaire puisse être attribuée aux militaires, réformés de guerre à plus de 65 %, dans les territoires d'outre-mer, par BEGARRA TETAU

20 *Juin* 1950 — N° 163

Proposition tendant à demander au Gouvernement l'ajustement des mesures concernant le plan décennal du territoire du Cameroun, par EBEDE SOPPPO PRISO

22 *Juin* 1950 — N° 167

Rapport fait au nom de la Commission des Affaires Sociales sur la demande d'avis transmise par le Président du Conseil des Ministres sur le projet de décret présenté par le Ministre de la France d'Outre-Mer, modifiant le décret du 2 Avril 1932 portant réglementation des accidents du travail en A.O.F., par BEGARRA

22 *Juin* 1950 — N° 168

Rapport fait au nom de la Commission de l'Agriculture, sur le projet de décret tendant à modifier et à compléter le décret du 18 Mars 1910 sur le régime forestier de la Nouvelle-Calédonie, par CAZELLES

22 *Juin* 1950 — N° 171

Rapport fait au nom de la Commission de Politique Générale sur la proposition tendant à inviter le Gouvernement à déposer dans le plus bref délai les projets de loi fixant les conditions dans lesquelles les ressortissants des territoires d'outre-mer exerceront leurs droits de citoyens, par YA DOUMBIA

27 *Juin* 1950 — N° 181

Proposition tendant à inviter le Gouvernement à faire procéder, le plus rapidement possible à l'étude du système hydraulique Volta Noire-Sourou, afin de

déterminer les possibilités et les conditions de mise en valeur par irrigation de toute la région intéressée par ce système, par MADEMBA

4 *Juillet* 1950 — N° 186

Proposition tendant à inviter le Gouvernement à prévoir à titre d'expérience la création d'une centre audio-visuel en Afrique Noire, en vue de l'ensemblement dans les territoires d'outre-mer. Paule MALROUX, BEGARRA, LECHANI, MADEMBA, SAR Diawar, ALDUY

13 *Juillet* 1950 — N° 197

Rapport fait au nom de la Commission des Affaires Culturelles, sur la proposition tendant à inviter le Gouvernement : 1°) à maintenir la chaire de géographie coloniale de la Faculté de Strasbourg ; 2°) à transformer en chaires de titulaires les maîtrises de conférences de géographie des Facultés d'Aix et de Bordeaux et la maîtrise de conférence d'ethnologie coloniale de la Faculté de Lyon, par BEGARRA

13 *Juillet* 1950 — N° 198

Rapport fait au nom de la Commission des Affaires sociales, sur proposition tendant à demander au Gouvernement la représentation de l'A.U.F. au sein du Comité d'administration de l'Office National des Anciens Combattants, par BEGARRA

18 *Juillet* 1950 —

Rapport pour avis sur la proposition tendant à recommander au Gouvernement l'ajustement des mesures concernant le territoire du Tchad. Paule MALROUX

18 *Juillet* 1950 — N° 213

Rapport fait au nom de la Commission des Affaires sociales sur la proposition socialiste tendant à inviter le Gouvernement à élaborer un statut interarmes fixant les règles d'emploi du personnel civil des états-majors, corps et services des armées de terre, air et marine stationnés en A.O.F., par BEGARRA

20 *Juillet* 1950 — N° 214

Rapport fait au nom de la Commission des Affaires sociales, sur proposition tendant à inviter le Gouvernement à créer un insigne « Mort pour l'Union Française » pour être remis aux ascendants, conjoints et descendants des soldats morts pour l'Union Française, par BEGARRA

20 *Juillet* 1950 — N° 219

Rapport fait au nom de la Commission de l'Agriculture sur la demande d'avis transmise par M. le Président du Conseil des Ministres sur le projet de décret tendant à accorder un permis temporaire d'exploitation forestière au Cameroun à la Société « Franco Coloniale des Bois », par EBEDE

27 *Juillet* 1950 — N° 226

Proposition tendant à demander au Gouvernement de prévoir la représentation de l'Assemblée de l'Union Française dans toutes les commissions d'anciens combattants où sont représentés l'Assemblée Nationale et le Conseil de la République, et en particulier dans la « Commission de la carte du combattant » et dans la « Commission consultative de prothèse et d'orthopédie », par BEGARRA

28 *Juillet* 1950 — N° 231

Proposition tendant à demander au Gouvernement de prendre toutes mesures pour le développement de l'hydraulique dans le sud-algérien et pour y assurer une répartition équitable de l'eau, par CAZELLES

24 *Octobre* 1950 — N° 246

Proposition tendant à inviter le Gouvernement à faire représenter l'Assemblée de l'Union Française au sein du Comité directeur du F.I.D.E.S. et à lui soumettre pour examen et avis tout litige survenant entre les autorités d'élaboration, d'approbation ou d'exécution des plans d'équipement des T.O.M., présentée par JUNILLON

24 *Octobre* 1950 — N° 248

Proposition tendant à inviter le Gouvernement à accorder, d'urgence, à M. le Haut-Commissaire de l'A.O.F. des crédits permettant de réparer les dommages subis, dans certains des territoires de la Fédération à la suite des pluies torrentielles et inondations de l'hivernage 1950. ALDUY, BOURGAREL, GUEYE, MADEMBA, SAR Diawar, TETAU

16 *Novembre* 1950. —

Rapport pour avis de la proposition tendant à faire instituer une Commission spéciale chargée d'étudier l'organisation du suffrage universel dans les pays d'outre-mer. ROSENFELD

30 *Novembre* 1950. — N° 287

Rapport fait au nom de la Commission du Plan sur la proposition tendant à inviter le Gouvernement à faire représenter l'A.U.F. au sein du Comité Directeur du F.I.D.E.S. et à lui soumettre pour examen et avis tout litige survenant entre les autorités d'élaboration, d'approbation ou d'exécution des plans d'équipement des territoires d'outre-mer. ALDUY

30 *Novembre* 1950 — N° 290

Rapport fait au nom de la Commission des Affaires Culturelles sur la demande d'avis tendant à inviter le Gouvernement à créer en Guyane française un « Institut français d'Amérique tropicale », par Paule MALROUX

5 *Décembre* 1950 — N° 291

Proposition tendant à inviter le Gouvernement à organiser dans les grandes circonscriptions administratives des T.O. M. le payement forain des pensions aux anciens combattants et anciens militaires, présentée par BEGARRA

6 *Décembre* 1950 — N° 294

Proposition de résolution tendant à l'adoption d'une loi fixant les conditions d'engagement de techniciens par les collectivités de droit local dans les territoires d'outre-mer et en Algérie. YA DOUMBIA

14 *Décembre* 1950 — N° 299

Rapport fait au nom de la Commission des Affaires sociales sur la proposition tendant à la création de sanatoria, dans la métropole, pour les travailleurs nord-africains atteints de tuberculose, par CHEKKAL DAHO

14 *Décembre* 1950 — N° 302

Rapport fait au nom de la Commission de Politique sur la proposition tendant à inviter le Gouvernement et l'A.N. à adopter un projet de loi ayant pour objet d'établir en Algérie la parité entre les élus du premier et du deuxième collèges aux Conseils généraux et aux Conseils municipaux, par LECHANI

14 *Décembre* 1950 — N° 304

Proposition tendant à demander au Gouvernement d'établir un plan conjoint d'équipement et de modernisation industrielle et agricole pour les Nouvelles-Hébrides, ou, à défaut, un plan en faveur des activités du ressort de l'administration française. BIDET, BOUTBIEN, ALDUY, ROSENFELD

19 *Décembre* 1950 — N° 310

Proposition tendant à inviter le Gouvernement à déposer devant l'Assemblée Algérienne un projet de décision en vue d'étendre à l'Algérie la législation métropolitaine protégeant les aveugles et les grands infirmes civils. BEGARRA

19 *Décembre* 1950 — N° 311

Proposition tendant à inviter le Gouvernement de la République Française à renforcer ses relations diplomatiques avec le monde musulman. BEGARRA, BIDET, CHEKKAL, DIOP BABAKAR, MADEMBA

25 *Janvier* 1951 — N° 17

Rapport fait au nom de la Commission de Politique Générale, sur la demande d'avis transmise par le Président de l'Assemblée Nationale, sur la proposition de loi de M. BENCHENNOUF, député, tendant à modifier pour les départements algériens la législation des élections, par COQUART

15 *Février* 1951 — N° 47

Rapport fait au nom de la Commission des Affaires Culturelles, sur la proposition de résolution invitant l'Assemblée Nationale à voter une loi tendant à développer l'enseignement dans les départements (y compris l'Algérie) et les territoires d'outre-mer, à prendre toutes mesures utiles à y rendre obligatoire l'instruction des filles et d'une façon générale, à intensifier l'enseignement primaire pour les enfants des deux sexes, par Paule MALROUX

1er *Mars* 1951 —

Proposition tendant à demander au Gouvernement de prendre toutes mesures pour témoigner de façon efficace la reconnaissance de la France aux travailleurs autochtones d'outre-mer, et particulièrement aux travailleurs cambodgiens, laotiens et vietnamiens venus en France comme requis ou comme volontaires, à l'occasion de la guerre de 1939-1945, et d'étudier la refonte des textes concernant les travailleurs d'outre-mer dans le cadre de la mobilisation de la nation en temps de guerre. **J.-M. THOMAS**

Proposition et rapport concernant la création d'un centre audio-visuel outre-mer (cinéma éducatif). **Paule MALROUX**

Rapport sur l'organisation d'une exposition internationale à Marseille en 1952. **REVERBORI**

Rapport sur la construction à ABIDJAN d'une usine électrique d'utilisation de l'énergie thermique des mers. **REVERBORI**

Rapport sur la formation psychotechnique du personnel d'encadrement de la main-d'œuvre en U.F. **Paule MALROUX**

Rapport sur la compétence de l'Assemblée de l'Union Française en ce qui concerne l'Algérie, par **ROSENFELD**

7°) Commission exécutive du Groupe Socialiste.

PRESIDENT :

Paul ALDUY

VICE-PRESIDENTS :

J. BEGARRA
SOPPO PRISO
SAR Diawar

SECRETAIRE GENERAL :

BOURGAREL

TRESORIER :

Paule MALROUX

MEMBRES :

BIDET
GUEYE MOMAR DJIM
LECHANI
ROSENFELD
VIVIER

SUPPLEANTS :

YA DOUMBIA
EBEDE

8°) Bureau de l'Assemblée.

VICE-PRESIDENT :

DIOP BABAKAR

QUESTEUR :

VIVIER

SECRETAIRE :

LEVY

PRESIDENT DE LA COMMISSION DE LA JUSTICE :

BOURGAREL

PRESIDENT DE LA COMMISSION DES AFFAIRES EXTERIEURES :

BIDET

PRESIDENT DE LA COMMISSION DE COMPTABILITE :

CAZELLES

PRESIDENT DE LA COMMISSION DE L'INSTRUCTION :

SAVARY

Coll. Fondation Jean-Jaurès

DEUXIÈME PARTIE

Autres Rapports Statutaires

A) La Commission Nationale de Contrôle.

B) La Commission Nationale des Conflits.

Coll. Fondation Jean Jaurès

A) LA COMMISSION NATIONALE DE CONTROLE

1°) Exercice 1950.

La Commission Nationale de Contrôle désignée par le 42e Congrès National s'est réunie chaque mois pour procéder à une vérification comptable de la Trésorerie Générale. Elle a pu constater la concordance existant entre les documents, les registres de comptabilité et la situation présentée par le Trésorier Général.

Cette situation lui dicte le devoir d'attirer l'attention du Congrès sur la délicate question de nos effectifs ramenés à 140.190, alors que le budget prévisionnel pour 1950 en espérait 180.000..

Comme le fait ressortir le Trésorier Général dans son rapport, cette minoration du nombre de nos adhérents n'est pas sans se faire ressentir durement sur notre résultat financier. Les dépenses engagées *n'ont pu être couvertes*, à 832.905 francs près, *qu'en épuisant les réserves et par l'appoint de recettes d'un caractère exceptionnel* (vente d'une voiture, souscriptions et dons, etc...).

La Commission toutefois se plaît à constater une amélioration dans la moyenne des timbres de cotisations par rapport aux feuillets, qui passe de 7,7 à 8,5. Néanmoins, l'exercice 1950 fait apparaître un déficit de 2.105.149 francs.

2°) Budget prévisionnel.

Ce budget prévisionnel 1951, qui vous est présenté, s'équilibre en escomptant 170.000 adhérents. Il serait à souhaiter que cette prévision se réalise car si le chiffre des recettes envisagées n'était pas atteint, les dépenses ne pourraient être couvertes, **qu'en prélevant sur la Recette extraordinaire fournie par les cartes de soutien dont le produit, suivant le vœu du Conseil National, doit être réservé au financement de la campagne électorale.** C'est pourquoi il appartient aux Secrétaires et Trésoriers fédéraux et de sections, de mettre tout en œuvre pour non seulement augmenter le nombre de leurs adhérents, mais aussi pour placer dans la plus large mesure des timbres des catégories 2, 3 et 4.

En ce qui concerne les dépenses, la Commission tient à faire remarquer que le poste « Administration » qui pourrait paraître exagéré avec 15.350.000 francs comprend les frais de papier, impression et documentation qui, jusqu'à présent, figuraient dans le chapitre « Propagande ». Ce chapitre se trouve ainsi ramené à 2.600.000 francs. D'autre part, au poste « Salaires du Personnel », une augmentation de l'ordre de 10 % est prévue.

En résumé, notre PARTI se trouve sans disponibilités au début de l'année 1951, au cours de laquelle il aura à supporter des dépen-

ses particulièrement lourdes. Cette situation ne doit pas laisser les Militants indifférents.

La Commission ne saurait conclure sans rendre hommage au dévouement du Trésorier Général et de ses collaborateurs.

Elle invite le Congrès à adopter le rapport financier.

3°) Tableau des présences.

NOMBRE DE REUNIONS DU 7 JUIN 1950 AU 24 FEVRIER 1951 : 8.

	Présences	Excuses
SECRETAIRE :		
ANGOUSSET	7	1
SECRETAIRE-ADJOINT :		
BLOCKHUYSEN	5	3
TITULAIRES :		
BARBIER	4	4
BASTIA	5	—
BOURGEAIS	5	2
JURQUET	6	1
KIN	5	2
LARUE	2	2
PELVET	—	—
SUPPLEANTS :		
RENAUDEL	—	—
WEILL	6	1

Pour la Commission Nationale de Contrôle,

Le Secrétaire : J. ANGOUSSET.

B) LA COMMISSION NATIONALE DES CONFLITS

1°) Dossiers.

Le Secrétariat Général a transmis 11 dossiers à la C. N. C. au cours du présent exercice.

Huit ont été réglés. Deux sont en cours d'instruction et seront réglés d'ici le prochain Congrès. Le dernier vient seulement de nous parvenir.

Sur les 3 dossiers qui restaient à la C. N. C. de l'exercice précédent, 2 ont été réglés en mai 1950. Le dernier recevra une solution avant le Congrès.

2°) Séances.

La C. N. C. a tenu 13 séances de travail du 29 mai 1950 au 21 février 1951, date de la rédaction du présent rapport.

Il est bon toutefois de rappeler qu'entre le 9 mars 1950, date du rapport de l'an dernier, et le 29 mai 1950 (Congrès) la C. N. C. avait tenu 8 séances.

Le 3 décembre 1950, la C. N. C. a envoyé une délégation de 2 membres (JACQUE et SICARD) à Strasbourg, pour enquêter sur place au sujet d'un conflit intéressant la Fédération du Bas-Rhin.

A la suite de ce déplacement la C. N. C. a réglé le conflit sur le plan disciplinaire et remis au Secrétaire Général du Parti le rapport qui lui avait été demandé sur la question touchant les relations de la Fédération Socialiste du Bas-Rhin et l'Imprimerie Populaire Strasbourgeoise.

3°) Sentences.

La C. N. C. a prononcé 3 exclusions sur les dossiers de l'année en cours et 2 autres sur les trois dossiers qui lui restaient de l'an dernier. Elle a prononcé également plusieurs suspensions temporaires de délégations.

4°) Observations sur les demandes de contrôle.

La C. N. C. attire l'attention des organismes fédéraux et des membres du Parti en général sur la présentation et le contenu des demandes de contrôle.

Il ne suffit pas d'écrire au Secrétariat Général du Parti que l'on défère tel ou tel camarade devant la Commission Nationale des Conflits « aux fins d'exclusion ». Il est nécessaire, il est même indispen-

sable que la demande de contrôle soit motivée. Les « plaignants » doivent indiquer les griefs, les faits, les actes, les écrits, etc... qu'ils reprochent au camarade objet de la demande de contrôle. Ainsi la C. N. C. pourra mieux accomplir sa tâche : vérifier le bien-fondé de la demande par l'examen des faits, entendre les témoins des parties en cause et rendre sa sentence. Mais la C. N. C. ne peut se substituer aux « plaignants » et rechercher les motifs sur lesquels est basée la demande de contrôle.

5°) Tableau des présences.

Voici le tableau des présences des membres de la C. N. C. aux séances de travail.

Nombre de séances du 29 mai 1950 au 26 février 1951 : 13.

	Présences	Excuses
Rémy SICARD. .	13	
JACQUE . .	12	1
LECOMTE . .	11	2
VIGUIER . ..	9	4
CARTEYRADE . .	8	5
COLLET . .	12	1
CH. CROS .	10	3
BECART . .	9	4
CHARLOT . .	2	11

Pour la Commission Nationale des Conflits

Le Secrétaire : Rémy SICARD.

Coll. Fondation Jean Jaurès

TROISIÈME PARTIE

Annexes

A) Le 43e Congrès National.

B) Le Conseil National.

C) Le Comité Directeur.

D) La Délégation Mixte.

E) Résolutions de politique Internationale de C.O.M.I.S.C.O. et du C.D.

F) Graphiques et tableaux comparatifs de la Trésorerie.

Fondation Jean-Jaurès

A) LES DECISIONS DU 42e CONGRES NATIONAL

Le 42me Congrès National s'est tenu à Paris, Palais de la Mutualité, les 26, 27, 28 *et* 29 *mai* 1950.

Sur 105 *fédérations que compte le Parti,* 103 *étaient représentées par des délégués régulièrement mandatés et porteurs de* 4.093 *mandats.*

I. — LES DELEGATIONS INTERNATIONALES

BELGIQUE : DE BROUCKERE, Ministre d'Etat, Ancien Président de l'I.O.S.

GRANDE-BRETAGNE : Irène WHITE, député aux Communes, Membre de l'exécutif du LABOUR-PARTY.

ALLEMAGNE : Friedrich HEINE, de l'exécutif du Parti Social-démocrate allemand.

SARRE : KIRN, Président, Ministre du Travail ;
KUNKEL, Secrétaire Général ;
BRAUN, Membre de l'Exécutif, Ministre de la Justice.

HOLLANDE : Van der Goes Van NATERS, Vice-Président du Parti, Président du Groupe Parlementaire Socialiste au Sénat Hollandais, Député à l'Assemblée Consultative Européenne ;
VERMEER, Secrétaire du Parti.

ITALIE : Au nom du Parti Socialiste des Travailleurs Italiens (*P.S.L.I.*);
BOCCONI, Président du Groupe parlementaire au Sénat ;
Au nom du Parti Socialiste Unifié (*P.S.U.*);
Paolo VITTORELLI, Secrétaire International du P.S.U.;
ROMITA, Sénateur ; PARIGI, de l'Exécutif.

AUTRICHE : Karl HONNY, Vice-Bourguemestre de Vienne, de l'Exécutif du S.P.O.

SUISSE : Henri PERRET, Conseiller National, Membre du Comité Directeur du Parti Socialiste Suisse.

LUXEMBOURG : WILWERCZ, Vice-Président du Parti Socialiste Ouvrier Luxembourgeois ;
OURTH, Secrétaire Général.

ESPAGNE : Rodolfo LLOPIS, Ancien Président du Conseil du Gouvernement Républicain Espagnol, Secrétaire Général du P.S.O.E. ;
SABORIT, Membre du Comité Directeur de EL SOCIALISTA ;
Jimenio ARSENIO, Membre du Comité Directeur.

BUND : RYBA Rafael, Secrétaire Général ;
MANACHEM Rosen, (de New-York).

ISRAEL : JARBLUM Marc, représentant le « MAPAI » et le POAIE ZION.

ROUMANIE : Serban VOINEA, Ancien Député, Secrétaire Général du Parti Social Démocrate Roumain, Président du Comité en exil ;
NUSELOVICI, Ancien Député pour l'Occident du P.S.D.R.

HONGRIE : BEDE, Ancien Député, Secrétaire du Groupe en exil; ADLER.

BULGARIE : Dr PETKOV, Président du Comité en exil du Parti Social démocrate bulgare ;
DIMITROV, Secrétaire.

YOUGOSLAVIE : TOPALOVITCH, Président du Parti Socialiste Yougoslave ;
MILIZA TOPALOVITCH, Membre du Comité Directeur.

II. — DECISIONS

1°) Ordre du jour du Congrès.

Le Comité Directeur avait proposé l'ordre du jour suivant qui fut accepté par le Congrès :

a) Rapport général d'activité ;
b) Modifications statutaires (Délégation mixte);
c) Mode d'élection au Comité Directeur ;
d) Situation politique générale intérieure et extérieure ;
e) Programme du Parti pour la prochaine législature ;
f) Election des organismes centraux (Comité Directeur, Commission Nationale des Conflits, Commission Nationale de Contrôle).

2°) Commission de vérification des mandats.

Le rapport suivant de la Commission de Vérification des Mandats a été adopté :

LA COMMISSION DE VERIFICATION DES MANDATS :

— ayant prix connaissance des prises des Fédérations en feuillets et timbres au cours de l'exercice 1949.

— s'étant assurée que le calcul du nombre de mandats et délégués pour nos Assises Nationales en 1950 a été fait conformément aux articles 10, 22, 23, 25 de nos Statuts et à la décision du Conseil National de Puteaux des 25 et 26 Février 1950 de faire ces calculs sur la base de 25 cotisants à 12 timbres.

— ayant entendu les explications fournies par le Secrétaire administratif.

— s'étant assurée que les Fédérations ont été avisées en temps utile du nombre de leurs mandats et délégués respectifs et qu'elles ont eu la possibilité, le cas échéant, de faire entendre leurs réclamations.

Vous demande de valider les mandats et délégations indiqués ci-dessous :

Délégués au Congrès	382
Mandats 1950	4.093

Faisaient partie de la Commission les Camarades :

LANCELLE (Seine), WEBER (Bas-Rhin), NOTEBART (Nord).

3°) Rapports statutaires

A la suite de la discussion, le Rapport général d'Activité et les Rapports des Commissions Nationales (Contrôle et Conflit) sont adoptés à mains levées.

4°) « Populaire » - « Populaire-Dimanche » - Budget du Parti

Les rapports des Commissions chargées d'examiner les comptes du « Populaire », ceux du « Populaire-Dimanche », le rapport du Trésorier Général et celui de la Commission Nationale de Contrôle sont adoptés à mains levées.

5°) Demandes de réintégrations

Le 42me Congrès a prononcé la réintégration du camarade Marcel ROUSSEAU, de la Fédération de Saône-et-Loire (Section de Chalon-sur-Saône).

6°) Représentation des Fédérations dans les Assemblées Nationales du Parti en 1951

Le Congrès a adopté le texte suivant :

« Vu l'article 24 du règlement du Parti, décide que les mandats des Fédérations, dans les Assemblées Nationales du Parti en 1950, seront calculés sur la base de 25 cotisants à 12 timbres ».

7°) Questions renvoyées au Comité Directeur

Ont été renvoyées au C.D. diverses résolutions concernant :

— Les modifications statutaires ; l'amnistie des parlementaires et militants du Parti ; la tournée de propagande des 25 et 26 mars 1950 ; d'éventuelles modifications partielles sur quelques points de détail du fonctionnement constitutionnel.

III. — MOTION D'ORIENTATION DE POLITIQUE GENERALE

Le texte suivant, rapporté par J. MOCH, au nom de la majorité de la Commission des Résolutions, a été adopté par 3.851 mandats contre 102 à la motion BARANTON et 83 abstentions.

Le Parti adresse à tous les travailleurs de France un appel solennel et leur demande de rejoindre ses rangs sans tarder. La classe ouvrière, si elle demeure divisée par la tactique des staliniens, par leurs mensonges permanents et leur action constante en faveur de l'impérialisme soviétique, reste impuissante en face des incompréhensions patronales et des menaces de la réaction.

Réunifiée, elle serait assez puissante pour résister à toutes les offensives. Son intérêt même lui commande d'entendre l'appel du Parti.

1°) L'œuvre accomplie.

Le Parti se félicite de ce que ses hommes, associés durant toutes des années aux lourdes responsabilités du pouvoir aient, pour leur large part et aux risques d'une passagère incompréhension, contribué à l'œuvre de défense de la République, de consolidation de la démocratie et de reconstitution du pays.

Les socialistes ont tenu tête à la double menace *des autoritarismes stalinien et néo-gaulliste, ont assumé la charge parfois redoutable de défendre les libertés publiques, ont aidé à sauver la monnaie et à assainir la situation financière. Ils ont été au premier rang parmi ceux qui dirigèrent la reconstruction de nos réseaux de communication, de nos entreprises nationalisées, la reprise de notre industrie, le développement de notre agriculture et de notre tourisme.*

Ils ont assuré la défense de la laïcité, se sont constamment efforcés d'améliorer le sort des déshérités — petits salariés économiquement faibles, vieux pensionnés — ont enfin développé la Sécurité Sociale au profit de tous les travailleurs.

2°) La condition des travailleurs.

Cependant, le Parti avait, à maintes reprises, fait connaître aux représentants des autres nuances de la pensée républicaine que, s'il avait été nécessaire de consentir de lourds sacrifices à cette œuvre de défense du régime, la situation générale du pays, en s'améliorant, imposait la mise au premier plan des préoccupations de la majorité d'un autre ensemble de devoirs envers la nation ; qu'en particulier, il devenait de jour en jour plus nécessaire d'améliorer la condition humaine et d'accroître la puissance d'achat des salaires, soit en réalisant la baisse si souvent promise des prix, soit en majorant les salaires aussitôt que cet acroissement, se produisant après la fin de la période de pénurie, ne risquait plus d'avilir le franc ou de déclencher une hausse des prix supérieure à celle des salaires.

Les efforts des Socialistes en ce domaine se sont heurtés aux timidités et aux incompréhensions de leurs associés. Si la hausse des prix a été pratiquement enrayée depuis un an, aucune baisse généralisée

n'a été enregistrée et les prix se sont établis à un niveau tel que le pouvoir d'achat de la grande masse des salariés reste très sensiblement inférieur à ce qu'il était avant la guerre.

Il est impossible qu'au moment où la pénurie a disparu, où l'industrie s'est reconstituée, où les dépôts augmentent dans les banques, où les récoltes ont été abondantes, le pouvoir d'achat reste en deçà de ce que permet aujourd'hui la richesse nationale ; que le sort de tous les Français à petit revenu — retraités, pensionnés, économiquement faibles — reste lui aussi semblablement aggravé, et qu'ainsi s'accroisse l'écart entre la misère et l'opulence.

Le Parti comptait réduire cet écart entre autres par l'attribution d'un versement exceptionnel et par l'immédiat retour à la liberté de discussion des salaires. Il a rencontré en ces domaines tout comme en tous ceux touchant à l'amélioration de la condition sociale, tant de difficultés et tant de résistances qu'il n'a pu maintenir sa collaboration au gouvernement.

Confirmant la décision de son Conseil national, il entend plus que jamais rester résolument lui-même et déterminer constamment sa conduite au Parlement et dans le pays en fonction de l'intérêt des travailleurs.

3°) Vues d'avenir.

Le Parti précise donc que, dans l'ordre intérieur, toute son action future, tout en demeurant naturellement consacrée à la défense de la République et à la reconstruction du pays, doit infléchir la politique vers les objectifs suivants qu'il place au premier rang de ses préoccupations :

a) SORT DES TRAVAILLEURS.

Il y a lieu d'améliorer la condition humaine par la fixation d'un minimum vital correspondant au coût de la vie, par le relèvement immédiat à ce niveau des salaires inférieurs et, pour les autres de même que pour les primes, par l'application rapide et totale des conventions collectives. Il faut en concomitance améliorer la situation des économiquement faibles, des victimes de la guerre et des victimes du travail.

Autant que l'amélioration de leur pouvoir d'achat, l'augmentation des responsabilités et des droits des travailleurs s'avère indispensable, notamment par la mise au point de la réglementation des Comités d'entreprises et l'extension de leur pouvoirs.

b) PLEIN EMPLOI ET INVESTISSEMENTS.

La poursuite continuelle du plein emploi reste une préoccupation constante du Parti. Il y a lieu simultanément de poursuivre la réalisation de l'équipement des industries de transformation, notamment en pratiquant une politique hardie de construction de logements et d'écoles : il faut à la France, dans la période de cinq ans qui s'ouvre, des centaines de milliers de maisons saines et des dizaines de milliers d'écoles.

c) CREDITS ET BUDGET.

La France doit recourir à l'expansion de crédits, la limitation de

ces dernières années, alors nécessaire, risquant d'entraîner aujourd'hui une crise de déflation et de chômage. Cette injection doit être planifiée, c'est-à-dire accordée à des entreprises utiles, petites ou grandes, décidées à se moderniser, à accepter un contrôle de leurs investissements. Mais elle ne peut pas permettre à des entreprises routinières et parasitaires de se survivre ou d'accumuler des stocks en vue de hausses éventuelles.

Les budgets ordinaires de l'Etat et des entreprises nationalisées seront rigoureusement équilibrés : mais les budgets d'investissements seront, dans toute la mesure du possible, financés par des moyens de crédit.

La fiscalité devra évoluer vers des fins économiques et sociales.

La réforme fiscale, tant de fois différée, avec institution d'un contrôle effectif des gros revenus, et la réforme administrative, comportant allègements et déconcentration, devront, elles aussi, être réalisées.

d) AGRICULTURE.

Il importe de développer l'équipement, l'hygiène et le confort à la campagne, d'y promouvoir largement les techniques modernes, de développer l'enseignement agricole, de lutter contre l'exode rural par la création des foyers ruraux neutres et l'attribution de crédits sociaux jeunes, d'assurer le financement d'une Sécurité sociale équitable et efficace.

Il y a lieu également de développer la coopération dans une organisation non étatique des marchés agricoles et alimentaires, stabilisant à des niveaux normaux le pouvoir d'achat des paysans et celui des ouvriers, dans le but de réaliser, dans la liberté et l'esprit d'initiative, un état de bien-être général et stable.

e) DEMOCRATIE MODERNE.

Il importe enfin d'administrer au pays la preuve que démocratie et autorité ne s'opposent pas. Il faut à la France des gouvernements tout à la fois démocratiques et efficaces, c'est-à-dire qui suivent une politique cohérente ; qui ne s'en détournent pas sous la pression d'intérêts particuliers ; qui agissent vite en donnant à leurs fonctionnaires des instructions précises, et en exigeant d'eux qu'ils les appliquent sans hésitation ; qui, en plein accord avec la majorité, répartissent les tâches, le Parlement votant vite des lois de principe, le gouvernement les mettant en œuvre par règlement d'administration publique, afin que travaille rationnellement le mécanisme parlementaire et gouvernemental aujourd'hui trop lent dans ses décisions et trop hésitant dans leur application.

Telles sont les mesures essentielles que le Parti estime nécessaire d'adopter. Il donne en outre mandat au Comité directeur d'en faire poursuivre la mise au point dans le détail par des commissions spécialisées, en vue d'insérer leurs conclusions dans un programme d'ensemble pour la période 1951-1956, *qui sera définitivement approuvé par un Conseil national, et qui sera soumis au corps électoral comme étant l'ensemble des décisions urgentes qu'un gouvernement socialiste, appuyé sur une majorité parlementaire entraînée par les Socialistes, réaliserait dans les plus brefs délais et avec la plus inflexible énergie.*

Dans les circonstances actuelles, le Congrès déclare que la question d'une éventuelle participation au gouvernement ne se pose pas.

Si elle se trouvait posée dans des circonstances nouvelles, c'est le Parti lui-même qui devrait la trancher par une décision expresse prise au sein d'un Conseil national ayant pouvoir de Congrès.

f) AUX MILITANTS, AUX TRAVAILLEURS.

Dans l'immédiat, le Parti invite tous ses militants et tous les travailleurs à se considérer comme mobilisés en vue d'un effort accru de propagande modernisée. Cette propagande doit être entreprise avec un esprit de vainqueurs, avec la fierté de l'effort accompli et des sacrifices consentis, avec la volonté d'aller de l'avant, de conquérir les cœurs et les esprits, de dissiper l'atmosphère de mensonge et de crainte répandue par le stalinisme, véritable cinquième colonne au service d'un nationalisme étranger, de même que celle de menace pour la démocratie qui résulte de l'action dissolvante du néo-gaullisme.

Avoir confiance dans son idéal, affirmer hautement la vérité et rien que la vérité, faire toujours appel à la raison, redonner aux jeunes des motifs d'espérance et d'enthousiasme, resserrer les liens d'amitié fraternelle entre les militants, agir avec continuité et énergie, telles sont les conditions de la victoire que le socialisme doit remporter dans l'intérêt de la France, de la République et de la paix.

IV. — MOTION DE POLITIQUE INTERNATIONALE

Le texte suivant a été voté à l'unanimité, moins 1 voix et 1 abstention.

Le Parti socialiste tient à réaffirmer sa volonté de préserver, et, pour cela, d'organiser la paix. Celle-ci ne peut être durable que dans la sécurité collective, par l'arbitrage, le désarmement général progressif et simultané, sous un contrôle international efficace, l'organisation enfin de sanctions internationales susceptibles d'assurer le respect des décisions arbitrales. Plus particulièrement, le danger de la guerre atomique ne saurait être écarté par des interdictions théoriques et des mises hors la loi inefficaces, mais par l'appropriation collective internationale des sources de l'énergie atomique et le contrôle permanent et illimité des établissements les utilisant à quelque titre que ce soit.

La paix ne peut être organisée que dans le cadre de l'O.N.U. Le Parti socialiste déplore l'impasse à laquelle celle-ci est acculée en grande partie par suite des abus du droit de veto qui ont jusqu'ici rendu impossible l'arbitrage international et paralysé le Conseil de Sécurité. Il espère que le voyage de M. Trygve Lie dans les différentes capitales permettra d'ouvrir la voie à des négociations nouvelles, en particulier il estime nécessaire d'admettre au sein de l'O.N.U. le gouvernement qui se trouve aujourd'hui présider en fait aux destinées de la Chine ; il affirme sa volonté de poursuivre et accentuer au sein de la Commission économique de l'O.N.U. à Genève les efforts déjà tentés pour assurer une reprise et une intensification des échanges coordonnés entre les pays de l'Ouest et de l'Est de l'Europe.

Mais la sauvegarde de la paix restera difficile tant que se heurteront au sein de l'O.N.U. les deux grandes puissances mondiales ; elle sera au contraire facilitée par la constitution, prévue par la Charte de l'O.N.U., de groupements régionaux capables de mettre

fin à l'émiettement des autres nations. Plus particulièrement, c'est dans son unification rapide que l'Europe peut trouver le moyen de reprendre un rôle important dans les affaires du monde. Le Parti réaffirme la nécessaire unification européenne déjà proposée dans sa déclaration du 41e Congrès. Il appelle tous les militants socialistes à combattre avec énergie :

1° *Sur le plan politique, pour la création d'une autorité européenne effective, disposant de fonctions limitées, mais de pouvoirs réels dans les limites de ces fonctions ;*

2° *Sur le plan économique, pour une organisation publique des industries de base et une coordination des investissements, seules capables d'éviter dans l'industrie européenne un déséquilibre déjà menaçant qui conduirait à une nouvelle crise économique avec son cortège de chômage et de misère.*

L'Europe que nous voulons fonder, en étroite solidarité avec les territoires d'outre-mer qui lui sont associés, ne saurait se complaire, entre les Etats-Unis et la Russie, dans la dangereuse illusion d'une impossible neutralité. Elle fait partie de cette communauté atlantique qui, après avoir à deux reprises sauvé le monde de la dictature, se trouve seule aujourd'hui en mesure de défendre la démocratie, d'assurer la sécurité, et de préparer, pour succéder au plan MARSHALL, une politique économique. Mais au sein de cette communauté atlantique, les Nations européennes ne doivent pas se présenter comme des Etats isolés. Seule une Europe en voie d'unification rapide peut assurer, dans ses relations avec les Etats-Unis, une coordination des efforts dans une indépendance fraternelle. Plus particulièrement, les nécessités de la sécurité des nations libres exigent aujourd'hui entre les divers Etats européens et les Etats-Unis d'Amérique une coordination permettant d'assurer l'utilisation à la fois la meilleure et la plus économique des moyens militaires existants. Dans les circonstances présentes, ces dépenses militaires ne doivent pas être augmentées par de nouvelles charges qui, faisant obstacle à un redressement économique non encore stabilisé, ébranleraient gravement les fondements mêmes de la sécurité intérieure de chaque Etat.

En présence des propositions du gouvernement français de création d'une autorité franco-allemande des industries du charbon et de l'acier, le Parti socialiste constate tout d'abord que cette déclaration propose pour ces industries une mesure de planification qui rejoint les thèses que le socialisme n'a cessé de soutenir.

Pour donner à ces propositions leur pleine efficacité, il estime nécessaire :

Qu'un effort soit accompli pour englober dans cet organisme le plus de Nations possibles, et en particulier la Grande-Bretagne, sans la présence de laquelle la proposition risquerait de prendre le caractère d'une alliance limitée à quelques Etats, donc dirigée contre d'autres ;

Que la direction de la haute autorité comporte une représentation importante de travailleurs ;

Que la haute autorité reçoive des pouvoirs effectifs pour imposer ses décisions ;

Qu'elle soit responsable devant une représentation politique démocratique des Etats qui y auront adhéré ;

Que l'autorité internationale de la Ruhr fonctionne comme organisme régional d'exécution et que soit interdit le retour du capitalisme privé à la propriété des industries de la Ruhr.

Le Congrès approuve les deux déclarations du Comité directeur sur la Ruhr et contre le réarmement de l'Allemagne. Il charge le Comité directeur et le Groupe parlementaire de suivre avec vigilance les négociations qui vont être engagées sur la déclaration du gouvernement français afin de veiller à ce que, dès ces négociations, les travailleurs soient partout représentés et qu'à aucun moment cette proposition ne soit détournée de son but pour assurer de façon camouflée la reconstitution d'un cartel privé de l'acier.

Le Congrès se réjouit de ce que, faisant suite à la Conférence des experts de Witten en mars dernier, le Parti travailliste ait pris l'initiative de convoquer dès juin une conférence des Partis socialistes qui leur permettra de déterminer leurs positions communes sur le problème de l'organisation européenne des industries de base. C'est par une collaboration étroite de tous les partis travaillistes et la reconstitution progressive d'une véritable internationale que le socialisme défendra partout les intérêts des travailleurs et participera efficacement à la création d'une Europe vraiment démocratique.

V. — CONTRE LES ECONOMIES SUR LE BUDGET DE L'EDUCATION NATIONALE

Voté à l'unanimité.

Le Parti socialiste, considérant les menaces de compressions budgétaires qui pèsent encore sur les budgets du Ministère de l'Education nationale et du Secrétariat à l'Enseignement technique, à la Jeunesse et aux Sports, félicite son Groupe parlementaire des efforts qu'il a accomplis pour faire échouer ces projets inadmissibles.

Il renouvelle son opposition irréductible à toute diminution des crédits globaux consacrés à ces budgets, alors qu'il est évident qu'ils sont déjà terriblement insuffisants si l'on envisage :

Les nécessités de la reconstruction des édifices scolaires détruits, endommagés, insuffisants ou vétustes ;

Le développement des charges scolaires découlant de l'augmentation persistante de la natalité ;

L'urgence d'une réforme démocratique de l'enseignement, permettant à tous les jeunes de développer au maximum leurs facultés, en particulier grâce à une scolarité prolongée ;

L'importance du développement de la production et de la productivité qui ne peut se concevoir que par le progrès technique, basé sur une formation professionnelle consolidée et élargie, dans une atmosphère de culture générale et humaine ;

La gravité des problèmes de tout ordre que posent la jeunesse, les sports, les loisirs et qui ne peuvent être résolus que dans la perspective ouverte en 1936 par notre regretté Léo Lagrange.

Le Parti socialiste, conscient de cet immense appel qui monte d'une jeunesse encore désorientée par l'épreuve, se déclare prêt à poursuivre en plein accord avec toutes les organisations laïques son action pour donner à l'éducation nationale, dans son sens le plus large, la place de choix qui doit lui revenir dans les activités de la nation.

VI. — LAICITE

Texte voté à l'unanimité.

Devant les attaques de plus en plus audacieuses dirigées contre la laïcité de l'Etat, le Parti socialiste, fidèle à toute la tradition républicaine, confirme ses résolutions antérieures, qui traduisent son attachement, sans réserve, à l'école laïque, école de tous, ouverte à tous, et sa volonté d'instituer autour d'elle, sur tout le territoire, un grand service public de l'Education nationale.

Soucieux avant tout de faire respecter les droits des jeunes, il ne veut pas que ceux-ci deviennent l'enjeu des luttes entre les divers courants politiques, confessionnels ou philosophiques.

C'est pourquoi, s'opposant avec la plus grande fermeté à toute modification ou déviation du statu quo *en matière laïque, il poursuivra son action en faveur de la seule école qui, respectueuse de toutes les croyances, est capable de grouper sur ses bancs toute la jeunesse de France et qui demeure une des bases essentielles du maintien de notre unité nationale.*

VII. — RESOLUTION SUR L'UNION FRANÇAISE

Résolution votée à l'unanimité.

Le Parti socialiste S.F.I.O. rappelle que toutes les conquêtes politiques, sociales et économiques des peuples d'outre-mer sont dues à l'action persévérante qu'il n'a cessé de mener en faveur de leur émancipation.

Pourtant, si importants que soient les progrès accomplis à ce jour, il considère que des efforts considérables doivent encore être entrepris pour que tous les citoyens français d'outre-mer jouissent pleinement, en droit et en fait, des libertés et de l'égalité de traitement, conditions de l'épanouissement de la personne humaine.

La récente montée du socialisme en Afrique, spécialement au Sénégal et en Côte d'Ivoire, confirme l'attachement sans cesse accru des populations au socialisme, seul capable d'assurer leur libération.

Le Parti, soucieux de renforcer encore son action et d'alerter l'ensemble des militants et de l'opinion publique, décide de consacrer spécialement un Conseil national à l'examen et à la définition de son programme outre-mer.

Reprenant les résolutions des Congrès nationaux de 1948 *et* 1949 *et des Journées d'Etudes de* 1950, *le programme sera particulièrement orienté vers les objectifs suivants :*

1°) Sur le plan politique.

Extension du collège unique et du suffrage universel, des franchises municipales, des pouvoirs des assemblées territoriales et de l'Assemblée de l'Union française.

2°) Sur le plan social et culturel.

Réalisation de l'égalité effective entre tous les citoyens de la République, qu'il s'agisse du statut des fonctionnaires, du soldat et des anciens combattants, de l'instruction publique, de la législation du travail, du droit à la terre et de la justice fiscale.

3°) Sur le plan économique.

Réalisation de l'égalité entre la métropole et les territoires d'outre-mer sur le plan des échanges et mise en œuvre d'une économie de l'Union Française tendant, dans le respect de la parité actuelle du franc C.F.A. avec le franc métropolitain, à l'élévation du niveau de vie des populations autochtones par une politique hardie des investissements, du crédit et de la coopération, de l'équipement, de la production agricole et industrielle.

VIII. — MAROC

Résolution votée à l'unanimité.

Le Congrès, considérant qu'il existe au Maroc un problème particulier, qui crée une situation dont la prolongation ne peut que nuire à l'émancipation des populations marocaines, donne mandat au Comité Directeur de tout mettre en œuvre pour que soit réalisé un programme de réforme tendant à transformer le Pays en un Etat moderne et démocratique.

IX. — INDOCHINE

Texte voté à l'unanimité moins 1 voix et 2 abstentions.

1. *Le Congrès constate que la guerre d'Indochine menace de se transformer en conflit international ;*

2. *Il rappelle que le Parti socialiste a toujours demandé que des négociations soient engagées pour mettre fin au conflit ;*

3. *Il déclare qu'il n'entend pas renoncer aux objectifs qu'il s'est fixés : rétablissement de la paix et libre choix par le peuple vietnamien de ses institutions et de ses dirigeants ;*

4. *Le Congrès demande que le gouvernement français saisisse le Conseil de sécurité du problème de l'Indochine et prenne, dès maintenant, vis-à-vis de l'O.N.U., l'engagement de reconnaître une fois la paix revenue, l'indépendance réelle du Viet-Nam dans le cadre librement accepté de l'Union française et de retirer ses troupes à la demande d'un gouvernement vietnamien issu de libres élections.*

Ainsi, en portant devant la plus haute autorité internationale ce nouvel aspect de la guerre froide et en donnant au peuple vietnamien les garanties auxquelles il a droit, on peut espérer mettre enfin un terme à la guerre de l'Indochine.

X. — TUNISIE

Texte voté à l'unanimité.

Le Congrès fait sienne la motion votée le 11 décembre 1949 par la Fédération de Tunisie et approuvée par le Comité directeur le 18 janvier 1950 :

Condamne toute politique qui en Tunisie tendrait au maintien du statu quo ;

Demande que soient ouvertes sans tarder des négociations entre le Gouvernement de la République et les représentants qualifiés de la Nation tunisienne afin de :

1. *Fixer la date de la suppression du protectorat et les étapes successives du passage de la Tunisie au stade d'un Etat souverain et indépendant ;*

2. *Décider les réformes politiques, économiques et sociales pour doter ce pays, dans le plus bref délai, des institutions d'un Etat démocratique ainsi que de lois protégeant les travailleurs manuels et intellectuels autant contre l'exploitation capitaliste de toute origine que contre une résurrection du servage féodal ;*

3. *Conclure simultanément un traité d'association entre la République française et la Tunisie pour coordonner sur un pied d'égalité leur action sur le plan de la défense nationale, de la politique extérieure, des relations économiques et culturelles.*

C'est dans un tel climat que la Tunisie pourra adhérer librement à la communauté humaine qu'une véritable Union française doit représenter.

Le Congrès est convaincu qu'une association ainsi établie pour une union désirable entre les deux pays est conforme à leurs intérêts communs et respectifs.

En conséquence, il décide l'envoi immédiat d'une délégation auprès du Président du Conseil pour l'informer de la volonté du Parti.

Nos camarades trouveront ci-dessous le texte de la motion votée le 11 décembre dernier par le Congrès de la Fédération de Tunisie du Parti Socialiste S.F.I.O. réuni sous la présidence de notre camarade A. BIDET.

L'évolution du monde moderne, en même temps qu'elle a amené les peuples à exprimer avec une force constamment accrue leurs légitimes aspirations à l'indépendance et à la libre disposition, les a conduits également à constater dans les faits, la nécessaire interdépendance des nations et l'obligation où elles se trouvent de s'intégrer dans des ensembles de structures diverses, mais dont la constitution est toujours commandée par les impératifs géographiques, les nécessités économiques et les circonstances historiques.

Le Parti Socialiste a toujours considéré que c'était à la fois dans ces deux directions : indépendance et interdépendance, que devaient se concevoir les rapports entre nations.

En ce qui concerne plus particulièrement la Tunisie, dès le lendemain de la guerre 1914-18, le Parti Socialiste avait affirmé que la mission historique de la France était d'y préparer l'avènement d'un peuple tunisien majeur, maître de ses droits et de ses destinées.

Le Parti Socialiste constate que, si les réformes qu'il a préco-

nisées depuis lors avaient été adoptées en temps voulu, cet avènement aurait pu se préparer très simplement et dans une meilleure atmosphère.

Aujourd'hui, il affirme que, par son degré d'évolution, par sa situation géographique comme par le fait historique de la présence française, la Tunisie a sa place marquée, avec le statut d'Etat associé, l'amenant par étapes rapides à l'indépendance, au sein d'un ensemble constitué autour de la France.

Les modalités de l'association franco-tunisienne qui devra ainsi se substituer au régime du protectorat désormais désuet et ce, en conformité avec la lettre et l'esprit de la constitution française, feront l'objet d'un traité librement consenti et conclu qui prendra naturellement place dans l'ensemble des traités signés entre la France et les autres Etats associés.

Par ce traité, les Tunisiens seront progressivement et rapidement amenés à assumer eux-mêmes effectivement, dans la forme démocratique, la charge de leurs propres affaires, cependant que des dispositions seront prises en vue de coordonner la diplomatie, la défense nationale ainsi que les activités culturelles et économiques des deux pays et également pour garantir aussi bien les intérêts légitimes des Français de Tunisie que des Tunisiens résidant en France.

Défenseur permanent des classes laborieuses, le Parti tient à proclamer que devront être garantis dans ce traité les droits du travail tels qu'ils résultent de l'extension à la Tunisie de la législation française.

Ce traité conclu dans les formes régulières entre S.A. le Bey et le gouvernement de la République devra, pour entrer en vigueur, être préalablement approuvé par les représentants du peuple français et du peuple tunisien.

La Fédération socialiste de Tunisie s'adresse solennellement aux dirigeants responsables et aux opinions publiques des deux pays et les adjure de s'employer activement et sans arrière pensée à réaliser dans les plus brefs délais ces traités d'association et d'union franco-tunisienne, seuls susceptibles de résoudre au mieux des intérêts de tous et de chacun et dans l'amitié réciproque le problème des relations franco-tuisiennes.

XI. — ELECTION DES ORGANISMES CENTRAUX

1°) Comité Directeur.

Inscrits	382
Votants	378
Bulletins nuls	15
Suffrages exprimés	363

Sont élus :

1	Provo	361	voix
2	Brutelle	361	»
3	Gazier (Parlementaire)	357	»
4	Lamine Gueye (Parlementaire)	355	»
5	Commin	355	»
6	Mollet (Parlementaire)	347	»
7	Bidet	341	»
8	Coutant	337	»
9	Rosenfeld	335	»
10	Verdier	334	»
11	Texcier	332	»
12	Mayer (Parlementaire)	325	»
13	Boutbien	321	»
14	Malacrida	319	»
15	Philip (Parlementaire)	311	»
16	Tanguy-Prigent (Parlementaire)	311	»
17	Pivert	302	»
18	Lempereur (Parlementaire)	300	»
19	Cormier	300	»
20	Moch (Parlementaire)	292	»
21	Espinasse	292	»
22	Coffin (Parlementaire)	270	»
23	Courtois	270	»
24	Jaquet (Parlementaire)	266	»
25	Grumbach	259	»
26	Delabre	254	»
27	Diop Babakar	240	»
28	Ferrat	232	»
29	Martet	231	»
30	Moreau	205	»
31	Begarra	193	»

Viennent ensuite :

32	Pineau (Parlementaire) 258 voix	40	Picard
33	Piette	41	Coquart
34	Weil-Raynal	42	Rimbert
35	Tellier	43	Bideberry
36	Notebart	44	Clair
37	Reverbori	45	Nowina
38	Dourdein	46	Baranton
39	Mazurier	47	Ancier

2°) Commission Féminine Nationale.

Inscrits	101
Votants	95
Blancs ou nuls	4
Suffrages exprimés	91

a) PROVINCE

Sont élues :

Boucheron-Texcier Madeleine	85	voix
Garrou Marie-Antoinette	81	»
Lampin Victoire	81	»
Lempereur Rachel	80	»
Roche France	80	»
Binot Marguerite	80	»
May Jeanne	77	»
Merle Marguerite	75	»
Rauze Marianne	74	»
Floret Paule	74	»
Lallement Aimée	73	»
Madelrieu Adrienne	72	»
Mahéo-Guitet Magdeleine	67	»
Vautier Germaine	67	»
Joron Jeanne	58	»

Viennent ensuite :

Lavarte Alice, Rivereau Marthe, Massias Lucienne, Sauve Alberte, Choquet Olga.

b) REGION PARISIENNE

Sont élues :

Fouchère Berthe	91	voix
Bras Madeleine	82	»
Blanc Emma	81	»
Brunet Jeanne	70	»
Sala Paule	70	»
Epstein Hélène	68	»
Brunschwigg Betty	67	»
Bret Lucienne	61	»
Poussou Josette	59	»
Claude Paquita	57	»

Viennent ensuite :

Weil-Raynal Sarah, Gérard Marie, Hardy Augustine, Foriani Gina, Baldy Marie-Rose.

3°) Commission Nationale des Conflits.

Titulaires :

Lecomte F. (Nord) ; Sicard R. (Seine) ; Cros Ch. (Sénégal) ; Cartayrade (Lot-et-Garonne) ; Charlot (Var) ; Bécart E. (Nord) ; Viguier H. (Seine) ; Jacque (Seine) ; Collet (Sarthe).

Suppléants :

Kastenbaum, Moulin, Bloch, Morel, Fleuraut.

4°) Commission Nationale de Contrôle.

Titulaires :

Angousset Jean (Seine) ; Barbier Maurice (Seine) ; Bastia Ange (Seine) ; Blockhuysen (Seine) ; Bourgeais Victor (Seine) ; Jurquet Albert (Seine) ; Kin Joseph (Gard) ; Pelvet (Seine) ; Larue (Seine-Inférieure).

Suppléants :

Weil, Renaudel.

XII. — RESULTAT DETAILLE DES VOTES EMIS PAR LES FEDERATIONS

1°) Motion d'orientation de politique générale.

Ont voté pour le texte de la majorité, publié par ailleurs :

Ain, 31 ;; Aisne, 17 ; Alger, 11 ; Allier, 45 ; Basses-Alpes, 11 ; Hautes-Alpes, 5 ; Alpes-Maritimes, 13 ; Ardèche, 13 ; Ardennes, 48 ; Ariège, 42 ; Aube, 7 ; Aude, 84 ; Aveyron, 15 ; Bouches-du-Rhône, 92 ; Calvados, 7 ; Charente, 7 ; Charente-Maritime, 42 ; Cher, 21 ; Cochinchine, 5 ; Constantine, 16 ; Corrèze, 26 ; Corse, 19 ; Côte-d'Or, 21 ; Côte-d'Ivoire, 128 ; Côtes-du-Nord, 17 ; Creuse, 25 ; Dordogne, 77 ; Doubs, 32 ; Drôme, 18 ; Eure, 9 ; Eure-et-Loir, 18 ; Finistère, 43 ; Gard, 96 ; Haute-Garonne, 91 ; Gabon Moyen-Congo, 5 ; Gers, 20 ; Gironde, 81 ; Hérault, 103 ; Ille-et-Vilaine, 17 ; Indre, 24 ; Indre-et-Loire, 29 ; Isère, 49 ; Jura, 33 ; Landes, 51 ; Loire-et-Cher, 26 ; Loire, 17 ; Haute-Loire, 5 ; Loire-Inférieure, 17 ; Loiret, 7 ; Lot, 11 ; Lot-et-Garonne, 17 ; Lozère, 5 ; Madagascar, 5 ; Maine-et-Loire, 10 ; Manche, 21 ; Marne, 11 ; Haute-Marne, 6 ; Maroc, 15 ; Martinique, 13 ; Mayenne, 5 ; Meurthe-et-Moselle, 31 ; Morbihan, 21 ; Nièvre, 22 ; Nord, 426 ; Oise, 25 ; Oran, 21 ; Orne, 5 ;; Pas-de-Calais, 352 ; Basses-Pyrénées, 24 ; Hautes-Pyrénées, 18 ; Bas-Rhin, 34 ; Haut-Rhin, 37 ; Haut-Rhin (Territoire de Belfort), 7 ; Rhône, 26 ; Haute-Saône, 7 ; Saône-et-Loire, 32 ; Sarthe, 18 ; Savoie, 6 ; Haute-Savoie, 20 ; Seine, 194 ; Seine-Inférieure, 41 ; Seine-et-Marne, 21 ; Seine-et-Oise, 131 ; Sénégal, 121 ; Deux-Sèvres, 37 ; Somme,

55 ; Tarn, 65 ; Tarn-et-Garonne, 9 ; Tunisie, 17 ; Var, 78 ; Vaucluse, 22 ; Vendée, 21 ; Vienne, 11 ; Haute-Vienne, 124 ; Vosges, 5 ; Yonne, 12.

Ont voté contre :

Alpes-Maritimes, 2 ; Constantine, 3 ; Corse, 2 ; Dordogne, 7 ; Eure, 2 ; Gironde, 4 ; Hérault, 1 ; Loire-Inférieure, 6 ; Marne, 20 ; Meurthe-et-Moselle, 1 ; Nord, 2 ; Oise, 1 ; Pas-de-Calais, 3 ; Haut-Rhin (Territoire de Belfort), 2 ; Seine, 29 ; Seine-et-Oise, 9.

Abstentions :

Aisne, 25 ; Ariège, 5 ; Aveyron, 3 ; Bouches-du-Rhône, 40 ; Eure-et-Loir, 1 ; Loiret, 1 ; Seine-et-Oise, 8.

Absents :

Cantal, 7 ; Moselle, 7 ; Puy-de-Dôme, 37 ; Tonkin, 6.

2°) Délégation mixte.

Ont voté pour le texte ci-dessous, présenté par la Fédération du Nord :

Le Congrès constatant que l'organisme, dit délégation mixte, n'a pas eu à fonctionner dans des conditions permettant de tirer de cette expérience des conclusions absolument probantes, décide de reconduire cet organisme pour un an.

Les dispositions régissant actuellement le fonctionnement de la délégation mixte sont maintenues pendant cette période avec la valeur d'un règlement intérieur du Parti.

Le Congrès ordinaire de 1951 jugera si l'expérience a été suffisamment concluante et pourra charger un Conseil national de prendre, à ce sujet, les décisions d'ordre statutaire.

Ain, 31 ; Alger, 11 ; Allier, 45 ; Basses-Alpes, 11 ; Hautes-Alpes, 5 ; Alpes-Maritimes, 15 ; Ardèche, 13 ; Aube, 7 ; Aude, 84 ; Bouches-du-Rhône, 132 ; Calvados, 7 ; Charente, 7 ; Charente-Maritime, 42 ; Constantine, 12 ; Corse, 21 ; Côte-d'Or, 21 ; Côte-d'Ivoire, 128 ; Côtes-du-Nord, 17 ; Creuse, 25 ; Dordogne, 84 ; Doubs, 18 ; Finistère, 43 ; Haute-Garonne, 91 ; Gabon Moyen-Congo, 5 ; Hérault, 104 ; Indre, 24 ; Isère, 26 ; Landes, 51 ; Loir-et-Cher, 26 ; Loire, 17 ; Loire-Inférieure, 21 ; Lot-et-Garonne, 17 ; Lozère, 5 ; Madagascar, 5 ; Maine-et-Loire, 10 ; Manche, 5 ; Marne, 3 ; Haute-Marne, 4 ; Maroc, 10 ; Mayenne, 5 ; Morbihan, 2 ; Nièvre, 22 ; Nord, 428 ; Oran, 21 ; Pas-de-Calais, 355 ; Puy-de-Dôme, 37 ; Haut-Rhin (Territoire de Belfort), 9 ; Seine-Inférieure, 35 ; Seine-et-Oise, 16 ; Sénégal, 121 ; Somme, 9 ; Tarn-et-Garonne, 9 ; Tonkin, 6 ; Tunisie, 17 ; Vienne, 11 ; Vosges, 5 ; Yonne, 12.

Ont voté contre :

Aisne, 42 ; Cher, 21 ; Constantine, 6 ; Doubs, 14 ; Drôme, 18 ; Eure, 11 ; Eure-et-Loir, 19 ; Gers, 20 ; Gironde, 85 ; Indre-et-Loire, 39 ; Isère, 23 ; Loire-Inférieure, 1 ; Lot, 11 ; Manche, 16 ; Marne, 28 ; Haute-Marne, 2 ; Maroc, 5 ; Meurthe-et-Moselle, 32 ; Morbihan, 19 ; Moselle, 7 ; Oise, 33 ; Orne, 6 ; Basses-Pyrénées, 24 ; Bas-Rhin,

34 ; Haut-Rhin, 37 ; Rhône, 26 ; Saône-et-Loire, 32 ; Haute-Savoie, 20 ; Seine, 223 ; Seine-Inférieure, 6 ; Seine-et-Marne, 21 ; Seine-et-Oise, 128 ; Deux-Sèvres, 37 ; Somme, 46 ; Tarn, 65 ; Var, 78 ; Vaucluse, 22 ; Haute-Vienne, 124.

Abstentions :

Ardennes, 48 ; Ariège, 47 ; Aveyron, 18 ; Constantine, 1 ; Corrèze, 26 ; Gard, 96 ; Ille-et-Vilaine, 17 ; Jura, 33 ; Loire-Inférieure, 1 ;; Haute-Saône, 7 ; Carthe, 18 ; Seine-et-Oise, 4.

3°) Mode d'élection du Comité Directeur.

Ont voté pour le texte ci-dessous :

« Le système en vigueur pour l'élection du Comité Directeur « est maintenu. »

Ain, 31 ; Allier, 45 ; Basses-Alpes, 11 ; Hautes-Alpes, 5 ; Alpes-Maritimes, 12 ; Ardèche, 13 ; Ardennes, 48 ; Ariège, 47 ; Aube, 7 ; Aveyron, 9 ; Bouches-du-Rhône, 115 ; Calvados, 7 ; Charente-Maritime, 42 ; Cher, 21 ; Constantine, 16 ; Corse, 7 ; Côte-d'Or, 21 ; Côte-d'Ivoire, 128 ; Côtes-du-Nord, 17 ; Dordogne, 62 ; Doubs, 18 ; Eure, 11 ; Eure-et-Loir, 16 ; Finistère, 43 ; Gard, 96 ; Haute-Garonne, 91 ; Gabon Moyen-Congo, 5 ; Gers, 20 ; Hérault, 104 ; Ille-et-Vilaine, 17 ; Indre, 24 ; Isère, 26 ; Jura, 28 ; Landes, 51 ; Loir-et-Cher, 26 ; Loire, 9 ; Loire-Inférieure, 20 ; Lot-et-Garonne, 17 ; Lozère, 3 ; Madagascar, 5 ; Maine-et-Loire, 10 ; Manche, 20 ; Marne, 3 ; Haute-Marne, 4 ; Maroc, 10 ; Martinique, 13 ; Mayenne, 5 ; Meurthe-et-Moselle, 25 ; Morbihan, 21 ; Nièvre, 20 ; Nord, 428 ; Oise, 14 ; Oran, 21 ; Orne, 6 ; Pas-de-Calais, 334 ; Puy-de-Dôme, 37 ; Basses-Pyrénées, 18; Bas-Rhin, 17 ; Haut-Rhin, 37 ; Haut-Rhin (Belfort), 9 ; Rhône, 7 ; Haute-Saône, 7 ; Saône-et-Loire, 32 ; Sarthe, 18 ; Haute-Savoie, 20 ; Seine, 63 ; Seine-Inférieure, 335 ; Seine-et-Marne, 6 ; Seine-et-Oise, 93 ; Sénégal, 121 ; Deux-Sèvres, 37 ; Somme, 45 ; Tarn-et-Garonne, 9 ; Tonkin, 6 ; Tunisie, 17 ; Vienne, 11 ; Vosges, 5 ; Yonne, 12.

Ont voté contre :

Aisne, 42 ; Alpes-Maritimes, 1 ; Aude, 84 ; Aveyron, 9 ; Bouches-du-Rhône, 17 ; Charente, 7 ; Constantine, 2 ; Corse, 14 ; Creuse, 25 ; Dordogne, 22 ; Doubs, 14 ; Eure-et-Loir, 3 ; Gironde, 85 ; Indre-et-Loire, 29 ; Isère, 23 ; Jura, 5 ; Loire, 8 ; Loire-Inférieure, 3 ; Lot, 11 ; Lozère, 2 ; Manche, 1 ; Marne, 28 ; Haute-Marne, 2 ; Maroc, 5 ; Meurthe-et-Moselle, 7 ; Nièvre, 2 ; Oise, 19 ; Pas-de-Calais, 21 ; Basses-Pyrénées, 6 ; Bas-Rhin, 17 ; Rhône, 19 ; Seine, 160 ; Seine-Inférieure, 6 ; Seine-et-Marne, 15 ; Seine-et-Oise, 52 ; Somme, 10 ; Tarn, 65 ; Var, 78 ; Vaucluse, 22 ; Haute-Vienne, 124.

Abstentions :

Alpes-Maritimes, 2 ; Constantine, 1 ; Drôme, 18 ; Moselle, 7 ; Seine-et-Oise, 3.

Absents :

Alger, 11 ; Cantal, 7 ; Cochinchine, 5 ; Corrèze, 26 ; Haute-Loire, 5 ; Loiret, 8 ; Hautes-Pyrénées, 18 ; Savoie, 6 ; Vendée, 21.

NOTA : La Corrèze, qui avait réservé son vote, déclare avoir voulu voter 26 mandats pour.

B) LE CONSEIL NATIONAL

I. — LE 10 JUILLET 1950

Le Conseil National s'est réuni à Paris, Palais de la Mutualité, le 10 *juillet* 1950.

La résolution suivante y a été adoptée à mains levées, à l'unanimité.

« Le Conseil National approuve et fait sienne la déclaration commune du Comité directeur et du Groupe parlementaire du 1er juillet (1) définissant les conditions d'une politique de sécurité collective et de revalorisation du pouvoir d'achat des travailleurs, de plein emploi, et d'expansion économique, politique qui seule est capable d'associer le monde du travail à la nécessaire union des forces démocratiques et républicaines de la nation.

« Ces principes ont inspiré la mission de Guy Mollet, laquelle a abouti à l'élaboration d'un programme démocratique et social susceptible de faciliter le regroupement de la majorité républicaine autour d'un gouvernement durable.

« Le Conseil national félicite et remercie Guy Mollet pour l'œuvre accomplie.

« Mandate les organismes responsables pour déterminer sur la base de ce programme minimum, établi dans un esprit de conciliation, l'attitude et, le cas échéant, la forme du concours du Parti à l'égard du gouvernement ».

II. — LES 4 ET 5 NOVEMBRE 1950

Le Conseil National s'est réuni à Paris, Palais de la Mutualité, les 4 *et* 5 *novembre* 1950.

1°) Finances du Parti.

Par 2667 *mandats contre* 1.152 *et* 18 *abstentions, le Conseil National, à qui le* 42e *Congrès avait délégué son pouvoir de décision sur les questions financières, a retenu le principe de la* cotisation proportionnelle, *(ou sociale), pour notre Parti.*

Celle-ci sera donc appliquée dès le 1er *janvier* 1951.

Par contre, le Conseil National a rejeté une seconde proposition du Comité Directeur tendant à instituer, à titre exceptionnel pour 1951, *un feuillet annuel d'un prix supérieur à celui de* 1950. *Cette proposition tendait à procurer au Centre des ressources spéciales pour les élections de l'an prochain. Le Conseil National a unanimement décidé de remplacer ledit feuillet par* une carte de soutien, *qui devra être présentée aux sympathisants et qui n'aura pas l'inconvénient de faire supporter à tous, y compris les plus déshérités, une*

(1) Publiée dans la présente brochure, sous la rubrique : « Le Comité Directeur ».

charge supplémentaire. Cette carte de soutien sera éditée par le Centre ; les Sections et Fédérations trouveront également, par son placement, des ressources pour les prochaines élections.

2°) Résolutions votées.

a) RESOLUTION DE POLITIQUE GENERALE.

Le texte suivant a été adopté par 2.809 *mandats contre* 159, *et* 914 *abstentions.*

Depuis le 42e Congrès du Parti Socialiste, une agression a failli mettre en péril la paix du monde, obligeant ainsi les nations libres à se préoccuper par priorité de leur sécurité.

Mais pour la première fois dans l'histoire l'agression a été suivie d'une action collective immédiatement engagée sous l'égide de l'Organisation internationale.

La sécurité collective, dont la France peut être l'un des principaux bénéficiaires, entraîne nécessairement pour elle des charges dont sont responsables ceux qui ont commis ou encouragé l'agression nord-coréenne. Mais il importe de rappeler qu'aucun pays, quels que soient ses sacrifices, ne peut assurer par lui-même sa défense sans le concours économique,, financier et militaire des autres nations libres.

Le Conseil National approuve les décisions prises sur tous ces points par les organismes centraux du Parti. Il approuve également la position adoptée par les élus socialistes et par les délégués du Parti au gouvernement dans les débats relatifs à la situation en Indochine et au problème du réarmement allemand. Il félicite Jules MOCH pour le courage avec lequel il défend la thèse française sur la défense européenne.

Le Conseil National, conformément aux décisions antérieures du Parti, demande une nouvelle fois que la France prenne les initiatives nécessaires afin que les quatre grandes puissances se rencontrent en vue d'examiner toutes les questions qui les divisent.

D'autre part, la situation actuelle fait réapparaître les risques d'inflation et exige donc une politique économique et financière orientée vers la défense des légitimes intérêts des classes laborieuses de la population.

Le Conseil National charge le Comité Directeur et le Groupe Parlementaire de mettre au point et de proposer les mesures financières, économiques et sociales que l'aggravation de la conjoncture internationale a rendues plus nécessaires.

Le Conseil National affirme dès maintenant que tous les moyens dont disposent les Pouvoirs Publics doivent être employés avec plus d'énergie, notamment en ce qui concerne le contrôle fiscal et le crédit qui doivent, l'un et l'autre, être placés au service de la lutte engagée contre la hausse des prix.

Il ne peut exister de sécurité nationale sans justice sociale. Le Conseil National estime plus nécessaire et plus urgente que jamais l'application des mesures préconisées à ce sujet par le 42e Congrès. La participation socialiste au gouvernement, qui a déjà donné des résultats appréciables par l'application du programme établi par Guy MOLLET et approuvé par le dernier Conseil National, est con-

ditionnée pour l'avenir par la mise en œuvre des moyens propres à assurer le progrès social inséparable de la sécurité du pays.

b) L'UNITE EUROPEENNE.

(Texte adopté à l'unanimité)

Le Conseil National affirme sa conviction qu'une unification européenne, réalisée sans la Grande-Bretagne et la Scandinavie, serait sans valeur et qu'il faut rechercher l'unité européenne par des méthodes qui permettront à ces pays d'y participer.

Il se félicite de l'accord intervenu sur la possibilité de créer des institutions spécialisées dans les secteurs essentiels de la vie européenne.

Il souhaite la réalisation rapide de telles institutions toujours ouvertes à tous, chacune ayant à sa tête une autorité supranationale, sous contrôle parlementaire dans le cadre de l'Assemblée européenne.

c) L'ESPAGNE.

(Texte adopté à l'unanimité)

Le Conseil National,

Considérant que le vote de l'Assemblée Générale de l'O. N. U. annulant les recommandations de 1946 faites à chacun des Etats membres de ne plus se faire représenter par des envoyés diplomatiques auprès du Gouvernement franquiste.

Emu d'une décision qui déforme profondément le sens de la mission de l'O. N. U. telle qu'elle est définie dans sa Charte constitutive.

Considérant avec regret l'abstention du délégué de la France, abstention qui diminue la position morale de notre pays,

Affirme la volonté des masses populaires qu'aucun ambassadeur français ne semble encourager, par sa seule présence à Madrid, la tyrannie sur le peuple espagnol du complice de Mussolini et d'Hitler.

d) LAICITE.

(Texte adopté à l'unanimité)

Le Conseil National enregistre avec satisfaction la promesse, que la délégation socialiste vient de recevoir du Président du Conseil, de respecter dans sa rigueur le vote unanime que son Groupe Parlementaire avait obtenu de l'Assemblée Nationale, à savoir que le crédit global affecté à l'Education Nationale en 1950 sera intégralement maintenu et que le budget de 1951 portera les constructions scolaires et universitaires au niveau des besoins.

Il mandate son délégué à la Commission d'étude pour l'ensemble des problèmes scolaires pour y faire entendre les doléances et les revendications des laïques et avant tout pour y proposer la création d'un grand service public de l'Education Nationale, qui seul peut garantir la paix scolaire en France.

e) L'AMNISTIE.

(Texte adopté à l'unanimité)

Le Conseil National,

Fidèle à la volonté, définie par le Parti, notamment par le Congrès de 1949, en ce qui concerne l'Amnistie,

Fait confiance au Groupe Parlementaire pour poursuivre un combat qui souligne la juste discrimination entre l'indulgence pour les plus petits ou les plus jeunes coupables et la justification des actes de collaboration que les organisations et la presse vichyssoises renaissantes tentent d'opérer.

Il fait également confiance aux Ministres socialistes pour continuer d'exprimer, par tous les moyens que permet le nécessaire maintien de la position républicaine, le sentiment unanime du Parti sur ce point.

3°) Résultat détaillé des votes émis par les Fédérations.

a) PRINCIPE DE LA COTISATION SOCIALE.

Ont voté pour :

Ain, 31 ; Aisne, 42 ; Alger, 11 ; Allier, 45 ; Hautes-Alpes, 5 ; Alpes-Maritimes, 15 ; Ardennes, 48 ; Ariège, 47 ; Aube, 7 ; Aude, 84 ; Aveyron, 18 ; Calvados, 7 ; Charente, 7 ; Cher, 21 ; Constantine, 19 ; Corrèze, 26 ; Corse, 21 ; Côtes-d'Or, 21 ; Côte-d'Ivoire, 128 ; Côtes-du-Nord, 17 ; Creuse, 25 ; Doubs, 32 ; Drôme, 18 ; Eure, 11 ; Eure-et-Loir, 19 ; Finistère, 43 ; Haute-Garonne, 91 ; Gabon, Moyen-Congo, 5 ; Gers, 18 ; Hérault, 104 ; Ille-et-Vilaine, 17 ; Isère, 49 ; Jura, 18 ; Landes, 51 ; Loir-et-Cher, 26 ; Haute-Loire, 3 ; Madagascar, 5 ; Maine-et-Loire, 10 ; Manche, 21 ; Marne, 17 ; Mayenne, 5 ; Meurthe-et-Moselle, 30 ; Morbihan, 21 ; Nord, 428 ; Oise, 33 ; Oran, 21 ; Orne, 2 ; Pas-de-Calais, 355 ; Puy-de-Dôme, 37 ; Basses-Pyrénées, 18 ; Haut-Rhin, 37 ; Territoire de Belfort, 8 ; Rhône, 24 ; Haute-Saône, 7 ; Saône-et-Loire, 25 ; Sarthe, 18 ; Savoie, 6 ; Seine, 4 ; Seine-Inférieure, 41 ; Seine-et-Marne, 21 ; Seine-et-Oise, 108 ; Sénégal, 121 ; Tonkin, 6 ; Tunisie, 17 ; Vaucluse, 22 ; Vendée, 21 ; Vienne, 11 ; Vosges, 5 ; Yonne, 12.

Ont voté contre :

Basses-Alpes, 11 ; Ardèche, 13 ; Bouches-du-Rhône, 132 ; Dordogne, 84 ; Gers, 2 ; Gironde, 85 ; Jura, 15 ; Loire, 17 ; Haute-Loire, 2 ; Loire-Inférieure, 23 ; Loiret, 8 ; Lot, 11 ; Marne, 14 ; Haute-Marne, 6 ; Martinique, 13 ; Meurthe-et-Moselle, 2 ; Nièvre, 22 ; Orne, 4 ; Basses-Pyrénées, 6 ; Bas-Rhin, 34 ; Territoire de Belfort, 1 ; Rhône, 2 ; Saône-et-Loire, 7 ; Haute-Savoie, 20 ; Seine, 219 ; Seine-et-Oise, 40 ; Deux-Sèvres, 37 ; Somme, 55 ; Tarn, 65 ; Var, 78 ; Haute-Vienne, 124.

Abstentions :

Hautes-Pyrénées, 18.

Absents :

Cantal, 7 ; Charente-Maritime, 42 ; Cochinchine, 5 ; Gard, 96 ; Indre, 24 ; Indre-et-Loire, 29 ; Lot-et-Garonne, 17 ; Lozère, 5 ; Maroc, 15 ; Moselle, 7 ; Tarn-et-Garonne, 9.

NOTA. — Les délégués des Fédérations du MAROC, CHARENTE-MARITIME, INDRE-ET-LOIRE, qui siégeaient en Commission pendant le vote, ont ensuite déclaré *voter pour* le principe de la cotisation sociale.

b) MOTION DE POLITIQUE GENERALE.

Ont voté pour :

Ain, 20 ; Alger, 11 ; Allier, 45 ; Basses-Alpes, 11 ; Hautes-Alpes, 5 ; Alpes-Maritimes, 15 ; Ardèche, 13 ; Ardennes, 16 ; Ariège, 47 ; Aude, 84 ; Aveyron, 18 ; Bouches-du-Rhône, 132 ; Calvados, 7 ; Charente, 7 ; Cher, 21 ; Constantine, 19 ; Corrèze, 26 ; Corse, 10 ; Côte-d'Ivoire, 128 ; Dordogne, 84 ; Doubs, 20 ; Drôme, 18 ; Eure, 8 ; Eure-et-Loir, 19 ; Gabon, Moyen-Congo, 5 ; Gironde, 85 ; Hérault, 104 ; Indre, 24 ; Isère, 34 ; Jura, 18 ; Landes, 51 ; Loir-et-Cher, 26 ; Loire, 17 ; Loire-Inférieure, 3 ; Madagascar, 5 ; Maine-et-Loire, 10 ; Manche, 21 ; Marne, 20 ; Maroc, 11 ; Martinique, 13 ; Mayenne, 4 ; Morbihan, 21 ; Nièvre, 20 ; Nord, 428 ; Oise, 19 ; Oran, 21 ; Orne, 6 ; Pas-de-Calais, 355 ; Basses-Pyrénées, 24 ; Hautes-Pyrénées, 18 ; Bas-Rhin, 34 ; Territoire de Belfort, 5 ; Haute-Saône, 5 ; Saône-et-Loire, 26 ; Sarthe, 18 ; Savoie, 6 ; Seine-Inférieure, 37 ; Seine-et-Marne, 6 ; Seine-et-Oise, 140 ; Sénégal, 121 ; Deux-Sèvres, 37 ; Somme, 55 ; Tarn, 12 ; Tunisie, 17 ; Var, 78 ; Vaucluse, 22 ; Vendée, 16 ; Vienne, 11 ; Vosges, 4 ; Yonne, 12.

Ont voté contre :

Aisne, 42 ; Charente-Maritime, 42 ; Eure, 3 ; Jura, 15 ; Haute-Loire, 5 ; Loire-Inférieure, 10 ; Marne, 11 ; Maroc, 4 ; Haute-Saône, 2 ; Saône-et-Loire, 6 ; Seine-Inférieure, 4 ; Seine-et-Marne, 15.

Abstentions :

Ain, 11 ; Ardennes, 32 ; Corse, 11 ; Côtes-du-Nord, 17 ; Doubs, 12 ; Finistère, 43 ; Gard, 96 ; Haute-Garonne, 91 ; Gers, 20 ; Isère, 15 ; Loire-Inférieure, 10 ; Loiret, 8 ; Lot, 11 ; Haute-Marne, 6 ; Mayenne, 1 ; Meurthe-et-Moselle, 32 ; Moselle, 7 ; Nièvre, 2 ; Oise, 14 ; Puy-de-Dôme, 37 ; Territoire de Belfort, 4 ; Haute-Savoie, 20 ; Seine, 223 ; Seine-et-Oise, 8 ; Tarn, 53 ; Vendée, 5 ; Haute-Vienne, 124 ; Vosges, 1.

Absents :

Aube, 7 ; Cantal, 7 ; Cochinchine, 5 ; Côte-d'Or, 21 ; Creuse, 25 ; Ille-et-Vilaine, 17 ; Indre-et-Loire, 29 ; Lot-et-Garonne, 17 ; Lozère, 5 ; Haut-Rhin, 37 ; Rhône, 26 ; Tarn-et-Garonne, 9 ; Tonkin, 6.

III. — LE 5 MARS 1951

Le Conseil National s'est réuni à Suresnes, au Centre de Loisirs Albert-Thomas, le lundi 5 mars 1951.

Il avait été précédé les 3 et 4 mars, d'une conférence nationale d'information, sur le problème « du relèvement de la Condition humaine outre-mer », dont le compte-rendu a été publié au Bulletin Intérieur n° 52.

1°) Commission de vérification des mandats.

Le rapport suivant a été adopté à l'unanimité :

LA COMMISSION DE VERIFICATION DES MANDATS :

— ayant pris connaissance des prises des Fédérations en feuillets et timbres au cours de l'exercice 1950.

— s'étant assurée que le calcul du nombre de mandats et délé-

gués pour nos Assises Nationales en 1950 a été fait conformément aux articles 10, 22, 23, 25 de nos Statuts et à la décision du 42e Congrès National de faire ces calculs sur la base de 25 cotisants à 12 timbres.

— ayant entendu les explications fournies par le Secrétaire Administratif.

— s'étant assurée que les Fédérations ont été avisées en temps utile du nombre de leurs mandats et délégués respectifs et qu'elles ont eu la possibilité, le cas échéant, de faire entendre leurs réclamations.

VOUS DEMANDE DE VALIDER LES MANDATS ET DELEGATIONS INDIQUES CI-DESSOUS :

Délégués au 43e Congrès	372
Mandats 1951	4.002

Faisaient partie de cette Commission, les camarades :

— COLTICE (Ain).

— LARQOIS (Seine-et-Oise).

— MORADOFF (Marne).

2°) Le texte suivant, présenté par Augustin LAURENT, au nom de la Fédération du Nord, a été adopté

par 2696 mandats contre 713 à un texte présenté par Daniel Mayer et 366 abstentions.

9 Fédérations, représentant 227 mandats, étaient absentes au moment du vote.

« Le Conseil National affirme son entière solidarité avec Guy « MOLLET, Secrétaire Général du Parti Socialiste ; le félicite d'a- « voir su tracer pour la majorité républicaine un programme de « portée immédiate, donnant leur véritable place aux questions éco- « nomiques, sociales et à l'amélioration du pouvoir d'achat des tra- « vailleurs ; lui fait confiance pour constituer, sur ces bases, un « gouvernement d'action républicaine de défense des institutions « démocratiques et de sauvegarde de la paix.

« Le Conseil National autorise le Comité Directeur à libérer « éventuellement la Secrétaire Général, pendant l'exercice de fonc- « tions gouvernementales, de toute fonction au sein du Parti, en « désignant, le cas échéant, un Secrétaire Général intérimaire ».

3°) Résultat détaillé des votes émis par les Fédérations.

ONT VOTE POUR LA MOTION A. LAURENT :

Alger : 11 ; Allier : 45 ; Basses-Alpes : 7 ; Alpes-Maritimes : 10 ; Aube : 21 ; Bouches-du-Rhône : 221 ; Calvados : 5 ; Cantal : 7 ; Charente : 9 ; Cher : 17 ; Constantine : 21 ; Corrèze : 24 ; Corse : 16 ; Côte-d'Ivoire : 135 ; Côtes-du-Nord : 17 ; Creuse : 16 ; Dordogne : 92 ; Doubs : 24 ; Eure : 5 ; Eure-et-Loir : 18 ; Haute-Garonne : 60 ; Gabon, Moyen-Congo : 7 ; Guinée : 5 ; Hérault : 19 ; Ille-et-Vilaine : 16 ; Indre : 24 ; Indre-et-Loire : 29 ; Isère : 30 ; Jura : 16 ; La Guadeloupe : 16 ; Landes : 58 ; Loir-et-Cher :

26 ; Loire : 12 ; Haute-Loire : 6 ; Loire-Inférieure : 3 ; Loiret : 16 ; Lot-et-Garonne : 6.

Madagascar : 6 ; Maine-et-Loire : 17 ; Manche : 14 ; Marne : 21 ; Maroc : 11 ; Martinique : 12 ; Mayenne : 6 ; Meurthe-et-Moselle : 9 ; Morbihan : 24 ; Moselle : 10 ; Nièvre : 16 ; Nord : 391 ; Oise : 20 ; Oran : 35 ; Orne : 6 ; Pas-de-Calais : 344 ; Puy-de-Dôme : 6 ; Basses-Pyrénées : 25 ; Hautes-Pyrénées : 16 ; Pyrénées-Orientales : 12 ; Bas-Rhin : 34 ; Haut-Rhin : 30 ; Haute-Saône : 5 ; Saône-et-Loire : 23 ; Sarthe : 21 ; Haute-Savoie : 6 ; Seine : 100 ; Seine-et-Marne : 15 ; Seine-et-Oise : 105 ; Sénégal : 201 ; Somme : 44 ; Tarn : 15 ; Tarn-et-Garonne : 9 ; Tunisie : 5 ; Vienne : 5 ; Vosges : 7.

ONT VOTE POUR LA MOTION D. MAYER :

Ain : 11 ; Basses-Alpes : 3 ; Alpes-Maritimes : 3 ; Calvados : 2 ; Charente : 2 ; Charente-Maritime : 36 ; Corse : 2 ; Côte-d'Or : 23 ; Doubs : 12 ; Eure : 4 ; Haute-Garonne : 16 ; Gironde : 95 ; Hérault : 60 ; Isère : 7 ; Haute-Loire : 1 ; Loire-Inférieure : 20 ; Lot : 21 ; Lot-et-Garonne : 7 ; Manche : 7 ; Marne : 7 ; Maroc : 12 ; Meurthe-et-Moselle : 20 ; Nièvre : 6 ; Oise : 8 ; Puy-de-Dôme : 20 ; Pyrénées-Orientales : 2 ; Haut-Rhin : 8 ; Rhône : 25 ; Haute-Saône : 2 ; Haute-Savoie : 10 ; Seine : 125 ; Seine-et-Marne : 6 ; Vienne : 2 ; Haute-Vienne : 123 ; Vosges : 5.

ABSTENTIONS :

Basses-Alpes : 2 ; Ardennes : 42 ; Aude : 78 ; Aveyron : 22 ; Drôme : 20 ; Eure-et-Loir : 4 ; Gard : 82 ; Haute-Marne : 6 ; Seine-Inférieure : 34 ; Tarn : 34 ; Vaucluse : 16 ; Vendée : 18 ; Yonne : 14.

9 FEDERATIONS ABSENTES AU MOMENT DU VOTE :

Aisne : 32 ; Ardèche : 15 ; Ariège : 10 ; Finistère : 38 ; Gers : 18 ; Territoire de Belfort : 21 ; Savoie : 12 ; Deux-Sèvres : 14 ; Var : 61.

NOTA : La Fédération de l'Aisne a déclaré après le vote, donner ses 32 mandats au texte de Daniel Mayer.

C) LE COMITE DIRECTEUR

Vous trouverez ci-après les textes publiés par le Comité Directeur à la date d'impression du présent rapport et les principales décisions prises et qui n'ont pas eu leur place dans les autres chapitres.

I. — VIE INTERIEURE DU PARTI

1°) Désignation des organismes centraux

REUNION DU 29 MAI 1950

Le Comité Directeur élu par le 42e Congrès s'est réuni pour la première fois le 29 mai 1950, sous la Présidence de Victor Provo.
Ont été désignés à l'unanimité :

Secrétaire général : Guy MOLLET.

Secrétaires généraux adjoints : Georges BRUTELLE, Pierre COMMIN.

Trésorier : Victor PROVO.

Trésorier adjoint : Henri MALACRIDA.

Autres membres du Bureau : Léon BOUTBIEN, Daniel MAYER, Robert VERDIER.

REUNION DES 7 ET 13 JUIN 1950

Direction du « Populaire » et du « Populaire Dimanche » :

En application de l'article 30 des statuts qui lui donne pouvoir d'assurer le contrôle de la presse du Parti et de nommer les directeurs politiques du « Populaire » et du « Populaire-Dimanche » et les administrateurs, le Comité Directeur décide de confier :

A Robert VERDIER, membre du bureau du Parti, la Direction du « Populaire »;

A Oreste ROSENFED, membre du Comité Directeur, la Direction du « Populaire-Dimanche ».

Il charge Pierre COMMIN, Secrétaire général à la propagande, d'assurer la liaison entre la presse du Parti et le Secrétariat général.

Il désigne :

Les camarades suivants comme membres du Conseil d'Administration du « Populaire ».

a) *Délégué du Comité Directeur :*

Renée BLUM, Lucien COFFIN,
Pierre COMMIN, André FERRAT,
Henry MALACRIDA, Gustave ROBERT,
Robert VERDIER.

b) *Délégués des Fédérations :*

LANCELLE, MAZURIER, René RIBIERE, TELLIER.

René NAEGELEN, comme Administrateur du « Populaire » et du « Populaire-Dimanche ».

Liaison avec le Groupe Parlementaire :

COFFIN, COURTOIS, GAZIER.

Secrétaire National adulte des J.S. :

MALACRIDA.

Délégués du Comité Directeur à la Commission de l'Union Française:

BIDET (respons.), BEGARRA, BOUTBIEN, DIOP-BABAKAR, LAMINE-GUEYE Emilienne MOREAU, ROSENFELD.

Commission des Affaires Internationales :

a) *Responsable du Comité Directeur :*

GRUMBACH.

b) *Délégués du Comité Directeur :*

FERRAT, JAQUET, Rachel LEMPEREUR, MALACRIDA, PHILIP, PIVERT, J. MOCH, ROSENFELD.

C.O.M.I.S.C.O. :

Délégué du Comité Directeur à la Commission des Finances et de Contrôle :

Louis LEVY.

Délégués du Comité Directeur aux questions ouvrières et sociales :

CORMIER, COUTANT, DELABRE, ESPINASSE.

Délégués du Comité Directeur à la Commission Administrative Nationale des G.S.E. :

CORMIER, ESPINASSE.

Délégués du Comité Directeur à la Fédération des Elus municipaux et cantonaux :

MALACRIDA, PROVO.

Délégués du Comité Directeur à la Commission Féminine Nationale :

CAILLIERET, COURTOIS, Rachel LEMPEREUR, MALACRIDA, Emilienne MOREAU.

Responsable du Comité Directeur aux questions agricoles et rurales :

TANGUY-PRIGENT.

Commission de la Presse :

FERRAT (responsable), COFFIN, NAEGELEN, TEXCIER, VERDIER.

Responsables de la Commission de défense de la laïcité :

DEIXONNE, Rachel LEMPEREUR.

Commission Nationale d'Etudes :

Responsable : GAZIER.

Membres adultes du Conseil National des J.S. :

BEAUMONT, BECART, CAILLIERET, COUTANT, COURTOIS, LESUR, SICOT, MALACRIDA, MAUVAIS, Jeanne MAZIER, MISTRAL.

REUNION DU 4 OCTOBRE 1950

Membres adultes du Conseil National des J.S. :

Robert COUTANT, empêché par ses fonctions de délégué général du Parti d'assumer son rôle de membre du Conseil National des J.S., est remplacé par Eugène RAUDE.

2°) Jeunesses Socialistes - Modifications statutaires

Les modifications suivantes ont été adoptées le 7 juin 1950.

Art. 23. — Dans les Conférences Nationales, chaque Fédération bénéficie :

— d'un mandat de droit ;

— d'un mandat sur la base de 120 timbres (10 feuillets complets) ou fraction de 120 supérieure à 50 pris dans l'année précédente.

Art. 24. — Dans les Conférences Nationales, chaque Fédération a droit :

— à 1 délégué au-dessous de 4 mandats ;

— à 1 délégué supplémentaire par 4 mandats en plus ou fraction de 4 supérieure ou égale à 3. Ces délégués sont élus par les Congrès des Fédérations.

Art. 24 bis. — Les chiffres servant de base aux calculs pour la représentation des Fédérations prévue aux articles 23 et 24 peuvent être modifiés, suivant l'état de recrutement du mouvement, de façon à conserver à la Conférence Nationale les conditions nécessaires à la bonne marche de ses travaux.

3°) Modifications à la structure territoriale

Le 4 octobre 1950, conformément aux dispositions statutaires, le C.D. autorise la création d'une Fédération en Guinée.

4°) Cotisations

Le Comité Directeur approuve à l'unanimité les propositions du Secrétariat Général et du Trésorier tendant à l'institution :

a) D'une cotisation sociale (4 catégories de timbres) ;

b) D'un feuillet spécial pour la campagne électorale.

Ces propositions ont été soumises au Conseil National.

5°) Indisciplines

a) Un blâme a été infligé à un élu (réunion du 6-12-50).

b) Dissolutions des sections :

6-12-50 : la décision de la Commission exécutive fédérale d'Oran dissolution de la Section d'Ain-Témouchent est confirmée.

21-2-51 : le C.D. entérine la décision du Comité fédéral de Tunisie, portant dissolution de la section de Bizerte (ville).

6°) Réintégration de François Roux

Dans sa séance du 8 novembre 1950, le C.D. décide la publication au Bulletin Intérieur du rapport de la C.N.C. Les fédérations pourront ainsi se prononcer en toute connaissance de cause au Conseil National, qui sera appelé à en décider.

II. — POLITIQUE INTERIEURE

1°) Démission du Gouvernement Bidault

Le 7 juin, le C.D. décide d'envoyer au Président Bidault une délégation composée de :

Guy MOLLET, LUSSY, ROUBERT, ALDUY, DEIXONNE, GAZIER, LAMINE-GUEYE, pour l'entretenir du salaire minimum garanti et des problèmes de laïcité.

Le Gouvernement décide de poser la question de confiance.

Le 23 juin, le C.D. fait sien l'ordre du jour ci-après voté par le groupe parlementaire :

« Le Groupe Parlementaire, désireux que la parole donnée aux « fonctionnaires soit respectée, votera contre la confiance si aucun « fait nouveau d'initiative gouvernementale n'intervient avant de- « main ».

Aucune modification de la politique gouvernementale n'étant intervenue, le groupe décide de voter contre la confiance et M. Bidault démissionne le 24 juin.

*
**

La crise est donc ouverte, le C.D. suit de près les événements (réunions les 24, 26 et 27 juin).

Il confie à la délégation mixte le soin de se prononcer sur l'opportunité de convoquer un Conseil National.

Les événements de Corée viennent aggraver sérieusement la situation.

Le 28 juin, il est décidé de rédiger un communiqué commun du C.D. et du groupe parlementaire.

Le 1er juillet, le texte ci-après est publié :

DECLARATION DU COMITE DIRECTEUR DU GROUPE PARLEMENTAIRE DU PARTI SOCIALISTE SUR LA SITUATION CREEE PAR LA CRISE POLITIQUE

« *Le Comité Directeur du Parti socialiste et le Groupe socialiste* « *au Parlement constatent que l'agression de la Corée du Nord, Etat* « *satellite de l'U.R.S.S., contre la République de Corée du Sud, pro-* « *cède des méthodes hitlériennes, tant par l'attaque non provoquée* « *d'un voisin pacifique que par les fausses nouvelles destinées à la* « *justifier.*

« *Approuvent chaleureusement la décision du Conseil de Sécurité* « *d'inviter tous les Etats membres de l'O.N.U. à soutenir le pays* « *attaqué surtout après que l'agresseur a refusé de cesser les hostili-* « *tés et d'accepter un arbitrage comme il y a été invité.*

« *Se félicitent de l'action énergique et rapide des Etats-Unis puis* « *de la Grande-Bretagne et d'autres nations dans le cadre de l'O.N.U.,* « *qui apporte au monde libre la preuve que, contre tout agresseur* « *éventuel, la liberté serait défendue et la force mise au service du* « *droit.*

« *Espèrent que l'application, pour la première fois dans l'Histoire* « *des principes de sécurité collective, fondement de l'action interna-* « *tionale du Socialisme, mettra rapidement fin à ce conflit.*

L'UNION QUI S'IMPOSE...

« Le Comité directeur et le Groupe parlementaire regrettent que « les autres partis républicains n'aient pas admis dans les circonstan- « ces présentes, la nécessité plus que jamais pressante de tenir compte « de préoccupations souvent angoissantes des masses laborieuses pour « associer celles-ci à la nécessaire union de toutes les forces démocra- « tiques de la Nation.

« *Cette union s'impose d'autant plus qu'existe, en France comme* « *dans toutes les Démocraties, une cinquième colonne puissante et* « *décidée à exécuter tous les ordres du Kominform, jusque et y com-* « *pris le sabotage des activités nationales essentielles.*

...NE PEUT SE FAIRE QU'AVEC L'APPUI DE LA CLASSE OUVRIERE...

« *Mais cette union se conçoit seulement avec l'appui ardent et* « *enthousiaste de la fraction chaque jour croissante des travailleurs* « *non inféodés au stalinisme ou libérés de celui-ci.*

« *Le premier devoir d'un gouvernement républicain devrait donc* « *être de tout mettre en œuvre pour provoquer, contre la trahison* « *stalinienne, cette unanimité effective des Républicains, sans laquel-* « *le toute formule parlementaire « d'union nationale » ou de « salut* « *public » ne serait que leurre ou imposture.*

...ET CET APPUI NE PEUT S'OBTENIR QUE PAR UNE POLITIQUE DE JUSTICE SOCIALE

« Or, cette adhésion générale du monde du travail n'est possible « que dans la mesure où tous les Républicains percevront clairement « que le passage, réalisé depuis un an, de l'économie de pénurie à « une production normale, rend équitable, réalisable et urgente une « profonde modification de la répartition du revenu national.

« *En particulier, les promesses faites aux travailleurs de la fonc-* « *tion publique, confirmées par deux votes de l'Assemblée nationale,* « *doivent être tenues ; de sensibles améliorations doivent être appor-* « *tées au sort des pensionnés de guerre, parmi lesquels de grands* « *invalides ne touchent actuellement que* 12.000 *francs par mois et* « *les veuves de guerre non remariées* 2.500 *francs ; le sort des éco-* « *nomiquement faibles doit être amélioré ; de même, doivent être* « *rajustés à un minimum vital compatible avec le coût de la vie, les* « *salaires des ouvriers dont beaucoup restent à Paris et en province* « *notoirement insuffisants.*

CETTE POLITIQUE DE JUSTICE SOCIALE EST POSSIBLE...

« *Le Comité Directeur et le Groupe socialiste affirment que ces* « *améliorations sont aujourd'hui réalisables.*

« Alors que les progrès du pouvoir d'achat des masses sont loin « d'avoir suivi ceux de la production, alors que le pays est menacé « de sous-consommation, il apparaît nécessaire de ne plus considérer « la vie économique sous un angle exclusivement comptable, mais, « au contraire, de développer d'une façon ordonnée le crédit, de don- « ner une impulsion à notre économie par une politique de cons- « tructions et d'organiser le marché intérieur agricole afin de s'en- « gager rationnellement dans la voie d'une économie européenne.

« *Ces mesures, en réalisant le plein emploi et en offrant des con-* « *ditions de vie normale, constitueraient la première et la plus solide* « *garantie de l'unité républicaine en face d'un péril éventuel.*

...ELLE DOIT ETRE REALISEE AVANT TOUTE STABILISATION...

« *Le Comité Directeur et le Groupe parlementaire proclament* « *qu'aucune stabilisation définitive de l'économie et de la monnaie* « *ne saurait, pour des raisons morales, économiques et politiques, se* « *fonder sur la stabilisation à leur niveau actuel des salaires, traite-* « *ments et pensions, ni sur la permanence d'un sacrifice principale-* « *ment imposé au monde du travail, et par voie de conséquence aux* « *agriculteurs, dont les produits demeurent largement dévalorisés par* « *rapport à ceux de l'industrie.*

« *Ils attirent l'attention des autres groupes de la majorité sur la* « *nécessité de réaliser dans l'Union Française les réformes promises* « *par la Constitution.*

...ELLE CONDITIONNE SEULE LA POSITION DES SOCIALISTES

« *Ils rappellent enfin que le Parti socialiste a fourni à maintes* « *reprises la preuve du dévouement, de l'énergie et du courage de*

« ses hommes aux postes les plus périlleux et n'a jamais reculé devant « les plus lourdes responsabilités.

« Ils affirment solennellement que, demain, comme hier, le Parti « est prêt à les assumer de nouveau si les autres partis républicains, « comprenant les motifs profonds de sa détermination, acceptent de « prendre en faveur des travailleurs, les décisions ci-dessus indiquées « que commandent à la fois la Justice, l'intérêt national et la néces- « sité de barrer plus que jamais la route aux dictatures stalinienne « et néo-gaulliste dont la misère est le meilleur auxiliaire.

2°) Mission d'information de Guy Mollet

Le Secrétaire Général du Parti est alors chargé d'une mission d'information.

Le Conseil National du 10 juillet approuve à l'unanimité la résolution que vous retrouverez à la rubrique Conseil National.

3°) Formation du Gouvernement Pleven

Le 11 juillet 1950, la délégation mixte se prononce pour un préjugé favorable à la participation et le 12 juillet le gouvernement est formé.

4°) Problèmes économiques et sociaux

Les 20, 27 septembre et 4 octobre 1950, le C.D. examine les conséquences de la hausse des prix et recherche les mesures efficaces susceptibles de préserver le pouvoir d'achat des travailleurs.

Le 8 novembre, le C.D. approuve la participation des ministres socialistes (Guy Mollet et Gazier) à la Commission économique, sous la réserve exprimée par Guy MOLLET, savoir : mise à la disposition de la Commission des brigades polyvalentes et du Crédit. Au cours de la même séance, il se penche sur le problème des salaires des mineurs et fait confiance aux Ministres socialistes pour poursuivre la discussion.

Le 31 janvier 1951, il se prononce contre la hiérarchisation de la nouvelle augmentation prévue pour les mineurs et par ailleurs, donne mandat aux Ministres socialistes d'insister pour que l'accord intervenu entre les organisations syndicales libres et le Ministre des Transports au sujet des salaires des cheminots soit ratifié par le Gouvernement.

De très nombreuses séances et des réunions communes avec le groupe parlementaire ont été consacrées à l'établissement d'un programme de politique économique.

Elles ont abouti à la résolution suivante qui a été publiée dans la « Documentation Politique » n° 59 du 22-1-51 et dans le Populaire.

RESOLUTION DU COMITE DIRECTEUR ET DU GROUPE PARLEMENTAIRE SUR LA POLITIQUE ECONOMIQUE

« Notre Parti, Parti des travailleurs de toutes catégories, a alerté « depuis des mois l'opinion publique sur les dangers que faisait cou-

« rir au pouvoir d'achat la hausse des prix. Ces majorations, qu'elles « soient la conséquence de la situation internationale ou qu'elles « soient spéculatives, pèsent lourdement sur la vie de chacun. Elles « affectent gravement le standard de vie des travailleurs.

« Le Comité directeur et le Groupe parlementaire du Parti socia- « liste viennent d'adopter la résolution que nous publions ci-dessous. « Elle définit les grandes lignes d'un programme d'action contre « l'inflation, ennemie mortelle des démocraties et alliée du bolche- « visme international. C'est par une action résolue dans la voie indi- « quée par notre Parti que l'on donnera au pays des mobiles de cou- « rage et les raisons d'espérer.

« *La masse des travailleurs, pensionnés ou économiquement fai-* « *bles, s'inquiète des hausses de prix d'origine diverses, enregistrées* « *ou annoncées, dont l'effet sera de diminuer un pouvoir d'achat déjà* « *très réduit.*

« *Elle s'étonne de voir que ces hausses soient si facilement admi-* « *ses et que seule l'augmentation des salaires se heurte à une résis-* « *tance sérieuse. Comment admettre le blocage de fait des salaires si* « *l'on accepte l'échelle mobile des profits ?*

« *Il n'est pas douteux que la situation internationale, résultant* « *de l'agression en Corée, ait contribué à créer et développer ce cou-* « *rant d'inflation mondiale auquel nous assistons :*

« *— en augmentant la demande sur les matières premières et en* « *réduisant la quantité de celles-ci disponibles pour la consommation.*

« *— en accroissant les dépenses des Etats pour les productions* « *de guerre et en créant ainsi partout de nouvelles difficultés bud-* « *gétaires.*

« *Il est donc nécessaire que tous les efforts soient faits sur le* « *plan international pour régler le problème fondamental de la répar-* « *tition des matières premières et, sur le plan national, pour qu'au-* « *cun gaspillage ne soit toléré au profit de productions et de con-* « *sommations inutiles.*

« *Mais la hausse mondiale des prix n'est pas la seule cause des* « *mouvements auxquels nous assistons en France. La spéculation* « *s'exerce sur ceux-ci en vue de créer une véritable inflation des pro-* « *fits. Elle accélère le processus de hausse et, comme nous l'avons* « *déjà constaté dans le passé, rend nécessaires les rajustements de* « *salaires, traitements et pensions, augmente la masse des dépenses* « *budgétaires, assèche la trésorerie des entreprises et conduit la Ban-* « *que de France à accroître le volume de ses moyens de paiement.*

AUGMENTATION DE LA PRODUCTION

« *L'expérience a montré l'échec de toute lutte contre l'inflation* « *qui, se limitant à l'équilibre budgétaire, ne remédierait pas au déséé-* « *quilibre de l'offre et de la demande.*

« *Pour lutter contre l'inflation, il faut donc, avant tout, augmen-* « *ter la production afin que les dépenses militaires indispensables à* « *notre sécurité et au maintien de nos libertés n'absorbent qu'une* « *faible proportion du revenu national, que les fabrications civiles* « *soient maintenues et que les revenus supplémentaires créés par les* « *fabrications d'armement, et notamment les salaires des ouvriers* « *qu'elles occupent, trouvent à s'employer en produits utiles.*

« Le Parti socialiste place donc au premier rang de ses objectifs « l'accroissement du revenu national. En dépit des efforts clairvoyants « et tenaces qu'il a poursuivis, souvent seul, pour le développement « des investissements, il constate que notre pays arrive dans un mau- « vais rang parmi les nations européennes ayant opéré le redresse- « ment de leur production.

« Il regrette que le ministre des Finances, qui a fait état de gou- « lot d'étranglement en ce qui concerne la main-d'œuvre qualifiée et « l'énergie, paraisse prendre son parti de cette situation. Il n'a en « effet ni défini ni mis en œuvre les moyens d'élargir ces goulots « et a, au contraire, prévu de graves réductions sur les investissements « indispensables.

« S'il y a pénurie de main-d'œuvre qualifiée, il est urgent d'en- « courager et d'orienter la formation professionnelle accélérée. Il « faut aussi favoriser les déplacements de main-d'œuvre par la créa- « tion de logements ouvriers dans les régions où ceux-ci sont le plus « insuffisant.

« S'il y a pénurie d'énergie, il est urgent d'augmenter et non de « réduire les investissements des Charbonnages et de l'Electricité de « France.

« Il faut jouer la carte de la production et agir avant que les « fabrications d'armement ne pèsent véritablement sur l'économie « nationale.

EQUILIBRE BUDGETAIRE

« Pour lutter contre l'inflation, le Parti socialiste entend pour- « suivre ses efforts en vue de maintenir l'équilibre du budget. Les « efforts seraient toutefois vains si la hausse des prix qui le remet- « tait en cause n'était vigoureusement combattue.

« Il réclame la réalisation d'économies sur le fonctionnement des « services mais repousse toute diminution de crédits concernant les « prestations sociales, les travaux rentables et l'enseignement public.

« En matière fiscale, il constate que les taxes indirectes ont lour- « dement pesé sur les prix. Celles-ci, dont il regrette de n'avoir pu « empêcher l'augmentation, ont pris dans notre budget une part ex- « cessive. Leur taux tend à encourager une fraude fiscale qui devient « une catastrophe pour nos finances publiques et à aggraver la hausse « des prix.

« Il propose immédiatement la suppression de la taxe sur les « transactions, la taxe à la production moins fraudée restant le seul « des grands impôts indirects.

« Si un effort supplémentaire doit être nécessaire, il devra, dans « le cadre d'une réforme fiscale depuis longtemps nécessaire, frapper « les fortunes acquises et les gros revenus.

EMPRUNTS

« Il est possible d'améliorer le financement des investissements, « notamment ceux qui ont pour objet de développer notre produc- « tion énergétique et notre production agricole, en utilisant plus lar-

« gement les emprunts spécialisés, voire assortis de primes ou garan-
« ties particulières.

« Dès maintenant doit être adoptée, pour favoriser l'équipement
« électrique rural, la formule de l'emprunt indexé.

SUBVENTIONS

« Les subventions doivent être utilisées lorsque la hausse de cer-
« tains prix risque d'avoir des conséquences inflationnistes dange-
« reuses. Bien entendu, ces subventions doivent être compensées par
« des ressources fiscales équivalentes, non répercutables sur les prix.

« En ce qui concerne les prix du charbon et de l'électricité, il est
« dangereux d'y incorporer une part des dépenses d'investissements
« indispensables. A défaut de moyens de crédit, il faut prévoir une
« subvention budgétaire, en attendant une inscription ultérieure des
« crédits nécessaires ddns le budget d'équipement.

CONSTRUCTION

« Les besoins de la reconstruction et de la construction ne sont
« pas satisfaits. Les résultats obtenus jusqu'à présent ne sont pas à
« l'échelle des nécessités.

« En ce qui concerne la reconstruction et les constructions sco-
« laires, le Parti socialiste invitera le Parlement à opérer sur le plan
« budgétaire des transferts de crédits pour améliorer sensiblement les
« dotations prévues.

« Quant à la construction, il est possible, par une distribution du
« crédit plus conforme aux urgences nationales, par la création d'or-
« ganismes spécialisés, par l'établissement d'un plan permettant des
« engagements sur plusieurs années, d'accroître d'une centaine de
« milliards l'effort dans ce domaine. Cet effort serait d'ailleurs en
« partie compensé par la rentrée de taxes diverses dans les caisses
« du Trésor.

COMMERCE EXTERIEUR

« Le Parti socialiste attire l'attention du gouvernement sur le fait
« que l'écart inflationniste entre la demande et l'offre de biens de
« consommation ne saurait être réduit si les importations « de choc »
« sont détournées de leur objet, et si une prudente discrimination
« n'est pas apportée dans les exportations. Les courants commerciaux
« habituels doivent être sauvegardés et, dans ce cadre, les encourage-
« ments à l'exportation maintenus, sans toutefois permettre que des
« exportations exagérées puissent créer une pénurie artificielle dans
« les denrées essentielles ou priver l'industrie nationale de son appro-
« visionnement normal en matières premières.

« Hormis le cas où il s'agit de l'existence même d'activités natio-
« nales indispensables, il faut lutter également contre un protection-
« nisme douanier excessif qui contribue à la hausse des prix mon-
« diaux.

PRODUITS AGRICOLES ET MARITIMES

« *Les paysans et pêcheurs souffrent d'une disproportion entre* « *leurs prix de vente et les prix industriels.*

« *Il faut à la fois empêcher les hausses spéculatives sur les pro-* « *duits agricoles et la pêche et les baisses et méventes qui entraînent* « *de la part des producteurs des réductions ultérieures de leurs* « *achats et du volume de leur production.*

« *La taxation pure et simple ne résout le problème ni dans un* « *sens ni dans l'autre. Il faut en venir à l'organisation non étatique* « *des marchés des principaux produits agricoles et maritimes sur la* « *base des prix normaux et garantis, acceptables pour les produc-* « *teurs et les consommateurs, après une réforme profonde du sys-* « *tème de distribution.*

« *Tout système national doit aujourd'hui s'intégrer dans une orga-* « *nisation européenne fondée sur le même principe.*

MARGES BENEFICIAIRES

« *Les répercussions de la hausse des matières premières doivent* « *être atténuées par le développement de la productivité par la révi-* « *sion des marges et notamment par la suppression des majorations* « *de prix dites marges d'auto-financement dans les secteurs dont le* « *développement n'a pas ou n'aura pas été prévu dans le plan de* « *modernisation et d'équipement.*

« *Ces marges, véritable impôt clandestin sur le consommateur,* « *pour servir à un accroissement du capital de l'entreprise, ont abouti,* « *dans certaines branches, à la faveur des taxations ou des ententes* « *de prix, au gaspillage des disponibilités monétaires et au suréqui-* « *pement.*

« *Enfin, il faut avoir le courage de reprendre dans son ensemble* « *le problème de la distribution. La lourdeur du système français a* « *pour résultat d'accroître anormalement les écarts entre les prix à* « *la production et les prix à la consommation.*

SALAIRES ET TRAITEMENTS

« *Le Parti socialiste demande que le salaire minimum interprofes-* « *sionnel garanti soit modifié toutes les fois que l'indice du coût de* « *la vie aura varié de* 10 *%. Cependant deux modifications succes-* « *sives ne pourront, sauf circonstances exceptionnelles, intervenir au* « *cours d'une période inférieure à trois mois.*

« *Par ailleurs, il soutiendra les organisations syndicales dans leur* « *effort pour lier dans les conventions collectives le niveau des salai-* « *res, d'une part au coût de la vie, d'autre part à l'accroissement de* « *productivité réalisé dans l'industrie. Il propose la suppression du* « *système actuel des abattements de zone qui est devenu une source* « *d'injustices flagrantes.*

« *Si un déséquilibre entre l'offre et la demande rendait nécessaire* « *le retour à des mesures de blocage des prix, le Comité Directeur et* « *le Groupe socialiste estiment que ces mesures ne sauraient être* « *accompagnées dans l'immédiat, d'un blocage des salaires et traite-* « *ments. Ceux-ci en effet devraient être préalablement remis en ordre* « *car, dans la plupart des secteurs, ils sont très en retard sur la pro-* « *gression des prix de la production.*

« *Le Parti socialiste demande enfin le rattachement, après harmo-* « *nisation, d'un certain nombre de prestations et avantages au salaire* « *minimum interprofessionnel garanti (prestations familiales, alloca-* « *tions aux économiquement faibles et aux vieux travailleurs, etc.)* « *et l'octroi aux victimes de la guerre des parités promises.*

PROGRAMME DE PRIORITES

« *Le Parti socialiste demande que soit préparé un programme* « *précis des priorités conformes à l'intérêt national afin d'être en* « *mesure d'assurer, si les circonstances l'exigent et sans préjugé doc-* « *trinal, la répartition des matières premières clés et l'orientation de* « *la production en vue d'éviter le dilemme : détérioration monétaire* « *ou dirigisme à outrance. Le même programme doit inspirer une* « *discrimination plus rationnelle dans la distribution du crédit.*

POUR UNE POLITIQUE ECONOMIQUE

« *Les données nouvelles de la conjoncture appellent à cet égard* « *une réorganisation du Conseil national du Crédit et son rattache-* « *ment au Ministère des Affaires économiques dont les attributions* « *doivent être renforcées et l'autonomie restaurée. Il faut en effet* « *au pays une politique économique qui ne soit pas dominée par les* « *seules considérations financières.*

« *Il faut assurer la primauté des considérations économiques. Un* « *budget équilibré ne peut empêcher le franc de se déprécier si les* « *prix continuent à monter.*

« *Enfin, le Parti socialiste demande au gouvernement d'informer* « *plus fréquemment le pays des difficultés auxquelles il doit faire* « *face dans tous les domaines et de définir le combat par lequel il* « *entend les surmonter.*

« *Le peuple français est fier et courageux. Il l'a montré dans des* « *circonstances plus difficiles. Il a des réserves d'énergie prêtes à se* « *mobiliser. Encore faut-il lui montrer les objectifs et lui donner des* « *raisons d'espérer* ».

5°) Réforme électorale

Le 8 février 1951 le Comité directeur émet un avis favorable de principe au projet du Gouvernement.

Le 21 février, il adopte le communiqué ci-après :

« *A l'heure où s'ouvre le débat sur la réforme électorale, le Parti* « *Socialiste croit devoir attirer l'attention de tous les groupes répu-* « *blicains du Parlement sur le danger que ferait courir aux Institu-*

« tions la persistance de leur désaccord. A défaut d'une entente entre « eux, ou bien toute réforme serait rendue impossible, ou bien le « parti communiste arbitrerait le débat au bénéfice de tous les ad- « versaires du régime ».

Malgré ses efforts le Parti n'a pu éviter la crise ministérielle. En raison de l'attitude du Groupe M.R.P. le Président Pleven démissionne le 28 février 1951.

6°) Démission du Gouvernement Pleven

Le 28 février, soucieux de souligner une fois de plus l'importance qu'il accorde aux problèmes économiques et sociaux le comité directeur approuve le communiqué ci-après :

« A l'heure où les travailleurs sont angoissés par la cherté de la « vie ; à l'heure où se posent de redoutables problèmes internatio- « naux, la crise qui survient à l'occasion de la réforme électorale est « particulièrement inopportune et dangereuse.

« Le Comité directeur du Parti socialiste se félicite que le parti « n'y ait aucune responsabilité. Il approuve le groupe socialiste « d'avoir, jusqu'au bout, multiplié les efforts de conciliation, en « votant constamment pour le gouvernement et en sacrifiant même « parfois ses propres conceptions à sa volonté de maintenir la cohé- « sion de la majorité républicaine.

« Il souhaite, dans l'intérêt du pays et de la République, que la « crise soit rapidement résolue et que le gouvernement de demain « accorde, en premier lieu, toute son attention aux problèmes écono- « miques et sociaux, comme le parti n'a cessé de le faire tant par son « action au gouvernement et au parlement, que par les conclusions, « récemment publiées, de l'étude entreprise par lui.

7°) La mission de Guy Mollet et sa candidature à la Présidence du Conseil

Ont été suivies par la délégation mixte et le Conseil National.

Le 7 mars, le C.D. adopte à l'unanimité le communiqué suivant :

« Le Comité Directeur, au lendemain de la présentation devant « l'Assemblée Nationale de son secrétaire général Guy MOLLET, lui « exprime toutes ses félicitations pour l'effort courageux qu'il a tenté « pour réunir sur un programme commun la majorité républicaine de « ce pays, l'assure au nom du Parti unanime, de son entière solidarité « et de son amitié ».

III. — POLITIQUE INTERNATIONALE

1°) Plan Schuman

13-6-1950 : Adoption du communiqué ci-après publié dans le « Populaire » du 15-6-1950.

« *Ayant étudié les documents publiés le 13 juin sur les négocia-* « *tions franco-anglaises, le Comité Directeur du Parti Socialiste* « *S.F.I.O. déplore vivement la précipitation du gouvernement fran-* « *çais dans ses négociations avec le gouvernement britannique, et la* « *façon dont il a essayé d'obtenir de ce dernier un engagement de* « *principe avant toute étude détaillée du projet SCHUMAN, métho-* « *des qui ont contribué à amener la Grande-Bretagne à ne pas par-* « *ticiper à la Conférence du 20 juin. Il rappelle que le Parti Socia-* « *liste ne saurait jamais s'associer à une politique européenne qui se-* « *rait dirigée contre la Grande-Bretagne.*

« *Il regrette que le Parti Travailliste anglais ait cru devoir, à la* « *veille d'une réunion socialiste internationale, publier un manifeste* « *dont certaines parties présentent certes un réel intérêt et rejoignent* « *des réserves faites par le Parti Socialiste S.F.I.O. en ce qui con-* « *cerne les modalités d'application du projet Schuman, mais dont* « *d'autres dénotent des modifications profondes d'attitude relatives* « *à la conception même de l'Europe, modifications auxquelles il ne* « *saurait s'associer.*

« *Mais le Comité Directeur estime nécessaire une franche con-* « *frontation des points de vue en présence. Il décide en conséquence,* « *après une discussion approfondie, de maintenir sa participation à* « *la Conférence Socialiste Internationale du 16 juin, à laquelle son* « *délégué, le Secrétaire général du Parti, a mission d'exposer les* « *vues fondamentales du Parti Socialiste S.F.I.O.* »

2°) Réarmement allemand

Plusieurs réunions ont été consacrées à cet important problème (27 septembre, 4 octobre, 6 décembre, 13 décembre, 20 décembre, 17 janvier).

Le 6 décembre 1950, le C.D. se prononce pour le maintien des ministres socialistes et se rallie à la position du gouvernement.

3°) Le problème espagnol

13-12-51 : A) Une lettre du Secrétaire Général du Parti sera confiée à Grumbach pour être remise au Labour-Party (Ci-après le texte de la lettre).

Paris, le 15 décembre 1950.

LE COMITE DIRECTEUR DU PARTI SOCIALISTE S.F.I.O.
A L'EXECUTIF DU LABOUR-PARTY,

« *Chers Camarades,*

« *Dans sa séance du mercredi 13 décembre 1950, le Comité Direc-* « *teur m'a donné le mandat d'attirer votre attention de la façon la* « *plus pressante sur le problème posé par la désignation éventuelle* « *d'ambassadeurs auprès du gouvernement de Franco et il a chargé*

« notre ami GRUMBACH de vous remettre cette lettre en la com-
« mentant de notre part.

« Les socialistes français s'opposeront de toutes leurs forces à la
« désignation d'un représentant du gouvernement français auprès
« du gouvernement franquiste. Et même s'ils doivent être sur ce
« point battus au gouvernement, les ministres socialistes feront publi-
« quement connaître leur opposition.

« Or, l'argument le plus cruel qui leur soit opposé est l'annonce
« que le gouvernement travailliste a décidé, lui, l'envoi d'un tel am-
« bassadeur et qu'il recommande au gouvernement français d'adopter
« la même mesure.

« Avec la plus grande insistance nous vous demandons d'obtenir
« de votre gouvernement qu'il veuille bien revenir sur cette décision
« et nous vous prions de croire, chers camarades, à nos sentiments
« les plus fraternels.

Signé : Guy MOLLET.

B) L'opposition des socialistes à la nomination d'un représentant de la France auprès du Gouvernement franquiste sera affirmée au Conseil des Ministres et à l'Assemblée Nationale.

21-2-51 : Le Comité Directeur confirme son opposition à l'intégration de l'Espagne dans le pacte Atlantique ou dans un pacte méditerranéen.

4°) Situation en Grèce

Le 20 septembre 1950, le Comité Directeur déclare s'associer à la protestation élevée par le COMISCO contre la condamnation à mort du militant socialiste PSAROMITAS, qui marque le retour à des pratiques policières qu'on aurait pû croire terminées après les élections du 5 mars dernier.

IV. — REUNIONS DU COMITE DIRECTEUR

Tableau des présences
du 29 Mai 1950 au 7 Mars 1951

LE COMITE DIRECTEUR A TENU 51 SEANCES

BEGARRA	32	LAMINE - GUEYE	27
BIDET	41	LEMPEREUR Rachel	44
BOUTBIEN	41	MALACRIDA	49
BRUTELLE	40	MARTET	43
COFFIN	30	MAYER Daniel	39
COMMIN	49	MOCH Jules	34
CORMIER	23	MOLLET Guy	45
COURTOIS	46	MOREAU Emilienne	12
COUTANT	18	PHILIP	19
DELABRE	30	PIVERT	36
DIOP-BABAKAR	31	PROVO	23
ESPINASSE	20	ROSENFELD	39
FERRAT	37	TANGUY-PRIGENT	31
GAZIER	42	TEXCIER	35
GRUMBACH	37	VERDIER	35
JAQUET	36		

D) DELEGATION MIXTE

Depuis le 42me Congrès la délégation mixte a tenu 6 réunions :

1°) Le 1er Juillet 1950

(Après l'investiture donnée au Président Queuille). La délégation a, par 21 voix contre 8, estimé qu'il n'y avait pas lieu de réunir le Conseil National.

2°) Le 9 Juillet 1950

(Participation au Gouvernement Pleven). Elle décide à l'unanimité de convoquer le Conseil National, afin de lui permettre d'apprécier les données de la situation politique actuelle nationale et internationale.

3°) Le 11 Juillet 1950

(Participation au gouvernement Pleven). Par 33 voix pour, 2 contre et 2 abstentions, la délégation se prononce pour un préjugé favorable à la participation.

4°) Le 1er Décembre 1950

Après le vote secret sur l'interpellation communiste, visant notre camarade Jules Moch, la délégation décide à l'unanimité de voter la confiance au gouvernement Pleven.

5°) Le 5 Mars 1951

(Mission de Guy Mollet, acceptation de la Présidence du Conseil). Si M. le Président de la République demande au Secrétaire général du Parti de poursuivre sa mission jusqu'au bout la délégation mixte se réunira de nouveau (décision prise à l'unanimité moins 1 voix contre et 4 abstentions).

Le Comité National siègeait ce jour-là à Suresnes et c'est lui qui fut appelé à décider.

6°) Le 9 Mars 1951

(Participation au Gouvernement Queuille). Par 32 voix pour et une contre, la délégation émet un avis favorable de principe à la participation.

D'autre part, elle donne, à l'unanimité, mandat à la délégation chargée de rencontrer le Président Queuille, d'obtenir qu'en ce qui concerne la formation du gouvernement les mêmes hommes restent aux mêmes places.

E) PRINCIPALES RESOLUTIONS SOCIALISTES INTERNATIONALES DU C.D. ET DE C.O.M.I.S.C.O.

I. — PLAN SCHUMAN

Le 10 mai, le Comité Directeur, sitôt connue la proposition du Ministre français des Affaires Etrangères, adoptait une résolution dans laquelle il affirmait :

« *En présence des propositions françaises de création d'un Pool* « *européen du charbon et de l'acier, le Comité Directeur rappelle les* « *positions maintes fois affirmées en la matière par le Parti Socia-* « *liste :*

« a) *Le Parti Socialiste a toujours affirmé la nécessité d'une poli-* « *tique de compréhension, de rapprochement et de collaboration con-* « *fiante entre la France et une Allemagne démocratique ;*

« b) *Or, le problème allemand risquerait d'être insoluble aussi* « *longtemps qu'il se poserait sur le plan des politiques particulières* « *contradictoires des Etats intéressés. Il exige la constitution d'une* « *autorité européenne supérieure à chacun d'eux ;*

« c) *Cette organisation de l'Europe suppose une coordination* « *générale des investissements et la création, dans les industries de* « *base, d'autorités européennes disposant de pouvoirs réels sur la* « *politique générale de la production, des investissements et des* « *prix, et soumises à un contrôle démocratique.*

***

« *Le Comité Directeur constate que l'initiative du Gouvernement* « *français :*

« a) *Pose le problème franco-allemand sur un plan nouveau et* « *constructif et change par là même l'atmosphère entre les deux* « *pays en suscitant de grands espoirs ;*

« b) *Aborde la question de l'organisation européenne sous une* « *forme positive en proposant la création d'autorités publiques dans* « *les industries de base ;*

« c) *Ne cherche cependant pas d'emblée à créer un organisme* « *couvrant toute l'Europe libre, même si l'autorité prévue reste* « *ouverte à tous et soumise au contrôle permanent d'un délégué de* « *l'O. N. U.*

« *Le Comité Directeur estime nécessaire d'englober dans l'auto-* « *rité le plus grand nombre de nations possible et demande au Gou-* « *vernement un effort particulier pour obtenir, dès le départ, l'adhé-* « *sion de la Grande-Bretagne.*

***

« *Le Comité Directeur estime que la proposition française ne sau-* « *rait aboutir à un résultat efficace que si :*

« a) *un effort est accompli pour élargir l'autorité aux autres na-*
« *tions européennes ;*

« b) *cette autorité reçoit des pouvoirs effectifs pour imposer ses*
« *décisions à toutes les entreprises adhérentes et réaliser une vérí-*
« *table planification des industries considérées ;*

« c) *les directeurs responsables de l'autorité sont choisis parmi*
« *des personnalités n'ayant jamais eu de lieu financier avec les*
« *industries privées du charbon et de l'acier ;*

« d) *la haute autorité est déclarée responsable vis-à-vis d'une*
« *autorité politique supra-nationale émanant du Conseil de l'Europe*
« *et disposant de pouvoirs limités mais réels.*

« *Le Comité Directeur estime enfin que les négociations relatives*
« *à la création de la Haute Autorité devraient servir à liquider une*
« *fois pour toutes les problèmes en suspens au sujet de la Ruhr :*

« a) *en mettant en œuvre de façon effective l'autorité interna-*
« *tionale de la Ruhr comme organe régional d'exécution de la Haute*
« *Autorité ;*

« b) *en réglant dès maintenant le régime de la propriété des*
« *mines et aciéries pour éviter le retour du capitalisme privé à la*
« *gestion de ces industries.*

⁂

Le 13 juin le Comité Directeur, saisi de l'invitation du Labour Party en vue d'une Conférence Socialiste internationale sur le Plan Schuman décidait que le Secrétaire Général du Parti représenterait seul la S.F.I.O. à cette Conférence. Un texte fut adopté, qui déclarait :

« *Ayant étudié les documents publiés le 13 juin sur les négocia-*
« *tions franco-anglaises, le Comité Directeur du Parti Socialiste*
« *S. F. I. O. déplore vivement la précipitation du Gouvernement*
« *français dans ses négociations avec le Gouvernement britannique,*
« *et la façon dont il a essayé d'obtenir de ce dernier un engagement*
« *de principe avant toute étude détaillée du projet Schuman, métho-*
« *des qui ont contribué à amener la Grande-Bretagne à ne pas parti-*
« *ciper à la Conférence du 20 juin. Il rappelle que le Parti Socialiste*
« *ne saurait jamais s'associer à une politique européenne qui serait*
« *dirigée contre la Grande-Bretagne.*

« *Il regrette que le Parti travailliste anglais ait cru devoir, à la*
« *veille d'une réunion socialiste internationale, publier un manifeste*
« *dont certaines parties présentent certes un réel intérêt et rejoi-*
« *gnent des réserves faites par le Parti Socialiste S.F.I.O. en ce qui*
« *concerne les modalités d'application du Plan Schuman, mais dont*
« *d'autres dénotent des modifications profondes d'attitude relatives*
« *à la conception même de l'Europe, modifications auxquelles il ne*
« *saurait jamais s'associer.*

« *Mais le Comité Directeur estime nécessaire une franche con-*
« *frontation des points de vue en présence. Il décide en conséquence,*
« *après une discussion approfondie, de maintenir sa participation à*
« *la Conférence socialiste internationale du 16 juin, à laquelle son*
« *délégué, le secrétaire général du Parti, a mission d'exposer les*
« *vues fondamentales du Parti Socialiste S.F.I.O.*

⁂

La Conférence Socialiste Internationale qui, sur l'initiative du Labour Party, s'était réunie pour étudier le projet français de Pool européen du Charbon et de l'Acier se séparait le 17 juin après avoir adopté une résolution affirmant :

***

« 1) *La Conférence accueille avec satisfaction la proposition* « *Schuman comme un exemple hardi d'initiative européenne. Elle* « *accepte les principes généraux comme ils ont été formulés dans le* « *communiqué du 9 mai du gouvernement français. Les partis socia-* « *listes de l'Europe ont toujours soutenu que l'intérêt des peuples* « *européens exige une planification des industries lourdes de l'Eu-* « *rope, considérée comme un tout. Des propositions dans ce sens ont* « *été formulées par la conférence de Witten au mois de mars de* « *cette année. Une telle planification constituerait un grand pas* « *vers l'unification européenne et vers l'assurance de la stabilité* « *économique et du plein emploi.*

« 2) *La Conférence constate avec pleine satisfaction que la pro-* « *position Schuman envisage comme le premier but d'une organisa-* « *tion européenne des industries sidérurgiques une politique d'ex-* « *pansion économique destinée à relever le niveau de vie européen.* « *Cette politique d'expansion économique serait menacée d'échec si,* « *par suite des craintes d'un excédent de production par rapport à* « *la demande, les producteurs devaient réussir à fonder l'organisa-* « *tion européenne du charbon et de l'acier sur des pratiques res-* « *trictives. Par conséquent, et tout en accueillant favorablement la* « *proposition Schuman, les socialistes internationaux reconnaissent* « *que leur première tache doit être d'augmenter la demande réelle* « *de l'acier et du charbon européens dans le but de satisfaire les* « *véritables besoins de l'Europe et du monde.*

« 3) *Les détails de la proposition Schuman sont encore à élabo-* « *rer. La Conférence pose ici les conditions à observer pour que le* « *plan final aboutisse aux buts généraux exprimés par les points* « 1) *et* 2).

« 4) *Le niveau de vie des travailleurs des industries européennes* « *de base doit être relevé progressivement pour se conformer à celui* « *qui existe dans les pays les plus avancés.*

« 5) *Seule la participation la plus complète des organisations* « *syndicales, tant sur le plan national que sur le plan international,* « *peut assurer la conformité des niveaux de vie des travailleurs à* « *ceux des pays les plus avancés.*

« 7) *Dans le cadre d'un programme général d'expansion écono-* « *mique et de plein emploi, il faut organiser la production euro-* « *péenne du charbon et de l'acier de façon à satisfaire la demande* « *ainsi portée au maximum dans des conditions aussi économiques* « *que possible.*

« 7) *Pour assurer l'expansion de la demande, il faut reconnaître* « *la nécessité de nouveaux investissements en Europe et dans les* « *régions non encore développées d'outre-mer. Ces projets devront* « *être coordonnés et les gouvernements doivent faire appliquer les* « *politiques financières et techniques qu'imposerait cette politique* « *d'investissements.*

« 8) *Les Gouvernements qui participeront à un plan efficace* «*devront accepter à l'intérieur de leurs propres pays la responsa-* « *bilité de l'exécution des décisions prises par une organisation* « *internationale. Dans plusieurs pays d'Europe, cela exigera une* « *législation nouvelle.*

« 9) *Là où la nécessaire planification internationale comporte* « *des sacrifices, le fardeau devrait être partagé par tous les pays* « *participants.*

« 10) *La Conférence n'a pas jugé utile de préciser à l'heure* « *actuelle la nature du mécanisme à créer pour mettre à exécution* « *les principes posés ci-dessus. L'organisation internationale néces-* « *saire sera élaborée par les Gouvernements intéressés. La Confé-* « *rence affirme cependant que le mécanisme créé devra respecter* « *intégralement le principe essentiel du contrôle démocratique et* « *d'une procédure démocratique. Un tel contrôle suppose la particl-* « *pation des syndicats et de représentants des usagers.*

« 11) *Toute organisation pour la planification des industries* « *sidérurgiques et charbonnières de l'Europe qui ne se fonderait pas* « *ainsi sur l'expansion de la demande et le maintien du plein emploi* « *prendrait rapidement la forme d'un cartel privé à tendance res-* « *trictive. Elle susciterait dans plusieurs régions de l'Europe un* « *chômage massif. Elle créerait des régions dévastées et s'attirerait* « *ainsi l'hostilité implacable des organisations socialistes et syndi-* « *cales. Par contre, si les principes généraux ci-dessus exposés sont* « *respectés, les propositions Schuman peuvent être développées de* « *manière à constituer un grand pas vers l'unité européenne. Elles* « *seront alors dignes de l'appui enthousiaste des Socialistes euro-* « *péens.*

*
**

A son tour le COMISCO réuni à Paris, les 21 et 22 octobre 1950, après avoir consacré une séance entière à l'examen des problèmes de l'Unité Européenne, adoptait une résolution précisant la position du Socialisme international devant les derniers développements du Plan Schuman. Elle déclarait notamment :

*
**

« *Le COMISCO considère comme essentiel que les propositions* « *finales de la Conférence préparatoire actuellement en session* « *soient conçues de telle manière que tous les pays producteurs et* « *consommateurs de charbon et d'acier de l'Europe occidentale puis-* « *sent s'associer à la mise en œuvre du Plan.*

« *Il estime que le projet de convention internationale, dès qu'il* « *sera mis au point, doit être soumis aux gouvernements de chacun* « *de ces pays.*

« *Il insiste sur le fait que le Plan ne favorisera l'expansion de* « *la production et de la demande qu'à la condition d'écarter toute* « *tendance monopoliste. Si cette condition primordiale n'est pas* « *remplie, il est fatal que les intérêts capitalistes l'emportent et* « *qu'ils imposent à bref délai des mesures restrictives.*

« *Le COMISCO fait appel aux Partis socialistes des pays occi-* « *dentaux pour qu'ils apprécient ledit projet non pas exclusivement* « *sous l'angle de la souveraineté nationale, mais avant tout en fonc-* « *tion des intérêts communs des peuples et particulièrement des* « *masses ouvrières, productrices et consommatrices.*

« *De nombreux délégués du COMISCO ont exprimé l'avis que la* « *mise en œuvre du Plan Schuman doit être assurée en liaison* « *étroite avec le Conseil de l'Europe.*

*
**

« Le COMISCO enregistre avec satisfaction le fait que la confé-« rence préparatoire du Plan considère comme une condition essen-« tielle de réussite la participation de syndicats ouvriers et leur « représentation adéquate au sein des organes exécutifs et consul-« tatifs tant à l'échelon central que régional ».

II. — UNITE EUROPéENNE

Le 13 septembre 1950 le C. D., après avoir entendu un rapport sur les travaux de l'Assemblée de Strasbourg, constatait que A. PHILIP et G. JACQUET avaient défendu à l'Assemblée européenne une position non-conforme à la décision du dernier Congrès.

Il décidait que le prochain Conseil national aurait à apprécier avant la prochaine réunion de Strasbourg si les décisions du 42e Congrès, concernant notamment la politique internationale, devaient être modifiées. D'autre part, le Comité Directeur décidait de rechercher une formule interdisant à quiconque de prendre, en matière de politique internationale, une position contraire à celle définie par le Parti.

Les 21 et 22 octobre le COMISCO a adopté une résolution *« invi-« tant tous les Partis Socialistes des pays membres du Conseil de « l'Europe à insister auprès de leurs gouvernements respectifs pour « qu'ils tiennent compte, au sein du Comité des Ministres, du senti-« ment puissant qui anime l'Assemblée consultative en faveur de « l'Unité européenne.*

« Le COMISCO affirme sa conviction qu'une unité européenne, « réalisée sans la Grande-Bretagne et la Scandinavie, serait sans « valeur, et qu'il faut rechercher l'unité européenne par des métho-« des qui permettent à ces pays d'y participer.

« Dans ce but, le COMISCO a désigné un Comité d'Etude chargé « de définir une politique concrète qui permettrait à tous les pays « libres d'Europe de réaliser une action commune dans les domaines « social, économique et politique, quelles que soient leurs différences « de conception et de méthode.

⁂

Le problème européen était à nouveau examiné à la session du Comisco du 3 mars 1951 à Londres, qui décidait que le groupe d'étude se réunirait avant la session de mai du Conseil de l'Europe, en tout cas sitôt que l'ordre du jour en sera connu, de façon à réaliser un accord sur l'ordre du jour et en particulier sur le caractère futur du Conseil de l'Europe.

Le goupe d'étude a aussi pour mission d'examiner en temps opportun le problème du contrôle parlementaire des autorités spécialisées et la coordination de ce contrôle dans le cadre du Conseil de l'Europe.

III. — GRECE (27 Septembre 1950)

Le Comité Directeur déclare s'associer à la protestation élevée par le COMISCO contre la condamnation à mort du militant socialiste grec PSAROMITAS, qui marque le retour à des pratiques policières qu'on aurait pu croire terminées après les élections du 5 mars dernier.

IV. — REARMEMENT ALLEMAND

Le C. D. du 4 octobre confirme la position du Parti contre le réarmement allemand.

Le 6 décembre, après avoir entendu les exposés de Guy MOLLET et Jules MOCH, le C. D. se prononce pour le maintien des ministres socialistes au Gouvernement, étant entendu que voter pour signifierait se rallier à la position du Gouvernement sur le réarmement allemand.

Le 17 janvier, à l'occasion d'un nouveau débat, sur le problème allemand considéré en fonction des perspectives d'une Conférence à « Quatre », le C. D. estime que l'attitude du Parti vis-à-vis de l'Allemagne devra être différente selon qu'il y aura une Conférence générale en vue de l'organisation de la paix ou une Conférence limitée au problème allemand.

Mandat est donné au Bureau du Parti de préciser dans une note la position socialiste dans le cas où le problème de l'Allemagne se trouverait seul posé.

V. — AIDE AU P.S.U. (6 Décembre)

A la suite de l'attentat dont le siège du P. S. U. à Rome vient d'être l'objet de la part des éléments néo-fascistes, le C. D. donne son accord de principe pour une participation matérielle du Parti aux travaux de réfection des locaux. (une somme de 50.000 francs a par la suite été envoyée au P. S. U.).

VI. — LE PROBLEME ESPAGNOL

Le 13 décembre le Comité Directeur, après un échange de vues consacré à la reprise des négociations diplomatiques avec l'Espagne franquiste, décidait :

« a) *qu'une lettre sera remise par GRUMBACH au Labour Party. Il sera demandé à nos amis travaillistes d'insister auprès de leur Gouvernement pour qu'il revienne sur sa décision.*

« b) *que les ministres socialistes devront s'opposer à l'envoi d'un ambassadeur et demander, par conséquent, que le Gouvernement français réponde par la négative aux propositions des Gouvernements anglais et américain.*

« c) *que la position prise par les ministres socialistes au sein du Gouvernement et par le Groupe parlementaire de l'Assemblée nationale sera publiquement affirmée.*

« d) *qu'il ne faut pas accepter que la question de confiance soit posée.*

« e) *qu'il faut s'efforcer d'obtenir la liberté de vote pour les ministres socialistes.*

« *En outre, le Comité Directeur estimait que si les Ministres socialistes étaient battus au Conseil des Ministres, cela ne devait pas entraîner leur démission.*

⁂

a) Lettre du Comité Directeur de la S.F.I.O. à l'Exécutif du Laobur Party (15 déc. 1950).

« *Chers Camarades,*

« *Dans sa séance du mercredi 13 décembre, le Comité Directeur* « *m'a donné le mandat d'attirer votre attention de la façon la plus* « *pressante sur le problème posé par la désignation éventuellle d'am-* « *bassadeurs auprès du Gouvernement de Franco et il a chargé no-* « *tre ami GRUMBACH de vous remettre cette lettre en la commen-* « *tant de notre part.*

« *Les socialistes s'opposeront de toutes leurs forces à la désigna-* « *tion d'un représentant du Gouvernement français auprès du Gou-* « *vernement franquiste. Et même s'ils doivent être sur ce point* « *battus au Gouvernement, les ministres socialistes feront publique-* « *ment connaître leur opposition.*

« *Or, l'argument le plus cruel qui leur soit opposé est l'annonce* « *que le Gouvernement travailliste a décidé, lui, l'envoi d'un tel* « *ambassadeur et qu'il recommande au Gouvernement français* « *d'adopter la même mesure.*

« *Avec la plus grande insistance nous vous demandons d'obtenir* « *de votre Gouvernement qu'il veuille bien revenir sur cette déci-* « *sion et nous vous prions de croire, chers camarades, à nos senti-* « *ments les plus fraternels.*

« *Guy MOLLET, Secrétaire général.*

***

b) réponse de Morgan PHILLIPS, Secrétaire général du Labour Party : (9 janvier 1951).

« *Mon cher Camarade,*

« *J'ai eu récemment le plaisir de rencontrer Salomon Grumbach* « *qui m'a remis une lettre de vous au sujet de la nomination d'un* « *Ambassadeur. J'ai assez longuement discuté de la question avec* « *Grumbach et L. Levy et je leur ai promis alors de vous faire tenir* « *une réponse, après avoir écrit au Secrétaire d'Etat aux Affaires* « *Etrangères dans le sens de votre lettre et de la conversation pré-* « *citée.*

« *En bref, la situation sur ce plan a été soigneusement examinée* « *par le Cabinet avant qu'aucune décision ne soit prise concernant* « *notre attitude envers l'Espagne. Dans ces conditions il ne saurait* « *être question de renverser maintenant la politique une fois adop-* « *tée. Notre attitude à l'égard du régime de Franco n'a pas changé* « *et, ainsi que vous le savez, c'est là la raison pour laquelle la délé-* « *gation du Royaume-Uni à l'Assemblée Générale des Nations Unies* « *a décidé de s'abstenir quand le vote eut lieu sur l'Espagne en* « *novembre dernier.*

« *D'autre part, il y a des avantages pratiques dans le fait d'avoir* « *un Ambassadeur en Espagne, particulièrement parce que nous* « *sommes toujours restés fermes devant les décisions de l'O.N.U. sur* « *ce point. La nomination d'un Ambassadeur n'implique pas un juge-* « *ment du Gouvernement auprès duquel il est accrédité. Comme* « *vous le savez, nous avons maintenu des Ambassadeurs à la fois* « *dans les Pays Amis, et dans ceux dont nous n'approuvons pas le* « *régime.*

« De plus, il n'est pas question de créer des relations diplomati-
« ques avec l'Espagne, du fait que nous n'avons pas cessé d'en entre-
« tenir avec le Gouvernement de Franco depuis avant la guerre, et
« que nous avons maintenu un chargé d'Affaires à Madrid depuis
« 1946, quand, en accord avec la recommandation de l'O.N.U., notre
« ambassadeur a été rappelé. Je constate que dans le troisième point
« de votre lettre vous semblez croire que le Gouvernement Britan-
« nique aurait invité le Gouvernement français à suivre son exem-
« ple et à désigner un Ambassadeur à Madrid. Je puis vous assurer
« qu'il n'en est rien. En fait, il n'y aurait pas la moindre raison
« que le Gouvernement Britannique exerce une pression sur le vôtre
« dans un sujet de cet ordre.

« Sincères amitiés et salutations fraternelles.

Signé : Morgan PHILLIPS.

***

Le 10 janvier 1951 le Comité Directeur, examinant la situation créée par la désignation d'un Ambassadeur français à Madrid, décidait à l'unanimité moins 6 voix contre et une abstention de ne pas publier de communiqué officiel. La position du Parti sera exprimée dans « *Le Populaire* ». Lorsque la désignation de l'Ambassadeur sera officiellement annoncée les Ministres socialistes auront à faire connaître leur position.

VII. — RENAISSANCE DE L'INTERNATIONALE SOCIALISTE

A la Conférence de Londres du Comisco, les 2, 3, 4 mars derniers, le problème de la renaissance de l'Internationale Socialiste était à nouveau posé. Après une séance où s'affirma l'unanimité des 22 délégations internationales représentées, la transformation du Comisco en Internationale Socialiste *était votée dans l'enthousiasme.*

La Conférence socialiste Internationale de Francfort aura à ratifier cette proposition.

On aura lu d'autre part, dans le dernier Bulletin Intérieur, un compte-rendu complet d'activité du COMISCO, ainsi que le rappel des décisions votées par la dernière Conférence socialiste Internationale de Copenhague.

VIII. — DELEGATIONS A L'ETRANGER

(sur mandat du Comité Directeur ;
période de Mai 1950 à Mai 1951)

— *Conférence Socialiste Internationale* de Copenhague. 1er au 3 juin 1950. Délégués : G. MOLLET, BOUTBIEN, BRUTELLE, GRUMBACH, L. LEVY, PIETTE.

— *Conférence Internationale des Femmes.* (même date). Déléguée : B. FOUCHERE.

— *Conférence Internationale sur le Plan Schuman,* Londres. 16-18 juin 1950. Délégué : Guy MOLLET.

— *Congrès du Parti Socialiste Ouvrier Espagnol,* à Toulouse. 22-25 juin 1950. Délégués : Camille DELABRE, Raymond VIDAL.

— *Congrès du Parti Social-Démocrate Sarrois*, Sarrebrück. 14 octobre. Délégué : S. GRUMBACH.

— *Réunion de la Commission sur les Bases du Socialisme démocratique*, Paris. 17 octobre. Délégués: Guy MOLLET, S. GRUMBACH.

— *Réunion du Comisco*, de Paris. 21-22 octobre. Délégués : G. MOLLET, BRUTELLE, S. GRUMBACH.

— *Réunion d'Experts à l'Organisation et à la Propagande*, à Dorking. 29 octobre-3 novembre. Délégué : G. BRUTELLE.

— *Congrès du Parti Socialiste Autrichien*, à Graz. 2-4 novembre. Délégué : S. GRUMBACH.

— *Conférence d'Experts Economiques*, de Royaumont. 4-8 décembre 1950. Délégués : PIETTE (empêché, remplacé par LACOSTE), M. CEPEDE.

— *Conférence sur l'Unité Européenne et les problèmes de Défense*, à Londres. 16-17 décembre. Délégué : S. GRUMBACH.

— *Congrès du Parti Socialiste Unifié Italien*, à Turin (P. S. U.). 21-29 janvier 1951. Délégué : L. BOUTBIEN.

— *Congrès du Parti Travailliste Hollandais*. 8 février 1951. Aucun délégué n'a été envoyé. Le Parti a adressé un télégramme de fraternel salut au Congrès.

— *Réunion des Femmes Socialistes*, Londres. 28 février. Déléguée : B. FOUCHERE.

— *Réunion du Comisco* de Londres. 2-4 mars 1951. Délégués : S. GRUMBACH et R. PONTILLON.

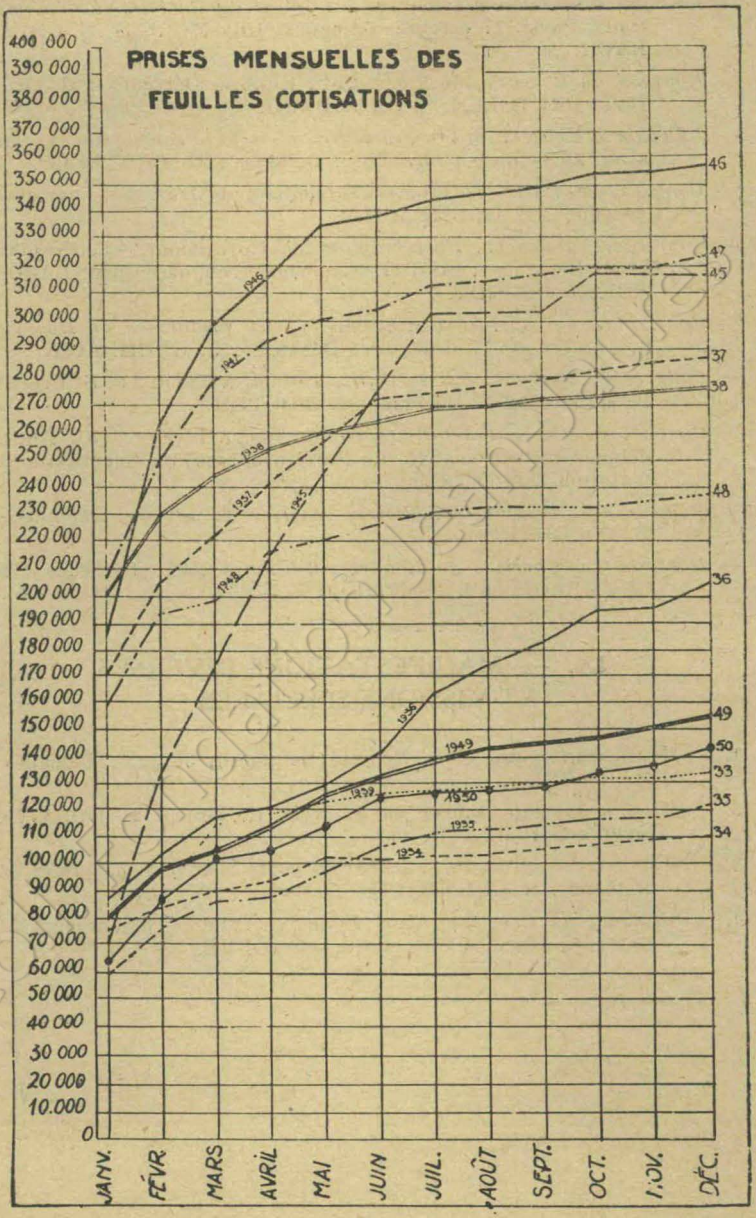
IX. — MANIFESTATIONS DIVERSES ET MISSIONS SPECIALES

1. — *Manifestation des J. S. Belges* (Belgique). 30 juin. Délégué : MALACRIDA.

2. — *Mission spéciale auprès du S. P. D.* (à Bonn). 24 juillet. Délégué : GRUMBACH.

3. — *Grand meeting du P. S. B. sur la paix*, à Anvers. 5 janvier 51. Délégué : S. GRUMBACH.

4. — *Obsèques du Président Karl Renner*, à Vienne. 6 janvier 1951. Délégués : D. MAYER et Géraud JOUVE.


PRISES MENSUELLES DES
FEUILLES COTISATIONS
400 000
390 000
380 000
370 000
360 000
350 000
340 000
330 000
320 000
310 000
300 000
290 000
280 000
270 000
260 000
250 000
240 000
230 000
220 000
210 000
200 000
190 000
180 000
170 000
160 000
150 000
140 000
130 000
120 000
110 000
100 000
90 000
80 000
70 000
60 000
50 000
40 000
30 000
20 000
10.000
0
JANV.
FÉVR.
MARS
AVRIL
MAI
JUIN
JUIL.
AOÛT
SEPT.
OCT.
NOV.
DÉC.
1946
1942
1938
1937
1945
1948
1936
1949
1950
1939
1934
1954
46
47
45
37
38
48
36
49
50
33
35
34

F) TABLEAUX COMPARATIFS

GRAPHIQUES

I. — CLASSEMENT DES FEDERATIONS EN 1950

Fédérations	*Feuilles Cotis.*	*Timbres Cotis.*	*Cotisants à 12 T.*	*Mandats*	*Délégués*
1. Nord	14.500	117.200	9.766	391	27
2. Pas-de-Calais	11.200	103.000	8.583	344	24
3. Seine	6.500	67.200	5.600	225	16
4. Bouches-du-Rhône	5830	66.140	5.511	221	16
5. Sénégal	5.000	60.000	5.000	201	14
6. Côte d'Ivoire	5.000	40.200	3.350	135	10
7. Haute-Vienne	4.260	36.840	3.070	123	9
8. Seine-et-Oise	2.950	31.290	2.607	105	8
9. Gironde	5.000	28.200	2.350	95	7
10. Dordogne	2.500	27.500	2.291	92	7
11. Gard	2.600	24.400	2.033	82	6
12. Hérault	3.180	23.600	1.966	79	6
13. Aude	2.970	23.120	1.926	76	6
14. Haute-Garonne	1.800	22.660	1.888	75	6
15. Var	2.400	18.000	1.500	61	5
16. Landes	1.430	17.190	1.432	58	5
17. Tarn	1.417	14.400	1.200	49	4
18. Allier	1.880	13.431	1.119	45	4
19. Somme	1.400	13.100	1.091	44	4
20. Ardennes	1.225	12.500	1.041	42	4
21. Finistère	1.270	11.250	937	38	4
22. Haut-Rhin	1.270	11.160	930	38	4
23. Isère	1.300	10.900	908	37	3
24. Doubs	1.300	10.680	890	36	3
25. Charente-Maritime	1.300	10.500	875	36	3
26. Oran	1.400	10.400	866	35	3
27. Seine-Inférieure	1.180	10.000	833	34	3
28. Bas-Rhin	900	10.000	833	34	3
29. Aisne	1.360	9.530	794	32	3
30. Meurthe-et-Moselle	1.000	8.500	708	29	3
31. Indre-et-Loire	950	8.460	705	29	3
32. Oise	1.200	8.150	679	28	3
33. Marne	930	8.100	675	28	3
34. Puy-de-Dôme	800	7.750	645	26	3
35. Loir-et-Cher	850	7.500	625	26	3
36. Rhône	835	7.300	608	25	3
37. Basses-Pyrénées	700	7.300	608	25	3
38. Indre	900	7.000	583	24	3
39. Corrèze	800	7.000	583	24	3
40. Morbihan	1.000	6.900	575	24	3
41. Côte d'Or	810	6.700	558	23	3
42. Loire-Inférieure	700	6.700	558	23	3
43. Saône-et-Loire	670	6.700	558	23	3
44. Maroc	580	6.600	550	23	3
45. Nièvre	850	6.500	541	22	2

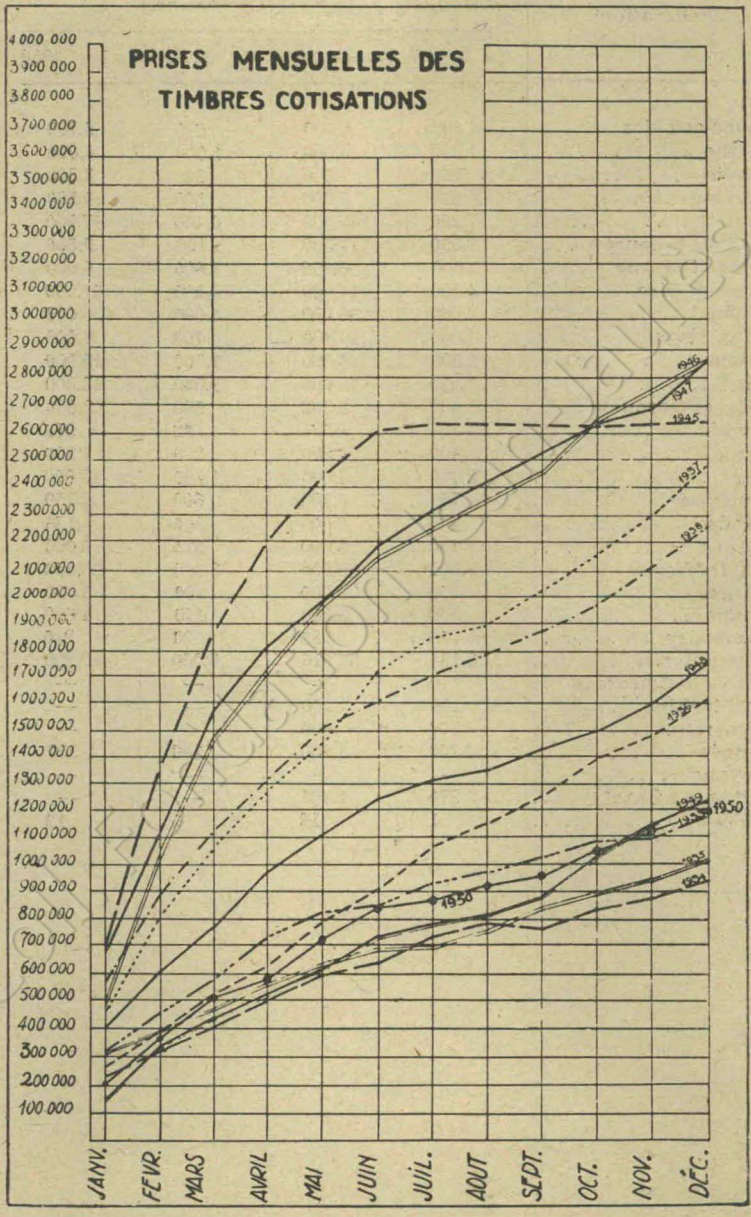
Fédérations	Feuilles Cotis.	Timbres Cotis.	Cotisants à 12 T.	Mandats	Délégués
46. Aveyron	700	6.300	525	22	2
47. Eure-et-Loir	591	6.300	525	22	2
48. Sarthe	1.025	6.150	512	21	2
49. Constantine	800	6.000	500	21	2
50. Manche	550	6.000	500	21	2
51. Aube	500	6.000	500	21	2
52. Lot	500	6.000	500	21	2
53. Seine-et-Marne	1.000	6.000	500	21	2
54. Belfort	500	6.000	500	21	2
55. Drôme	900	5.900	491	20	2
56. Gers	685	5.300	441	18	2
57. Vendée	856	5.126	427	18	2
58. Corse	425	5.100	425	18	2
59. Côtes-du-Nord	1.150	5.050	420	17	2
60. Cher	750	5.000	416	17	2
61. Maine-et-Loire	450	5.000	416	17	2
62. Jura	835	4.790	399	16	2
63. Vaucluse	600	4.750	395	16	2
64. Loiret	450	4.700	391	16	2
65. Creuse	495	4.630	385	16	2
66. La Guadeloupe	392	4.569	380	16	2
67. Hautes-Pyrénées	600	4.500	375	16	2
68. Ille-et-Vilaine	500	4.500	375	16	2
69. Haute-Savoie	500	4.500	375	16	2
70. Ardèche	370	4.240	353	15	2
71. Deux-Sèvres	715	4.180	348	14	2
72. Pyrénées-Orientales	650	4.000	333	14	2
73. Yonne	440	4.000	333	14	2
74. Alpes-Maritimes	510	3.700	308	13	2
75. Lot-et-Garonne	300	3.600	300	13	2
76. Loire	450	3.500	291	12	2
77. Vosges	400	3.500	291	12	2
78. Martinique	280	3.360	280	12	2
79. Basses-Alpes	725	3.300	275	12	2
80. Savoie	395	3.300	275	12	2
81. Ain	850	3.000	250	11	2
82. Alger	500	3.000	250	11	2
83. Charente	345	3.000	250	11	2
84. Ariège	1.300	2.975	247	10	2
85. Moselle	400	2.700	225	10	2
86. Tarn-et-Garonne	580	2.600	216	9	2
87. Eure	370	2.500	208	9	2
88. Calvados	300	2.000	166	7	2
89. Cantal	300	2.000	166	7	2
90. Vienne	325	2.000	166	7	2
91. Haute-Saône	275	2.000	166	7	2
92. A. E. F. Brazzaville	181	1.992	166	7	2
93. Haute-Loire	400	1.831	152	7	2
94. Mayenne	240	1.750	145	6	2
95. Madagascar	134	1.608	134	6	2
96. Haute-Marne	263	1.500	125	6	2
97. Orne	200	1.500	125	6	2
98. Tunisie	200	1.200	100	5	2
99. Guinée	100	1.200	100	5	2

II. — TABLEAU COMPARATIF DES FEUILLETS ET TIMBRES 1949-1950

Fédérations	Feuilles Cot. annuel	Timbres	Feuilles Cot. annuel	Timbres
	Au 31 Décembre 1949		Au 31 Décembre 1950	
Ain	1.000	9.000	850	3.000
Aisne	1.700	12.500	1.350	9.500
Alger	400	3.000	500	3.000
Allier	1.615	13.400	1.385	13.300
Basses-Alpes	800	3.200	700	3.200
Hautes-Alpes	200	1.200	200	—
Alpes-Maritimes	750	4.000	450	3.000
Ardèche	340	3.710	370	4.240
Ardennes	1.515	13.550	1.240	11.000
Ariège	1.300	14.000	1.300	2.975
Aube	800	2.000	500	6.000
Aude	3.500	24.000	3.000	22.400
Aveyron	750	5.000	700	6.300
Bouches-du-Rhône	4.900	39.200	5.800	66.000
Calvados	400	2.000	300	2.000
Cantal	500	2.000	300	2.000
Charente	600	1.800	345	3.000
Charente-Maritime	1.700	12.500	1.300	10.500
Cher	1.000	5.500	750	5.000
Constantine	801	5.560	800	6.000
Corrèze	950	7.500	800	7.000
Corse	500	6.000	425	5.100
Côte d'Or	1.000	6.000	800	6.600
Côtes-du-Nord	1.500	5.000	1.100	5.000
Creuse	741	6.730	475	4.530
Dordogne	5.000	25.000	5.000	27.500
Doubs	1.350	9.000	1.250	10.180
Drôme	900	5.100	900	5.900
Eure	700	3.200	370	2.500
Eure-et-Loir	602	5.500	591	6.300
Finistère	1.550	12.700	1.225	11.250
Gard	2.650	27.800	2.400	24.000
Haute-Garonne	2.000	30.500	2.800	22.000
A. E. F. Brazzaville	—	—	181	1.992
Gers	1.000	5.792	660	5.000
Gironde	3.500	24.000	2.750	27.000
Hérault	2.950	30.000	2.600	23.500
Ille-et-Vilaine	700	5.000	500	4.500
Indre	1.000	7.000	900	7.000
Indre-et-Loire	1.100	8.525	950	8.460

Fédérations	Feuilles Cot. annuel	Timbres	Feuilles Cot. annuel	Timbres
	Au 31 Décembre 1949		Au 31 Décembre 1950	
Isère	1.480	14.500	1.250	10.700
Jura	900	9.800	800	4.500
La Guadeloupe	—	—	392	4.569
Landes	2.500	15.000	2.400	17.190
Loire-et-Cher	1.000	7.500	850	7.500
Loire	600	5.000	450	3.500
Haute-Loire	500	1.031	400	1.831
Loire-Inférieure	900	6.650	650	6.500
Loiret	500	2.000	450	4.700
Lot	500	3.000	500	6.000
Lot-et-Garonne	549	4.909	300	3.600
Lozère	120	1.140	110	1.150
Madagascar	108	1.296	134	1.608
Maine-et-Loire	700	2.718	450	5.000
Manche	600	6.000	550	6.000
Marne	1.100	9.000	900	8.000
Haute-Marne	300	1.500	263	1.500
Maroc	640	4.380	580	6.600
Martinique	600	3.600	280	3.360
Mayenne	100	1.000	240	1.750
Meurthe-et-Moselle	1.240	9.500	1.000	8.500
Meuse	200	500	50	500
Morbihan	950	6.000	1.000	6.900
Moselle	400	2.000	400	2.700
Nièvre	1.030	6.500	850	6.500
Nord	15.650	125.000	14.000	114.000
Oise	1.500	7.950	1.200	8.150
Oran	1.300	6.000	1.400	10.400
Orne	300	1.500	200	1.500
Pas-de-Calais	12.000	100.000	10.500	100.000
Puy-de-Dôme	1.350	11.000	800	7.750
Basses-Pyrénées	850	6.900	700	7.300
Hautes-Pyrénées	720	5.150	650	4.500
Pyrénées-Orientales	2.350	22.200	600	4.000
Bas-Rhin	900	10.000	900	10.000
Haut-Rhin	1.500	11.000	1.250	11.000
Belfort	400	2.500	500	6.000
Rhône	1.000	7.500	800	7.000
Haute-Saône	350	1.850	275	2.000

Fédérations	Feuilles Cot. annuel	Timbres	Feuilles Cot. annuel	Timbres
	Au 31 Décembre 1949		Au 31 Décembre 1950	
Saône-et-Loire	1.065	9.500	670	6.700
Sarthe	1.000	5.000	1.000	6.000
Savoie	150	1.600	395	3.300
Haute-Savoie	560	5.900	500	4.500
Seine	7.200	65.500	6.450	67.000
Seine-Inférieure	1.350	11.500	1.100	9.500
Seine-et-Marne	1.000	6.000	1.000	6.000
Seine-et-Oise	4.500	44.000	4.200	31.000
Sénégal	3.000	36.000	5.000	60.000
Deux-Sèvres	1.000	10.800	700	4.000
Somme	2.500	16.000	1.700	12.000
Tarn	1.630	18.600	1.330	13.800
Tarn-et-Garonne	400	2.302	580	2.600
Tonkin	127	1.524	82	984
Tunisie	400	4.800	200	1.200
Var	2.400	23.000	1.800	18.000
Vaucluse	750	6.300	600	4.750
Vendée	850	6.000	356	5.126
Vienne	450	3.000	325	2.000
Haute-Vienne	3.500	36.000	3.300	35.400
Vosges	300	1.000	400	3.500
Yonne	550	3.500	440	4.000
Cambodge	15	180	20	240
Côte d'Ivoire	3.194	38.516	5.000	40.200
Nouvelle-Calédonie	10	—	—	—
Cochinchine	100	1.200	—	—
Cameroun	300	600	—	—
Guinée	100	1.200	100	1.200
Guyane	—	—	—	—
Oubangui-Chari	275	1.405	—	—
Iso'és	1	12	1	12


PRISES MENSUELLES DES
TIMBRES COTISATIONS
4 000 000
3 900 000
3 800 000
3 700 000
3 600 000
3 500 000
3 400 000
3 300 000
3 200 000
3 100 000
3 000 000
2 900 000
2 800 000
2 700 000
2 600 000
2 500 000
2 400 000
2 300 000
2 200 000
2 100 000
2 000 000
1 900 000
1 800 000
1 700 000
1 600 000
1 500 000
1 400 000
1 300 000
1 200 000
1 100 000
1 000 000
900 000
800 000
700 000
600 000
500 000
400 000
300 000
200 000
100 000
JANV.
FÉVR.
MARS
AVRIL
MAI
JUIN
JUIL.
AOUT
SEPT.
OCT.
NOV.
DÉC.
1946
1947
1945
1937
1938
1948
1936
1949
1950
1935
1934
1951
1952
1953
1954
1955

III. — REPRESENTATION DES FORCES FEDERALES A FIN 1950

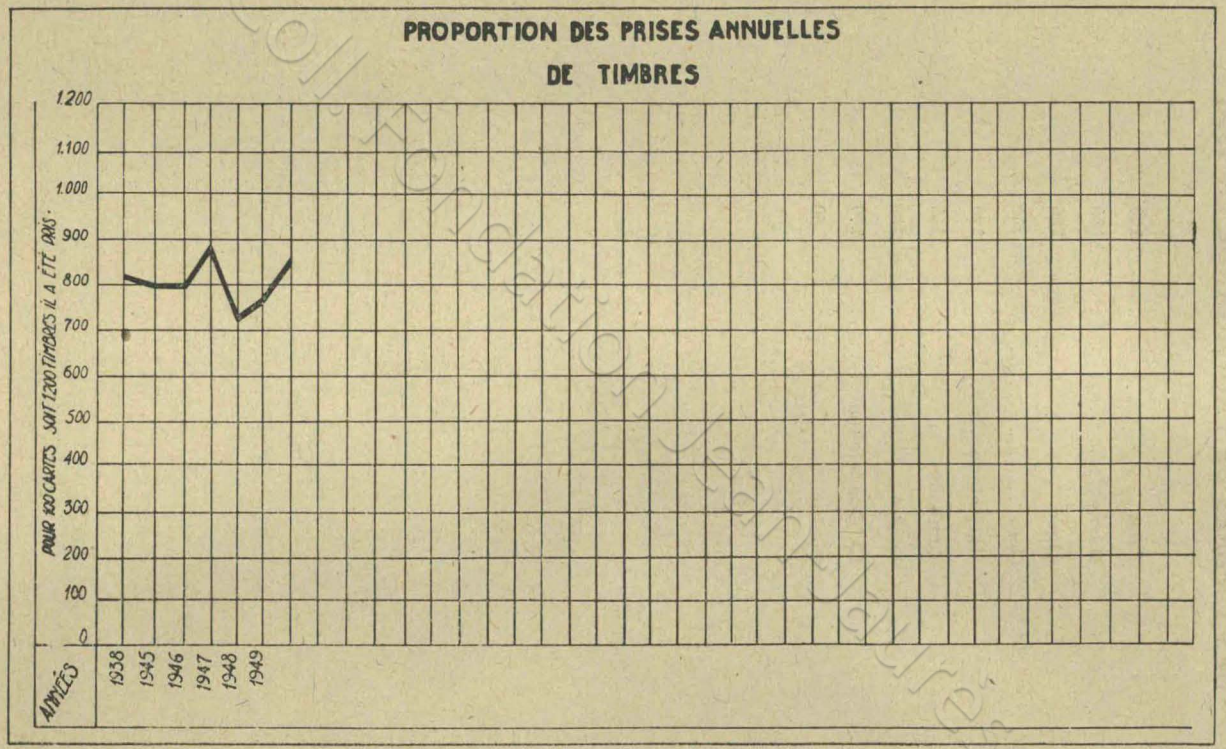
FEDERATIONS	*mandats*	*délégués*
Ain	11	2
Aisne	32	3
Alger	11	2
Allier	45	4
Basses-Alpes	12	2
Hautes-Alpes	—	—
Alpes-Maritimes	13	2
Ardèche	15	2
Ardennes	42	4
Ariège	10	2
Aube	21	2
Aude	78	6
Aveyron	22	2
Bouches-du-Rhône	221	16
Calvados	7	2
Cantal	7	2
Charente	11	2
Charente-Maritime	36	3
Cher	17	2
Constantine	21	2
Corrèze	24	3
Corse	18	2
Côte d'Or	23	3
Côtes du Nord	17	2
Creuse	16	2
Dordogne	92	7
Doubs	36	3
Drôme	20	2
Eure	9	2
Eure-et-Loir	22	2
Finistère	38	4
Gard	82	6
Haute-Garonne	76	6
A. E. F. Brazzaville	7	2
Gers	18	2
Gironde	95	7
Hérault	79	6
Ille-et-Vilaine	16	2
Indre	24	3
Indre-et-Loire	29	3
Isère	37	3
Jura	16	2
La Guadeloupe	16	2
Landes	58	5
Loir-et-Cher	26	3
Loire	12	2
Haute-Loire	7	2
Loire-Inférieure	23	3
Loiret	16	2
Lot	21	2

FEDERATIONS	mandats	délégués
Lot-et-Garonne	13	2
Lozère	—	—
Madagascar	6	2
Maine-et-Loire	17	2
Manche	21	2
Marne	28	3
Haute-Marne	6	2
Maroc	23	3
Martinique	12	2
Mayenne	6	2
Meurthe-et-Moselle	29	3
Meuse	—	—
Morbihan	24	3
Moselle	10	2
Nièvre	22	2
Nord	391	27
Oise	28	3
Oran	35	3
Orne	6	2
Pas-de-Calais	344	24
Puy-de-Dôme	26	3
Basses-Pyrénées	25	3
Hautes-Pyrénées	16	2
Pyrénées-Orientales	14	2
Bas-Rhin	34	3
Haut-Rhin	38	4
Belfort	21	2
Rhône	25	3
Haute-Saône	7	2
Saône-et-Loire	23	3
Sarthe	21	2
Savoie	12	2
Haute-Savoie	16	2
Seine	225	16
Seine-Inférieure	34	3
Seine-et-Marne	21	2
Seine-et-Oise	105	8
Sénégal	201	14
Deux-Sèvres	14	2
Somme	44	4
Tarn	49	4
Tarn-et-Garonne	9	2
Tonkin	—	—
Tunisie	5	2
Var	61	5
Vaucluse	16	2
Vendée	18	2
Vienne	7	2
Haute-Vienne	123	9
Vosges	12	2
Yonne	14	2
Côte d'Ivoire	135	10
Guinée	5	2

IV. — TABLEAU DES FEDERATIONS AYANT PRIS DES TIMBRES DE PROPAGANDE EN 1950

Tarn	1.150
Marne	1.000
Alger	750
Gers	700
Martinique	320
Cambodge	110
Lozère	100
La Guadeloupe	100
Tonkin	60

Coll. Fondation Jean-Jaurès



Collection Jean Lafitte

TABLE DES MATIÈRES

Librairie-Papeterie et Imprimerie de notre Parti .... 3 et 4

* * *

PREMIERE PARTIE

RAPPORT GENERAL D'ACTIVITE

A) **PREAMBULE** (par Guy MOLLET) 5

B) **LA VIE ADMINISTRATIVE DU SECRETARIAT** 7

C) **LA TRESORERIE** (Victor PROVO) 13

D) **L'ACTION D'ORGANISATION**

Présentation 17
I. Les Délégués Généraux 18
II. Nos Commissions Nationales 20
III. La Commission de l'Union Française 51
IV. La Commission Centrale Agricole 54
V. La Fédération Nationale des Elus Socialistes 55
VI. Jeunesses et Etudiants Socialistes 56
VII. Mouvement de l'Enfance Ouvrière 61
VIII. Solidarité et Œuvre d'Entr'aide 63

E) **LA COMMISSION NATIONALE D'ETUDES** .. 70

F) **PROPAGANDE — EDUCATION — PRESSE**

Présentation 71
I. Le Bureau National de Propagande 72
II. Le Bureau Central de Presse 74
III. Le Bureau de Documentation et d'Information 75
IV. Le Cinéma Populaire 76
V. Editions 76
VI. L'Agence de Presse de la Liberté et l'A.I.R.P. 77
VII. Rapport administratif : « Popu » et « Popu-Dimanche » 77
VIII. La Revue Socialiste 78
IX. La Commission Nationale Féminine 79
X. « Juin 44 » 80

G) **L'ACTION INTERNATIONALE**

I. Le Bureau des Affaires Internationales 82
II. La Commission des Affaires Internationales 83

H) **L'ACTIVITE DES GROUPES PARLEMENTAIRES**

I. Activités des Ministres Socialistes 85
II. A l'Assemblée Nationale 88
III. Au Conseil de la République 95
IV. A l'Assemblée de l'Union Française 117

* * *

DEUXIEME PARTIE

AUTRES RAPPORTS STATUTAIRES

A) **LA COMMISSION NATIONALE DE CONTROLE** 137

B) **LA COMMISSION NATIONALE DES CONFLITS** 139

* * *

TROISIEME PARTIE

ANNEXES

A) **LE 43e CONGRES NATIONAL**

I. Les Délégations Internationales 143
II. Décisions 144
III. Motion d'orientation de politique générale 146
IV. Motion de politique internationale 149
V. Contre les économies sur le budget de l'Education Nationale 151
VI. Laïcité 152
VII. Résolution sur l'Union Française 152
VIII. Maroc 153
IX. L'Indochine 153
X. Tunisie 154
XI. Election des Organismes Centraux 156
XII. Résultats détaillés des votes émis par les Fédérations 158

B) LE CONSEIL NATIONAL

I. Le 10 Juillet 1950 161
II. Les 4 et 5 Novembre 1950 161
III. Le 5 Mars 1951 165

C) LE COMITE DIRECTEUR

I. Vie intérieure du Parti 169
II. Politique intérieure 172
III. Politique internationale 182
IV. Tableau des présences aux réunions 183

D) LA DELEGATION MIXTE 184

E) PRINCIPALES RESOLUTIONS SOCIALISTES INTERNATIONALES

I. Sur le Plan Schuman 185
II. Sur l'Unité Européenne 189
III. Sur la Grèce 189
IV. Sur le réarmement allemand 189
V. Sur l'aide au P.S.U. 190
VI. Sur le problème espagnol 190
VII. Sur la renaissance de l'Internationale Socialiste 192
VIII. Délégations à l'étranger 192
IX. Manifestations diverses et missions spéciales 193

F) TABLEAUX COMPARATIFS — GRAPHIQUES

I. Classement des Fédérations en 1950 195
II. Tableau comparatif des feuillets et timbres 1949-1950 197
III. Représentation des forces fédérales à fin 1950 201
IV. Tableau des Fédérations ayant pris des timbres de propagande en 1950 203

Le Gérant : GUY MOLLET.

SOCIETE D'EDITIONS
DU PAS-DE-CALAIS
5, boul. de Strasbourg, 5
ARRAS (Pas-de-Calais)

Coll. Fondation Jean-Jaurès

SOCIETE D'EDITIONS
DU PAS-DE-CALAIS
5, boul. de Strasbourg
ARRAS (P.-de-C.)

Coll. Fondation Jean-Jaurès